

GUILLAUME FONTAINE

GAZ ET PÉTROLE EN AMAZONIE

Conflits en territoires autochtones

COLLECTION HORIZONS AUTOCHTONES



L'Harmattan

PRO PELIGRO PELIGRO PELIGRO PE

GUILLAUME FONTAINE

GAZ ET PÉTROLE EN AMAZONIE

Conflits en territoires autochtones

COLLECTION HORIZONS AUTOCHTONES



Gaz et pétrole en Amazonie

COLLECTION HORIZONS AUTOCHTONES

Dirigée par Irène Bellier et Patrick Kulesza
avec Joëlle Chassin

À l'issue d'une vingtaine d'années de négociation dans le cadre des Nations unies entre les représentants des États et les délégués des organisations autochtones, la Déclaration des Nations unies sur les Droits des Peuples Autochtones a été approuvée, en septembre 2007, à une très large majorité, par l'Assemblée générale des Nations unies.

Cette adoption ouvre un nouvel horizon de réflexion et d'action sur les différentes modalités possibles d'exercice du droit des peuples autochtones à disposer d'eux-mêmes.

La Collection Horizons Autochtones a pour objectif de faire connaître les dynamiques, luttes et changements que l'on observe dans la situation des communautés autochtones concernées par cette Déclaration à travers le globe.

Guillaume Fontaine

Gaz et pétrole en Amazonie

Conflits en territoires autochtones

 L'Harmattan

Texte

Révision du manuscrit : Irène Bellier, Joëlle Chassin, Josette Isidore, Patrick Kulesza

Mise en page : Louise Traon

Couverture

Crédits photos :

Zone intangible du Parc national Yasuni (Équateur), photo : Municipio de Orellana

Aire déboisée pour la construction d'une plate-forme pétrolière, photo : Narciso Zambrano

Fuite de pétrole causée par la rupture d'un oléoduc, photo : Municipio de Orellana

Composition de la couverture : La Souris

© L'HARMATTAN, 2010

5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>

diffusion.harmattan@wanadoo.fr

harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-13835-3

EAN : 9782296138353

Fabrication numérique : Socprest, 2012

Ouvrage numérisé avec le soutien du Centre National du Livre

À Cécile et Guy, toujours si proches.

À Thierry, l'ami providentiel.

« Il est nécessaire de s'opposer avec force à la colonisation culturelle et à l'imposition d'un mode de vie dominant au monde entier; mais il faut prendre également acte de ce que l'isolement des cultures n'existe plus et qu'opposer sans plus de précautions cultures dominées et culture dominante est toujours l'expression d'un projet politique autoritaire qui se soucie peu finalement de la tradition. »

Alain Touraine, *Pourrons-nous vivre ensemble égaux et différents ?*

INTRODUCTION

Les conflits environnementaux en Amazonie

Le coût du pétrole en Amazonie

Depuis l'entrée en exploitation des gisements de la région amazonienne, en 1972, l'Équateur figure parmi les producteurs moyens d'Amérique latine, derrière le Venezuela, le Mexique et le Brésil. De même, la Colombie est devenue un producteur moyen après la découverte des gisements de pétrole et de gaz naturel de Caño Limon (1984), dans le département d'Arauca, et de Cusiana (1991) et de Cupiagua (1993), dans le département de Casanare. Pour sa part, le Pérou est devenu un producteur moyen de gaz naturel, grâce à l'exploitation des gisements du Bas Urubamba, connus comme le projet Camisea, découverts en 1986 mais entrés en exploitation en 2003. Depuis lors, une bonne partie des territoires amazoniens de l'Équateur (123 000 km²), de la Colombie (406 000 km²) et du Pérou (651 000 km²) (TCA 1991 : 13, Perz *et al.*, 2003 : 15-16) fait l'objet de contrats d'association pour l'exploration ou l'exploitation de pétrole.

Cette situation est rendue particulièrement complexe par la présence de nombreuses communautés autochtones qui ne sont pas nécessairement intéressées par l'extraction de ressources naturelles sur leurs territoires ancestraux, ce qui explique la multiplication des conflits dans la région. En dépit de la colonisation agraire, cette région est en effet actuellement administrée en grande partie sous forme de territoires ancestraux légalisés ou en cours de légalisation.

La population autochtone en Amazonie est elle-même relativement hétérogène. En outre, il existe une grande disparité démographique entre des groupes majoritaires tels que les Shuars ou les Quichuas en Équateur, les Ingas en Colombie ou les Ashaninkas au Pérou, dont la population représente plusieurs dizaines de milliers de personnes, et des groupes qui se composent de quelques centaines d'individus, comme les Sionas et les Cofanes de la zone frontalière, les Secoyas et les Huaoranis en Équateur, les

Makú-Nukák, les Barasanas, les Macunas, les Mirañas en Colombie, ou les Matsiguengas et les Yine Yami au Pérou. Il faut ajouter que, en Colombie, subsistent des groupes d'environ 5000 individus qui font preuve d'un certain dynamisme démographique, à l'instar des Cubeos, des Puinaves, des Tikunas, des Tukanos, des Witotos ou encore des U'was.

Il est indéniable que l'activité pétrolière est une source de revenus et une condition du développement économique de ces trois pays. Il n'en demeure pas moins qu'elle est synonyme d'impacts environnementaux négatifs dans de nombreux cas. Parmi ces impacts, il faut mentionner le risque élevé de pollution des sols et des eaux, la colonisation consécutive à la pénétration des routes dans des zones de forêt primaire et dans les territoires ancestraux, ainsi que l'exacerbation des tensions sociales que provoque l'économie d'enclave générée par l'activité pétrolière. Les conséquences de l'activité pétrolière durant ce qui fut l'ère Texaco en Équateur (1967-1992) furent dramatiques. En effet, les 30 fuites les plus graves du système d'oléoducs trans-équatorien occasionnèrent la perte de 403 200 barils, auxquels s'ajoutèrent 456 000 barils de brut et 450 millions de barils d'eaux de formation, versés dans la nature (Kimerling, 1993 : 44, 50, 56)^[1]. Selon le « Bilan énergétique » de l'Institut National de Statistiques Équatorien (cité par Rendon, 1993 : 404), en Équateur étaient brûlées 891 000 tonnes d'équivalent pétrole chaque année, à travers l'incinération de gaz, dont la quantité de carbone représentait 17% de l'énergie consommée dans ce pays. Malgré certaines imprécisions, l'enquête de Kimerling est encore la plus complète à ce jour et, surtout, elle eut le mérite de déclencher une prise de conscience au sein de la population amazonienne (Ruiz *et al.*, 1993 ; Jochnick *et al.*, 1994 ; Varea *et al.*, 1995). Elle fut en ce sens un facteur déclenchant de la décennie des conflits environnementaux dont ce livre fait l'objet. En particulier, elle servit de point de départ à un procès très médiatisé, suite au dépôt d'une plainte contre Texaco devant les tribunaux américains par une association de communautés équatoriennes en novembre 1993, action qui se poursuit jusqu'à ce jour en Équateur, dix ans après la fusion de cette entreprise avec Chevron.

La situation est plus complexe en Colombie, surtout parce que la situation de violence généralisée interdit souvent l'accès aux zones sinistrées et décourage, dans une large mesure, les initiatives locales visant à faire connaître les impacts environnementaux, à l'origine des conflits qui nous

préoccupant. Un effet pervers de l'activité pétrolière fut l'augmentation de la violence dans la région du Sararé (Arauca), où se situe le gisement de Caño Limon, découvert par Occidental Petroleum en 1984. Dans cette zone peu contrôlée par l'État, les mouvements de guérillas – en particulier l'Armée de Libération Nationale (ELN) – profitèrent de la construction de l'oléoduc Caño Limon-Coveñas, pour faire pression sur les multinationales et l'entreprise publique, et obtenir des ressources financières à travers l'extorsion et le chantage aux attentats contre les infrastructures. Dans les années 1980-1990, le département d'Arauca figurait parmi les plus violents en Colombie et comptait quatre communes « très ou relativement violentes » : Saravena, Tame, Arauquita et Cravo Norte (Ortiz C. M., 1998 a : 64). La forte augmentation des enlèvements dans le pays, dans les années 1980, fut particulièrement notoire en Arauca, où elle atteignit un taux supérieur à 30 pour 100 000 en 1985 et 1995, ce qui accompagna l'augmentation des homicides, avec un maximum de 500 pour 100 000 en 1979 et 1987 (Cubides *et al.*, 1998 : 285316). Bien que, en Arauca, l'homicide et l'enlèvement soient plus politiques que dans d'autres départements puisqu'ils sont perpétrés par les guérillas plus que par la délinquance commune (Ortiz C. M., 1998 a : 53), c'est précisément dans les enlèvements que les actions des guérillas et la délinquance commune se confondent. Les guérilleros sous-traitent la première phase de l'action pour échapper aux complications et à la perte de prestige que génèrent les enlèvements. Les bandes perçoivent dès lors un pourcentage pour se charger de l'enlèvement de personnes dans les zones urbaines, tandis que les guérillas se chargent des captifs en zones rurales et négocient leur libération. (Echandia, 1998 : 60 ; Rubio, 1998 : 139).

Aux actes de violence tels que l'enlèvement et l'homicide, il faut ajouter un autre type d'action, que les statistiques de la Direction de sécurité intérieure enregistrent comme « actes de terrorisme » : les attentats ou actes de sabotage contre les infrastructures pétrolières. Bien que ce phénomène soit considéré comme l'un des plus préoccupants par le Défenseur du Peuple (1997 : 19), il est relativement mal documenté et n'a pas fait l'objet d'un traitement systématique par l'État. Or le réseau d'oléoducs et polyducs colombiens, qui totalise quelque 5 000 km, est une cible facile pour les attentats terroristes, car il est virtuellement impossible d'en assurer la surveillance constante dans toutes les parties. Entre 1985 (année où

l'oléoduc Caño Limon-Coveñas entra en activité) et 1999, 975 attentats furent enregistrés, occasionnant la perte dans la nature de plus de 2 millions de barils (Ecopetrol, 2000). Cette dérive violente conduisit par ailleurs l'Occidental à assurer elle-même la protection des infrastructures, en recourant à des contrats privés de vigilance avec d'anciens marines des États-Unis (Dunning et Wirpsa, 2005).

Au Pérou, dans les années 1980 se sont multipliées les dénonciations des impacts occasionnés par l'irruption des entreprises pétrolières en territoires autochtones. Tel fut le cas en particulier des Achuars, des Quechuas et des Urarinas des départements de Loreto et du Haut Amazonas, des Yanayacus de la réserve Pacaya Samiria, des Yaminahuas, des Amahuaca, des Mashco-Piro et des Harakmbut du Madre de Dios, des Ashaninkas, des Nomatsiguengas et des Yaneshas d'Oxapampa, Chanchamayo et Satipo, ou encore des Matsiguengas, des Kugapakoris et des Nahuas du Haut Cashiriari (La Torre López, 1998).

Sous la pression de ces dénonciations, les entreprises durent modifier leurs pratiques, afin d'offrir une plus grande protection aux populations locales et à l'environnement, exposés aux risques de pollution et de changement social accéléré dans leurs zones d'influence directe et indirecte. Dans les années 1990, la législation environnementale et la protection des droits des peuples autochtones ont été renforcées. Cependant, malgré ces progrès légaux, la situation des peuples autochtones d'Amazonie péruvienne reste vulnérable, comme en témoigne le conflit qui opposa les organisations de base de l'Association interethnique de développement de la forêt péruvienne (AIDSEF) au gouvernement d'Alan García, en 2009. À l'origine de ce conflit, se trouve une série de décrets législatifs promulgués après la signature de l'accord de promotion commerciale entre le Pérou et les États-Unis. Pendant près de deux mois (du 26 avril au 5 juin 2009), quelque 1 200 Awajuns et Wampis occupèrent la Station 6 de l'oléoduc Norperuano dans la province de Bagua (Amazonas) et bloquèrent la route Fernando Belaúnde Terry dans la province d'Utcubamba, près de la commune de Bagua. Ils exigeaient en particulier l'abrogation des Décrets 1064 et 1090, qu'ils considéraient comme une tentative pour faciliter le commerce, la privatisation et l'exploitation des terres et des ressources naturelles à l'encontre des droits des peuples autochtones sur celles-ci (Anaya, 2009 : 3). Ces décrets, qui instauraient un régime juridique pour

l'exploitation des terres d'usage agricole et approuvaient la loi sur les forêts et la vie sauvage, furent définitivement abrogés par le Congrès, deux semaines après de violents affrontements qui firent au moins 33 morts et 200 blessés à Bagua, le 5 juin.

Les enjeux des conflits environnementaux

Pour forcer l'État à mettre en œuvre de nouvelles politiques de développement, de protection de l'environnement et des droits de l'homme, les mouvements autochtones et environnementaux durent s'allier et faire pression sur les organismes internationaux, engagés dans une double stratégie de conservation et de développement durable. Par ailleurs, la prise de conscience des impacts environnementaux de l'activité pétrolière en Arauca et dans le Sucumbíos accrut indéniablement la capacité de pression des populations affectées sur les acteurs institutionnels. Il convient de se demander si cette convergence des mouvements autochtones et écologistes aboutit à une révision de ces politiques publiques à l'échelle locale, ainsi qu'à une modification des pratiques de l'État et des entreprises dans l'exploitation des ressources naturelles.

Au-delà du consensus affiché dans les forums internationaux, les contradictions demeurent sur le terrain, en particulier au sujet de l'activité pétrolière et de la colonisation qui l'accompagne. Nombre d'espaces protégés furent réduits ou envahis dans les années 1970-1980, car l'État encourageait moins la préservation de l'environnement que la colonisation agraire et l'exploitation minière ou forestière au nom du développement. Tel fut le cas des parcs naturels Yasuni et Cuyabeno en Équateur ou encore de la Macarena en Colombie (TCA, 1991 : 57). Il en va de même pour les territoires ancestraux, légalement constitués ou non. Alors qu'ils sont supposés offrir aux populations intéressées le cadre nécessaire à la protection de leurs droits économiques, sociaux et culturels, ils restent soumis aux prérogatives de l'État en matière d'exploitation des ressources non renouvelables. Cette ambivalence juridique est au cœur des conflits environnementaux liés à l'activité pétrolière et explique la montée de l'opposition à cette activité en Amazonie andine (non seulement en Équateur et en Colombie, mais aussi au Pérou et en Bolivie) dans les années 1990.

Dans ce contexte, les entreprises pétrolières évoluent au gré des contradictions légales et des lenteurs bureaucratiques. La confrontation directe avec les populations locales, l'implication croissante de ces dernières dans des réseaux transnationaux de défense de l'environnement et des droits de l'homme, ainsi que la nécessité où elles se trouvent d'obéir à des contraintes économiques à court terme en font généralement les interlocuteurs principaux des organisations sociales. De là à se substituer à l'État dans la définition d'une politique de développement local, il n'y a qu'un pas, que certaines franchissent d'autant plus aisément que l'État les y encourage. Or il faut voir dans cette dérive vers la privatisation des politiques sociales et de la protection de l'environnement une menace directe pour la souveraineté de l'État et la légitimité de ses institutions. À cette dérive s'ajoute la menace de voir les organisations non gouvernementales (ONG) internationales assumer un rôle croissant dans la conduite des politiques sociales, suivant des critères qui obéissent moins à des contraintes démocratiques qu'à leur capacité à capter de nouvelles ressources et à interpeller l'opinion publique dans les pays du Nord.

Ce livre traite particulièrement cinq aspects des conflits environnementaux survenus en territoires autochtones en Équateur, en Colombie et au Pérou : la convergence de l'ethnicité et de l'écologisme, les logiques d'action rationnelles qui opposent les acteurs sociaux aux entreprises et à l'État, les processus d'ethnogenèse et de transformation identitaire à l'œuvre dans les conflits environnementaux, la participation des communautés et organisations autochtones dans la gouvernance^[2] énergétique et les tensions entre la conservation de l'environnement, l'exploitation pétrolière et l'administration de territoires ethniques. Tous ces conflits ont en commun d'opposer des acteurs économiques puissants à des populations aux intérêts traditionnellement sacrifiés par les politiques nationales de développement. Dans chaque cas, la convergence des organisations écologistes et autochtones semble renforcer la capacité de résistance et de participation des populations autochtones aux processus de décision, conformément à la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), qui proclame le droit des peuples autochtones à être informés et consultés, ainsi qu'à participer aux projets de développement susceptibles d'affecter leurs conditions de vie. Toutefois, la diversité des situations démontre non seulement que cette capacité n'est pas la même pour tous, mais encore,

qu'elle obéit à des objectifs distincts. Au-delà de la similitude des enjeux pour les mouvements collectifs à l'œuvre – que l'on peut résumer par le triptyque « terre, identité, environnement » –, les modalités des conflits environnementaux divergent en fonction du degré d'organisation préalable, des antécédents de l'activité pétrolière dans l'environnement proche des intéressés et du rôle de l'État dans ces antécédents. Cela nous amène à nous interroger sur l'existence d'une société civile homogène et sur son degré de conscience collective vis-à-vis des préoccupations environnementales, tant en Équateur qu'en Colombie et au Pérou.

Notre hypothèse est que la prise de conscience des impacts de l'activité pétrolière sur l'environnement et les populations autochtones et paysannes fait de l'information une ressource stratégique. D'autre part, nous entendons démontrer que la résistance des populations autochtones à l'activité pétrolière et leur capacité à maîtriser le changement social accéléré par cette activité dépendent d'un double processus d'« ethnogenèse » et de renforcement des organisations politiques. En outre, il semble que la multiplication des conflits environnementaux dans la région amazonienne implique une redéfinition des alliances entre populations autochtones et paysannes, ce qui peut être interprété comme l'émergence d'un nouveau type d'acteurs collectifs. Enfin l'évolution des pratiques de l'État et des entreprises pétrolières n'est possible que sous la pression continue des acteurs sociaux, organisés en mouvement social, dont la nature et les objectifs répondent aux critères d'identité, opposition et totalité déjà identifiés à propos des mouvements autochtones équatorien et colombien.

Dans le chapitre 1, nous rappelons comment la globalisation économique et financière affecte le bassin amazonien et les populations qui l'habitent, puis nous exposons les modalités de la convergence entre les mouvements autochtones et écologistes dans cet espace. À partir des relations entre les Quichuas du Pastaza (Équateur) et le consortium ARCO-AGIP Oil, le chapitre 2 analyse les logiques d'action rationnelle aux prises dans un conflit de longue durée et illustre la dynamique des alliances et oppositions qui traversent les communautés autochtones aux prises avec l'industrie pétrolière. À partir de la lutte des U'wa contre Occidental Petroleum en Colombie, le chapitre 3 met en exergue l'efficacité des réseaux de défense transnationaux à influencer les politiques nationales et montre comment l'« ethnicisation » d'un mouvement social peut se traduire par une

reformulation du discours des acteurs non autochtones, paysans et écologistes. En analysant l'expérience du comité de gestion de la réserve de biosphère Yasuni (Équateur), le chapitre 4 démontre combien l'exploitation pétrolière peut affecter la gouvernance environnementale dès lors qu'elle entre en concurrence avec la fonction de conservation des espaces naturels protégés. Enfin, à travers l'implication des Matsiguengas et des Yine Yami dans le projet de gaz Camisea, le chapitre 5 montre comment la participation des communautés autochtones dans la gouvernance énergétique peut devenir un facteur d'innovation institutionnelle, notamment en renforçant les mécanismes de contrôle d'impact environnemental et de reddition de comptes de la part des entreprises.

CHAPITRE 1

Du local au global : identité et territoires ancestraux en Amazonie^{3}.

Le bassin amazonien couvre environ 7,3 millions de km², répartis entre neuf pays^{4} : le Brésil, la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou, le Venezuela, la Guyana, le Surinam et la Guyane française. Depuis le Sommet de la Terre de Rio (en 1992) il est considéré comme un espace privilégié pour observer les phénomènes liés à la globalisation. Tel est particulièrement le cas de l'intégration régionale (notamment à travers le Traité de Coopération Amazonienne (TCA) (signé le 3 juillet 1978 entre huit pays ayant en commun la forêt amazonienne : la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, le Pérou, le Surinam et le Venezuela), des politiques de conservation des espaces naturels, de l'insertion croissante dans les marchés mondiaux de matières premières (de minerais, hydrocarbures, bois, etc.), de produits agricoles (comme le soja et la palme à huile africaine) ou encore de services (comme le tourisme).

Tout comme au Brésil, l'intégration administrative et économique de l'Amazonie dans les pays andins ne s'est consolidée que dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Néanmoins, tout porte à croire que celle-ci jouera un rôle central dans la géopolitique de la région, dans les prochaines décennies. Ce chapitre analyse les enjeux de cette évolution. Dans un premier temps, sont présentées les principales étapes de l'occupation de l'espace amazonien depuis la conquête hispano-portugaise et jusqu'à l'irruption du capitalisme dans la région. La deuxième partie est consacrée aux impacts sociaux et écologiques de la colonisation agraire, à la convergence des mouvements sociaux (écologistes et autochtones) et à la coopération régionale.

La globalisation de l'Amazonie

Les études amazoniennes se concentrent généralement sur le Brésil qui couvre environ deux tiers du total (67,8%), devant le Pérou (13%), la Bolivie (11,2%), la Colombie (5,5%), l'Équateur (1,7%), le Venezuela (0,7%), le Surinam, la Guyane Française et la Guyana (0,1%). Pourtant, la perspective des pays andins est cruciale pour la région, du fait de l'intérêt stratégique des ressources naturelles et de l'importance relative de l'Amazonie dans la superficie du territoire national. En effet, la superficie de la forêt amazonienne est majoritaire en Bolivie et au Pérou (75% du territoire national), relativement importante en Équateur (45%) et en Colombie (36%) et marginale au Venezuela (5,8%) (TCA, 1991 : 13 ; Perz *et al.*, 2003 :15-16).

La population du bassin amazonien représente aujourd'hui quelque 30 millions d'habitants, soit 10% de la région, concentrée majoritairement en zones urbaines : au Brésil, le taux de population urbaine atteint 68,1%, suivi par le Venezuela (64,8%), la Bolivie (59,9%), le Pérou (56%), la Colombie (45,4%) et l'Équateur (28,3%). Là encore, le poids du Brésil est prépondérant, avec plus de 21 millions d'habitants (12,1% de la population nationale), répartis entre neuf États : Acre, Amapá, Amazonas, Para, Rondonia, Roraima, Maranhao, Mato Grosso et Tocantins. Cependant, la Bolivie est le pays le plus amazonien de la région : les départements de Beni, Pando et Santa Cruz, ainsi que les basses terres de Chuquisaca, Cochabamba et Tarija rassemblent 33,1% de la population nationale (soit 2,8 millions d'habitants). Près de 10% de la population péruvienne (soit 2,4 millions d'habitants) vit dans les cinq départements amazoniens (Amazonas, Loreto, Madre de Dios, San Martín et Ucayali). En Colombie, 5,4% de la population (2,3 millions d'habitants), vivent dans les six départements amazoniens (Amazonas, Caquetá, Guainía, Guaviare, Putumayo et Vaupés) ou les quatre départements du bassin de l'Orénoque (Arauca, Casanare, Meta et Vichada). En Équateur, 4,9% de la population (0,6 million d'habitants) occupe les provinces amazoniennes de Sucumbíos, Orellana, Napo, Pastaza, Morona Santiago et Zamora Chinchipe. Enfin, 0,4% de la population vénézuélienne (0,1 million d'habitants) se concentre dans l'Etat d'Amazonas. (Perz *et al.*, 2003 : 18-21 ; PNUD, 2003 : 251-252).

D'une conquête à l'autre

L'histoire de l'Amazonie est avant tout une histoire de conquêtes et de massacres. Le choc initial des populations locales avec l'Occident se produisit au milieu du XVI^e siècle, au moment dit de la « première mondialisation » (Dollfus, 1997). L'exploitation du caoutchouc, puis le développement des monocultures de quinine, salsepareille et de corozo intensifièrent les processus de colonisation agraire dès le milieu XIX^e siècle. Toutefois, c'est la globalisation de l'économie, dans la deuxième moitié du XX^e siècle, qui a bouleversé l'espace amazonien, en particulier avec l'ouverture des premiers grands axes routiers et l'exploitation du pétrole et du gaz naturel.

La prépondérance du Brésil dans la région amazonienne fut déterminée dès la découverte du Nouveau Monde par les Européens, lorsque le pape Alexandre VI établit une division entre les possessions portugaises et espagnoles, à 100° de longitude à l'ouest des Açores, en 1493. Un an plus tard, cette ligne fut déplacée à 370° de longitude à l'ouest du Cap Vert, lors d'une rencontre entre les représentants des couronnes du Portugal et de Castille, dans le monastère de Tordesillas. Le Traité de Tordesillas permit ainsi au Portugal de prendre possession des terres de l'actuel Brésil, découvertes en 1500 par Pedro Alvares Cabral.

Les premières expéditions amazoniennes commencèrent en 1538 avec Gonzalo Díaz de Piñeda, le long du fleuve Napo (Équateur et Pérou), en quête d'or et de cannelle. Ce dernier fut suivi par Gonzalo Pizarro (frère d'Eduardo) et Francisco de Orellana, qui découvrit et baptisa le fleuve en 1541. À la même époque, Hernando de Benavente parcourut la région de Macas, Quizna et des Pacamoros. En 1557, Salinas Loyola explora le Marañón pour la couronne d'Espagne, à l'est de Santiago de las Montañas, où il rencontra le fleuve Pastaza et le lac Rumicha. À partir de 1615, les Portugais renforcèrent leur présence à l'ouest de la ligne de Tordesillas, mais les premières tentatives de colonisation agricole échouèrent (Reeve, 1987 : 58-60)^[5].

Au moment de la Conquête, cette région était habitée par quelque 2 000 groupes ethniques représentant environ 7 millions de personnes (TCA, 1991 : 31). Les premières victimes de la Conquête furent les peuples riverains des cours d'eau et des plaines inondables (*várzea*), en particulier les Omagua et les Tapajós, qui disparurent entièrement à la fin du XVII^e

siècle. L'immensité des terres intérieures (*tierra firme*) et leur accès relativement difficile permit aux autres habitants d'y trouver refuge jusqu'au XIX^e siècle. Le processus de colonisation soumit les groupes autochtones à divers degrés de contact ou d'intégration, en fonction du type de frontière colonisatrice (extractive, esclavagiste, missionnaire, etc.), de la forme d'organisation sociopolitique du groupe (caciquisme, bandes, sociétés tribales) et de leur localisation géographique (Andrade *et al.*, 1993 : 141).

En dépit de leurs rivalités, la Couronne espagnole et l'Église catholique s'accordèrent jusqu'au XVIII^e siècle pour pénétrer en Amazonie. L'expansion territoriale de la seconde fournissait l'excuse pour la politique d'extraction de la première. Dès la fin du XVI^e siècle, fut mis en place le système des *encomiendas*^[6], qui pérennisa l'installation des missions. Ces premières tentatives de rassemblement des populations autochtones opérées par les missionnaires entraînent une catastrophe démographique, comme le montrent les statistiques du gouvernement des Quijos (actuel Équateur), où la population chuta de plus 30 000 à 2 890 entre 1569 et 1609 (Zárate, 1993 : 27). Ajoutée à cela, la fuite des autochtones incita les *encomenderos* à pénétrer plus à l'Est pour recruter par la force les autochtones réputés « sauvages » – comme les Coronados, Omaguas et Abijiras du Napo ou les Maina, Cocama et Jívaro du Marañón. (Domínguez et Gómez, 1994 : 18, 20 et 141). Les missions furent de la sorte des tentatives pour compenser le vide administratif par lequel l'État perdit le contrôle progressivement acquis par la bureaucratie royale. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, la participation de l'Église au processus de colonisation prit un nouvel essor, à la suite des concordats signés avec le Vatican. L'objectif de ces accords était de moraliser le pays et de créer une cohésion politique à travers l'action de l'Église, par le contrôle de l'éducation, de la culture et de la vie quotidienne.

La traite des esclaves avait commencé au XVII^e siècle avec les Portugais et les Espagnols, qui furent relayés au XVIII^e siècle par les Hollandais et les Britanniques, en particulier dans la région composée actuellement des Llanos Orientales, du Vaupés, du Caquetá et du Putumayo, où les colons de Guyane et du Surinam venaient s'approvisionner en main d'œuvre. Ainsi, les communautés les plus affectées sur la frontière esclavagiste furent celles du Solimoes, entre l'Ucayali et le Rio Negro, ce qui provoqua la migration

vers l'actuel Pérou des ethnies de langue tupí – Omagua et Yurimagua – puis l'asservissement des Tikuna. À l'aube du XIX^e siècle, l'apparition de « nouvelles » ethnies, caractérisées par une forte mobilité, accompagna le développement de l'extraction de plantes telles que le quinquina, la salsepareille, l'ivoire végétal ou le caoutchouc (Zárate, 1993 : 27).

L'esclavage reprit de plus belle avec l'essor du caoutchouc, à partir de 1880^[2] dans la région du Putumayo et du Napo en particulier sous la houlette des trafiquants péruviens, et du café brésilien. Les premières victimes furent les habitants des rives de l'Apaporis, affluent du Caquetá-Yapurá, du Mirití, du Caquetá et du Putumayo (Andrade *et al.*, 1993 : 142-144). L'impact sur l'organisation sociale des groupes ethniques de la région fut désastreux (Domínguez et Gómez, 1994 : 133). Les commerçants installés dans les centres urbains embryonnaires, qui échangeaient avec les populations locales des petites quantités de produits collectés en forêt (quinquina, cacao, curare, etc.) furent dépassés par l'arrivée de trafiquants péruviens, colombiens et équatoriens, qui chassaient ouvertement les autochtones pour en faire de la main d'œuvre ou les vendre à Iquitos. Ces derniers durent affronter deux fléaux : les épidémies et la violence, surtout après l'installation de la Maison Arana, à l'est de la frontière péruvienne en 1888, entre Lamas et Yurimaguas (Whitten, 1987 : 240-241).

Les autochtones étaient la seule force de travail disponible, à la fois bon marché et qualifiée, puisqu'ils connaissaient parfaitement le monde de la forêt et la flore tropicale. Il faut souligner que tous n'étaient pas disposés à se vendre aux trafiquants de caoutchouc, lesquels ne disposaient pas des mêmes ressources que les commerçants pour endetter les autochtones et s'assurer par-là une main d'œuvre captive. Pour autant, le type de contrat en vigueur était celui du journalier ou « contrat de prestation de services personnels » (Muratorio, 1998 : 177-181).

Ce système fut remplacé par une nouvelle forme d'esclavage, lorsque Julio Arana entreprit de prendre le contrôle de ses concurrents colombiens établis dans le Putumayo, pour fonder la société Arana, Vega et Larrañaga en 1904 (Domínguez et Gómez, 1994 : 180). C'est la Société britannique anti-esclavagiste qui dénonça le scandale, à la suite de l'enquête du journaliste Werner Hardenburg publiée en 1909 – sous le titre « Le Paradis du Diable » –, et du rapport communiqué par Roger Casement au Secrétaire britannique des Affaires Etrangères, en 1911. Le plus étonnant est que l'Église

catholique prétendit alors ne rien savoir des exactions de la Maison Arana, alors qu'elle avait en charge la « mission de civiliser » les populations autochtones depuis une quinzaine d'années dans la région (Bonilla, 1968 : 96).

Cette époque eut un faible impact sur l'intégration de l'Amazonie à l'économie de marché, car les routes commerciales étaient surtout dirigées vers l'intérieur du bassin amazonien, où se concentrait l'essentiel du marché régional et international – Iquitos, Manaus et Belém – à la fois desservi par le réseau fluvial et ouvert aux marchés européen et américain. En fait, elle bénéficia surtout aux Péruviens, qui profitèrent de leur avance technologique et de leur flotte à vapeur pour prendre le contrôle des fleuves tributaires de l'Amazone – le Napo, le Putumayo, le Pastaza et le Morona. Cette domination technologique et les velléités d'hégémonie péruvienne sur la région conduisirent à la multiplication des conflits frontaliers (Bustamante *et al.*, 1991). Cette rivalité politique se doublait d'intérêts économiques qui furent exacerbés par l'industrie extractive puisque l'armée péruvienne défendait autant les frontières que les intérêts privés, qu'il s'agisse de ceux des barons du caoutchouc ou de l'industrie pétrolière.

Vers 1914, la chute des prix mondiaux du caoutchouc – due à la concurrence des colonies asiatiques de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas – entraîna la faillite des principaux barons de l'Amazonie comme cela s'était produit pour le quinquina vers 1884. Beaucoup d'employés et travailleurs précaires (*peones*) des entreprises d'extraction se convertirent en paysans, tandis que leurs patrons profitaient de la première entreprise de colonisation lancée par l'État dans les années 1920. La politique de colonisation dirigée par l'État en Équateur et en Colombie fut ainsi stimulée par la nécessité de renforcer la présence militaire aux frontières et de mettre fin aux incursions régulières de l'armée péruvienne. Parallèlement, les premiers travaux d'exploration pétrolière transformèrent les relations de travail, annonçant l'irruption du capitalisme dans la région.

La colonisation de l'Amazonie ne prit son essor que dans la deuxième moitié du XX^e siècle, avec les grands projets d'agriculture et d'élevage extensifs à faible productivité, dont l'impact se cumula avec celui de l'extraction de bois pour accélérer la déforestation. Au Brésil, elle suivit l'ouverture de la route Brasilia – Belém en 1960 et de la route

transamazonienne Cuibá – Santarém dans les années 1970. Au Pérou, la première route reliant la côte pacifique à Pucallpa, porte de l'Amazonie, ne fut ouverte qu'en 1943. Quant à l'Amazonie vénézuélienne, elle demeura une région marginale jusqu'à la fin des années 1960, lorsque le Brésil ouvrit la route du Roraima, pour communiquer avec la région industrialisée de l'Orénoque et gagner la côte caraïbe. À la même époque, l'Amazonie bolivienne fut désenclavée avec l'ouverture de la route Cochabamba – Santa Cruz. En Équateur et en Colombie, les premières routes furent ouvertes à la fin des années 1960 et surtout au début des années 1970, au moment où s'intensifiait l'exploration pétrolière dans le Nord Est (qui regroupe aujourd'hui les provinces de Napo, Sucumbíos et Orellana), le Haut Caquetá et le Putumayo. (De Onis, 1992 : 26-27 ; 44, 55-56).

Les origines de la colonisation agricole se trouvent dans les pressions socio-économiques associées à la croissance démographique et à la concentration foncière dans les régions traditionnellement intégrées au marché. Dans ce contexte, la faible densité humaine en Amazonie conduisit l'État à déclarer « terres incultes » des millions d'hectares, ce qui s'imposa comme un succédané de réforme agraire dans les années 1960, encouragé par l'Alliance pour le Progrès. Pour les populations autochtones amazoniennes, cette politique s'apparenta à une forme de « colonialisme écologique » (Varese, 1979) ou « deuxième conquête » (Maybury-Lewis, 1984 : 130).

En outre, les lois de réforme agraire votées à cette époque sont en partie responsables de la déforestation survenue dans les trois décennies qui suivirent, car elles obligeaient les paysans à déboiser une grande partie du terrain pour obtenir sa légalisation. Cette politique continua dans les années 1970-1980, avec l'appui financier de la Banque Mondiale. Mais au-delà de l'influence des aides publiques, deux facteurs contribuèrent à la déforestation : la valeur spéculative de la terre dans le contexte d'hyperinflation qui caractérisa les économies latino-américaines de la « décennie perdue » et les facilités de légalisation des terres défrichées et converties en pâturages (Anderson, 1990 : 9).

Dès la fin des années 1960, il devint clair que les gisements pétrolifères du bassin amazonien intéressaient les multinationales américaines et européennes. De cette époque datent les débuts de Texaco en Colombie et en Équateur, mais aussi les nationalisations de l'industrie pétrolière au

Pérou (1968) et en Bolivie (1967), tandis que le Venezuela participait activement à la création de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), en 1969 (Philip, 1982). Les deux chocs pétroliers des années 1970 facilitèrent le financement de la politique de colonisation de terres jusqu'alors peu accessibles.

En Équateur, par exemple, avec la création de l'Entreprise Nationale de Pétrole Equatorien (CEPE) en 1967 (devenue Petroecuador en 1989), l'État commença à participer directement à l'exploitation pétrolière et à encourager la migration vers l'Est. En 1978, la junte militaire fit adopter une loi de colonisation de la Région Amazonienne Équatorienne, dotée d'un caractère spécial, autrement dit imposa la colonisation comme une priorité nationale. Toutefois, faute de planification, les effets de la colonisation s'avérèrent difficilement gérables et, faute d'assistance technique, nombre de colons échouèrent à surmonter le manque de capitaux, le faible rendement des récoltes et l'insuffisance de main-d'œuvre pour assurer un rythme soutenu de production. Ils ne purent dépasser le stade de la culture de subsistance, en particulier lorsque, installés à l'écart des voies de communication, ils rencontrèrent des difficultés pour commercialiser l'excédent de leur production. Par conséquent, beaucoup perdirent leurs terres face à des intérêts plus puissants ou les abandonnèrent du fait de la faible productivité et de l'impossibilité d'assurer leur subsistance (Pichón, 1993).

L'échec économique de la colonisation agraire se mesure aux problèmes sociaux liés à l'émigration des colons, et à l'augmentation de la culture de coca en particulier au Pérou, en Bolivie et en Colombie, autant pour des raisons d'usage traditionnel que du fait de la faible rentabilité des cultures légales. À cela s'ajoutent les problèmes causés par une urbanisation mal contrôlée. Non seulement cette politique impulsée par l'État n'eut pas les effets escomptés mais elle contribua à augmenter la dette externe, comme l'illustre le cas de l'Équateur, où la croissance de la dette externe suivit celle des revenus du pétrole et déboucha sur la crise de la dette au milieu des années 1980 (Fontaine, 2003 a : 94-98). Il n'en demeure pas moins que l'organisation administrative de la région fut consolidée dans chaque pays et que la région est désormais le scénario d'une nouvelle forme d'intégration, accélérée par son insertion aux marchés mondiaux.

L'Amazonie à l'heure de la globalisation

Au total, quelque 800 000 km² du bassin amazonien avaient disparu au début des années 1990, dont 68% au profit de pâturages, sous l'effet conjugué de la colonisation massive, de l'exploitation commerciale du bois, de l'agriculture et l'élevage extensifs. Entre 1975 et 1989, le Brésil défricha une aire comparable à la superficie de la France (560 000 km²). En Équateur, la déforestation atteignit 2,3% par an dans les années 1970-1980. En Colombie, malgré la création en 1959 de sept zones de réserves forestières couvrant un ensemble de 58,6 millions d'hectares, en 1989 12,7 millions d'hectares avaient été colonisés sur ce domaine, principalement en Amazonie (près de 6 sur 38,6 millions d'ha) et dans la vallée du Magdalena (près de 4 sur 6 millions d'ha), (Andrade *et al.*, 1993 : 41 ; Castaño Uribe, 1993 : 29 ; TCA, 1991 : 47 ; Rudel et Horowitz, 1993 : 44).

Les pressions se multiplièrent à l'échelle internationale, pour mettre en place une politique de délimitation d'aires protégées, où se concentrent les conditions de reproduction des espèces animales et végétales. Cette politique avait commencé dans les années 1960, avec la création d'une quinzaine de zones de ce type, mais ce n'est que dans les années 1970 qu'elle prit une importance réelle (avec la création de 25 zones), qui se confirma dans les années 1980 (avec la création de 45 zones). En 1992, année du Sommet de la Terre à Rio, le bassin amazonien comptait une centaine d'espaces naturels protégés, totalisant 34 millions d'ha. Selon la typologie de l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN)^[8], ces aires se divisent en parcs nationaux ou publics (43), réserves naturelles ou nationales (14), réserves biologiques, écologiques ou de production animalière (14), refuges de vie sylvestre (3), stations écologiques ou biologiques (13), sanctuaires de faune et flore ou sanctuaires historiques (5), monuments nationaux (4). (Castaño Uribe, 1993 : 41-49, 103).

Cette tendance s'accompagna de deux phénomènes : la décentralisation de la politique environnementale et l'augmentation tout aussi spectaculaire du service de la dette externe, qui priva l'État des moyens de sa politique. À cela s'ajouta la crise de gouvernance, qui se manifeste par l'incapacité de l'État d'affirmer une présence institutionnelle dans ces régions périphériques et un déficit de légitimité auprès des populations locales (Fontaine, 2003 b). L'échec de la politique de conservation devint patent en

Colombie et Équateur, lorsque ces deux pays adhèrent au plan « Parcs en Péril » lancé par l'ONG Conservation de la Nature (TNC) et l'Agence américaine d'aide au développement international (USAID). Rappelons que ce programme vint allonger la longue liste des projets internationaux lancés depuis trois décennies pour sauver les forêts tropicales : de la « Stratégie pour le futur de la vie » lancée par l'UICN, l'Institut Mondial des Ressources, l'Organisation de l'Agriculture et de l'Alimentation (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation et la Culture (UNESCO), à l'Agenda 21 présentée à Rio en 1992, en passant par le document présenté par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement sous le titre « Notre propre agenda » en 1982 ou encore celui de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) sous le titre « Conservation et développement durable dans la région amazonienne », au début des années 1990 (TCA, 1991 : 57-59 ; Castaño Uribe, 1993 : 6162, 87).

Cette situation conduisit l'État à déléguer une bonne partie de ses attributions, dans le domaine de la protection de l'environnement, à des organisations non-gouvernementales (ONG) internationales, directement ou par représentation locale. Cette tendance fut renforcée par la création de systèmes de financement international des aires protégées, qui laissèrent espérer aux pays lourdement endettés la possibilité de capitaliser leur patrimoine naturel. Ainsi, la Banque mondiale et des organismes financiers internationaux créèrent les Fonds Globaux pour l'Environnement (*Global Environment Facilities*), pour financer divers projets alternatifs à la déforestation ou de reboisement. Simultanément, certaines ONG de conservation furent tentées de résoudre le problème de la dette en convertissant une partie de celle-ci en « bons de la dette sur la nature » (*Debt-for-nature swaps*), un système d'échange de la dette pour des « bons sur la nature », inauguré en 1987 par l'ONG « Conservation International » et qui repose sur la circulation des bons de la dette sur le marché secondaire^[9].

L'intégration de la question amazonienne à l'agenda des organismes internationaux accompagna un mouvement plus général de politisation de l'écologie et d'internationalisation des politiques environnementales, au rythme des rencontres internationales qui suivirent la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, en 1972 (Sommets de

la Terre, conférences intergouvernementales sur le changement climatique, congrès de l'UICN, etc.). Le Sommet de la Terre organisé à Rio de Janeiro en 1992 marqua un changement dans la formulation du problème écologique, en se référant au développement durable – défini dans le Rapport Brundtland comme « le développement qui satisfait les nécessités du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire leurs propres nécessités »^[10].

Pour les organisations écologistes, les écologues et les économistes, la question est plus complexe : en effet, on peut distinguer au moins trois lignes d'interprétation du concept de développement durable. La première privilégie la participation des communautés locales au développement, cherchant à développer l'agriculture à petite échelle et considérant que ces solutions pour le développement ne peuvent être généralisées, du fait de l'hétérogénéité de l'Amazonie. La deuxième privilégie la dimension économique des ressources naturelles, cherchant à calculer la valeur du « capital naturel » ou « capital écologique » en termes de coûts et bénéfices externalisés. La troisième privilégie la conservation des écosystèmes, en cherchant à maximiser l'usage de la biomasse et à limiter la déforestation grâce à des programmes agricoles et forestiers à l'échelle locale (Becker, 1994 : 174-176 ; Colchester et Lohmann, 1993 : 62). Ces divergences théoriques recourent l'éventail des positions défendues par les ONG écologistes, qui ont cependant en commun de considérer nécessaire la décentralisation des politiques environnementales et la coopération avec les acteurs locaux. Au-delà du but commun de défendre l'environnement, ces organisations s'opposent autant sur les origines de leur financement que sur les tactiques ou stratégies à mettre en œuvre (Fontaine, 2003 a : 322-332).

Un premier type est incarné par les ONG américaines (Conservation International, TNC et le Club Sierra) ou européennes (l'UICN et le Fonds mondial de la vie sauvage (WWF), et leurs homologues locales (Fondation Nature (Fundación Natura), etc.). Ces organisations, qui lancèrent le mouvement international pour la conservation des aires naturelles, sont traditionnellement considérées comme institutionnelles en raison de leurs sources de financement public et leurs relations avec les grandes entreprises ou fondations, telles que Ford, Novib ou Macarthur. Le second type est incarné par les ONG américaines (le Réseau d'action des forêts tropicales humides (RAN), Oxfam America) ou européennes (le Mouvement mondial

des forêts tropicales humides, Amis de la terre) et leurs contreparties locales (le Forum bolivien de l'environnement et du développement, etc.). Ces dernières sont réputées plus activistes, entretenant des relations avec les militants des communautés et des mouvements autochtones, et maintiennent une attitude de défiance à l'égard des premières. Tandis que les premières basent leur stratégie sur le lobbying institutionnel et les réformes légales, les secondes marquent une préférence pour les actions de boycott et les manifestations ou occupations de sites.

Cette diversité des positions a des conséquences sur le traitement socio-économique de la question écologique. En effet, jusqu'aux années 1990, la stratégie institutionnelle des organisations de conservation faisait peu de cas du problème de la pauvreté ou de la distribution inégale des terres agricoles. À l'occasion, cette stratégie renforça les divisions entre les populations locales affectées par la délimitation d'aires protégées, et les gouvernements, occasionnant des conflits agraires (Colchester, 1994 : 20). Cela conduisit la Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien (COICA) à faire pression auprès de ces ONG et des organismes multilatéraux au milieu des années 1980, pour que l'avis des organisations autochtones soit pris en compte dans la gestion de l'environnement, et tout particulièrement dans la politique de conservation.

Cette logique vint à la rencontre de la logique de l'État, dans la mesure où ce dernier se trouvait dans l'impossibilité d'administrer des parcs ou des réserves naturelles, délimités dans les années de croissance ou plus récemment, et qui constituèrent un poids économique au moment où éclata la crise de la dette. Autrement dit, comme pour la délimitation de territoires ancestraux, la logique de mouvements sociaux et la logique d'État se renforcèrent mutuellement, pour définir des espaces de pouvoir décentralisés. Dans ce contexte, le « savoir autochtone », que la Convention sur la Biodiversité incite à reconnaître et à valoriser de la part de l'État, est appelé à jouer un rôle croissant dans la légitimation des organisations autochtones amazoniennes. Ce faisant, il devient le point de convergence de ces organisations et des organisations écologistes (Fontaine, 2003 a : 333-338).

Face à l'internationalisation de la protection de l'Amazonie, les pays du bassin amazonien réagirent en signant le Traité de Coopération

Amazonienne (TCA), le 3 juillet 1978 à Brasilia. L'objectif avoué était de promouvoir le développement harmonieux des pays membres à travers des actions conjointes et dans le respect de la souveraineté nationale. En outre, selon l'article premier de ce traité, les pays membres s'engageaient à veiller à la préservation, la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de leurs territoires. Cette disposition sera répétée au fil des réunions des ministres de relations étrangères, notamment à Quito, en 1989 (Carrera de la Torre, 1993 : 253-254).

Pourtant, la coopération régionale resta insignifiante durant les années 1980, faute d'un cadre défini pour la consultation et l'harmonisation des plans de développement entre les pays, ainsi que les conditions de cette coopération, en particulier pour l'utilisation des eaux internationales, et les politiques d'investissements étrangers et nationaux. Dans la mesure où l'objet du TCA était surtout symbolique, ce dernier jouissait d'une capacité d'action limitée, ne disposant ni d'un budget opérationnel ni d'un secrétariat permanent (Kremling, 1997 : 26 ; De Onis 1992 : 57). À cela s'ajoute le fait que la réaffirmation péremptoire de la souveraineté nationale constitue un obstacle à l'intégration des politiques environnementales des pays amazoniens. En effet, dans le document rédigé en préparation du Sommet de la Terre, le TCA (1991) s'insurge contre toute velléité d'ingérence et consacre même un paragraphe au « mythe de l'internationalisation ».

Une autre limite au projet du TCA est la position hégémonique du Brésil. En fait c'est ce pays qui prit l'initiative du Traité, alors qu'il faisait l'objet de sévères critiques pour les niveaux de déforestation sans précédent atteints dans les années 1970. Il cherchait ainsi à s'assurer du soutien des autres pays de la région pour s'opposer à l'ingérence des pays riches. Certes, la participation croissante des ONG au système politique brésilien, dans les années 1980, conduisit à une reformulation du discours développementaliste et à une plus grande prise en compte des aspects sociaux et environnementaux dans le processus de décision politique (Kremling, 1997 : 21-22). Mais la position dominante du Brésil présente une claire contradiction avec la volonté de préserver la souveraineté et marque les limites du Traité, que reflètent les tensions avec le Venezuela ou le Pérou.

Cette situation changea dans la deuxième moitié des années 1980, lorsque la politique internationale en matière d'environnement commença à exercer des pressions sur le modèle de développement brésilien. En particulier, dès 1986, la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et la Banque Mondiale soumièrent leurs prêts à des critères de développement durable, obligeant le Brésil à reconsidérer sa politique de déforestation. En 1989, le Président José Sarney organisa un Sommet présidentiel à Manaus, où le Président colombien Virgilio Barco proposa l'institution de commissions permanentes spéciales, pour les ressources naturelles, l'environnement et les affaires autochtones. Cette proposition fut suivie d'effets tandis que le rôle du secrétariat *pro tempore* était renforcé. L'internationalisation de la question écologique conduisit à renforcer particulièrement le poids de la Commission spéciale de l'environnement par rapport aux cinq autres commissions. Celle-ci fut chargée de sept programmes⁽¹¹⁾ sur les 52 définis en 1992 (Castaño Uribe, 1993 : 15). En 1993, le secrétariat *pro tempore* élabora une proposition de politique régionale pour l'utilisation soutenable des ressources forestières. Parallèlement, les pays du TCA intensifièrent leurs efforts pour adopter une position commune face aux organismes internationaux, jusqu'à la rencontre de Río en 1992, mettant en particulier l'accent sur la « dette écologique des pays industrialisés » et la nécessité d'être soutenus financièrement par les pays riches dans leur politique environnementale.

Il reste que tant la structure du TCA que celle de l'Organisation du TCA exclut toute participation significative de la société civile des pays membres, alors que les organismes financiers internationaux et quelques agences de développement ou ONG jouissent d'un statut d'observateur et de coopérant dans l'élaboration des programmes d'action. L'influence de ces organismes, qui repose essentiellement sur leur capacité de financement, se traduit par une présence accrue dans les prises de décisions depuis 1990. En revanche, la participation des organisations non gouvernementales est symbolique. La COICA, par exemple, dispose du statut d'observateur au sein de la commission des affaires autochtones, mais n'a pas droit de cité dans les commissions spéciales de santé, d'environnement ou de tourisme, qui concernent pourtant au plus haut point les populations autochtones amazoniennes (Kremling, 1997 : 81-83). D'autre part, les intérêts politiques et économiques les mieux représentés au sein du TCA sont ceux qui dépendent d'activités générant des bénéfices à court terme, ayant un impact

majeur sur l'environnement – activité minière et pétrolière, exploitation forestière, agriculture extensive et élevage, etc. De sorte que les modèles de développement accordent une place secondaire aux aspects écologiques et ne reflètent pas plus les préoccupations des populations locales qu'ils ne prennent en compte leurs nécessités.

Au-delà du langage technico-scientifique, le discours sur le développement durable ne prend pas en compte la dimension économique du problème, ce qui réduit d'autant sa portée. En outre, la contradiction entre les critères qui orientent la formulation de politiques de développement durable conduit à ce que les décisions prennent la forme de pétitions de principe ou de déclarations réitératives sans réelle implication de cet organisme, pourtant créé pour mettre en œuvre des programmes de développement durable au niveau régional. Ces contradictions limitent d'autant la portée de l'argument de certains auteurs, selon lequel, dès les années 1980, la politique de développement de l'Amazonie était déjà tracée par les programmes et les projets adoptés dans le cadre du TCA (Carrera de la Torre, 1993 : 263). Surtout, un tel présupposé impliquerait que la délégation de pouvoir à cet organisme soit complète et lui permette de prendre des décisions de manière autoritaire, ce qui renforcerait encore son fonctionnement antidémocratique (Bustamante, 1993 : 179). En définitive, tout contribua à faire du TCA un organisme qui se caractérisait par un discours critique sur les priorités et alternatives du développement en Amazonie, mais dont la portée empirique était limitée, compte tenu des conditions de sa création (Kremling, 1997 : 83 et 97-98).

Annoncée en 1998 et devenue effective en mars 2003, la création de l'Organisation du TCA ne modifia pas fondamentalement cet état de fait. Cette organisation est désormais dotée d'une personnalité juridique internationale et d'un secrétariat général basé à Brasilia. Dans son plan stratégique 2004-2012, le chapitre « Intégration et compétitivité régionale » accorde une importance cruciale à l'initiative pour l'Intégration de l'infrastructure régionale d'Amérique du Sud, lancée en 2000 par 12 gouvernements de la région, avec l'appui de BID, de la Corporation andine d'investissement (CAF) et du Fonds pour le développement du bassin du Plata (OTCA, 2004 : 14). Ce « couloir de développement » composé de sept axes routiers et deux axes fluviaux, est considéré par le Secrétariat général de l'organisation comme un moyen d'intégrer le marché intra amazonien

(avec la libre circulation des fleuves de la région). Mais certains groupes écologistes y voient l'une des plus grandes menaces pour la conservation de la biodiversité de la région (Delgado Ramos, 2004 : 10 ; BIC, s. d.).

Les années de la « décennie perdue » avaient vu se généraliser la prise de conscience de la crise du modèle de développement capitaliste à l'œuvre depuis un demi-siècle en Amérique latine. Les années 1990 furent celles de la convergence des acteurs sociaux et institutionnels vers la recherche d'un nouveau modèle. La convergence des mouvements écologistes et des organisations autochtones connut son apogée lors du sommet de Río en juin 1992, bien que des différences de nature et de stratégie subsistent au sein même de ces organisations. Elle accéléra la convergence des États de la région amazonienne, jusqu'alors peu désireux de faire du TCA un instrument d'intégration des politiques publiques. Cette évolution montre que les mouvements sociaux ont une incidence décisive sur les conditions dans lesquelles sont prises les décisions de politiques publiques.

Certes, le concept de « développement durable » banalisé par le Rapport Brundtland et la Déclaration de Rio n'est pas une panacée. Son interprétation demeure d'ailleurs soumise à des divergences idéologiques notoires entre les mouvements écologistes et autochtones et les acteurs institutionnels et économiques. En particulier, les tenants de l'économie écologique défendent un concept de développement durable « fort », qui tiendrait compte de la diversité biologique et humaine, ou encore du métabolisme social de l'économie mondiale. Ils critiquent particulièrement l'approche du Rapport Brundtland et de l'économie néoclassique, considérant que celle-ci ne tient pas suffisamment compte des effets pervers du développement, tels que l'« internalisation des externalités écologiques », la perte de diversité culturelle et autres valeurs défendues par nombre de communautés locales dans les pays « pauvres », affectée par le développement des pays industrialisés (Martínez-Alier, 1994).

Cependant il exprime clairement la nécessité de redéfinir les modalités du développement en attribuant à ce substantif, connoté de tant d'effets pervers pour les sociétés dépendantes qu'il risquait de devenir une coquille vide, un adjectif redonnant toute son importance au long terme, voire au très long terme. Ceci est particulièrement valable en ce qui concerne le développement de l'activité pétrolière en Amazonie, qui a plutôt financé

l'intégration de la région aux marchés mondiaux, que l'amélioration des conditions de vie des populations locales, au prix de la pollution chronique et de l'accélération de la déforestation.

Mouvement autochtone et écologie politique

Avec l'inclusion croissante de l'Amazonie dans les processus de globalisation économique et politique, les populations autochtones sont entrées dans une phase d'organisation sociopolitique particulièrement dynamique dès les années 1980, tandis que se multipliaient les conflits liés à la terre, tout d'abord autour de la délimitation légale de territoires, puis autour de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables, comme le pétrole et le gaz naturel. Depuis les années 1980, ces communautés tendent à se regrouper au sein de la Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien (COICA), qui joue par conséquent un rôle croissant dans la vie politique de la région. Cela dit, l'organisation d'un mouvement autochtone amazonien se heurte à deux types de problèmes : d'une part, l'étendue du bassin amazonien invite à distinguer au moins trois sous-ensembles géopolitiques (les pays de la région andine, le Brésil et les pays des Caraïbes) ; de l'autre, ce bassin abrite plusieurs centaines de groupes ethnolinguistiques, de tailles disparates et qui entretiennent des relations hétérogènes avec les autres groupes ethniques ou les acteurs du marché et du système institutionnel.

Partant de ce constat, il s'agit de mettre en évidence les lignes d'action et les difficultés dans l'institutionnalisation de la COICA, au sens de la formation de processus politiques à partir des conflits de classes et du fonctionnement des organisations (Touraine, 1973 : 211)^[12].

Le débat théorique sur l'ethnicité

Le débat sur les identités collectives en sciences sociales prit de nouvelles orientations dans les années 1980, autour de la question de l'ethnicité, en particulier dans la perspective des conflits qui se multipliaient en Afrique et en Europe. Toutefois ce thème n'a rien de nouveau. L'ethnologie et la sociologie furent le cadre d'un vif débat théorique pour en finir avec la confusion sémantique entre les notions de tribu, ethnie et race, laquelle

avait conduit Weber à écarter l'ethnie des catégories d'analyse (Weber, 1995 a : 124-144).

Il ne s'agit pas de procéder à une révision des théories de l'ethnicité^{13}. On se contentera d'adopter ici une démarche interactionniste, particulièrement adaptée à l'étude des sociétés plurielles en Amérique latine, au sens où l'identité ethnique renvoie à une situation, non à un état. Selon le contexte, elle peut prendre le pas sur d'autres identités possibles ou latentes – de genre, ou sociales et politiques – (Gros, 1994), elle n'est donc pas antinomique avec une identité régionale, andine ou amazonienne (Wachtel, 1992). Qu'elle soit instrumentalisée ou manipulée, mobilisatrice ou opportuniste, l'identité se constitue par l'ensemble des pratiques sociales reconnues par un groupe (Bourdieu, 1980 : 87-109), même si, compte tenu de la disjonction entre culture et ethnicité, « le degré d'enracinement des identités ethniques dans des réalités culturelles est hautement variable » (Poutignat et Streiff Fenart, 1995 : 141).

Dans le cas des communautés autochtones latino-américaines, l'ethnicité comme tactique de résistance a évolué comme une stratégie de lutte pour des droits civiques, économiques et sociaux, dans les années 1980. Cela marque le passage de la défense d'une identité en soi à l'affirmation d'une identité pour soi, de manière à assurer un lien logique entre identité, culture, droit et modernité, lien qui définit une « identité nouvelle » (Gros, 1994), fût-ce au prix d'un « bricolage idéologique » (Morin, 1994).

De fait, l'ethnicité repose à la fois sur l'instrumentalisation de liens primordiaux et sur la mobilisation de ressources symboliques à travers un discours performatif, produit des interactions et des processus dynamiques à l'œuvre dans une réalité historique en constant changement. Les identités collectives que génère cette « ethnogenèse » (Whitten 1987) se situent à la croisée de processus dialogiques de définitions endogènes et exogènes, et varient selon le degré de conscience collective et le contexte historique. Ainsi comprise, l'ethnicité est une pratique dans laquelle l'action politique quotidienne et la création idéologique vont de pair, pour assurer à l'identité ethnique une expression, une cohérence et une visibilité en constante reformulation (Santana, 1992).

Le discours de l'ethnicité en Amérique latine se présente avant tout comme un discours éthique, en ce sens qu'il s'appuie sur les droits de l'homme

pour défendre le droit à un style de vie qui résiste aux conséquences négatives de la modernité introduite dans la région avec le développement du capitalisme (Gros, 1997 ; Le Bot, 1994). Cette dimension s'exprime à travers l'idée selon laquelle les autochtones œuvrent « pour l'humanité » en même temps qu'ils agissent pour la reconnaissance de leurs droits spécifiques, de sorte que la revendication culturelle acquiert une légitimité universelle. Dès lors, l'ethnicité se déploie dans le champ social, par la création d'organisations représentatives, la coopération avec d'autres acteurs sociaux, voire la conformation de mouvements sociaux, chargés d'interpeller le système institutionnel et le marché au nom de la défense de ce droit fondamental. Elle pénètre le champ économique à travers une critique diffuse (souvent rhétorique) du modèle capitaliste de développement et la défense d'un modèle de développement communautaire agricole ou sylvestre et pastoral, qui dépend de l'accès à la terre ou au territoire, ce qui implique une réforme agraire et la reconnaissance légale de la propriété sur le sol, le sous-sol et les ressources naturelles, renouvelables ou non (Roldán, 1995). Enfin, elle investit le champ politique à travers la revendication de droits spécifiques culturels, comme le droit à la consultation et à la participation, et la formulation d'un projet politique articulé autour de l'autodétermination et l'autonomie (Urban et Sherzer, 1992).

Ce processus dénote une inclusion croissante des types idéaux de rationalité définis par Weber (Weber, 1995 a : 71), et démontre que l'éthique de conviction reposant sur les valeurs communautaires s'articule avec l'éthique de responsabilité reposant sur la volonté politique de changement au niveau de la société (Fontaine, 2002). Ainsi, l'ethnicité repose sur le pouvoir de la tradition, dans la mesure où elle fait appel à des origines communes (supposées ou réelles) pour faire irruption dans le champ social. En ce sens, la tradition est un instrument de mobilisation parmi d'autres, offerts par la réactivation des liens primordiaux (l'habitat, la langue, la religion, etc.).

D'autre part, elle repose sur la domination charismatique, dans la mesure où elle est portée dans les champs politique et économique par les « nouveaux chefs » indiens (Brown, 1993) ou par différents réseaux d'acteurs sociaux transnationaux qui incarnent aujourd'hui la « représentation ventriloque » autrefois assumée par les médiateurs indigénistes (Guerrero, 1998 et 2000). Enfin, elle s'appuie sur la domination rationnelle légale, dans la mesure où

elle est sanctionnée par le droit positif, qui encadre notamment l'action des acteurs du marché.

C'est au sujet de la spécificité culturelle que le discours de l'ethnicité interpelle avant tout l'État en Amérique latine. Ce discours oppose les cultures autochtones à « l'idéologie du métissage » (Wade, 1997 : 28) et se structure autour d'une demande d'équité et d'un projet d'État multiculturel et pluriethnique ou plurinationale. En général, les droits culturels incluent explicitement le droit à l'intégrité culturelle (langue, religion, pratiques médicinales et organisation sociale), la légalisation du droit coutumier, la sauvegarde du patrimoine historique et l'accès aux médias. La demande de reconnaissance de ces droits a des contreparties dans le champ politique, à travers la formulation d'une demande d'autodétermination et d'autonomie.

Cela dit, au-delà d'un consensus général autour du contrôle de l'historicité – entendue comme un système de connaissances donné, un mode d'accumulation (le travail sur le travail) et un modèle éthique (Touraine, 1973 : 46) –, les mouvements identitaires ethniques latino-américains défendent deux conceptions différentes de l'autodétermination et de l'autonomie. Les uns associent l'autodétermination à l'émancipation de la domination économique et politique. Dans ce cas, il s'agit avant tout d'une lutte de libération des secteurs dominés, contre le colonialisme interne (Stavenhagen, 1990). Les autres associent plutôt l'autodétermination à l'autonomie culturelle, mettant l'accent sur la légitimité des territoires ancestraux et le droit à disposer librement de toutes les ressources qu'ils abritent (Varese, 1996). Ces deux approches marquent clairement la différence entre les mouvements autochtones des hautes terres et ceux des basses terres dans les pays andins, et la ligne de fracture qui sépare historiquement les premières (influencées par les luttes agraires des années 1960) des secondes (orientées dès l'origine par la défense d'une identité culturelle articulée avec un territoire ancestral) (Fontaine, 2003 a : 199-248).

Ces deux perspectives ne se contredisent pas forcément, mais il faut noter que pour les organisations amazoniennes, le contrôle de l'historicité est étroitement lié au contrôle des ressources naturelles ; et l'autodétermination s'entend comme le droit de choisir un modèle de développement propre, reposant sur l'autogestion et l'autonomie territoriale. Cela implique d'une

part le respect de formes autonomes de gouvernement comme systèmes politiques différents, tant au niveau communautaire qu'au niveau national, d'autre part le droit à contrôler toutes les activités économiques dans des territoires légalement délimités (COICA, 1990 : 107-108).

L'autre grand chapitre de réformes légales qu'ont obtenues les organisations autochtones dans les années 1990 est le droit à la consultation et à la participation, entériné par la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et la Déclaration des Nations unies sur les Droits des peuples autochtones, à laquelle ces organisations ont coutume de se référer et dont elles demandaient, pour la première, la ratification par tous les gouvernements du continent. En outre, les organisations amazoniennes revendiquaient une plus grande représentation dans les espaces internationaux, où sont prises les décisions qui affectent directement ou indirectement leurs conditions de vie. Dès août 1990, le Conseil mondial des peuples autochtones, réuni à Tromsø (Norvège), revendiqua que les autochtones puissent jouer un rôle actif dans les discussions internationales sur l'environnement (Juncosa, 1992 b : 135-153). Par la suite, les organisations autochtones exigèrent un espace spécifique au sein de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et dans les débats sur la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Kyoto, pour exprimer des propositions alternatives pour un nouvel ordre mondial.

Le mouvement autochtone et la conservation du bassin amazonien

La COICA fut fondée en mars 1984 par trois organisations d'Amazonie andine – l'Association interethnique de développement de la forêt péruvienne (AIDSESP), la Confédération de nationalités de l'Amazonie équatorienne (CONFENIAE) et la Confédération des peuples autochtones de l'Orient bolivien (CIDOB) – ainsi que deux organisations nationales – l'Organisation de nationalités autochtones de Colombie (ONIC) et l'Union de nations autochtones du Brésil. Elle s'élargit ensuite au Conseil national indien du Venezuela (CONIVE), en 1989, puis à l'Association des peuples amérindiens de Guyana (APA), l'Organisation des Indiens du Surinam (OIS) et la Fédération des Organisations Autochtones de Guyane française (FOAG), entre 1991 et 1994. Entre-temps, deux organisations amazoniennes remplacèrent l'ONIC et l'Union de nations autochtones du

Brésil : la Coordination des organisations autochtones d'Amazonie brésilienne (COIAB), en 1989, et l'Organisation des peuples autochtones de l'Amazonie colombienne (OPIAC), en 1995.

Selon certains, l'émergence de la COICA est la réponse des organisations ethniques à la signature du TCA, appelé à devenir une organisation régionale (l'Organisation du TCA) en 2003, au sein duquel la COICA a d'ailleurs obtenu un statut de consultant (Chase Smith, 1996 : 110-113). Cependant, l'efficacité de la COICA dépassa rapidement celle du TCA, au plan diplomatique, grâce à la multiplication des alliances avec des ONG de défense des droits de l'homme, des organisations écologistes et des organismes multilatéraux. En effet, dès 1986, grâce à un prix octroyé par le Parlement suisse, elle finança une série de conférences à Stockholm, Londres, Boston et Washington.

Cette première phase permit d'établir d'utiles contacts avec les mouvements écologistes européens, en se familiarisant avec « la rhétorique de la biodiversité et de la globalisation » (Mato, 1997). Ainsi, la COICA s'associa-t-elle avec le Mouvement mondial des forêts tropicales humides, contre l'Organisation internationale du commerce des bois tropicaux, pour réformer la convention signée en 1987 par cette corporation d'entreprises forestières. D'autres contacts avec les Verts se concrétisèrent par une alliance avec une centaine de villes européennes préoccupées par la réduction de l'effet de serre et de la consommation de bois tropicaux. En 1989, ce rapprochement se matérialisa avec la création de l'Alliance pour le climat, impulsée par le cofondateur de la COICA, Evaristo Nugkag, et le secrétaire de l'Environnement de la municipalité de Francfort, Tom Koenigs (Rossbach de Olmos, 2003).

Au même moment, la COICA se rapprocha d'ONG de défense des droits de l'homme, comme Oxfam America, Cultural Survival et Survival International. Ce processus conduisit à la tenue du premier congrès des ONG de conservation et de la COICA, où fut adopté le principe d'une Coalition des peuples autochtones et traditionnels du bassin amazonien – appelée à devenir l'Alliance amazonienne en 1993. Dans un premier temps, celle-ci intéressa quelques grandes organisations de conservation, comme le WWF, Conservation International, l'Institut mondial des ressources et les Amis de la Terre. Cependant, celles-ci cédèrent le pas à des ONG à la fois

plus militantes et plus préoccupées par la défense des droits de l'homme, à l'instar, de Racimos de Ungurahui au Pérou, le Centre des Droits Economiques et Sociaux (CDES) et le Front de Défense de l'Amazonie (FDA) en Équateur, la Fondation Gaia en Colombie, Amazon Watch ou encore le Programme des peuples des forêts et la Fondation pour les forêts tropicales humides aux États-Unis. Entre-temps, s'intégrèrent des organisations amazoniennes non-membres de la COICA, telles que le Groupe de travail amazonien au Brésil. En 1994, l'Alliance amazonienne se structura autour d'une direction générale et d'un bureau de coordination, établis à Washington, ainsi que d'un conseil supérieur composé à parité d'ONG et d'organisations interethniques (Selverston-Scher, 2000).

Jusqu'en 2005, le principal avantage de ces alliances stratégiques pour la COICA se situait au plan de l'incidence politique, même si elles lui permettaient également d'accéder à l'aide internationale au développement. Elle a ainsi gagné des appuis financiers pour la réalisation de projets locaux et la démarcation de territoires (en particulier au Brésil). D'importantes sommes ont été fournies par la coopération européenne, en particulier allemande et danoise, ou encore par Oxfam America qui administrait jusqu'alors un fond commun de placements pour la COICA. Mais elle renforça surtout sa présence dans les principaux forums internationaux. Elle était ainsi présente dans les principaux centres de pouvoir des pays du Nord, que ce soit à travers les médias locaux et nationaux, ou par des actions plus directement associées au lobbying. De leur côté, les organisations du Nord gagnèrent en légitimité auprès de leurs membres et sympathisants. Toutefois, en 2005 éclata une crise au sein de l'organisation, à l'occasion de l'organisation du congrès où était prévu le renouvellement des membres de la direction. Cette crise conduisit à une scission au sein de l'organisation, qui réduisit sa capacité d'incidence et généra une crise de confiance auprès de ses partenaires.

Lors d'une rencontre historique à Iquitos, en mai 1990, la COICA proposa une alliance stratégique aux ONG de conservation qui, jusqu'alors, concentraient leur action autour de la défense de l'environnement et de la délimitation d'aires protégées. Elle affirma que la stratégie mondiale de conservation assumée par l'UICN ne saurait suffire à garantir la protection de l'environnement, car celle-ci dépendait de la permanence et de la survie des peuples autochtones. Il fallait donc que leur soit reconnu un rôle central

dans la conservation, à travers la démarcation de « territoires autochtones » (COICA, 1990). Il s'ensuivit un véritable programme d'action, allant de l'éducation de la communauté internationale à la mise en œuvre de nouveaux modèles d'occupation de l'espace sur la base de ces territoires, en passant par l'éducation bilingue et interculturelle, le renforcement des organisations de base et la santé. Ce programme proposait, entre autres, l'échange de la dette publique pour des territoires autochtones, suivant le modèle des « bons de la dette sur la nature ».

L'idée de cette alliance faisait écho à la Conférence consacrée au thème « L'indigène et la terre », tenue à Genève en septembre 1981 (Juncosa, 1992 a), ainsi qu'au premier Congrès autochtone interaméricain sur la conservation des ressources naturelles et l'environnement, organisé à Panama en novembre 1989 (Juncosa, 1992 b : 97-101). Mais cette fois, les organisations représentées par la COICA demandaient un engagement clair de la part des institutions du développement présentes dans la région amazonienne telles que la Banque Mondiale, la BID ou l'agence américaine de coopération USAID. Elles exigeaient que soient formulés des critères de développement durable tenant compte des styles de vie locaux, et que ces institutions retirent leur soutien aux États qui ne reconnaissaient pas l'existence des communautés autochtones ou ne les informaient pas sur les impacts sociaux et environnementaux de leurs projets, conformément à la Convention 169 de l'OIT. Enfin, elles refusaient la médiation des ONG de conservation, précisant qu'elles ne leur déléguaient aucun pouvoir de représentation (COICA, 1990 : 119).

Le programme de la COICA se précisa au fil des réunions qui précédèrent le Sommet de la Terre de Rio (juin 1992) : d'abord en décembre 1991, lors de la conférence de Paris intitulée « Les racines du futur », puis en février 1992, lors de la conférence de Penang (Malaisie) où fut adoptée la Charte des peuples autochtones et tribaux des forêts tropicales (Juncosa, 1992 b : 219-227 ; 229-239 ; IWGIA, 1996 : 18-26), enfin en mai 1992, lors de la rencontre de Kari Oca (Brésil). Le discours écologiste de l'autochtonie, qui s'élabora au fil de ces rencontres, met en cause le développement basé sur l'économie de marché, la surexploitation des ressources naturelles et les impacts sociaux et environnementaux qu'elle génère. En même temps, s'imposa l'argument selon lequel les formes d'organisation sociale et le système économique traditionnel des peuples autochtones offrent un modèle

alternatif de développement durable, ce qui implique de privilégier les initiatives locales au détriment de projets à grande échelle.

Ces textes montrent que la relation entre l'homme et la nature constitue le noyau de sens du discours de l'identité autochtone en Amazonie et détermine les conditions du développement durable pour les communautés, d'où l'importance du lien entre le territoire et la gestion des ressources naturelles. Ce discours oppose à l'économie de marché – accusée de réduire les autochtones à l'état d'objets d'exploitation ou de citoyens de second rang – un modèle de développement communautaire valorisant leurs formes d'organisation sociale ainsi que leur connaissance de l'environnement ou « savoir autochtone ».

Au fil des années, la COICA se fit le porte-parole des communautés autochtones et des organisations de base, sur des sujets conflictuels, bien que ses actions soient d'une portée symbolique et qu'elle jouisse d'un pouvoir politique limité dans le système international des États-nations. Ainsi, émet-elle régulièrement des déclarations contre le Plan Colombie^{14}, et les traités de libre commerce, ou sur le protocole de Kyoto^{15}, la Convention sur la Biodiversité^{16}, la décennie des peuples autochtones (1994-2004), etc. Le cas le plus médiatisé est l'annulation de la patente pour une plante sacrée aux propriétés hallucinogènes, l'*ayahuasca* (*Banisteriopsis Caapi*), commune en Amazonie.

L'enregistrement de cette plante avait été effectué devant le Bureau des brevets et d'enregistrement des marques de Washington, par le laboratoire pharmaceutique de Loren Miller, en 1986. Dix ans plus tard, la COICA présenta une demande d'annulation de cette patente, invoquant le droit à la propriété intellectuelle des communautés autochtones d'Amazonie. Elle obtint gain de cause en 1999, mais pour une raison très différente : la plante était déjà recensée par l'Herbier de l'Université de Michigan.

La consolidation de la COICA fut stimulée par l'élaboration d'un document programmatique, intitulé « Agenda autochtone amazonien », en application d'une résolution prise lors du 6e congrès de l'organisation, tenu à Leticia (Colombie) en juin 2001 (COICA, 2005). Ce « plan d'action stratégique » aspire à promouvoir les échanges entre organisations autochtones en Amazonie, à diffuser les revendications territoriales et l'exigence de droits

spécifiques tels que celui à l'autodétermination, à coordonner les actions locales de défense de l'Amazonie et à assurer leur promotion auprès des organismes internationaux, des administrations publiques et des ONG nationales et internationales, etc. Il se structure autour de cinq thèmes : la viabilité humaine, les territoires et ressources humaines, les systèmes juridiques propres et constitutionnels, le renforcement des connaissances traditionnelles et des organisations nationales, la formation académique et scientifique. Ce dernier point donna lieu à la création d'un programme de formation sur le thème des droits des peuples autochtones et ressources pétrolières, auquel participèrent quelque soixante étudiants issus des communautés de base de huit pays amazoniens (toutes les organisations membres de la COICA, à l'exception de celle de Guyana), dispensé par la Faculté Latino Américaine de Sciences Sociales en Équateur entre 2003 et 2005.

Dans les années 1980, l'exploitation de pétrole et de gaz naturel en Amazonie devint un thème de préoccupation central pour les communautés autochtones de la région, ce qui incita la COICA à assumer le rôle d'interlocuteur officiel des représentants de l'État et de l'industrie pétrolière dans le « Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique » de la Banque Mondiale. Lancé en 1998, avec l'Organisation Latino-Américaine de l'Énergie (OLADE), ce programme a pour objectifs l'élaboration d'une base de données juridiques, la diffusion d'information et la promotion du dialogue entre les trois principaux secteurs impliqués dans l'extraction d'hydrocarbures en Amazonie : industrie, gouvernements et populations autochtones.

Il reste que la participation de la COICA comme porte-parole du secteur autochtone était soumise à trois règles : la participation sur un pied d'égalité, la consultation et l'accord des organisations de base comme préalables à toute décision, la mise en œuvre de « plans de vie » (ou programmes de développement) au bénéfice des communautés autochtones. Cela l'obligea à conserver une certaine distance avec les deux autres secteurs, refusant notamment de compromettre ses organisations membres dans un quelconque processus de négociation (Fontaine, 2003 a : 338-352). En outre, la COICA formula très tôt certaines réserves envers le « Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique ». Elle considérait que le concept de développement durable utilisé par les

entreprises et les gouvernements (inspiré du Rapport Brundtland) entrain en contradiction avec la situation concrète des communautés autochtones, faite d'insécurité physique et culturelle, sur fond de pauvreté et de confrontations souvent violentes avec les industries extractives. Elle dénonça également le manque d'équité dans la représentation et le temps de parole qui lui était réservé lors de chaque réunion régionale.

Ces reproches s'accrochèrent au fil des rencontres, au point d'aboutir à la rupture du dialogue, lors de la réunion de novembre 2003, à Quito. Cette rupture survint sur fond d'intensification de certains conflits locaux – en particulier entre communautés autochtones et entreprises d'extraction minière, comme en Colombie, au Pérou et en Équateur et les récents soulèvements autochtones nationaux en Bolivie, en Équateur et au Pérou (Fontaine, 2005 b). Après cinq ans de travail, la COICA se retira donc de ce processus de dialogue régional, lui préférant une stratégie de soutien direct à la résistance des organisations de base comme dans le cas des U'was en Colombie, des Quichuas de Sarayacu en Équateur ou encore de certains groupes matsiguengas au Pérou, contre divers mégaprojets d'extraction d'hydrocarbures.

Les dilemmes du mouvement autochtone amazonien

Territoires et stratégies de conservation

La préparation du Sommet de Rio et l'adoption de l'Agenda 21^[17] incitèrent nombre d'ONG écologistes à développer de nouvelles méthodes de participation ou de collaboration avec les populations locales, dans les années 1990. Dès lors, la démarcation de territoires ancestraux s'articula avec la protection de l'environnement, en une « stratégie globale de conservation de la biodiversité » (Walshburger, 1992). Simultanément, l'influence des organisations autochtones d'Amazonie dans les politiques publiques s'accrut, en particulier grâce à l'évolution du droit international en faveur des populations autochtones. On a vu que ces organisations participent régulièrement aux réunions internationales où se discutent la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Kyoto ou encore la Déclaration des Droits des peuples autochtones.

D'aucuns voient dans cette convergence entre écologisme et ethnicité une réponse à l'hégémonie du système international de gestion de l'environnement (Ulloa, 2004), plus connu comme système de « gouvernance environnementale » (Kanie et Haas, 2004). Cependant un tel raisonnement est circulaire : le « natif écologique »¹⁸ (*sic*) est à la fois une image construite par le discours des ONG écologistes et les organismes de conservation, et une identité construite par les organisations autochtones pour formuler leurs revendications culturelles et politiques dans le système international des États. Le problème que pose cette construction identitaire est que l'on ne saurait parler d'une « identité écologiste » dans le même sens que d'une « identité autochtone ». L'identité autochtone se construit à partir d'une différenciation avec l'autre, tandis que l'écologisme – entendu comme discours ou comme idéologie – dérive d'une construction discursive moderne et d'un raisonnement téléologique, qui le conduit à proposer diverses réponses à la « crise écologique globale » (Leff, 2001 : 365-389). Or, l'acteur écologiste ne peut assumer une telle construction sans établir une distance minimale avec la société dans laquelle il vit, ses valeurs, ses pratiques culturelles et – en définitive – son identité collective. En d'autres termes, si l'identité autochtone transforme une identité en soi en identité pour soi, comme moyen d'émancipation, il n'en saurait être de même pour l'écologisme, puisqu'il n'existe pas une « identité écologiste » en soi. Ce dualisme a d'importantes conséquences dans la relation entre les organisations autochtones et écologistes, en particulier du fait que la convergence de ces deux types de mouvements collectifs repose sur un compromis, plus que sur la récupération de l'un par l'autre.

Ainsi, l'alliance entre la COICA et les ONG internationales de conservation doit s'entendre comme une alliance stratégique, qui peut difficilement se réduire à une forme de rationalité instrumentale, au sens de la théorie de mobilisation des ressources ou de la lutte pour le pouvoir. En fait, les membres des communautés représentées dans les organisations de la COICA ne sont pas des « natifs écologiques » mais des acteurs autochtones qui s'approprient le discours écologiste pour faire valoir leurs droits sur des territoires qui garantissent leur survie physique et culturelle. Quant aux organisations de conservation et au mouvement écologiste présents en Amazonie, ils ne les considèrent pas du tout comme des « natifs écologiques » mais comme des partenaires de plus en plus incontournables

pour faire face aux limites du développement et protéger les espaces qui garantissent en partie la survie de l'espèce humaine.

Il n'en demeure pas moins que le rôle des communautés autochtones dans la préservation de l'environnement continue d'être l'objet de controverses et l'interprétation du discours écologiste de l'autochtonie est loin d'être unanime, au sein des experts en conservation. Les partisans d'une approche strictement biologique de la conservation montrent une préoccupation particulière pour la préservation de toutes les espèces et leurs variations génétiques dans un ensemble d'écosystèmes, ce qui exclut toute activité humaine « significative » (Redford et Stearman, 1993 a : 252). Selon eux, les communautés autochtones sont irrésistiblement absorbées par l'économie de marché, et le changement social conduit à une modification des pratiques traditionnelles qui ne sont plus nécessairement adaptées à la préservation de l'environnement, en dépit de la rhétorique et des bonnes intentions qui caractérisent les déclarations de la Conférence de Paris ou encore le rapport « Amazonie sans mythes » publié par le TCA en 1991 (Redford et Stearman, 1993 b : 428). Vouées à être assimilées par la société moderne, elles exercent une pression croissante sur l'environnement, à la fois par la croissance démographique et l'usage de technologies et d'instruments modernes (armes à feu, outils, etc.), qui menacent directement les grands prédateurs et le gibier (Bodmer *et al.*, 1997).

Le « savoir autochtone » ne saurait donc être considéré comme une garantie pour la conservation et, partant, pour le développement durable. Par conséquent, pour certains, la protection de la biodiversité à l'intérieur d'espaces protégés implique que ces populations soient cantonnées ou déplacées vers les « zones d'amortissement » – ou espaces intermédiaires entre la frontière agricole et les parcs naturels – en échange de compensations sous forme de projets d'écodéveloppement ou de postes de gardes forestiers (Dore et Nogueira, 1994 ; Lovejoy, 1985). Cette approche n'écarte pas la collaboration avec les populations locales, mais considère qu'elles sont vulnérables face aux grandes entreprises et autres acteurs exogènes, avec lesquels elles négocient directement la vente de leurs ressources (Redford et Sanderson, 2000).

Par conséquent, non seulement les parcs naturels ne sauraient être administrés par ces communautés, mais la légalisation de territoires ancestraux (comme en Bolivie et en Colombie) et la création de réserves

extractives (dans le cas du Brésil), ne sont qu'un moyen ou une mesure provisoire et non une fin, dans la politique de conservation de l'Amazonie (Terborgh, 2000 : 1359).

Les partisans d'une approche plus culturelle de la conservation mettent l'accent sur l'interaction entre l'homme et la nature et valorisent la transmission de connaissances et croyances de génération en génération, qui atteste la capacité des autochtones à vivre et se reproduire dans un environnement fragile (Gadgil *et al.*, 1993). Selon cette approche, la protection de la biodiversité passe donc par la reconnaissance de la propriété intellectuelle, la délimitation de « territoires autochtones » et l'utilisation collective des ressources naturelles (Brush et Stabinsky, 1996 ; Gray, 1991). D'un côté, l'échec de la stratégie de conservation basée sur la délimitation de parcs inhabités conduit à repenser la collaboration avec les communautés locales, en faisant de ces dernières les partenaires des ONG de conservation et en leur reconnaissant une capacité autant qu'un droit à appliquer des méthodes modernes de planification et de pilotage dans la gestion de l'environnement (Alcorn, 1993). De l'autre, la politique de démarcation légale de territoires ancestraux en Amazonie, qui se superposent majoritairement avec les espaces abritant la diversité biologique à protéger, fait des communautés locales des partenaires obligés de la coopération internationale pour la conservation (Peres, 1994).

Cette approche coïncide avec celle des organisations de soutien aux communautés autochtones, selon qui la principale menace pour l'environnement vient des changements dans l'organisation sociale et politique des communautés autochtones et de la réforme du régime de propriété foncière dans leurs pays respectifs. Elle met l'accent sur la dimension politique des processus de décision et alerte avant tout sur les risques que présentent les mégaprojets d'infrastructures et d'extraction en Amazonie. Le développement durable dépend donc de la mise en œuvre de réformes agraires privilégiant la participation, la consultation et l'accord préalables des premiers intéressés (Colchester, 1994 ; Colchester et Lohmann, 1993), voire le droit à l'autodétermination (Schwartzman *et al.*, 2000 a et 2000 b), qui sont au cœur des revendications du mouvement autochtone en Amazonie.

On rencontre des exemples de partenariat de ce type au Brésil, en particulier avec l'exploitation sélective de l'acajou par les Kayapós et la régulation de la chasse par les Xavantes (Peres et Zimmerman, 2001 ; Schwartzman et Zimmerman, 2005). Au Pérou, la régulation des espaces protégés offre certaines garanties aux autochtones contre l'exploitation pétrolière en l'absence de sécurité juridique pour les territoires ancestraux (Chicchón 2000). Au Venezuela, la création de la réserve de biosphère du Haut-Orinoque-Casiquiare, protège les Yanomamis et Ye'kuanas contre le développement de projets miniers sur leurs territoires (Colchester, 2000).

Toutefois, selon certains (Chapin, 2004 : 20), les programmes intégrés de conservation et développement mis en œuvre dans les années 1990 furent en général paternalistes et orientés en fonction de l'agenda des ONG de conservation, laissant peu de place à l'initiative des communautés locales. Ce résultat mitigé tient autant au manque de préparation des ONG pour le travail social et économique, qu'à l'évolution de la coopération internationale pour le développement, de plus en plus axée autour d'une stratégie globale et de projets à grande échelle, qu'il s'agisse des « hotspots » et « couloirs biologiques » définis par Conservation International, des « écorégions » et des « Global 200 » du WWF ou encore des « paysages vivants » de la Société de Conservation de la Vie Sauvage. D'une part, cette stratégie met en jeu des financements millionnaires pour lesquels la Banque Mondiale, USAID, le Fonds global pour l'environnement et les organismes de coopération bilatéraux confient avant tout en la capacité de gestion des grandes ONG de conservation. De l'autre, elle coïncide avec le recours croissant aux financements d'origine privée, de la part d'entreprises aux activités polluantes, comme Shell, Chevron-Texaco, British Petroleum, avec lesquelles la COICA est précisément en conflit (*idem* : 25).

Les limites de l'institutionnalisation

La participation assidue dans les forums internationaux mit les représentants de la COICA en contact avec les dirigeants de nombreux partis politiques et mouvements sociaux, ainsi qu'avec l'élite de la communauté internationale. Une telle stratégie rejoint celle des organisations de conservation de l'environnement qui fonctionnent davantage en réseaux que selon une logique centralisatrice, et se distinguent par conséquent des organisations classiques du mouvement autochtone

andin. Ainsi, les organisations membres de la COICA ne délèguent pas leur pouvoir à une organisation unique, mais représentent des intérêts divers à travers celle-ci. Cela peut générer certains conflits (comme on le verra plus loin), mais limite les effets du centralisme, auquel sont confrontées nombre d'organisations interethniques nationales.

Ce principe fut adopté au début des années 1990, à l'issue d'une première crise au sein de l'organisation. Entrée très vite dans sa phase d'institutionnalisation, la COICA était en réalité peu préparée à faire face aux contraintes imposées par la négociation directe avec les organismes de coopération bi ou multilatérale. Les décisions prises sans consultation préalable auprès des organisations de base créèrent un décalage croissant entre la réalité des « nouveaux chefs » et les préoccupations des communautés qu'ils étaient censés représenter. Cette dérive « caudilliste » (Chase Smith, 1996 : 115-116) obligea la COICA à un recentrage, lors de l'assemblée générale de 1992. À cette occasion, la présidence fut remplacée par un directoire assisté d'un conseil de coordination et de diverses commissions – pour le territoire, le développement autonome, les droits de l'homme, les ressources naturelles et l'environnement, etc. Ce directoire, qui se compose des représentants des neuf organisations membres, a en charge la définition des politiques à long terme et la supervision du coordinateur général, élu en assemblée générale pour quatre ans. D'autre part, l'organisation adopta le principe de réalisation d'un audit régulier, destiné à assurer la transparence dans la gestion financière. Enfin, le siège fut déplacé de Lima à Quito.

Une nouvelle crise éclata en 2005, à l'occasion de la tenue du 7^e congrès général. Initialement, celui-ci devait se tenir en Guyane française, conformément à une résolution du 6^e congrès général, ratifiée par le conseil de coordination de mars 2005. Toutefois, le coordinateur général sortant, Sebastião Manchineri, décida de le transférer à Santa Cruz (Bolivie), alléguant des difficultés logistiques et financières pour l'organisation du congrès en Guyane. Pendant ce temps, l'organisation locale (la FOAG) continua les préparatifs du congrès, s'opposant catégoriquement à cette décision. Les discussions internes ne menèrent à aucun accord et finalement deux groupes se réunirent séparément. Il en résulta deux coordinateurs généraux et deux conseils directeurs : le premier issu du congrès de Guyane Française, était intégré par des représentants de la FOAG, la CONFENIAE,

l'APA, le CONIVE, l'OPIAC, et l'OIS ; le second, issu du congrès de Bolivie, était intégré par des représentants de la CIDOB, la CONFENIAE, l'OPIAC, la COIAB, l'AIDSESEP et une nouvelle venue : l'Organisation régionale des peuples autochtones amazoniens (ORPIA) du Venezuela, affiliée au CONIVE.

À l'origine de ce conflit interne, se trouvent quatre types de problèmes. Tout d'abord, la gestion administrative et politique du coordinateur général fut qualifiée par certains de centralisatrice et autoritaire, et surtout, assombrie par des accusations d'abus de biens sociaux et de malversation de fonds. En deuxième lieu, des rivalités personnelles au sein du comité directeur se traduisirent par un affrontement ouvert à l'occasion de la désignation par la COICA du co-directeur de l'Alliance amazonienne – l'organisation présentant jusqu'à trois candidats à ce poste en 2005. Un troisième facteur tient aux différences de culture politique qui séparent les organisations fondatrices de la COICA, protagonistes des mouvements autochtones des années 1980-1990 (au Pérou, en Bolivie et en Équateur) ou de mouvements sociaux plus amples (au Venezuela), et les organisations plus jeunes, issues soit des réformes constitutionnelles récentes (au Brésil et en Colombie) soit de processus de décolonisation récents (comme au Surinam et au Guyana) ou inachevé (comme en Guyane, département d'outremer français depuis 1946). Enfin, ce conflit fut exacerbé par les conflits internes qui traversaient déjà certaines organisations (comme la CONFENIAE, l'OPIAC et le CONIVE), en partie à cause de leurs relations avec les gouvernements en place dans chaque pays.

Au-delà des aspects légaux et de la discussion sur le bien-fondé des procédures appliquées par chaque groupe, ce conflit est aussi révélateur de la fragilité institutionnelle de la COICA et attire l'attention sur les difficultés du mouvement amazonien. Parmi celles-ci, le centralisme bureaucratique, la concurrence pour l'accès aux ressources de la coopération internationale, la dépendance créée par celle-ci et la distance avec les organisations de base sont autant d'obstacles à la cohésion du mouvement. À cela s'ajoute l'incidence des conflits locaux, en particulier ceux liés à l'exploitation de ressources naturelles, qui marquent la vie politique et socio-économique des communautés de base. Finalement, il faut mentionner le rôle de la communication dans la polarisation des positions respectives, en particulier du fait du recours intensif aux médias

alternatifs – les listes de courrier électronique et les sites web –, qui créèrent un effet de résonance et transformèrent le conflit en événement médiatique.

Conclusion

Le discours identitaire élaboré par la COICA sert donc une stratégie d'alliances internationales avec les mouvements écologistes et autochtones présents en Amazonie. Depuis le début des années 1990, la COICA cherche ainsi à renforcer sa position dans le système international, sans perdre sa capacité de représentation auprès des populations amazoniennes. Toutefois, cette stratégie fait partie d'un processus complexe qui contredit autant l'image optimiste d'une alliance globale entre organisations amazoniennes et écologistes défendues par certains que la vision romantique du « natif écologique ».

D'autre part, si la coopération avec d'autres secteurs de la société civile s'imposa très tôt comme une nécessité pour renforcer le pouvoir politique de la COICA, elle fait encore l'objet d'interprétations contradictoires de la part des écologistes. À son tour, cette relation se heurte aux faiblesses inhérentes au mouvement autochtone amazonien et dépend donc de la capacité de la COICA à surmonter ses divisions internes et les difficultés propres aux organisations qui la constituent.

Indépendamment de la conjoncture actuelle et des multiples difficultés rencontrées depuis 1984, il ne fait aucun doute que la COICA a contribué à faciliter l'accès à la sphère publique de secteurs de la société traditionnellement marginaux. En s'imposant comme interlocutrices légitimes des secteurs hégémoniques de la globalisation – gouvernements, organismes financiers internationaux et entreprises multinationales – la COICA et ses organisations membres se sont converties en actrices de la gouvernance démocratique, contre la vision systémique ou néolibérale de la gouvernance défendue par certains.

Cette situation oblige à penser la formation de dirigeants prêts à affronter les nouvelles relations de pouvoir dans la région amazonienne, comme l'expose le chapitre 2.5 de l'Agenda autochtone amazonien, consacré à la formation académique (COICA, 2005). Si l'on assume que l'encadrement efficace est celui qui se préoccupe de défendre les intérêts des communautés

de base dont il tire sa légitimité, l'encadrement efficace pour la COICA implique une pleine compréhension des enjeux du changement social introduit par l'irruption de la modernité en Amazonie, et de l'équilibre de pouvoir par rapport au marché et au système institutionnel. Son efficacité se mesure autant à la légitimité, la crédibilité et la confiance qu'il est capable de susciter, qu'à son aptitude à rendre visible les conflits environnementaux et institutionnaliser les accords sur lesquels débouchent ces derniers.

À cet égard, il convient de distinguer deux types d'encadrement : le premier s'occupe de résoudre des problèmes à court terme et éviter les conflits, alors que le second mobilise et oriente le processus d'apprentissage collectif à travers lequel se développent de nouveaux modèles mentaux et les nouvelles compétences requises. Celui-ci évite alors que celui-là utilise le conflit, pour émuler les processus d'apprentissage et d'adaptation sociale, questionner, interpréter et exploiter des options pour développer la capacité d'apprendre, vitale pour un mouvement immergé dans l'ère de la communication globale, où l'information et les connaissances constituent des ressources stratégiques au niveau économique, politique et social.

Tel est le plus grand défi auquel doit répondre aujourd'hui le mouvement autochtone amazonien. C'est pourquoi l'encadrement efficace pour que la COICA assume un rôle d'acteur stratégique dans les processus démocratiques doit être pluriel, participatif et orienté vers l'avenir. Cette figure ne s'épuise pas dans un modèle de domination charismatique, traditionnelle ou rationnelle légale, mais articule ces trois niveaux de légitimité pour dépasser les limites de la concentration de pouvoir, le manque de confiance et de traditions civiques fortes, qui caractérisent les sociétés latinoaméricaines.

CHAPITRE 2

Acteurs et logiques d'action rationnelle : les Quichuas du Pastaza face à l'industrie pétrolière (Équateur)^{19}.

Les Quichuas d'Amazonie équatorienne entrèrent en contact avec l'industrie pétrolière dès les années 1920. En effet, certains furent embauchés par Shell en 1928 pour la construction de la route Ambato-Mera et de l'aéroport de Shell/Mera (Pastaza). À l'instar des missionnaires, de l'État ou des trafiquants de caoutchouc, les entreprises pétrolières durent faire face au problème de la rareté d'une main d'œuvre qualifiée, ce qui les incita à attirer des ouvriers de la Sierra et des techniciens européens et américains, pour construire cet aérodrome, sur la rive gauche du Pastaza, et creuser les premiers puits d'exploration en Amazonie en 1938. Cependant, les travaux d'exploration sismique impliquaient de recruter des guides locaux, fins connaisseurs du terrain et des groupes autochtones.

Les relations entre les Quichuas et les Huaoranis évoluèrent d'ailleurs sous l'effet du changement social introduit par l'arrivée de Shell^{20}. Cela fut facilité par la mission évangéliste de l'Institut linguistique d'été, qui concentra ses efforts sur la pacification et l'intégration des Huaoranis à la société équatorienne, utilisant les Quichuas comme agents de pénétration. Ce processus s'intensifia avec l'extension de l'activité pétrolière dans les années 1970-1980.

La société quichua du Pastaza s'est développée selon un modèle de « société d'achat » (Whitten, 1987), intégrée aux circuits économiques formés par les pays industrialisés, en quête de matières premières pour la croissance de leurs industries, et située aux frontières économiques de l'État, dans des territoires échappant au contrôle politique. Dans ce contexte, les Quichuas furent les premiers à signer des contrats de travail de trois mois, qui les conduisaient loin de leurs terres d'origine, et ils profitèrent de la « prospérité pétrolière » pour gagner de l'argent et acquérir des connaissances sur la société métisse. En même temps, ils réactivèrent

des liens avec des groupes ethniques (Shuars et Achuars) avec lesquels ils avaient perdu le contact.

Toutefois, il faut distinguer deux types de relations de travail (Muratorio, 1998). S'il est vrai que certains autochtones travaillèrent volontairement pour Shell et furent rémunérés en espèces, d'autres furent emmenés par leurs propres patrons, que l'entreprise utilisait comme recruteurs de main d'œuvre et pour la surveillance, et auxquels ils devaient reverser leur salaire pour payer une dette, prolongeant ainsi la tradition du servage instauré à l'époque du trafic de caoutchouc. Ces situations correspondent à l'histoire particulière des deux régions d'établissement quichua, au nord et au sud du Napo, qui coïncident approximativement avec les provinces actuelles de Pastaza (au Sud), Napo et Orellana (au Nord). En effet, les communautés du Nord restèrent relativement isolées jusqu'aux années 1960, c'est-à-dire jusqu'à l'ouverture de la route entre Puyo et Tena. En revanche, les communautés du Sud furent intégrées à la frontière coloniale dès 1937 avec la construction de l'aérodrome de Shell/Mera et de la route entre Ambato et Mera. En ce sens, les conflits qui impliquèrent les Quichuas de l'Amazonie au cours des dernières décennies sont, apparemment, un élément de renforcement de l'identité autochtone au niveau régional et national. C'est ce que montre tout particulièrement le conflit qui les opposa à l'État équatorien jusqu'à la légalisation des territoires du Pastaza en 1992, mais aussi le conflit qui les opposa à Arco et AGIP dès la deuxième moitié des années 1980.

Le conflit autour du bloc 10

Une opposition précoce

Le bloc 10 est un espace de 200 000 ha situé dans la province de Pastaza, entre les fleuves Curaray et Pastaza. La zone d'influence inclut plusieurs établissements quichuas, qui totalisaient quelque 1 200 personnes à l'époque du conflit et se trouvaient à proximité du territoire huaorani, au Nord, et de la commune de Sarayacu, au Sud. Ce bloc fut attribué au consortium Arco Oriente-AGIP Oil Ecuador sous la modalité de contrat de prestation de service, signé avec l'entreprise publique Petroecuador. Selon les termes de ce contrat – qui viendra à échéance en 2017 – Petroecuador

assume les dépenses d'opérations – notamment le contrôle environnemental et la gestion sociale – et paie un service au consortium, en fonction de la production.

La phase d'exploration s'acheva en 1994, fut suivie de la perforation du puits Villano A, et de la construction d'un centre de traitement et d'un oléoduc secondaire, connecté au système d'oléoducs trans-équatorien à Baeza. Les réserves commercialisables furent évaluées à 160 millions de barils, avec une production moyenne de 30 000 barils par jour. Jusqu'en février 2000, Arco assumait la direction des opérations, ensuite elle vendit ses parts à AGIP, qui est l'actuelle opératrice du bloc 10.

En fait, au moment où Arco pénétra dans le bloc 10, elle dut faire face à un mouvement autochtone bien organisé, dont les exigences éthiques et culturelles influèrent sur la politique pétrolière dans la région. En premier lieu, ce conflit est donc un exemple des progrès de la capacité d'interaction avec l'État, pour conquérir des espaces de participation, tant dans l'élaboration des plans de gestion de l'environnement que dans la délimitation des aires d'influence des projets pétroliers. En second lieu, il illustre les changements politiques et pratiques nécessaires pour anticiper et développer un modèle d'institutionnalisation des conflits environnementaux.

L'enjeu du conflit était avant tout d'ordre économique et l'OPIP était perçue par les communautés comme un instrument de négociation, pour maximiser les gains (Varea et Ortiz, 1995). Cette dimension économique inclut le contrat de prestation de services signé entre Arco et CEPE/Petroecuador et les accords signés à Sarayacu en 1989 et à Plano en 1994, qui précisèrent le niveau de participation et les indemnités pour les communautés affectées. De même, on peut souligner l'importance du politique, défini comme l'ensemble des possibilités d'accès aux ressources de l'État et aux influences institutionnelles, aux décisions dans les instances de pouvoir quant à la gestion et l'utilisation des ressources naturelles de la région. Cet aspect permet d'analyser le problème de la légalisation des territoires ancestraux en 1992 et le « Plan de développement participatif et durable pour l'aire du bloc 10 » élaboré par le gouvernement et les entreprises pétrolières en 1999.

Il n'en demeure pas moins que les revendications autochtones vont au-delà de la simple revendication territoriale. C'est ici que la dimension éthique

prend toute sa signification, si l'on considère la spécificité du programme Patrimoine de la biodiversité et culture des peuples quichua et shiwiar, élaboré en 1996, ainsi que le « Plan intégral de développement autonome des peuples autochtones du Pastaza », présenté en 1998. La tactique de l'Organisation des peuples autochtones du Pastaza (OPIP) consista fondamentalement à présenter une identité distincte, tant vis-à-vis de l'État que de l'entreprise et même d'autres organisations et mouvements collectifs. Certes, au moment de la plus forte polarisation du conflit, qui correspondait à l'internationalisation et la campagne orchestrée par le Réseau d'action des forêts tropicales (RAN) en 1990, l'organisation écologiste et l'entreprise multinationale apparurent pendant un moment comme les seuls protagonistes, faisant fi de l'organisation autochtone. Mais cette dérive militante prit fin lors des négociations de 1994, alors que le mouvement écologiste équatorien entraîné par Action Écologique entraînait dans une phase d'institutionnalisation et de politisation croissante, de sorte que les militants de RAN ne participèrent ni à la réunion de Plano, ni à l'étude socio-économique réalisée par l'OPIP.

Enfin, au niveau social, il faut mettre l'accent sur l'organisation du mouvement, qui explique la forte capacité de l'OPIP à mobiliser les communautés quichuas et des acteurs exogènes autour d'un projet, résumé dans les études socio-économiques réalisées en 1998-1999. Ce conflit montre de quelle façon l'organisation parvint à articuler actions directes et dialogue pour modifier les termes de la négociation avec les entreprises du bloc 10 et l'État.

Il faut souligner que l'on se trouve ici dans une situation où l'acteur politique était déjà constitué, comme en témoignent le succès de la mobilisation de 1992 et la légalisation des territoires du Pastaza. Très différente était la situation des autochtones et colons du nord de l'Amazonie équatorienne, affectés par l'activité de Texaco depuis les années 1970, ou celle des groupes ethniques minoritaires ou isolés, tels que les Huaorani, les Cofanes ou même les U'was. Cette opposition conduit à formuler une triple hypothèse : en revendiquant l'incorporation de « la nationalité quichua » au système national, l'OPIP met en question non seulement les politiques publiques et le rôle de l'État dans la région amazonienne, mais la structure même de l'État qu'elle propose de redéfinir dans un cadre multiculturel et multinational. Cela vaut sans doute pour les communautés

andines, mais à la différence des communautés amazoniennes, ces dernières ne sauraient faire valoir une telle homogénéité démographique et géographique. En effet, contrairement aux Andes, l'Amazonie constitue une région géographique où l'espace territorial (mais non administratif) coïncide généralement avec les frontières des groupes ethniques, comme dans le cas des territoires des Shuars, Quichuas et Huaoranis, qui sont socialement déterminés.

On peut donc insister sur la nécessité de considérer le contexte dans lequel les conflits environnementaux s'inscrivent, en termes de croyances, de représentations, d'imaginaires, de valeurs et d'attitudes des acteurs (Guerrero Arias, 1999 : 48). D'autre part, il faut souligner que le conflit contribue au renforcement de l'identité du groupe impliqué : c'est pendant un conflit qu'un groupe se prévaut de ce qui l'unit, le définit et le différencie des autres, réaffirmant ainsi sa conscience et son identité sociale, de classe, culturelle ou ethnique. Mais il faut ajouter que cette identité collective se renforce surtout grâce à l'intervention d'acteurs exogènes et à la formation d'alliances stratégiques et tactiques, notamment avec des organisations non gouvernementales et des organisations sociales. En effet, les groupes autochtones dont il s'agit ne sont pas, loin s'en faut, en situation d'égalité de pouvoir face à leurs adversaires. Les conflits liés à l'activité pétrolière sont caractérisés par une forte asymétrie du simple fait du rôle de l'État, à la fois juge et partie. Ce dernier, détenteur légitime du monopole de la violence physique et propriétaire légal des ressources du sous-sol, exerce traditionnellement un rôle coercitif à l'encontre des populations affectées, qui va de pair avec la protection des intérêts – nationaux ou étrangers – de l'industrie pétrolière. L'efficacité des alliances nées de la convergence entre l'ethnicité et l'écologie se mesure donc à la capacité des mouvements sociaux à porter les conflits environnementaux dans le champ du pouvoir, ce qui revient, in fine, à comprendre de quelle manière la logique de mouvement social influe sur la logique d'État.

Les obstacles à l'administration autonome du territoire

Le conflit entre l'OPIP et Arco Oriente éclata en novembre 1988, après le début de la phase d'exploration dans le bloc 10. Durant la première phase exploratoire, la Compagnie Générale de Géophysique (CGG), sous-traitante française d'Arco, ouvrit 36 lignes sismiques totalisant une longueur de

1 207 km. Entre 1989 et 1994 fut réalisée la deuxième phase de l'exploration, avec la perforation de trois puits autour des communes de Villano et Moretecocha. En avril 1992, Arco annonça la découverte d'importantes réserves de pétrole – environ 70 millions de barils (Ortiz P., 1997 : 306-307). La publication de ces résultats prometteurs intervint à un moment où l'État équatorien cherchait à développer l'exploration pétrolière dans la région amazonienne. Début 1994, le gouvernement de Rodrigo Borjas inaugura la septième série d'appels d'offres, dans un contexte de critique croissante contre l'activité pétrolière de la part des organisations écologistes et autochtones du pays. Cette série d'appels d'offre concernait principalement les blocs situés au sud du Napo et donna lieu à la constitution d'une « sous-région pétrolière ».

Le bloc 10 inclut diverses zones d'établissement quichua et borde le territoire des Huaoranis, qui avait été délimité sous le statut de protectorat en 1969. Selon l'ex-Président de l'OPIP, Hector Villamil (1995 : 339-366), la stratégie de retrait face à l'avancée de la frontière agricole n'était plus possible, car il ne restait plus de terres en friches à l'époque où fut délimité ce bloc. Dans ces conditions, la confrontation entre les autochtones et l'entreprise fut frontale. En effet, tandis qu'Arco engageait les travaux d'exploration, la présence militaire s'intensifiait dans la zone.

Connaissant les effets néfastes de l'activité pétrolière au nord du Napo, l'OPIP chercha à empêcher l'irruption des entreprises pétrolières et demanda un moratoire de 15 ans de cette activité dans le Pastaza, en attendant que soit réformée la législation de protection de l'environnement et des populations autochtones. Par ailleurs, l'organisation élaborait un projet alternatif de développement pour le Pastaza.

Les exigences de l'OPIP envers Arco avaient été ratifiées lors des « Accords de Sarayacu », signés en mai 1989 entre cette entreprise, CEPE/Petroecuador, la Direction Nationale des Hydrocarbures, l'Institut équatorien de réforme agraire et de colonisation et diverses organisations autochtones (OPIP, CONFENIAE, CONAIE, FCUNAE et Fédération des organisations autochtones du Napo). Ces accords prévoyaient notamment l'application d'une réforme agraire dans la région andine et l'arrêt de la colonisation agraire dans la région amazonienne, la fin des activités pétrolières en territoires autochtones jusqu'à ce que ces derniers soient

légalisés, l'indemnisation immédiate pour les dommages à l'environnement provoqués par l'exploration sismique dans le bloc 10, la suspension de nouvelles licitations pétrolifères en territoires autochtones, ainsi que la participation aux redevances pour le développement des nationalités autochtones (et non seulement des populations affectées directement) (Ortiz P., 1998 : 77).

L'impact des travaux de la CGG fut évalué en 1989 par une commission constituée de représentants de CEPE, la DNH, l'OPIP, l'Association Sarayacu et la CONFENIAE. Le rapport de cette commission fit état de la déforestation, de la pollution causée par un traitement inadéquat des déchets toxiques, du bruit provoqué par les explosions et les générateurs électriques utilisés pour la perforation, ainsi que de l'apparition de maladies de peau et du système gastrique causées par la pollution. Au moment où ce rapport fut publié, les Quichuas du Pastaza se mobilisaient de façon croissante, en coordination avec les organisations autochtones et environnementales. Créée en 1981, l'OPIP représentait quelque 132 communautés, rassemblant environ 20 000 personnes. En juin 1990, elle participa au soulèvement autochtone qui paralysa le pays, à l'occasion duquel la CONFENIAE présenta au Président Borja une proposition de légalisation et délimitation des territoires quichua, shiwiar et achuar dans le Pastaza. Cette mobilisation croissante devait conduire à la « marche pour le territoire » d'avril 1992, qui permettrait la légalisation de plus d'un million d'hectares de terres communales dans le Pastaza.

En attendant, le refus de Borja d'accéder aux demandes territoriales de la Confédération des nationalités autochtones de l'Équateur (CONAIE), en juin 1990, conduisit à l'interruption des négociations, tandis que l'étude d'impact environnemental était archivée, sans plus de considérations de la part du gouvernement ni d'Arco, sans que les communautés affectées par la pollution fussent indemnisées. Pour contourner ce blocage, l'OPIP parvint à internationaliser le conflit, en faisant pression sur l'État à travers une campagne orchestrée par le Réseau d'action pour les forêts tropicales humides (RAN). D'autre part, en décembre 1990, le Président de la CONFENIAE, Luis Vargas, obtint du Parlement européen une résolution ordonnant la constitution d'une Commission d'enquête pour formuler des exigences précises et sévères en matière d'environnement, aux entreprises pétrolières européennes.

En août 1991, l'OPIP proposa à Arco de faire réaliser une nouvelle évaluation de l'étude d'impact environnemental, qui fut remise en mars 1992. Entre-temps, en janvier 1992, se constitua une équipe du Centre de recherche de conception environnementale (CEDR) de l'Université de Berkeley, avec le financement de l'ONG Oxfam America. Le CEDR souligna les efforts consentis par Arco pour mettre au point de nouveaux standards environnementaux, mais conclut : « [...] ces opérations exemplaires sont minées par un manque de compréhension écologique, une documentation et une analyse de l'environnement déficientes, et des procédures inadéquates pour la réalisation des études, la consultation des communautés autochtones et le partage de l'information ». Arco accepta ces critiques et accepta de financer une nouvelle étude d'impact environnemental en mars 1992. L'entreprise s'engagea par ailleurs à tenir une réunion en juin 1992 avec l'OPIP, le CEDR, RAN et Oxfam, pour déterminer l'ampleur de cette étude.

Cependant, la découverte d'importantes réserves de pétrole renforça la position politique d'Arco qui perdit intérêt à poursuivre le dialogue avec l'OPIP et chercha, dès lors, à exclure RAN et Oxfam de la réunion prévue, en plus d'y associer Petroecuador. Selon Villamil, Arco reprit alors la stratégie de division qui avait été la sienne au début du conflit, s'efforçant de négocier directement avec les communautés de Villano et Moretecocha, au mépris de la légitimité de l'OPIP. Ainsi, début 1993, un groupe de familles isolé par l'entreprise s'organisa en une Direction intercommunautaire indépendante du Pastaza, sous la houlette de Chris Houlder, chef de chantier d'Arco à Villano. Cette organisation était constituée à l'origine de sept communautés, représentant moins de 200 personnes, qui affirmèrent leur volonté de négocier sans l'intermédiaire de l'organisation provinciale. Elle s'intégra à l'Association communautaire indépendante du Pastaza et de l'Amazonie équatorienne, renommée Association de développement autochtone de la région amazonienne (ASODIRA) en 1994 et qui rassemblait environ 900 personnes au plus fort du conflit. Cette fragmentation vint se superposer à la division qui existait déjà entre l'OPIP et l'Association des autochtones évangélistes du Pastaza et de la région amazonienne (AIEPRA). Selon Villamil, Arco s'efforça toujours de dévaloriser la pression de l'OPIP, voire de s'allier les communautés locales en subornant les dirigeants tout en dénigrant les représentants de l'organisation provinciale.

À cette stratégie de division, l'OPIP répondit tout d'abord par la multiplication des actions directes, allant jusqu'à retenir six employés en otage, en juillet 1998, pour contraindre le gouvernement à dialoguer sur place. Le 15 novembre 1993, l'OPIP et la communauté de Santa Cecilia réunirent les 11 associations de base et d'autres organisations de l'Amazonie équatorienne lors d'une manifestation à Villano. Du 15 au 18 décembre 1993, les représentants des 133 communautés quichuas et shiwians du Pastaza se réunirent à nouveau à Villano et signèrent la « Déclaration de Villano », accompagnée de propositions au gouvernement et à Arco. Enfin, le 24 janvier 1994 elle participa à la manifestation organisée à Quito par les organisations écologistes et l'occupation du Ministère de l'énergie, à l'occasion de la campagne « Amazonie pour la vie ». Simultanément, l'organisation s'efforça de réunifier les organisations autochtones, à travers la création du Front autochtone en 1994, avec la participation de l'OPIP, l'ASODIRA et de l'AIEPRA.

C'est dans ce contexte que les négociations reprirent avec Arco, lors d'une réunion au siège de l'entreprise à Plano (Texas), le 4 mars 1994, aux côtés de représentants de Petroecuador, du Ministère de l'énergie, de l'AIEPRA, la CONFENIAE, la CONAIE et la Direction intercommunautaire indépendante du Pastaza, en présence de Juan Aulestia, observateur membre d'Oxfam. Lors de cette réunion, l'OPIP proposa de réaliser une nouvelle évaluation des impacts environnementaux, « indépendante de la déclaration de commercialisation » et la mise en place de mécanismes d'un dialogue permanent entre Arco et l'OPIP pour prévenir d'éventuels conflits. En outre, elle demandait que les autochtones soient associés au Plan de gestion environnementale et que soit créé un « Fonds de développement social, de contrôle environnemental et de conservation de la biodiversité ». Les participants à la réunion de Plano s'accordèrent sur la nécessité d'une nouvelle évaluation environnementale et décidèrent la formation d'une commission technique de 12 membres, associant à parité Petroecuador et Arco, d'un côté, et les organisations autochtones du Pastaza de l'autre. Simultanément, un « Comité de contrôle et de suivi environnemental » se forma, associant des représentants du gouvernement, des organisations autochtones et environnementales. Cependant, cet accord souffrit de nouveaux retards, à cause du soulèvement autochtone national de juin 1994.

Le rôle des organisations autochtones

Au fil du conflit qui l'opposait à Arco et au gouvernement équatorien depuis 1986, l'OPIP acquit une expérience indéniable en matière de participation à la politique pétrolière. Certes, comme le souligna Leonardo Viteri, membre de la Commission de dialogue avec l'entreprise et président de l'organisation en 1999, cette participation demeure soumise aux aléas de la vie politique et économique du pays. Il n'en demeure pas moins que l'organisation provinciale jouissait d'un statut d'interlocuteur légitime dans l'élaboration des normes techniques et des conditions d'exploration ou d'exploitation pétrolière en Amazonie, dont elle sut faire profiter la CONFENIAE. Il en alla ainsi de sa participation aux négociations pour la construction de l'oléoduc secondaire, des piscines de traitement des eaux résiduelles et de l'emploi de la main d'œuvre autochtone sur les chantiers pétroliers. Surtout, elle put désormais participer à la définition des termes de référence des études d'impact environnemental, tant pour la réalisation des travaux d'exploration ou d'exploitation que pour la construction d'infrastructures.

Il reste que la participation aux bénéfices de l'activité pétrolière continuait d'être l'objet de désaccords, en particulier parce qu'elle se doublait du problème de l'aménagement du territoire et de la reconnaissance des entités territoriales autochtones annoncée par la Constitution de 1998 mais soumise à la réforme légale toujours en cours en 2001. D'un côté, l'OPIP souhaitait que l'ensemble de la population – autochtone et paysanne – de la province soit intéressé à ces bénéfices, de l'autre, Arco ne souhaitait impliquer que les populations directement affectées par l'activité dans le bloc 10. Selon Viteri, l'entreprise et l'État appuyèrent les communautés riveraines des puits et de la route de l'oléoduc pour assumer le minimum de responsabilités au lieu d'assumer les responsabilités sociales qu'impliquait tout le bloc.

En attendant, l'OPIP s'opposa à l'ouverture de nouveaux travaux d'exploration dans la région, qui portaient sur quelques 800 000 ha dans le Pastaza en 1997-1998 mais ne trouva pas preneur^[21]. En particulier, elle dénonça l'entrée d'Arco dans le bloc 24, réparti entre le Pastaza et le Morona Santiago. Ce projet auquel s'opposaient les organisations shuars et achuars, devint un nouveau point de crispation en 1999 et donna lieu au premier recours de protection constitutionnelle (*accion de amparo*), gagnée

par la Fédération indépendante du peuple shuar de l'Équateur en première instance en août 1999 et confirmée par le Tribunal des garanties constitutionnelles quelques mois plus tard. De la même manière, l'OPIP s'opposa à l'exploration par Tripetrol du bloc 28, situé dans le nord du Pastaza et le sud du Napo, des blocs 22 et 23, administrés par Petroecuador, où l'exploration était encore à l'étape des lignes sismiques en 1999. Ces quatre projets étaient en relation avec l'exploitation du bloc 10 et devaient bénéficier à moyen terme de l'infrastructure de ce bloc, en particulier l'oléoduc secondaire, relié au système d'oléoduc transandin. Mais pour l'OPIP, le moment était venu de valoriser d'autres ressources naturelles telles que la biodiversité et le tourisme, sur la base d'un « plan de développement intégral » élaboré en 1998.

L'étude socio-économique distingua deux catégories de population dans le Pastaza : la première établie à l'intérieur des terres, dans une situation d'isolement géographique voire d'autarcie, confrontée à des problèmes de santé et d'accès aux services publics, tout en ayant préservé une relative cohésion sociale et une organisation traditionnelle ; la seconde située dans la zone de colonisation agricole, profitant d'un accès relativement facile aux services publics mais de plus en plus dépendante des circuits économiques du marché et confrontée au problème de l'acculturation. D'où ce paradoxe, que l'étude de l'OPIP mit en exergue : les Quichuas voulaient accéder à l'éducation formelle mais redoutaient qu'elle devienne un instrument d'acculturation ; ils exigeaient de meilleures voies terrestres mais redoutaient la colonisation ; ils revendiquaient une plus grande couverture de santé et davantage d'infrastructures sanitaires mais craignaient d'en être dépendants ; ils aspiraient à augmenter la productivité de leur agriculture mais ne souhaitaient pas une intégration totale au marché. Pour surmonter ces contradictions, leur « Plan de développement intégral » s'appuya sur la dimension fondamentale que l'on a déjà identifiée dans le cadre du processus organisationnel autochtone en Amazonie équatorienne : l'éthique de responsabilité. Culture, autonomie territoriale et organisation politique devinrent les maîtres mots de ce programme d'action, qui associait la maîtrise du développement à la protection de l'environnement, dans un cadre territorial légal.

Depuis 1996, l'organisation s'efforçait d'obtenir que le territoire légalisé en 1992 soit élevé au rang de réserve biologique. Ce projet s'articula avec

l'ambition de la CONFENIAE de mettre en œuvre un plan de développement durable à l'échelle régionale, en collaboration avec l'Institut pour le développement durable régional amazonien, qui représentait l'administration publique équatorienne, la Banque Interaméricaine de Développement, la Banque Mondiale et l'Union Européenne. Cette idée reprenait le rêve d'autonomie que les organisations autochtones amazoniennes défendent depuis les années 1980. En effet, il s'agissait pour elles de mettre en œuvre des programmes de développement non seulement dans le domaine de l'éducation et la santé, mais aussi en ce qui concerne les infrastructures (routes, aérodromes, télécommunications, électricité, traitement des eaux usées et réseaux d'eau potable, etc.)^[22]. Depuis sa création, l'OPIP avait développé d'importants programmes susceptibles de constituer une base à ce plan, en particulier dans le domaine de la formation, avec le Centre de composants forestiers, le Centre d'artisanat Yanapuma, le Centre de formation et de recherche technologique agrobiologique, l'Institut de sciences et technologies de l'Amazonie, le Parc ethnobotanique Omaere ou encore le Centre animalier de Fatima. Dans le domaine des services, l'organisation avait créé un département d'aviation qui assurait notamment le transport aérien ambulancier, une coopérative de crédit qui participait au financement de projets de développement communautaire et un programme d'écotourisme visant à promouvoir les initiatives communautaires dans ce domaine.

Peu après la publication de cette étude, un « plan de développement de l'aire d'influence du bloc 10 » fut présenté par la Commission technique environnementale (CTA) associant des représentants d'Arco, de Petroecuador, du Secrétariat de Protection de l'Environnement du Ministère de l'énergie et du Conseil national de développement des nationalités et peuples d'Équateur (CODENPE), placé sous la tutelle de la Présidence de la République. D'emblée, cette proposition prétendit s'inscrire dans une démarche globale de concertation, dans laquelle Arco était présentée comme une entreprise pionnière dans le cadre régional. Le fait qu'une entreprise se dise « pionnière » dans les relations communautaires en Amazonie équatorienne n'était certes pas nouveau : avant Arco, Conoco et Maxus avaient tenu le même discours à l'égard des relations qu'elles entretenaient avec les Huaoranis dans le parc Yasuni et celui d'Occidental à l'égard des Secoyas, à l'époque, n'était pas très différent. Ce qui changeait, ici, c'était l'implication de l'État dans le processus de consultation, dans

laquelle l'OPIP joua un rôle décisif. Cela dit, ce plan était beaucoup plus modeste que celui proposé par l'organisation autochtone. D'une part, il se limita à la zone d'influence directe des puits creusés par Arco, et prit pour référence la population du bloc, qu'il évaluait à 2 241 personnes. D'autre part, il mit l'accent sur la division entre des organisations autochtones, tout en s'efforçant de leur conférer le même degré de légitimité et de représentativité. Enfin, il souligna que les communautés autochtones affectées par l'exploitation pétrolière se situaient à des degrés différents sur l'échelle du changement social, ce qui justifiait un traitement différencié. Selon l'étude de la CTA, la population de Villano était de 401 personnes, réparties en 55 familles, celle de Moretecocha était de 189 habitants, répartis en 17 familles. Tandis que l'organisation sociale des communautés de Moretecocha demeurait traditionnelle et que cette population souffrait de carences en services publics, les communautés de Villano étaient intégrées aux réseaux de communication reliant les centres urbains de la région et dépendaient dans une large mesure de l'activité générée par l'industrie pétrolière.

Partant de ce triple constat, la CTA défendit une conception du développement durable susceptible de concilier modernité et tradition. Comme l'OPIP, elle se fondait sur une conception éthique des relations communautaires, mettant en exergue trois principes : l'adéquation des modalités de développement avec les « codes culturels » des communautés concernées (en particulier le respect de l'utilisation collective des terres), la conservation de l'environnement avec les communautés autochtones les moins impliquées dans des activités déprédatrices et l'implication des acteurs locaux, tant pour le partage du savoir et des pratiques culturelles que pour le respect des besoins des populations intéressées. L'objectif général du plan de développement du bloc 10 était donc d'améliorer la qualité de vie des communautés autochtones, tout en minimisant l'intervention dans les communautés les plus isolées, ce qui représentait en soi un défi au sens commun. Le paradoxe était d'autant plus grand que la commission technique ne précisa pas les modalités de participation de la population affectée et reléqua au second plan le problème de la légitimité de l'organisation provinciale. Du reste, dès qu'il s'agissait d'entrer dans les détails opérationnels, on retrouvait les objectifs classiques de la politique néo indigéniste de l'État, renforcés au passage de quelques pétitions de principe qui, certes, faisaient écho au droit constitutionnel, mais ne

représentaient aucune avancée en matière de reconnaissance des droits collectifs. Ainsi, le plan du gouvernement et des entreprises entendait améliorer les conditions sanitaires et sociales, protéger l'environnement, favoriser le bilinguisme et le pluriculturalisme, générer de nouveaux emplois en relation avec la zone d'amortissement du parc Yasuni, soutenir l'horticulture et le tourisme, tout en développant un système de communication facilitant les échanges intra régionaux et en encourageant les initiatives autogestionnaires dans les communautés.

Un conflit à de multiples niveaux

Parler de ce conflit environnemental, c'est évoquer en réalité une série d'affrontements et d'alliances qui engagèrent, simultanément ou successivement, les communautés locales (quichuas dans leur majorité), les organisations de deuxième degré^[23] et les organisations de soutien, les entreprises et l'État. Une analyse de la chronologie des événements laisse percevoir au moins 11 niveaux de conflit. Ces niveaux constituent l'histoire naturelle du conflit, dont l'espace physique est à la fois le bloc 10 proprement dit et la région amazonienne, voire l'ensemble du pays.

La perspective des entreprises

Du point de vue des entreprises, on peut identifier au moins six niveaux de conflit, qui eurent une incidence sur le déroulement des opérations depuis 1988.

À un premier niveau, on trouve le conflit entraîné par l'OPIP, qui commença dès le début de la phase exploratoire et culmina avec l'« Accord de Plano » (siège social de l'entreprise états-unienne au Texas), signé au siège d'Arco en 1994. Cet accord donna lieu à la création d'une Commission technique environnementale de 12 membres, associant à parité Petroecuador et Arco d'une part, et les organisations OPIP, AIEPRA et ASODIRA de l'autre, dans la gestion environnementale du bloc. À ce niveau, l'enjeu était avant tout la capacité des Quichuas à participer à l'administration des activités économiques au niveau provincial. Ce conflit fut à l'origine de la médiatisation des opérations de la zone et eut d'importantes conséquences sur le renforcement du mouvement amazonien.

En outre, il fut déterminant dans la mise en œuvre de nouvelles normes et pratiques de l'industrie pétrolière en matière de gestion de l'environnement et de relations communautaires. Il se poursuivit avec les organisations communautaires du bloc, entraînées par l'ASODIRA et l'AIEPRA, rejointes en 2003 par l'Organisation de communautés des sources du Curaray-Liquino. En effet, après la signature de l'accord de Plano, l'OPIP échoua à asseoir sa légitimité parmi les communautés du bloc 10, ce qui devint patent avec la dissolution du Front autochtone du Pastaza en 1998. Certes, les trois organisations conformèrent la CTA, ce qui montra qu'elles pouvaient surmonter leurs divergences et s'entendre sur les modalités de cogestion de l'environnement dans cette zone, mais il faut noter que cette convergence ne se reproduisait pas sur le terrain et que toutes trois continuèrent à inscrire leur action selon des lignes politiques très distinctes.

À un deuxième niveau, les entreprises durent affronter un nouvel acteur à travers l'ASODIRA et les communautés du secteur de Villano. Cela devint manifeste en juillet 1998, lors de la détention de trois employés d'Arco pendant 9 jours et l'arrêt des activités du bloc. Le fait que cet affrontement ne se soit pas conclu par un accord explique en grande partie pourquoi les mêmes communautés eurent recours à des mesures similaires en janvier 2003, après l'échec de la négociation d'accord-cadre de coopération pour l'année 2003. En réalité, cela montre que les termes de la négociation avec l'ASODIRA dépassaient l'aide communautaire obtenue grâce aux accords spécifiques. Certes, ces accords pouvaient s'inscrire dans le cadre d'un programme de « bon voisinage », comme cela était le cas depuis 1998, mais il n'en demeure pas moins que cette organisation assumait la revendication des communautés de s'intégrer au marché régional grâce à la connexion routière avec Puyo, le chef-lieu du Pastaza. Dès lors, le projet de construction d'une route devint un facteur de cohésion entre les communautés intéressées, qui prit toute son ampleur lors de la négociation de l'accord-cadre de 2003. Ainsi, indépendamment des résultats de la négociation avec AGIP en 2003, cet affrontement ne put être surmonté. De même qu'en juillet 1998, avec la détention de trois employés de l'oléoduc à San Virgilio, ce niveau de conflit eut un écho dans les communautés du nord du bloc qui avaient la même revendication. En ce sens, au-delà du secteur de Villano, la confrontation autour de la construction de cette route pourrait s'étendre à l'ensemble du bloc 10.

Un troisième niveau de conflit fut caractérisé par l'opposition de la communauté de San Virgilio et d'AGIP, peu après que celle-ci eut assumé la conduite des opérations du bloc 10, en mars 2000. Cet affrontement articula des mesures d'action directe avec une campagne internationale appuyée par la CONFENIAE et diverses organisations écologistes, ainsi qu'un recours de protection constitutionnelle (*accion de amparo constitucional*) devant la Cour du Pastaza, qui fut rejeté en première instance. On peut y voir une volonté manifeste de la part des habitants de ce secteur d'être considérés comme interlocuteurs « valides » à l'instar des communautés représentées par l'ASODIRA. En effet, au-delà de ce conflit avec l'entreprise, transparut l'hostilité des communautés de San Virgilio, Atacapi et Liquino contre cette organisation. Par conséquent, on peut considérer que la légalisation de l'Organisation des communautés des sources du Curaray-Liquino, organisation qui les représente depuis 2003, fut un moyen d'explicitier les revendications des autochtones face aux entreprises. En particulier, la représentation du secteur auprès d'organes de consultation tels que la CTA, et leur présence à la table de négociations des accords spécifiques ou de l'accord-cadre constituent une demande explicite.

Un quatrième niveau de conflit fut marqué par la négociation de l'accord d'aide communautaire avec les Huaoranis et les communautés du secteur de Villano Nord. En l'occurrence, les protagonistes du conflit ne furent pas tant les communautés ou l'Organisation de la Nationalité Huaorani de l'Amazonie Équatorienne (ONHAE), que les acteurs exogènes qui constituent un réseau d'appui international et multisectoriel aux Huaoranis. Ces derniers dénoncèrent en particulier des irrégularités dans le processus de consultation préalable et un grave déséquilibre dans le contenu des accords. En particulier, plusieurs organisations d'appui affiliées à la CONFENIAE dénoncèrent l'iniquité des compensations au regard de l'ampleur des concessions territoriales formalisées par l'accord de mars 2001. Quelle que soit la raison pour laquelle AGIP décida de reporter ses opérations dans ce secteur, nul doute qu'il s'agit d'un affrontement latent qui ne trouva aucune solution durable et pourrait donner lieu à une plus grande polarisation. De même, il existait un affrontement latent avec les communautés zaparas de Llanhamacocha et Lipuno, lequel constitue un cinquième niveau de conflit dans le bloc 10. Jusqu'en 2002, celles-ci étaient restées en marge des négociations avec les entreprises car elles se situaient

dans un secteur où aucune activité d'exploration n'avait été menée à bien. Cependant, compte tenu de la proximité du bloc 23, les Zaparas s'intégrèrent au front anti pétrolier conformé par les organisations quichuas, shuars, achuars et huaoranis dans le centre de la région amazonienne équatorienne.

Enfin, le sixième niveau de conflit fut caractérisé par l'opposition entre Arco et l'État équatorien avant la construction de l'oléoduc secondaire. À ce moment, les opérations souffrirent un retard de près de deux ans, pour des raisons de force majeure. Cet affrontement trouva une première issue en 1994, avec le début de la construction de l'oléoduc. Mais le soutien au programme de relations communautaires constituait un autre motif de désaccord entre l'entreprise et l'État. L'adoption d'un budget directement destiné à ce programme en 1999 contribua à éclaircir ce point. Finalement, sans constituer en soi un motif de conflit, le contexte d'instabilité politique dans lequel fut mis en œuvre le projet Villano 1 et 2 ajouta à la complexité du scénario de ce bloc.

La multiplicité de niveaux de confrontation entre les acteurs sociaux, les entreprises et l'État est aggravée par l'extrême complexité des relations intercommunautaires.

La perspective des communautés quichuas

Du point de vue des communautés quichuas, on peut identifier au moins cinq niveaux de conflit, interne et externe, qui conduisirent à la multiplication des organisations de base depuis une vingtaine d'années.

À un premier niveau, le conflit qui opposa l'OPIP à l'État équatorien s'ouvrit dans les années 1980 et culmina avec les « Accords de Sarayacu » (en 1989) entre Arco, Petroecuador, la Direction nationale des hydrocarbures (DNH), l'Institut équatorien de réforme agraire et de colonisation et les organisations autochtones provinciales (OPIP, Fédération des organisations autochtones du Napo (FOIN) et FCUNAE), régionale (CONFENIAE) et nationale (CONAIE). Outre l'exécution d'une réforme agraire dans les Andes pour que cesse la colonisation agraire en Amazonie, ces accords prévoyaient un moratoire sur les activités pétrolières sur les territoires ancestraux, jusqu'à ce que ces derniers soient légalisés, l'indemnisation immédiate des communautés affectées par les impacts

environnementaux causés par l'exploration sismique du bloc 10 et la participation des peuples autochtones de la région à la rente pétrolière pour leur développement (Villamil, 1995 : 351 ; Ortiz, 1998 : 77). Ce niveau de conflit s'articule avec la problématique du soulèvement de juin 1990 et la « marche pour le territoire » organisée par l'OPIP en 1992. Bien que cet affrontement ait donné lieu à l'adjudication de titres de propriété communale sur une aire de 1,15 million d'hectares dans le Pastaza sous le gouvernement de Rodrigo Borja, ce conflit territorial se poursuit jusqu'à l'heure actuelle autour de l'administration de la province. En effet, les autorités autochtones et les pouvoirs locaux ne parvinrent jamais à un accord pour mettre en œuvre un plan de développement unique : les premières revendiquant le droit d'administrer la province comme leur territoire, tandis que les secondes assumaient la représentation de l'État.

Un deuxième niveau de conflit opposa l'OPIP à l'AIEPRA. Faute de pouvoir faire élire leur candidat à la présidence de l'OPIP, lors du congrès fondateur de 1981, les communautés évangélistes établies sur les rives du Bobonaza (au sud du bloc 10) créèrent leur propre organisation, l'AIEPRA. La perforation du puits d'exploration Moretecocha 1 dans ce secteur provoqua un conflit entre eux et les habitants de Sarayacu, ainsi que l'intervention de l'armée. L'AIEPRA signa d'ailleurs un accord avec Arco en 1991, alors que la commune de Sarayacu restait sur le pied de guerre contre les entreprises pétrolières. L'opposition entre l'OPIP et l'organisation évangéliste n'était pas seulement due à une divergence de convictions religieuses, il se cristallisa autour du problème territorial, comme en témoigne l'adjudication de titres séparés aux communes représentées par l'AIEPRA (Moretecocha, qui rassemble les communautés de Curiyacu et Lipuno et Jatún Molino) et à celles affiliées à l'OPIP (Sarayacu, dont le territoire entoure littéralement la commune de Jatún Molino).

Un troisième niveau de conflit opposa l'OPIP à l'ASODIRA, autre organisation d'obédience évangéliste. Dès la fin de l'exploration sismique en 1989, les communautés de Villano exprimèrent leur intention de négocier directement avec les entreprises du bloc 10. Cela mena à la création d'une organisation propre, qui devint la principale organisation de ce secteur du Pastaza. Les relations entre l'ASODIRA et l'OPIP furent toujours caractérisées par une défiance mutuelle. De fait, la consolidation de l'ASODIRA intervint immédiatement après la signature de l'accord de

Plano, puisque les communautés du bloc refusèrent d'être représentées par l'OPIP, qui prétendait négocier avec l'entreprise au nom des Quichuas de toute la province, et pas seulement avec ceux du bloc 10. L'AIEPRA assumait dès lors la responsabilité des négociations directes avec les entreprises, appuyée à l'occasion par l'OPIP. Celle-ci assumait notamment un rôle de médiatrice lors des crises provoquées par la séquestration de techniciens, mais sa présence fut ouvertement rejetée par la communauté de Santa Cecilia de Villano, à l'origine de la crise de 2000-2002 pour la construction d'une route d'accès au bloc 10.

Un quatrième niveau de conflit impliqua l'opposition entre l'AIEPRA et l'ASODIRA. Ainsi, l'opposition du Front autochtone du Pastaza à l'exploration dans le secteur de Moretecocha, en juin 1997, n'eut pas de conséquences pratiques, bien que l'AIEPRA fit partie de cette coalition. Cette dernière prit ensuite ses distances face à l'action directe entreprise par Santa Cecilia et soutenue par l'ASODIRA et l'OPIP en juillet 1998, ce qui mena à la dissolution du Front quelques mois plus tard. En septembre 1998, l'AIEPRA entreprit de dresser l'inventaire des nécessités des communautés de Moretecocha, dans le cadre d'un nouvel accord séparé avec Arco. Toutefois, cet accord ne fut pas signé car il fut inclus dans l'accord-cadre de coopération, signé en septembre 2001 avec les 17 communautés du bloc 10, ce qui annonça la fin du conflit avec ASODIRA. Il n'en demeure pas moins que l'objectif principal de l'association évangéliste consiste jusqu'à ce jour à défendre son autonomie face à sa rivale de Villano, comme le répètent ses dirigeants à la moindre occasion. De fait, l'AIEPRA n'appuya pas l'occupation du site de Villano par les habitants de Santa Cecilia ni les actions directes visant à endommager l'oléoduc, en janvier 2003.

Enfin, un cinquième niveau de conflit opposa les habitants du secteur Nord du bloc 10 (Liquino, Atacapi et San Virgilio) à l'ASODIRA. Bien que la communauté de San Virgilio ne soit pas située sur le bloc, elle faisait partie de sa zone d'influence car elle contrôlait l'accès à l'oléoduc à partir du 35^e kilomètre de la route d'Arajuno. Dès février 2000, ses habitants s'étaient rapprochés des communautés de Pandanuque, Santa Cecilia, Huitoc et 6 Décembre pour constituer l'Association de communautés autonomes du Pastaza (ACAP). Cette première tentative échoua lorsque les communautés du secteur de Villano intégrèrent l'ASODIRA, deux ans plus tard. À l'époque se forma un « front anti-ASODIRA » représenté par les trois

communautés du Nord, destiné à négocier directement les conditions de l'aide communautaire avec les entreprises du bloc 10. Cet affrontement culmina lorsque les dirigeants de l'ASODIRA proposèrent de modifier le titre de la colonie Liquino pour celui de commune de la rivière Villano. Le résultat fut la création de l'Organisation des communautés des sources du Curaray-Liquino, début 2003. À l'instar de l'AIEPRA, cette organisation dénonça les actions directes entreprises en janvier 2003 à Villano. Dès lors, bien qu'elle eût ratifié l'accord-cadre de coopération de 2003, elle s'imposa comme un acteur supplémentaire du conflit, ajoutant des arrangements à la complexité des conditions d'institutionnalisation.

Les obstacles à l'institutionnalisation des arrangements

Selon certains, l'enjeu du conflit du bloc 10 pour les autochtones était avant tout d'ordre économique : l'OPIP s'imposa comme représentant des communautés mais elle fut perçue par celles-ci comme un moyen d'accroître leur capacité de négociation avec les entreprises. En ce sens, la défense de l'identité et de l'environnement pouvait être interprétée comme une tactique visant à maximiser les ressources économiques qu'il s'agissait d'obtenir des entreprises (Varea et Ortiz, 1995 : 118). Cependant, cette analyse fait peu de cas des autres aspects du conflit, qui ne s'insèrent pas facilement dans un raisonnement en termes d'intérêts et de nécessités. Il semble donc plus opportun d'analyser les logiques rationnelles selon lesquelles évoluaient les acteurs du bloc 10.

Les dimensions structurelles du conflit

Les relations sociales dans le bloc 10 passèrent par des étapes successives d'arrangements ou de polarisation, au cours desquelles les acteurs obéirent à des logiques rationnelles différentes. Selon le moment, cela put conduire à la superposition d'intérêts et de nécessités contradictoires ou complémentaires. D'une phase à l'autre, les entreprises, les habitants des communautés affectées et les dirigeants politiques autochtones occupèrent des positions plus ou moins influentes face à leurs adversaires ou interlocuteurs. Selon l'enjeu, les adversaires d'un jour pouvaient être les

alliés du lendemain. En ce sens, à l'encontre de la méthode de résolution de conflits dite « de Harvard » (Fisher *et al.*, 1991; Fisher *et al.*, 1996), une analyse en termes de négociation d'intérêts serait inappropriée. En particulier, compte tenu de la complexité des modalités d'alliance et d'opposition qui caractérisaient le bloc 10, les schémas proposés par cette méthode sont d'un intérêt limité ici. Non seulement la réalité ne présente pas les principaux postulats qui sous-tendent une analyse en termes de théorie des jeux en général, ou de dilemme du prisonnier en particulier – à savoir, la similarité des objectifs poursuivis, l'égalité d'accès à l'information et aux ressources mobilisables – mais ces techniques ne sauraient s'appliquer à ce conflit sans le réduire à sa dimension économique ou culturelle. En revanche, l'analyse des événements à partir des logiques d'action rationnelles permet de mettre en évidence comment les discours se construisent dans les quatre champs qui structurent les interactions entre les communautés, les entreprises et l'État : économique, politique, social et éthique.

Dans le champ économique s'inscrivent le contrat de prestation de service signé en 1988, l'accord de Plano et les accords signés entre les entreprises, les organisations autochtones et les communautés du secteur, qui précisèrent le niveau de participation, les compensations et les indemnités aux communautés affectées.

Dans le champ politique s'inscrivent les « Accords de Sarayacu », signés en 1989, la marche de 1992 pour la légalisation des territoires ancestraux du Pastaza, le Plan de développement participatif et durable pour l'aire du bloc 10, élaboré par le gouvernement et les entreprises pétrolières en 1999 ainsi que le cadre juridique qui régula les conditions d'exploitation pétrolière en Amazonie équatorienne.

Dans le champ social s'inscrivent la gestion sociale des entreprises et la motivation des communautés à constituer leurs propres organisations, afin de contrôler leur processus de développement et d'atténuer les impacts sociaux et environnementaux des activités pétrolières. Indirectement, cet aspect explique le choix de l'OPIP de prendre quelque distance à l'égard du courant radical du mouvement écologiste et de chercher l'appui d'organisations favorables au renforcement de l'identité et des capacités locales.

Enfin, le champ éthique fait référence aux relations entre les acteurs et à la prétention de validité de leurs discours légitimateurs, fondée sur leurs valeurs morales et la défense de leurs styles de vie. Ce champ permet de comprendre la demande d'autonomie exprimée par les communautés du bloc 10 et les organisations autochtones en général. S'y inscrit également le débat sur le développement durable, inauguré dans les années 1980, et la proposition alternative d'administration des ressources naturelles formulée par l'OPIP en 1996, dans son programme « Patrimoine de la biodiversité et culture des peuples quichua et shiwiar », puis en 1998 dans son « Plan intégral d'auto développement des peuples autochtones du Pastaza ».

Les interactions entre les communautés, les entreprises et l'État

Du point de vue des communautés, la dimension économique du conflit recouvre les négociations avec les entreprises pour obtenir du travail et accroître l'aide communautaire sous forme d'activités productives. C'est le cadre de référence dans lequel fut formulée la nécessité d'intégration au marché régional, voire national, dont une conséquence logique fut la construction d'une route jusqu'à Arajuno et Puyo. Cette dimension s'articula avec une dimension politique, véritable référentiel des négociations entraînées par l'OPIP qui, faute de cadre juridique clair en Équateur, s'appuya sur la Convention 169 de l'OIT pour revendiquer avant tout le droit à la consultation préalable et à la participation.

C'est également dans ce cadre que s'inscrit la revendication face à l'État et aux entreprises pétrolières d'administrer la province du Pastaza comme un territoire autonome, ce qui mena à l'obtention des titres de propriété communale et à celui de la colonie Liquino. Enfin, c'est dans cette dimension que furent menées les négociations qui culminèrent avec les accords de Sarayacu, dont la portée va au-delà du bloc 10, et de l'accord de Plano, de type plus pragmatique et contingent.

Pour les communautés, l'articulation des dimensions économique et sociale recouvre également la nécessité de renforcer les organisations de deuxième degré. L'échec de la constitution du Front autochtone du Pastaza et les alliances stratégiques avec des acteurs exogènes, en particulier les écologistes, purent s'interpréter comme une volonté de parvenir à un niveau d'organisation politique qui donne accès au champ du pouvoir à échelle nationale. Toutefois, la capacité d'organisation des communautés

n'atteignait pas ce degré, en partie du fait de leur isolement territorial, en partie du fait des processus de fragmentation à l'œuvre durant le conflit. À cet égard, il faut souligner que toutes avaient en commun de vouloir contrôler leur processus de changement social, comme en témoignaient les études sociales et économiques réalisées en 1998 et 1999, de même que l'institutionnalisation croissante du programme de relations communautaires, qui devint manifeste après la signature des accords de coopération de 2001 et 2003.

Enfin, les revendications des communautés quichuas s'articulent avec la dimension éthique du conflit qui, de leur point de vue, faisait référence au contrôle de la modernité et à la défense des identités collectives (des communautés locales, des groupes ethno linguistiques et des nationalités et peuples d'Amazonie). En ce sens, les négociations de compensations, le suivi environnemental et la réduction des impacts sociaux et environnementaux des activités pétrolières s'inséraient dans une problématique plus complexe que la simple cogestion des risques. La cogestion n'est qu'une modalité de la gouvernance de l'environnement, dont la contrepartie politique et administrative est l'autonomie territoriale ; la revendication territoriale ne saurait être pleinement comprise du point de vue exclusivement économique et politique, mais doit être mise en relation avec la construction identitaire et les processus d'ethnogenèse analysés par Whitten (1987) chez les Quichuas du Napo et du Pastaza.

Du point de vue des entreprises, le conflit recouvrait en premier lieu une dimension économique, compte tenu de la nécessité de rentabilité et des modalités du contrat de prestation de services qui les liaient à l'État équatorien. Par conséquent, les effets du conflit se mesurèrent avant tout par la baisse de rentabilité des opérations, conséquence du manque à gagner et des pertes de bénéfice durant la phase de développement et de production. Du reste, dans la mesure où l'État, à travers Petroecuador, assumait les dépenses opérationnelles liées aux activités du bloc 10, la dimension économique était aussi une préoccupation du gouvernement.

La dimension politique permet de comprendre que les entreprises durent intervenir dans un contexte de haute incertitude et d'instabilité, politiques et institutionnelles. Cela vaut en particulier pour la législation sur la consultation et la participation, qui ne furent clarifiées qu'à la fin de 2003.

En fin de compte, le bloc 10 fut aussi le théâtre d'une série d'expériences de construction de consensus dans le domaine social et environnemental, répondant aux imprécisions de la loi équatorienne sur ce point. Dans ce contexte, on peut considérer que les espaces de consultation (Commission technico-environnementale et Forums de bon voisinage), qui furent ouverts au fil du conflit et constituèrent autant de manières d'institutionnaliser les relations avec les organisations et les communautés autochtones.

La dimension sociale recouvre les aspects non économiques du programme de relations communautaires (l'éducation formelle, la santé, les billets d'avion, les bourses scolaires et les projets de médecine alternative), les accords de coopération pour les années 2002 et 2003, ainsi que les accords spécifiques d'aide communautaire. Cette dimension était la plus questionnée par les organisations autochtones, dans la mesure où la gestion des relations communautaires allait souvent à l'encontre des revendications d'autonomie et de consolidation de l'organisation des communautés. Néanmoins, l'évolution du conflit après 2003 montra une tendance à la consolidation du programme de relations communautaires, qui valorisait l'autonomie et la capacité de planification du développement local. Ce changement fut un élément clé qui facilita la coexistence entre les entreprises et les habitants du bloc 10.

Cela nous conduit à considérer la dimension éthique du conflit, du point de vue de l'entreprise. Cette dimension inclut la responsabilité que les entreprises devaient assumer à l'égard des communautés de l'aire d'influence. Il s'agit en premier lieu du respect de l'environnement, qui constitue un espace de vie et de reproduction sociale. Après la réforme constitutionnelle de 1998, cet aspect fut régulé par une législation de plus en plus stricte (Loi de l'environnement et Règlement environnemental des opérations d'hydrocarbures). Il faut souligner, ici, le rôle fondamental joué par les organisations autochtones et environnementales dans les années 1990 et 2000 dans la mise en œuvre de ce cadre, non seulement en Équateur mais dans d'autres pays d'Amazonie andine, ainsi que les avancées dans le suivi des activités pétrolières, qui jouèrent en faveur d'une gestion environnementale responsable et prudente dans le bloc 10 de la part d'AGIP. Toutefois, au-delà des aspects environnementaux, les entreprises apprirent que la dimension éthique de leur action comprenait aussi les relations avec les populations de l'aire d'influence. Cela impliqua un plus

grand respect pour les identités et les cultures autochtones, en particulier à travers le respect des procédures de désignation des dirigeants légitimes et de consultation, tenant compte, à la fois, des difficultés physiques que présente l'environnement pour la tenue d'assemblées communautaires, et de l'isolement où se trouvaient certaines familles. À cet égard, l'élaboration d'un code de conduite, entre les entreprises et les communautés du bloc, constitua un instrument utile pour faciliter les relations entre ces acteurs.

Du point de vue de l'État, ce conflit revêtait une dimension éminemment économique, puisque celui-ci assumait les dépenses opérationnelles dans le bloc 10. Il faut rappeler que le contexte dans lequel furent réformés les contrats pétroliers et créés les contrats de prestation de services, au début des années 1980, coïncida avec la négociation des termes de la dette extérieure avec les organismes financiers multilatéraux. Dès lors, la dimension économique inclut autant le paiement de la dette que les investissements d'infrastructures, les indemnisations pour le droit de passage de l'oléoduc et le financement du programme de relations communautaires. Cette dualité obligea l'État à effectuer certains arbitrages qui pouvaient entrer en contradiction avec d'autres dimensions du conflit.

Cette logique s'articule avec la dimension politique que constitue le développement national. Certes, ces responsabilités figuraient parmi les préoccupations prioritaires du gouvernement, mais elles rencontrèrent de nombreux obstacles liés est à la crise de gouvernabilité des années 1990 et 2000. Alors que la dimension politique recouvrait les compétences des pouvoirs locaux et la légitimité du gouvernement central, la légitimité de l'État et de la politique nationale entra en conflit avec les revendications des organisations et communautés locales. Cela fut particulièrement visible dans le cas de la construction de la route d'accès au bloc 10, qui fut écartée dans un premier temps sous la pression de l'OPIP mais devint un thème prioritaire pour les communautés locales dans la deuxième moitié des années 1990. D'autre part, les compétences des pouvoirs locaux (en particulier du Conseil Provincial) étaient limitées par le manque chronique de ressources, ce qui obligea à renégocier les dépenses de développement local. Cette dualité rendit d'autant plus opaques les mécanismes de répartition de la rente pétrolière, faute de règles claires qui devaient être incorporées à la Loi sur l'aménagement du territoire et à la Loi de décentralisation, et ne furent jamais appliquées.

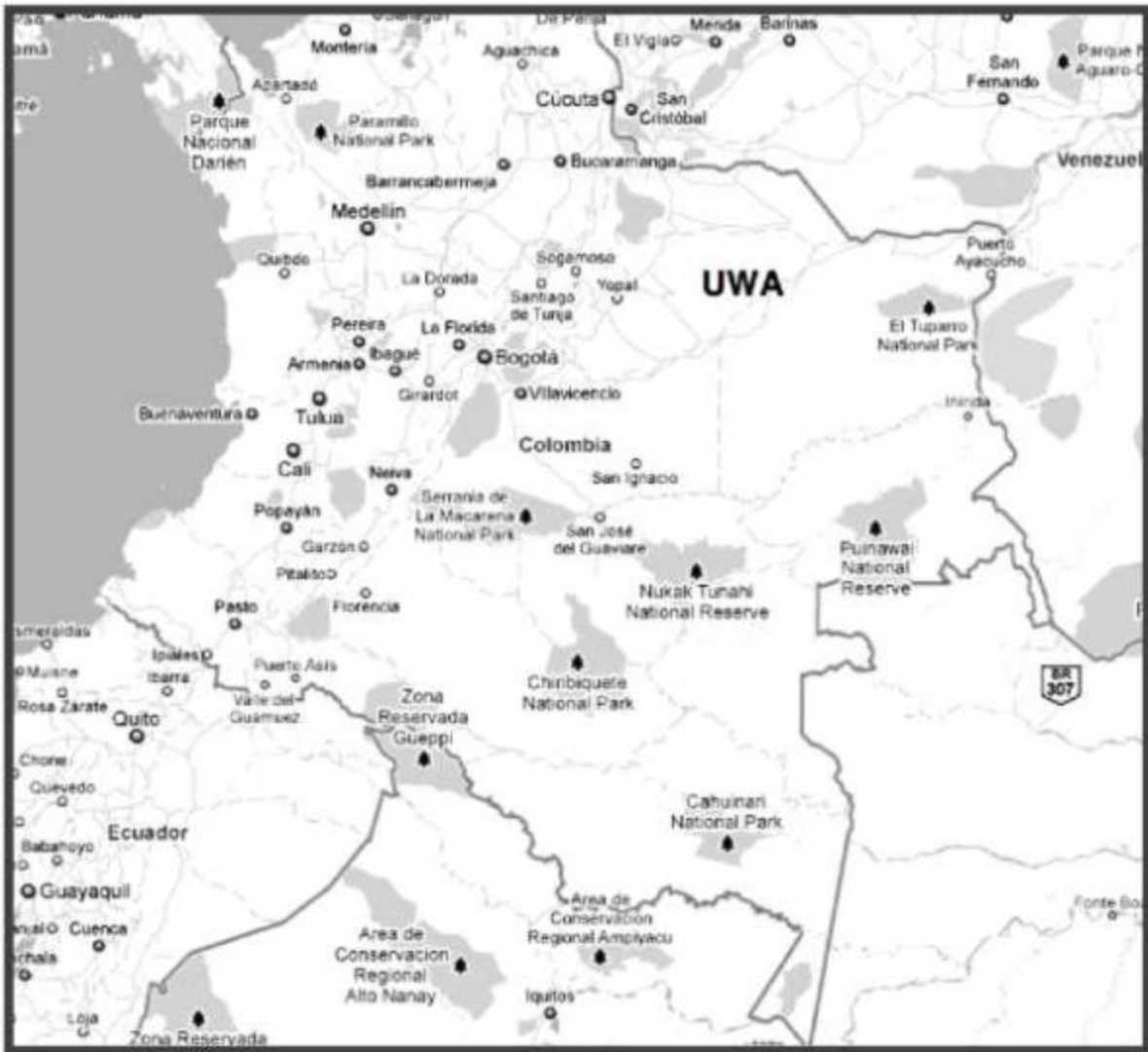
La dimension sociale du conflit concerne le développement local et l'élévation du niveau de vie, qui se mesurent à travers l'amélioration des indicateurs sociaux tels que l'analphabétisme, la morbidité et la mortalité infantile, etc. Dans ce domaine, il existe une claire articulation entre les efforts de l'État et ceux des entreprises, du moins en ce qui concernait la santé et l'éducation. Cela put être un facteur de succès pour le programme de relations communautaires d'Arco et AGIP, à en juger par le haut degré de consensus dans les réunions organisées par l'entreprise dans le cadre de son « programme de bon voisinage ». À cet égard, le projet de récupération de la médecine traditionnelle répondait aux préoccupations des organisations de premier degré, alors que les programmes éducatifs (bourses, emplois de maîtres d'école) firent peu cas des conditions spécifiques dans lesquelles ils s'inscrivaient, ce qui créa un décalage entre les attentes des communautés et les propositions de l'État et des entreprises.

Enfin, pour l'État, la dimension éthique fait référence au développement durable et à sa responsabilité dans la protection de la forêt et de l'intégrité culturelle et physique des populations, ce qui contredit le modèle « développementaliste » à l'œuvre depuis les années 1960 en Amazonie équatorienne. Certes, une politique environnementale existait, qui valorisait la protection des ressources et la délimitation des espaces protégés, mais dès cette époque elle entra en contradiction avec les intérêts locaux et les nécessités économiques du pays. En particulier, les activités pétrolières dans le Nord-est soutinrent la colonisation dirigée par l'État après l'adoption de la seconde Loi de réforme agraire, en 1979. Or les bénéfices de l'abondance pétrolière ajoutés aux effets de l'agriculture extensive ne fournirent pas les ressources nécessaires pour garantir au pays un niveau de développement satisfaisant. En ce sens, l'histoire du bloc 10 posa un défi éthique à l'État, pour situer la problématique du développement durable dans le contexte plus général de la gouvernance démocratique et définir un modèle de développement reposant sur des mécanismes de coopération pour faire face à la pauvreté, la violence et la dégradation de l'environnement.

Conclusion

Le début des activités d'exploration dans le bloc 10 s'accompagna donc, dès novembre 1988, d'un affrontement entre les Quichuas du Pastaza et le consortium Arco-AGIP, dans un contexte de fragmentation des organisations autochtones. Dans ce contexte, nous avons identifié 11 niveaux de conflits et quatre dimensions structurelles dans lesquelles évoluaient les acteurs. L'analyse des interactions dans ces quatre champs, en fonction des logiques d'action rationnelle des acteurs impliqués permet de dépasser les limites d'une approche en termes d'intérêts et de lutte pour l'accès à des ressources limitées.

La préoccupation commune entre les communautés et les organisations autochtones était d'obtenir davantage d'autonomie pour contrôler les modalités du développement économique et social. Cette préoccupation allait de pair avec une nette orientation vers la défense de l'identité collective et du territoire. De leur côté, l'État et les entreprises partageaient un objectif de rentabilité lié à l'exploitation du pétrole dans le bloc 10. Cela dit, ces positions traditionnelles s'accompagnèrent de diverses préoccupations, dont l'importance relative déterminait les conditions de l'institutionnalisation des arrangements issus du conflit. Les trois types d'acteurs – sociaux, étatiques et économiques – ont des responsabilités partagées dans la mise en œuvre d'un modèle de développement durable. Bien qu'il n'existe aucun consensus sur le contenu de ce modèle, cette responsabilité semble comprise par tous, à en juger par la portée des derniers accords de coopération. En effet, ces acteurs s'accordèrent pour élaborer un Plan de développement intégral, dont la faisabilité dépend de la coopération objective entre l'État, les organisations autochtones et les entreprises opérant dans la zone.



CHAPITRE 3

La communauté réinventée : les U'was face à Occidental et Ecopetrol (Colombie).^{24}

À l'instar des Quichuas en Équateur, en Colombie les U'was s'opposèrent à l'industrie pétrolière pour faire respecter leurs droits collectifs et défendre l'intégrité de leur territoire. Situé en partie sur ce dernier, le bloc Samoré, où opéraient les entreprises pétrolières Occidental de Colombie et Ecopetrol jusqu'en 2002, fut délimité le 21 mai 1991 puis modifié à plusieurs reprises, jusqu'à devenir le bloc Siriri, en mars 2000, sur un espace représentant un quart de la superficie initiale. Celui-ci était limitrophe avec les blocs pétrolifères Piémont (au Sud), San Miguel (à l'Est), San Lope (au Sud-est) et Caño Limon (au Nord-Ouest), exploités à l'époque par British Petroleum (BP), Arco-AGIP, Ecopetrol et Occidental. Initialement, il s'agissait d'une zone de 185 688 ha, répartie entre les départements d'Arauca, Boyacá et Santander Nord. En mai 1992, celle-ci fut agrandie à 208 934 ha, dont 40 711 ha de propriétés collectives et individuelles appartenant à des colons et aux U'was, un groupe ethnolinguistique macrochibcha de quelque 4 000 individus^{25}, établi sur les flancs orientaux de la Sierra Nevada du Cocuy (Chita) et les Llanos Orientales, dans les départements de Santander, Santander Nord et Boyacá.

Au début de la phase d'exploration, les U'was possédaient deux propriétés collectives (*resguardos*) et une réserve, totalisant moins de 100 000 ha. En mars 1993, ils sollicitèrent la création d'un territoire légal unique sur une superficie de 200 913 ha, laquelle incluait les parcs nationaux du Cocuy et de Tama. Jusqu'en 1999, plus de 300 familles (soit près de 2 000 personnes) se trouvaient dans l'extension du territoire comprise dans l'aire d'influence du bloc Siriri, soit 102 594 ha, auxquels s'ajoutaient 574 ha non légalisés. Mais après la renégociation du contrat d'association entre Occidental et Ecopetrol, le bloc Siriri se situa hors des anciennes limites du territoire Cobaria-Tegria et de la réserve Aguablanca-Tauretes. Il n'en demeure pas moins que le territoire unique revendiqué par les U'was coïncidait avec ce

bloc sur une aire de 15 300 ha, ce qui conduisit à d'âpres négociations avec l'Institut Colombien de Réforme Agraire (INCORA), en charge de dessiner les limites du nouveau territoire. Suivant le tracé définitif, la limite nord-ouest du territoire jouxte la colline Padilla, où Occidental décida de perforer le premier puits d'exploration, baptisé Gibraltar 1. C'est autour de ce périmètre de 730 ha que le conflit opposant les U'was à Occidental et Ecopetrol se cristallisa de 1999 à juillet 2001.^[26] Au-delà de la logique de conflit, on ne peut qu'être frappé par le conflit de logiques qui caractérise le « cas u'wa » : logique lucrative des entreprises, logique bureaucratique de l'État, logique participative pour les organisations sociales et logique identitaire pour les U'was traversent les champs économique, social, politique et éthique, que l'on a déjà identifiés dans le cas des Quichuas en Équateur (*cf.* chapitre 2) : économique, le conflit entre les intérêts économiques et le patrimoine ancestral ; sociales, les références à l'identité et à la culture u'wa, définies par la relation avec l'environnement socio-écologique ; politique, ce qui en appelle au droit et à la loi, laquelle se divise entre la loi écrite de l'État-nation et la « loi » non écrite des U'was ; éthique, enfin, tout ce qui fait référence à la cosmologie et aux valeurs traditionnelles.

Ainsi, une analyse approfondie de ce discours et des alliances élaborées par les U'was permet-elle d'identifier les dimensions du conflit suivant deux thèmes génériques, que l'on retrouve sous des modalités diverses dans les déclarations des U'was. D'un côté se profile une dimension de crise dans les champs économique et social, à travers la menace d'ethnocide et de violence généralisée qu'ils perçoivent derrière l'arrivée de l'industrie pétrolière. De l'autre, dans les champs éthique et politique, s'opposent la détermination à ne pas négocier les valeurs et l'appel au respect du droit à la différence ou à la diversité ethnique. Cela explique en partie pourquoi, au fil du conflit, se constitua un mouvement social autour des autorités traditionnelles, les organisations écologistes du Réseau d'action des forêts tropicales humides (RAN), l'Organisation nationale autochtone de Colombie (ONIC), la Centrale unifiée des travailleurs (CUT) du Sararé, etc.

Les étapes du conflit

L'opposition à l'exploration dans le bloc Samoré/Siriri

L'importance de l'activité pétrolière dans la région de Sararé depuis les années 1980 explique pourquoi la situation du bloc Siriri était stratégique pour Occidental, premier producteur de pétrole en Colombie, où elle réalisait alors 40% de sa production cumulée et employait quelque 1 000 personnes en 1997 (Occidental Oil and Gas Corporation, 1997). Toutefois, le récit du conflit avec les U'was, amplement relayé par la presse nationale et internationale, ainsi que les procédures judiciaires ouvertes par les U'was firent que le contrat d'association avec Ecopetrol fut révisé en plusieurs occasions. Ces retards tiennent autant aux contradictions entre les différents jugements émis par les tribunaux colombiens, qu'aux décisions prises par les deux instances judiciaires supérieures : la Cour constitutionnelle, dont la fonction est de statuer en dernière instance sur les recours de protection constitutionnelle (*acción de tutela*), et le Conseil d'État, tribunal suprême des contentieux administratifs, dont les fonctions sont de vérifier la constitutionnalité et la légalité des actes administratifs tels que les permis environnementaux.

Depuis sa création, le 22 décembre 1993, le Ministère de l'environnement était l'autorité chargée de délivrer ces permis pour tout type d'activité d'extraction. Le délai normal de ce processus administratif était d'un an, au terme duquel il décidait éventuellement de la nécessité d'un diagnostic environnemental et définissait les termes de référence du contrat. Ensuite, l'entreprise devait présenter une étude d'impact social et environnemental auprès du Ministère de l'environnement et une demande d'autorisation auprès du Ministère de l'intérieur, en cas de présence de communautés autochtones dans la zone convoitée. Ce dernier pouvait alors demander une information complémentaire, avant de soumettre la demande à d'autres entités administratives, qui émettraient un avis après une éventuelle consultation préalable et une audience publique, pour que le permis définitif soit octroyé.

Ce n'est qu'en février 1995 que le Ministère de l'environnement délivra le Permis environnemental pour l'exploitation du bloc Samoré/Siriri, par la résolution 110. Le 29 août 1995, le Défenseur du peuple présenta un recours de protection constitutionnelle, et une demande d'annulation de ce permis. L'argument était que les conditions légales n'avaient pas été respectées

quant à la consultation préalable, conformément à la loi 99 de 1993 pour l'obtention d'un permis environnemental. Une réunion s'était bien tenue à Arauca, les 10 et 11 janvier 1995, à laquelle assistèrent des représentants u'was, du gouvernement et des entreprises pétrolières. Pour les entreprises et le Ministère de l'énergie, celle-ci équivalait à une consultation préalable, mais les U'was argumentèrent qu'il ne s'agissait que d'une réunion de présentations, comme ils l'exprimèrent dans une lettre adressée au Conseil d'État :

« Nous nous sentons lésés par la position de l'entreprise et celle des Ministères des Mines et de l'Environnement, car lorsque nous nous sommes rendus à la réunion suivante à Arauca, le permis avait déjà été accordé ».

Le 13 septembre 1995, le Tribunal supérieur de Bogotá ordonna l'inapplication partielle du permis dans les territoires légalisés des U'was, jusqu'à ce que la consultation soit menée à terme. Cependant, cette décision fut révoquée par la Cour Suprême de Justice, le 20 octobre. Entre-temps, le 14 septembre, le Conseil d'État rejeta la sollicitude de suspension provisoire du permis, considérant que celui-ci avait été octroyé de manière légitime par le Ministère de l'environnement. Le Défenseur du peuple présenta donc un nouveau recours devant la Cour constitutionnelle, qui accéda à la demande de révision du jugement du Conseil d'État. Sur ordre du magistrat en charge du dossier, une inspection fut menée les 9 et 10 octobre 1996 sur le site où se réalisait l'exploration sismique, à laquelle assistèrent le Défenseur du peuple et des représentants des Ministères de l'environnement et des mines, d'Occidental et d'Ecopetrol. Le 3 février 1997, la Cour constitutionnelle révisa le recours de protection constitutionnelle, confirmant le jugement du Tribunal supérieur de Bogotá et ordonnant l'inapplication partielle du permis, pour violation aux droits de participation, d'intégrité ethnique, culturelle, sociale et économique des U'was. Par la même occasion, elle ordonna la réalisation d'une nouvelle consultation préalable. Le jugement de la Cour constitutionnelle en faveur du recours de protection constitutionnelle se constitua en mesure provisoire et transitoire, jusqu'à ce que le Conseil d'État se prononce à nouveau sur la constitutionnalité de la résolution 110. Or pour la seconde fois, ce dernier émit un jugement contradictoire, le 4 mars 1997, et leva l'ordre d'inapplication de la résolution. Pour le Conseil d'État, la réunion d'Arauca obéissait aux critères formels de la consultation préalable, dans la mesure

où il comptait avec la présence des fonctionnaires compétents de l'État, les représentants des autorités traditionnelles et un représentant légal des U'was. Ainsi, il considéra que l'objet de la réunion était de réaliser une consultation et que celle-ci s'était terminée par un accord entre les parties présentes. Enfin, le Conseil d'État souligna que « la consultation n'implique pas qu'il existe, en termes absolus, un droit de veto mais un accord ou le consentement de la communauté autochtone quant au permis environnemental à attribuer, pour éviter l'altération de sa culture ».

Plus qu'une simple contradiction, cette différence entre les différents jugements posait le problème de la participation des autochtones aux choix économiques susceptibles de les affecter directement ou indirectement. Il s'agissait en effet de définir le sens du mot « consultation » inscrit dans la Constitution et sur laquelle le Décret 1320 de 1998 émis par le Ministère de l'intérieur fit jurisprudence. Du côté des organisations autochtones et écologistes, cette notion impliquait la prise en compte et le respect de l'opinion des communautés locales, pour toute décision affectant leurs territoires, conformément à la Convention 169 de l'OIT. Mais du côté des investisseurs, il s'agissait surtout d'une formalité visant à informer les populations des projets en cours.

La politisation du conflit

Les jugements contradictoires de la Cour constitutionnelle et du Conseil d'État prononcés en 1997 montrent que le « cas U'wa » dépassait les limites du juridique et constituait un conflit environnemental qui ne pouvait être résolu simplement par la voie légale. Par conséquent, les acteurs cherchèrent de nouvelles instances pour surmonter leur différend, ce qui conduisit à la médiation de l'Organisation des États d'Amérique (OEA). Le 19 avril 1997, les U'was déposèrent une plainte contre le gouvernement colombien devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'OEA (CIDH/OEA), pour absence de consultation en bonne et due forme et de mesures nécessaires pour protéger « l'intégrité personnelle, culturelle, économique et écologique du peuple u'wa ». Ils alléguèrent d'une violation imminente de l'intégrité sociale et culturelle du peuple, car la décision du Conseil d'État autorisait la reprise des travaux d'exploration. La CIDH/OEA adopta des mesures de prudence et signala que l'exploitation pétrolière allait générer des « dommages irréparables » et causer « la destruction de

l'intégrité et de l'identité ethnique et culturelle du peuple u'wa », ajoutant : « Tout type d'exploration ou exploitation pétrolière sur leur territoire reviendrait à méconnaître les valeurs de leur propre identité culturelle ». Cette déclaration se basait sur la législation colombienne (article 7 du Décret 1397 de 1996), qui prévoyait la possibilité de refuser, suspendre ou annuler les permis environnementaux dans de telles circonstances.

Le 7 octobre 1997, la CIDH/OEA convoqua une audience à Washington pour écouter les parties. En novembre, elle délégua une commission en visite sur le territoire u'wa. Durant ce processus de médiation, la Commission proposa un arrangement amiable, que les parties acceptèrent en mai 1998. Dans ce contexte, le gouvernement sollicita le Secrétariat général de l'OEA pour mener une enquête sur place auprès des U'was et des entreprises associées pour le bloc Samoré/Siriri. Ainsi se constitua une équipe de travail avec l'Université de Harvard, dénommée « Projet OEA-Harvard ». Dans son rapport final, cette équipe recommanda la suspension du projet d'exploration pétrolière, pour créer les conditions nécessaires à la reprise du dialogue. Elle invita le gouvernement à normaliser le processus d'élargissement et d'unification du territoire u'wa, pour offrir à la communauté une plus grande sécurité et une plus grande clarté sur ses droits territoriaux. D'autre part, elle invitait ce dernier à organiser une consultation préalable, pour que la reprise des activités d'Occidental se déroule conformément aux normes légales. Pour ce faire, elle recommanda qu'une assistance technique et une formation pour la consultation soient fournies aux U'was. Enfin, de façon générale, elle recommanda aux parties de modérer la rhétorique et de reconnaître et respecter les autorités traditionnelles comme unique interlocuteur légitime (Mission OEA-Harvard, 1997).

Entre-temps (juin 1996), la phase d'exploration sismique s'était achevée, du moins dans la partie du bloc Samoré excluant le territoire légal des U'was. En décembre 1996, Occidental s'engagea à perforer le premier puits d'exploration, Gibraltar 1 avant le 23 juin 1997, suivant ses obligations contractuelles. En octobre 1996, l'entreprise sollicita un nouveau permis environnemental pour l'aire d'intérêt, qui fut délivrée par le Ministère de l'environnement le 21 septembre 1999 par la résolution 0788. Une semaine plus tard, l'ONIC présenta un recours de report, qui fut rejeté par le Ministère de l'environnement le 23 novembre 1999. Finalement, les travaux

de construction de la plate-forme d'exploration et de la route d'accès démarrèrent le 29 janvier 2000. En mars 2000, le Défenseur du peuple présenta un second recours de protection constitutionnelle contre les Ministères de l'environnement et de l'intérieur et Occidental, arguant du droit à la consultation. Un juge pénal ordonna la suspension immédiate des travaux, ce qui fut invalidé par le Tribunal supérieur de Bogotá en seconde instance, en mai, de sorte que les travaux reprirent. La pomme de discorde de ce nouvel épisode juridique était la proximité du puits d'exploration avec la limite nord-ouest du territoire unifié. Celui-ci avait été élargi en août 1999 par la résolution 056 de l'Incora, en même temps que se constituait le Fonds pour l'assainissement du territoire u'wa, doté de 3 milliards de pesos (1,5 million de dollars), administré par l'INCORA. Certes, le nouveau territoire, d'une étendue de 220 275 hectares, excluait la colline de Padilla, où se situait le puits d'exploration, mais celui-ci se trouvait à moins d'un kilomètre de la limite territoriale. Le 19 juillet 1999, les U'was signèrent l'accord entre le Ministre de l'environnement et le Grand conseil, dans lequel ils reconnaissaient les limites définies par l'étude de l'INCORA.

En définitive, ce territoire apparaissait comme un produit mal fini, qui laissait les deux parties frustrées, ce qui conduisit à une nouvelle phase de polarisation du conflit dès la fin de 1999. Sa délimitation présenta le même problème que la consultation préalable validée par le Conseil d'État : elle était légale mais considérée comme illégitime par l'une ou l'autre partie. Pour surmonter ce problème, Ecopetrol proposa une solution alternative : exclure du territoire le secteur limitrophe avec le puits d'exploration ou proposer que cette aire de 730 ha soit déclarée réserve spéciale de caractère culturel qui permettrait, selon l'entreprise, de mener à bien l'activité pétrolière sans détruire l'intégrité culturelle et sociale des U'was. Cependant, les U'was ne l'entendirent pas de cette façon. Comme on le verra plus loin, la présence du puits d'exploration était perçue par eux comme une provocation, et illustre une fois de plus que le « cas u'wa » dépassait les limites d'un conflit juridique.

La consultation préalable aux communautés autochtones était réglementée par l'article 76 de la loi 99 de 1993, mais elle ne fut opérationnelle qu'en 1998, avec le Décret 1320. Ce vide juridique explique en quelque sorte la complexité du conflit dans le bloc Samoré/Siriri. En effet, tant que ce concept n'était pas précisé, les deux parties en présence pouvaient

interpréter l'article 76 selon leurs intérêts. Les entreprises et le Ministère de l'énergie, en donnèrent une interprétation restrictive, alors que les U'was et leurs défenseurs s'efforcèrent de lui donner un sens plus large et un contenu normatif qui défendait leurs intérêts et leur intégrité physique et culturelle. Il est significatif que le Ministère de l'énergie ait tenté d'amender ce décret dès octobre 1996. La proposition de décret invoquait la responsabilité du Ministère de l'environnement dans l'élaboration des études d'impacts environnementaux et la consultation préalable des communautés.

Cependant, elle prétendait restreindre la consultation à une seule réunion, au cours de laquelle il s'agirait de faire la description du projet de développement et de recueillir les témoignages de la communauté sur les impacts sociaux et environnementaux identifiés par cette dernière pour prendre les mesures de gestion nécessaires. À n'en pas douter, cette perspective présentait de nombreux avantages du point de vue des entreprises et du Ministère de l'énergie, toutefois, elle présentait également le risque de polariser les situations de conflits environnementaux. De fait, en obligeant les communautés affectées à s'exprimer lors d'une seule réunion, le niveau de pression augmentait considérablement et cela ne pouvait que se traduire par le rejet du projet en question.

La façon dont se déroula la réunion d'Arauca en janvier 1995 en offre une claire illustration. L'ordre du jour de cette réunion était le suivant : présentation des participants, information sur les droits autochtones et explication de la manière dont le projet d'exploration pétrolière serait mené à bien dans le bloc Samoré. Les U'was ponctuèrent ces exposés juridiques, techniques, économiques et politiques de questions et observations qui dénotent une franche volonté de dialogue. Leurs questions faisaient allusion à la localisation des lignes d'exploration sismique, aux conséquences en cas de découverte d'un gisement de pétrole dans la zone des territoires légaux, à la participation à l'étude d'impact social et environnemental et, de façon générale, à la signification de la consultation préalable.

Après cette journée de discussions, ils ne disposèrent que d'une nuit pour donner leur avis. La réponse fut sans appel : les communautés déclarèrent qu'elles n'avaient pas connaissance de ce projet et n'avaient tenu aucune réunion avec Occidental, contrairement à ce que cette dernière alléguait. Les irrégularités de forme de cette déclaration montrent que les auteurs manquèrent de temps pour l'élaborer, mais leur message était clair : les

U'was vivaient dans « un monde différent de celui des Blancs », que leurs ancêtres leur avaient laissé et à l'égard duquel ils avaient une responsabilité de conservation. Contrairement à l'image qu'ils avaient de l'attitude officielle, ils affirmèrent « gouverner et administrer ce monde physique », suivant des « principes » atemporels et conformément « aux règles de l'Être suprême » laissées à leur intention. Leur conclusion fut donc sans appel : « Nous, les U'was, concevons le territoire comme essence de la vie. Le sol et le sous-sol ne doivent souffrir aucun changement et, si cela survenait, notre mode de vie se dégraderait en ce qui concerne les aspects suivants : culturel, social, économique et territorial ». Suivait un inventaire à la Prévert des conséquences néfastes de l'activité pétrolière, sous chaque rubrique des droits constitutionnels : ils défendaient l'identité, la langue, la tradition, contre le désordre public, la colonisation, la corruption, les maladies, etc.

Cette première rencontre ne fit certes pas progresser le dialogue, mais elle donna aux U'was confiance en leur propre parole. Une deuxième réunion était prévue pour le 21 février 1995 et une commission interculturelle devait être mise sur pied, associant le Grand conseil et les représentants de la Direction générale des affaires autochtones (DGAI) du Ministère de l'intérieur, et d'Occidental, afin de reconnaître les sites sur lesquels allait se dérouler l'exploration et quelles parties toucheraient le territoire légal. Cette seconde rencontre eut lieu dans un climat plus tendu que la première, comme en témoigne l'acte de la réunion. La séance s'ouvrit sur l'ordre du jour suivant : explicitation du permis environnemental délivré à Occidental, détermination des lieux par lesquels les lignes d'exploration sismique ne devaient pas passer selon les U'was, détermination des mécanismes de dialogue pour garantir que sur le terrain les communautés ne seraient pas affectées. En fin de compte, les U'was rejetèrent tout en bloc, alléguant que, pour eux, l'ensemble du territoire était sacré et ne pouvait être traversé par aucune ligne d'exploration sismique. L'échange tourna vite au dialogue de sourds, après que les U'was eurent déclaré que l'État, qu'ils accusaient de mépriser les autochtones, ne respectait pas les lois qu'il promulguait. Néanmoins, ils centrèrent le débat sur le thème qui les préoccupait en premier lieu : la protection procurée par le territoire et leur désir d'étendre les limites légales au territoire historique.

Dans un tel climat de mésentente, la décision du Ministère de l'environnement d'octroyer le permis environnemental, le 3 février 1995, sembla prématurée. Au mieux, elle exprimait un manque de compréhension du concept d'inter culturalité et des préceptes constitutionnels relatifs à la diversité ethnique et culturelle. De même, le jugement du Conseil d'État invalidant la demande de suspension des travaux d'exploration sous prétexte que la consultation avait bien eu lieu, offre une lecture appauvrie de la loi. En effet, comment prétendre réaliser une consultation en bonne et due forme, si les premiers intéressés ne disposaient ni de l'information de base ni du temps nécessaire pour analyser celle qui leur était fournie ? Qui plus est, le processus de consultation présentait en soi de sérieux obstacles à une prise de décision collective rapide. Non seulement ces communautés étaient dispersées mais leur organisation sociale interdisait à un groupe de représentants de prendre des décisions en leur nom, fût-il le Grand conseil. En outre, les autorités traditionnelles (ou *werjayas*) se tenaient dans un isolement qui leur interdisait de parler avec des étrangers, ce qui impliquait un retard par la simple nécessité que les représentants légaux puissent les consulter. Enfin, l'importance de la dimension religieuse dans la prise de décision par les *werjayas* impliquait une série de rites et cérémonies, tels que le jeûne, qui imposaient également un délai. Dans cette perspective, en niant aux U'was la possibilité d'intégrer la deuxième réunion à la consultation, les entreprises et l'État les privèrent de la possibilité de prendre une décision en accord avec leurs particularités culturelles, ce qui interdit l'émergence d'un dialogue interculturel (Eraso Jurado, 1997 : 83 et 86).

Discours éthique, territoire et ethnogenèse

Reproduction culturelle et contrôle territorial

Selon les auteurs de l'étude sociologique complémentaire commandée par Occidental, les U'was sont dispersés en un « archipel ethnique » entouré de paysans installés dans la région depuis deux ou trois générations (Montero et Paez, 1998 : 28-29). Selon cette thèse, les U'was occulteraient cette fragmentation géographique pour mettre l'accent sur la dimension historique et mythique du territoire, laissant de côté les aspects culturels et politiques (Montero et Paez, 1998 : 31). Ainsi, le changement social auquel

ces derniers furent soumis, en particulier ceux qui se situent en zones de colonisation, aurait entraîné un changement d'organisation sociopolitique qu'ils voulaient pérenniser à travers la fragmentation du territoire, retournant l'argument d'Osborn quant à la décentralisation et à la flexibilité de la culture u'wa.

De fait, si l'on compare les statistiques produites par Osborn (1985 : 28) avec celles de la Direction Générale des Affaires Intérieures (DGAI) publiées dix ans plus tard (cité par Montero et Paez, 1998 : 78), il ne fait aucun doute que les U'was s'étaient divisés en communautés de plus en plus petites. Alors qu'à la fin du XIX^e siècle les 16 groupes, identifiés par Osborn comme des pairs entretenant des relations matrimoniales et rituelles, se concentraient dans le piémont de la Sierra Mérida, le Sararé, le Nord du Boyacá, le Santander Nord, Santander et Arauca, un siècle plus tard, les 36 groupes identifiés par la DGAI se dispersaient entre les départements du Santander Nord, Santander, Boyacá, Arauca et Casanare. Le contraste est choquant, si l'on considère que chaque clan tendait à se séparer de l'ensemble par le simple processus de dédoublement dû en grande partie à la pression démographique sur les terres.

Cependant, la structure par zone de résidence u'wa permet d'identifier non plus 36 mais 16 groupes^[27] établis dans trois zones (Boyacá-Santander, Santander Nord-Arauca et Casanare) qui coïncidaient précisément avec les communautés représentées par Aso U'wa, à l'exception du clan Cobaría, qui n'était pas représenté légalement par un Conseil mais par des autorités traditionnelles (Mesa Cuadros, 1996 : 3-4). D'autre part, l'organisation sociale et politique décentralisée, formée par des groupes qui parlaient des dialectes dérivant de la même langue, répondait à une stratégie d'adaptation permettant d'occuper un territoire large en tant que groupe ethnique (Cabrera, 1995 : 16). Dans cette perspective, ce n'étaient pas des différences culturelles mais des variations d'un même modèle qui pouvaient s'observer dans la diversité des groupes résidentiels et cérémoniels localisés par Osborn, de sorte que les U'was suivaient un processus d'ethnogenèse qui leur permettait de s'adapter aux changements imposés par la colonisation et le contact avec la société métisse. Autrement dit, plutôt que de voir une division dans cette nouvelle organisation sociopolitique, on pouvait identifier une solidarité mécanique, au sens durkheimien, entre les différents groupes, bien qu'ils fussent confrontés à des niveaux de

changement social différents. Ces considérations firent écho aux paroles d'un *werjaya* rapportées par Osborn (1995 : 26) : « Si nous ne chantions plus, le monde s'écroulerait... tomberait... nous chantons aussi pour les Blancs, pour qu'ils puissent continuer à vivre dans leur monde... ». Ce sens de la responsabilité envers les étrangers et les Blancs (*riowa*) de la part des U'was, n'avait rien d'abstrait car il avait des conséquences directes sur la possibilité de défendre leur habitat et se traduisait dans le domaine de l'environnement par une conception qui leur défendait de séparer territoire légal et territoire traditionnel. En outre, le contrôle du territoire constituait l'un des objectifs fondamentaux pour les U'was pour parvenir à un développement autonome qui leur permettrait d'exercer un contrôle efficace sur les ressources (Mesa Cuadros, 1996 : 15). Cela explique que la lutte pour la récupération et la légalisation du territoire ancestral se soit développée à la fin des années 1960, débouchant sur la constitution des réserves Cobaría en 1974 – transformée en *resguardo* en 1987 – et Aguablanca en 1979.

Ce contrôle territorial passa par la reconfiguration de l'organisation sociopolitique et la redéfinition du rôle des Conseils, seule figure juridique reconnue par l'État colombien. En effet, la première organisation u'wa, l'Association pour la défense des Tunebos du Sararé, surgit à l'époque où se définissait la stratégie de récupération des terres accaparées par la mission catholique arrivée dans les années 1930 ; et disparut à la fin des années 1970, après l'assassinat de plusieurs dirigeants et la dispersion des autres. Entre 1982 et 1984 se formèrent les premiers Conseils dans les communautés de Bókota, Tegría et Aguablanca, bientôt regroupées au sein d'un Comité Central Autochtone Tunebo. En 1987 naquit la première organisation régionale, l'Organisation autochtone tunebo de l'Orient colombien, appuyée par l'ONIC suivant l'exemple des organisations du Cauca et du Tolima (Conseil Régional Autochtone du Cauca et Conseil Régional Autochtone du Tolima). En 1990, celle-ci devint l'Organisation Régionale Autochtone Uwa de l'Orient Colombien (ORIWOC), qui s'intégra à Aso U'wa en 1994. Au début du conflit avec Occidental, les U'was étaient donc organisés en un Grand conseil et 15 Conseils locaux, dans les trois départements du territoire ancestral^[28], y compris les six communautés situées dans l'aire d'influence du puits d'exploration Gibraltar 1. En ce sens, rien ne justifiait l'exclusion de ces dernières du

groupe ethnique sous prétexte qu'elles demeuraient hors des territoires ancestraux, pas plus que ne se justifiait le fait de les assimiler à la population rurale métisse, devenue majoritaire dans leurs zones d'habitat.

Cela dit, il serait exagéré de dire que les U'was parvinrent à un degré d'unité suffisant pour parler d'une seule voix, comme le prétendait Aso U'wa dans ses déclarations publiques. En effet, les U'was soulignèrent que l'ORIWOC et le concept de Conseil ne faisaient pas partie de leur forme d'organisation traditionnelle, ce qui généra deux types de problèmes. En premier lieu, s'opéra une division du groupe ethnique en deux secteurs : les plus traditionnels situés dans la partie haute du territoire, qui préférèrent déléguer les problèmes et la médiation à ceux de la partie basse, plus influencés par la colonisation et l'évangélisation. En deuxième lieu, ce changement organisationnel généra un manque de coordination entre les communautés et en général dans la stratégie de lutte pour les droits collectifs. De la même manière, les U'was rencontrèrent des difficultés pour renforcer l'organisation centrale, non seulement par manque de préparation et de formation et du fait de leur relative dépendance dans le domaine de l'éducation et de la santé, mais aussi à cause des divisions internes entre les clans et entre les instances de pouvoir légitimes (Mesa Cuadros, 1996 : 18). Cette faiblesse s'expliquerait, d'une part, par la perte de légitimité et de capacité de contrôle social des autorités traditionnelles et des membres des communautés plus traditionnelles, et de l'autre, par le fait que les Conseils ne connaissaient pas leurs responsabilités et manquaient d'expérience pour administrer les problèmes communautaires dans leur ensemble. Il en résulta une exclusion de fait des groupes marginaux de Santander et Santander Nord, qui ne se sentirent plus représentés par le Grand conseil, comme le souligna avec emphase l'étude ethnographique présentée par Occidental. Qui plus est, pour l'ONIC ce dualisme entre U'was traditionnels et U'was en contact avec le front de colonisation fut exploité et amplifié, tant par Occidental et le gouvernement colombien que par les ONG, puisque tous ces acteurs exogènes privilégiaient la reconnaissance des autorités non traditionnelles sur l'autorité des *werjayas*.

La fonction éthique de la cosmovision

Dans le conflit contre Occidental, les U'was prirent pour la première fois la parole en public le 7 janvier 1995, après le troisième Congrès autochtone

u'wa. Dans le texte publié à cette occasion – qui fut repris dans la déclaration finale de la réunion d'Arauca, le 11 janvier – les U'was déclarèrent qu'ils vivaient dans un monde différent de celui des Blancs, « par leur manière de le comprendre et de le concevoir », selon les préceptes de leurs ancêtres. Ils rejetèrent l'activité pétrolière au nom de cette conception particulière et exigèrent le respect de leur cosmologie contre la colonisation ou la conquête. Il est intéressant de noter que, dans les textes de 1995 et 1996, ils citèrent à plusieurs reprises Ann Osborn, à propos de la délimitation de leur territoire ancestral et de leurs traditions. Tout se passa comme si les citations de l'ethnologue britannique étaient utilisées pour donner plus de crédibilité à leurs propres arguments, comme si le processus d'ethnogenèse impliquait un exercice de rattachement et de mobilisation du passé comme ressource.

Une plus grande exégèse permettrait de situer exactement le moment où apparut la figure de la « terre mère » et l'idée selon laquelle le pétrole (*ruiria*) est le « sang de la terre » qui, bien qu'elles n'apparaissent pas dans les écrits d'Osborn, apparaissent de manière répétitive au fil des déclarations et documents publics depuis le début du conflit. En attendant, on peut avancer l'hypothèse que ces figures de style apparurent pour la première fois dans un texte publié en juin 1995 (sous le titre « Territoire U'wa – Colombie ») et furent conceptualisées en août 1996, dans la déclaration de l'« Audience U'wa pour la vie ». Très vite elles devinrent un argument pour écarter toute possibilité de négociation autour du territoire et des ressources naturelles, qui n'ont pas de prix puisqu'ils n'appartiennent ni aux hommes ni à l'État. Cela constitua le cadre d'une remise en perspective ethnocentrique et anthropomorphique, dans laquelle on rencontre tous les éléments du sacré, tels que l'eau, les pierres et le pétrole. Le pétrole y était présenté par les U'was comme un « esprit majeur », de la même catégorie que les lacs et les rivières. Rappelons que les clans étudiés par Osborn entretenaient une relation étroite avec les lieux où les rivières^[29] prennent leur source, dans la Sierra Nevada del Cocuy. Ainsi, tandis que ces derniers sont des lieux de naissance et de création, le pétrole devint d'abord ce qui les soutenait et donnait la force aux arbres, aux animaux et aux hommes, puis la « mère de tous les lacs sacrés », ce qui lui conféra une valeur suprême et un caractère intouchable.

Dans la recréation du mythe des origines, Sira situa le pétrole sous les montagnes comme un lien entre les mondes d'en haut et d'en bas. Cette représentation permettait de trouver une explication mythico religieuse aux impacts environnementaux de l'activité pétrolière en Arauca, en particulier dans la destruction de la lagune de Lipa et les inondations chroniques dénoncées par les secteurs sociaux de ce département. Peut-être cette conception explique-t-elle pourquoi le pétrole faisait partie des valeurs et, partant, n'était pas négociable. Pour les U'was, toucher le pétrole provoquerait non seulement un désordre cosmique à travers l'assèchement du sous-sol, mais aussi la destruction de la culture, une perte de sens qui conduirait à l'ethnocide, puisqu'ils n'auraient plus de monde sur lequel veiller : « Si l'exploitation de *ruina* commence, les raisons pour lesquelles existe le peuple u'wa disparaîtraient, ainsi tous les U'was mourront... mais si cela se produit, le monde mourra aussi, parce qu'alors il n'y aura personne pour maintenir l'équilibre ».

À cela s'ajoutait la menace de la destruction physique, dont les impacts environnementaux en Arauca offrirent un exemple dramatiquement exploité par les secteurs sociaux qui soutenaient les U'was. En effet, jusqu'en juillet 2000, les déclarations publiques des U'was étaient assorties du bilan critique de l'activité pétrolière dans la région de Caño Limón, réalisé par les secteurs sociaux d'Arauca. Parmi les menaces mises en exergue, figuraient les impacts culturels, sociaux, économiques et territoriaux. Dans le domaine culturel, ils signalèrent la perte de l'identité, de la langue maternelle, de la tradition, de la pensée et de l'histoire. Dans le domaine social, ils mentionnèrent l'altération de l'ordre public, la colonisation, le métissage et les violations de droits de l'homme à cause du conflit armé. Dans le domaine économique, ils parlèrent de la perte de l'activité communautaire et du sentiment de solidarité, du déséquilibre social et de la corruption administrative. Enfin, au plan territorial, ils évoquèrent les changements de l'écosystème et l'interruption du développement harmonieux avec la nature. D'un côté, les U'was redoutaient une catastrophe écologique, parce que ni l'État ni les entreprises n'avaient les moyens de faire face aux situations d'urgence que provoqueraient les accidents, de l'autre, pour eux l'activité pétrolière était synonyme d'invasion des terres et de désordres sociaux pétroliers.

Face à cette perte de sens et à cette menace physique imminente, la décision de se suicider collectivement, annoncée par les U'was en juin 1995 paraissait découler d'un raisonnement logique : « [...] face à la mort certaine [entraînée par] la perte de nos terres, l'épuisement de nos ressources naturelles, l'invasion de nos sites sacrés, la désintégration de nos familles et de nos communautés, le silence de nos chants et la méconnaissance de notre histoire, nous préférons une mort digne, propre à l'honneur de nos ancêtres qui défièrent la domination des conquérants et missionnaires : le SUICIDE COLLECTIF DES COMMUNAUTES U'WA^[30] ». L'éventualité du suicide collectif, réitérée au fil des textes et communiqués publiés au nom des autorités traditionnelles, fut largement diffusée par la presse nationale et internationale. Pour lui donner plus de crédibilité, les U'was argumentèrent qu'un tel événement eut lieu au XVII^e siècle, quand le *werjaya* Güicanito et son clan s'étaient lancés dans le vide, du haut d'un site connu comme la Colline de la mort.

Vraie ou non, cette menace ne pouvait être négligée par les pouvoirs publics et les entreprises associées dans le projet Samoré/Siriri. Suivant la typologie de Durkheim (1986 : 238), c'était alors un cas de suicide altruiste obligatoire, lié à la perte d'honneur et d'auto châtiment, par opposition au suicide égoïste, anomique ou fataliste. Le suicide altruiste implique des individus si intégrés à leur communauté qu'ils sont incapables de faire face à un revers les affectant. Dans ce cas, la coaction sociale est si forte que le destin de quelques-uns prend fin avec celui des autres.

Le point de départ d'une analyse du problème posé par le suicide possible des U'was réside dans le lien mécanique qui les unissait au territoire qu'ils occupaient et nommaient le territoire ancestral (*kerá chica*). Ils rappelaient régulièrement que ce territoire avait été confié par Sira pour qu'ils le préservent et que, pour cette raison, ils ne pouvaient concevoir d'en être séparés. Dans cette perspective, les U'was mettaient l'accent sur le sentiment de responsabilité qu'ils éprouvaient en agissant conformément aux règles et coutumes qui leur avaient permis de maintenir une certaine cohésion sociale et de se situer dans l'ordre cosmique. Pour cette raison, le fait d'échouer dans leur fonction existentielle ne pouvait que susciter la honte et la culpabilité, qui légitimait l'option du suicide altruiste obligatoire.

L'enjeu, ici, n'était ni la pollution éventuelle du territoire, ni la mort des animaux ou la destruction de l'environnement, mais le sentiment partagé du

sacré. En effet, les être vivants font partie de l'ensemble qu'Osborn (1985) divise en deux groupes (Raba et Shara) et qui, en tant qu'être vivants, « mourraient de tristesse ». Dans une perspective cosmologique, l'activité pétrolière annonçait un véritable cataclysme : « la terre pleurerait tant que le dernier sommet et Ritakuba enneigé du Cocuy descendra (*sic*), la déité qui protège les eaux malignes guidera les larmes de la terre et s'unira avec Kuiya, le seigneur et maître de la terre et de leur accouplement surgira de l'obscurité du monde d'en bas Yara ; Yara est le tremblement de terre, couleuvre et douleur et donc Yara comme un gigantesque serpent de boue [...] se répandra entre les montagnes cherchant les vallées et sur son passage avalera de la même manière les Indiens et les Blancs, le fer et les arbres, les malocas et les campements ». D'où il ressort que le « testament des U'was » résonna plus comme un cri d'alarme que comme un signal de désespoir. En effet, au-delà de la résignation, derrière cette menace se profilait une condamnation morale de ce que fait l'homme blanc (*riowa*), des U'was dans la préservation du patrimoine de l'humanité à travers leur territoire. Ainsi s'opéra une inversion sémantique entre « sauvage » et « civilisé » : l'homme blanc était le sauvage car il était capable de violer l'espace sacré des U'was et ne respectait pas les valeurs que ces derniers assimilent à la vie, l'homme blanc apporterait la mort tandis que les U'was défendraient la vie.

En fin de compte, deux arguments motivèrent l'annonce du suicide collectif : le sentiment de honte et le risque d'ethnocide : le premier faisait référence à la fonction existentielle de « gardiens de la terre », le second faisait allusion aux impacts sociaux et environnementaux. Cependant, nous avons vu que ces deux arguments conduisaient à deux options distinctes. D'un côté l'éventualité d'une irruption brutale de la modernité représentait une menace mortelle pour la cohésion sociale, d'où il ressortait qu'une « mort digne » constituait la meilleure alternative conformément à leur éthique de conviction. De l'autre, la perspective du chaos lié au conflit armé, de la destruction du système agraire causé par l'accélération du changement social et de la dégradation des conditions de vie due à l'urbanisation incontrôlée les conduisit à adopter une stratégie de renforcement organisationnel, qui s'accordait avec le projet de constitution du territoire unifié et ressortait plutôt de l'éthique de responsabilité. Dorénavant, la lutte pour le territoire occuperait de plus en plus de place

dans les déclarations publiques, tandis que la menace de suicide collectif passerait au second plan.

De manière sensationnaliste, les médias mirent plus l'accent sur ce dernier point que sur le premier, et présentèrent les U'was comme un peuple traditionnel et homogène, atterré par l'éventualité du chaos ou de l'exil, dont la stratégie de résistance était l'isolement ou la fuite, jusqu'à envisager la mort comme unique salut. Cependant, le succès obtenu à travers la constitution du territoire unifié, en 1999, devint un élément clé dans la constitution d'un mouvement social autour des U'was, qui implique trois types d'acteurs : l'ONIC, les écologistes et les organisations populaires du Sararé. À l'origine, le processus de regroupement des Conseils suivait en partie le modèle de fédérations de groupes de résidence et de cérémonies identifiées par Osborn (1985 : 31). Cela explique la contradiction apparente que pose l'importance croissante d'Aso U'wa – ou renforcement organisationnel – dans une société qui se caractérisait traditionnellement par l'absence de centralisme. Cette forme d'ethnogenèse fut encore amplifiée par le conflit avec Occidental. En effet, face à la menace de désintégration communautaire que représentait le projet d'exploration pétrolière, les U'was adoptèrent deux tactiques complémentaires. D'un côté ils augmentèrent la centralisation des prises de décision au sein des communautés, jusqu'à proclamer que le seul interlocuteur légitime de l'État et des entreprises était le Grand conseil. De l'autre, ils mobilisèrent les ressources financières et humaines de l'extérieur, pour contrecarrer l'avancée de leurs adversaires. Ouverture et renforcement organisationnel sont les termes de la stratégie qui s'élabora dès 1995, année où eut lieu la première rencontre avec ceux qui deviendraient leurs alliés objectifs : les écologistes de RAN.

Logiques identitaires et violence endémique

La convergence de l'écologie et de l'ethnicité

Dès les origines du conflit, les U'was opposèrent certes la « loi de la vie » (*U'wchita*) aux lois de l'État, le sacré au juridique, cependant ils ne perdirent jamais de vue le fait que le droit positif était susceptible de les protéger contre le même État. De même, ils ne perdirent jamais de vue que

la question territoriale constituait la pierre d'angle de ce conflit. En ce sens, l'année 1997 fut décisive, non seulement parce que le conflit prit une dimension internationale avec la mission OEA-Harvard, mais surtout parce que la procédure pour la constitution du territoire unifié progressa de façon significative. Un changement tactique apparut à ce moment, qui se manifesta dans le fait que les U'was s'efforcèrent de mobiliser de nouveaux acteurs – secteurs populaires du Sararé, organisations écologistes internationales, organisations des droits de l'homme, ONIC – dans ce qu'ils appelaient « une croisade mondiale pour défendre la vie ». Cette rupture était déjà perceptible lors de l'« Audience pour la vie », soit un an après l'annonce du suicide collectif, mais elle devint plus claire à mesure que les U'was amplifiaient leur présence dans les médias et gagnaient en reconnaissance sur le plan juridique.

De façon significative, l'ONIC établit un parallèle entre la situation des U'was face au projet Samoré/Siriri et les « ethnocides » survenus dans diverses régions de Colombie, accompagnant l'expansion de la frontière pétrolière tout au long du XX^e siècle. Vue comme un facteur de colonisation inévitable, l'activité pétrolière était associée aux pires stéréotypes de la Conquête. Dans le conflit entre les U'was et Occidental, les attaques du Président de l'ONIC, Abadio Green Stocel, se concentrèrent particulièrement contre la DGAI et l'INCORA, tous deux accusés de servir les intérêts des entreprises pétrolières : la première pour faciliter des consultations préalables tronquées, le second pour reporter les délais de légalisation des territoires ancestraux. Celui-ci cita en particulier le cas du territoire des Nukaks, qui fut réduit durant le processus de constitution légale du territoire, tandis que l'État projetait d'explorer la zone frontalière, ce qui justifia le recours de protection constitutionnelle qui fut fait en 1992. Au-delà de sa dimension polémique, cette analyse radicale reflétait l'idéologie anticolonialiste et antilibérale qui se généralisa durant la campagne des 500 ans, laquelle faisait appel à la formation d'un large mouvement social, regroupant les organisations autochtones et populaires, ainsi que les syndicats de l'industrie, les défenseurs des droits de l'homme, pour défendre les ressources naturelles et la souveraineté nationale « qui sont en grand danger en temps de globalisation de l'économie et de néolibéralisme ». Dans cette perspective, la bataille juridique qu'appuya l'ONIC pour l'élargissement et l'unification du territoire était une affaire politique qui allait au-delà de la défense des U'was.

Comme nous l'avons vu, le processus de récupération territoriale avait commencé avant même qu'il soit question du projet Samoré. Toutefois, cela devint une urgence de premier ordre avec le début de l'exploration sismique, comme le soulignèrent les médiateurs de la mission OEA-Harvard, qui recommandèrent d'achever ce processus inauguré par l'INCORA en 1996 et qui, fin 1997, ne l'était toujours pas. De façon significative, les U'was profitèrent du Prix de la Fondation Goldman, qui leur fut remis en 1998, pour acheter des lots pour un total de 93 millions de pesos (environ 50 000 dollars). L'opposition entre territoire ancestral et territoire légal défini par l'État recouvrait donc une dimension éminemment politique. Alors que le premier était sacré, défini par un titre de propriété collective remis directement par le créateur du monde, le second, pour être étroit et divisé, était l'expression du pouvoir structurel qui ne fit que contenir la colonisation de manière insatisfaisante. Néanmoins, de manière explicite, les U'was en appelèrent toujours à la protection légale du territoire ancestral, unique garantie de l'intégrité des communautés et qu'ils considéraient comme une dette historique de l'État.

La différence spatiale et symbolique entre territoires traditionnel et légal est celle qui marque les termes du respect qu'ils revendiquaient et, partant, le degré de frustration résultant des conditions dans lesquelles furent définies les limites du territoire élargi. Le gouvernement et les entreprises associées dans le contrat Samoré/Siriri firent une interprétation strictement juridique des recommandations de la mission OEA-Harvard. Il est clair que, pour ces acteurs, la reconnaissance d'un territoire unifié faisait partie d'une négociation du type donnant-donnant ou gagnant/gagnant, inspirée de la théorie des jeux. En effet, d'un côté les U'was pourraient s'estimer satisfaits d'avoir obtenu la légalisation d'un territoire de 220 000 ha, de l'autre, l'État pourrait sortir du conflit avec la satisfaction d'avoir appliqué à la lettre la Constitution de 1991 tout en minimisant son engagement institutionnel, ouvrant ainsi la voie à l'exploration pétrolière hors des limites du territoire. Néanmoins, loin d'apaiser les esprits, la délimitation du territoire unifié ne fit que générer une frustration chez les U'was. Certes, dans la mesure où les U'was ratifièrent la proposition de délimitation faite par l'INCORA, on peut être étonné, voire agacé par leur opposition au début d'une activité située formellement en dehors du territoire. Cependant, dès la constitution de ce territoire il apparut que ces derniers revendiquaient la légalisation de l'ensemble du territoire historique : « si nous parlons de territoire, nous

devons le faire depuis le temps où nous fûmes envahis par les colons ». Lors de la cérémonie officielle de remise du titre, Roberto Perez demanda d'ailleurs « le respect absolu pour la position de ne pas autoriser l'exploration ou la production de pétrole à l'intérieur et à l'extérieur du territoire légalement reconnu comme le nôtre » (RAN, 25 août 1999)^[31]. D'autre part, la localisation du puits d'exploration à moins d'un kilomètre des limites nord-ouest et la remise d'un permis environnemental pour ce puits, immédiatement après la légalisation du territoire, motivèrent le second recours de protection constitutionnelle.

Parallèlement à la bataille juridique pour la constitution du territoire unifié et la délivrance du premier permis environnemental à Occidental, se développait un débat public dans les médias, dans lequel intervint un protagoniste clé du conflit : le secteur écologiste. Les militants de RAN s'apparentaient à des médiateurs ventriloques, dont la présence se manifestait à travers les figures de style qui parsèment les communiqués et documents publics. Déjà dans le document remis à la fin de la réunion du troisième congrès U'wa, on notait cette influence au fil d'expression telles que « nous sommes les gardiens de l'écosystème » ou « les changements physiques de la croûte terrestre ». De même, le document remis lors de l'« Audience U'wa pour la vie » était truffé de concepts chers aux écologistes fondamentalistes, tels que « le réchauffement de la terre », « la terre est un être vivant », « une alimentation saine, sans poison ni produits chimiques dangereux », « l'épuisement complet des ressources », etc. Dans le texte publié en août 1998, apparurent des termes qui ne faisaient pourtant pas partie du vocabulaire des U'was. Ainsi, on parlait des « Indiens » alors que les U'was ne se désignaient jamais sous ce substantif. On trouvait une longue digression sur les « sauvages » – qui n'apparaissait pas davantage auparavant comme une préoccupation chez eux – et les « chefs blancs », qui résonnait comme un emprunt à la rhétorique indianiste des ONG états-uniennes. Le même texte mentionnait des malocas qui n'existaient pas dans l'organisation sociale u'wa et comparait « l'or noir » avec « l'or jaune », qui ne fit jamais l'objet d'une exploitation en territoire u'wa. En outre, on reste confondu de trouver des métaphores telles que « la terre est une fleur » ou « un jour l'homme remplacera les montagnes du condor par des montagnes d'argent », pour dénoncer la violence et le fait que « le sang qu'ils paient continue d'être rouge, continue d'être indien ». Enfin, la forme générale du texte était démonstrative et linéaire, ce qui contrastait avec le caractère

réitératif et plus descriptif ou narratif des principaux textes attribués aux autorités traditionnelles durant le conflit.

Mis à part ces traces sémantiques, l'ensemble des communiqués de RAN dénote une propension à la dramatisation, dont la fonction était plus d'émouvoir les consciences individuelles et l'opinion publique internationale que de refléter une image juste des événements. À cela s'ajouta le manque de précision dans les données, telles que le nombre d'U'was, qui variait de 4 000 à 8 000 selon les auteurs des communiqués de presse. Cette dramatisation se nota à travers l'emphase mise sur la menace de suicide collectif, soigneusement rappelée dans chaque communiqué ou lettre ouverte et présentée comme « le dernier acte de désobéissance civile » (RAN, 1998 : 18) contre le « projet génocidaire » d'Occidental. De même, les médiateurs ventriloques de RAN exprimèrent une vision manichéenne du classique combat opposant David à Goliath dans les conflits environnementaux : « Quand *Big Oil* gagne, les peuples autochtones et les écosystèmes locaux sont sacrifiés » (*idem* : 9-10). Qui plus est, ils comparèrent la protection militaire des installations pétrolières en Colombie avec l'alliance stratégique entre multinationales et gouvernements autoritaires du Nigeria et de Birmanie, mettant sur un pied d'égalité Samper ou Pastrana et les dictatures du général Abacha ou de la junte birmane^{32}.

C'est la campagne « Au-delà du pétrole » qui conduisit RAN à rencontrer les U'was en avril 1993, comme le précise son rapport intitulé « Le sang de notre mère » (*idem*). Dès lors, ce réseau s'imposa comme l'un des défenseurs les plus actifs de la cause u'wa, au côté d'organisations de défense des droits de l'homme et autres acteurs sociaux. Dans ce contexte, il mena une active campagne de lobbying au niveau national et international et prit la tête du Projet de Défense des U'was^{33}. Outre l'organisation de plusieurs visites des représentants u'was aux États-Unis, les écologistes furent à l'origine d'une campagne de presse, entre avril et septembre 1997, qui fit connaître la menace de suicide collectif dans le monde entier, annoncée deux ans plus tôt. Ils récoltèrent des fonds de solidarité qui débouchèrent sur l'attribution du Prix Goldman (100 000 dollars) et du Prix Bartholomé de Las Casas (70 000 dollars), ce qui donne une idée du pouvoir économique que peut mobiliser le mouvement écologiste aux États-Unis et en Europe et, indirectement, de son influence sur une partie de l'opinion publique. La campagne « U'wa-Oxy » démarra véritablement en

mai 1997, avec la visite de Roberto Cobaría et Edgar Méndez aux États-Unis, au retour de laquelle Terence Freitas, militant de l'ONG écolo-indigéniste Sol Communications, basée à Los Angeles, participa à une réunion entre les U'was et le gouvernement à Cubará. De retour de Colombie, Freitas s'engagea corps et âme dans la campagne de défense des U'was et commença à diffuser des nouvelles à travers des bulletins de presse et une page web entièrement dédiée au conflit Samoré.

En février 1999, Freitas participa au projet de construction d'une école en territoire u'wa, accompagné de deux militants indigénistes américains, Ingrid Washinawatok (Menominee originaire du Wisconsin) et Lahe'ena'e Gay (autochtone de Hawaïi). Tous trois furent enlevés le 25 février dans le département d'Arauca par un commando du 10^e Front des Forces Armées Révolutionnaires de Colombie-Armée du Peuple (FARC-EP)^[34] et exécutés cinq jours plus tard, après une offensive lancée par l'armée colombienne qui s'était conclue par la mort de 70 guérilleros. Ces événements surgirent à un moment où les FARC venaient de rompre le dialogue de paix renoué en janvier 1999 avec l'administration Pastrana, en protestation contre l'aide militaire américaine accordée dans le cadre du Plan Colombie. Ce triple assassinat, qualifié d'erreur grave par Manuel Marulanda, fut attribué à Germán Briceno, frère du deuxième chef des FARC, Jorge Briceno, mais la guérilla refusa de livrer les auteurs à la justice colombienne ou américaine.

Après l'assassinat de Freitas, la présence des écologistes se fit plus rare dans la région du Sararé, mais cela ne signifie pas qu'ils mirent fin à la campagne « U'wa-Oxy », qui s'avérait être l'une des plus réussies dans leur quête de légitimité internationale. En fait, ils concentrèrent leurs efforts aux États Unis et en Europe, y organisant de nouvelles visites des représentants d'Aso U'wa en juin 1999 et en 2000. Profitant de celle du ministre colombien de l'Environnement, Juan Mayr, récipiendaire du Prix Goldman en 1993, ils lui remirent une lettre signée par une centaine d'ONG établies dans 24 pays, contre l'attribution du deuxième permis environnemental à Occidental, qui autorisait la perforation du puits d'exploration Gibraltar 1. Parmi les ONG les plus connues figuraient le Sierra Club, Greenpeace, les Amis de la Terre, Oilwatch, Environmental Defense Fund et Cultural Survival. Seules neuf organisations sociales et ONG s'associèrent à cette initiative avec l'ex-sénateur du Mouvement des Autorités Indigènes de Colombie (MAIC), Lorenzo Muelas, dont la majorité se situait dans le

Casanare. Peu après, des manifestations furent organisées dans une vingtaine de villes européennes et américaines, face aux ambassades de Colombie. La majorité de ces manifestations réunirent quelques dizaines de participants mais elles représentaient un signe de plus de l'internationalisation du conflit.

Simultanément, RAN concentra ses actions sur les financiers d'Occidental, en particulier le Vice-président des États-Unis, Al Gore, et le Fonds Fidélité de la Banque Mondiale, principaux actionnaires de la multinationale. Les résultats de cette campagne de lobbying ne changèrent pas le cours des événements, bien que les écologistes l'aient qualifiée de « déroute de relations publiques » pour Occidental. Les manifestations réussirent à peine à perturber les réunions de la Convention Nationale Démocrate, car non seulement les investisseurs du Fonds Fidélité refusèrent de discuter publiquement avec Roberto Perez durant son voyage à Boston en avril 2000, mais le début des travaux à Gibraltar 1 fut à peine repoussé, le temps que le second recours de protection constitutionnelle soit rejeté en deuxième instance. En définitive tout semble indiquer que les effets de la campagne internationale de 1997-1998 s'épuisèrent, comme le reflètent les critiques de plus en plus acerbes de la presse colombienne et le silence de la presse étrangère sur l'évolution du conflit, après la légalisation du territoire unifié. En effet, les constantes allusions au territoire traditionnel, qui motivent le refus par les U'was de l'activité pétrolière dans le Sararé, conduisirent les médias à reprendre la position critique qui les caractérise en général face au mouvement autochtone colombien.

C'est peut-être là que l'influence des médiateurs ventriloques devint la plus contre-productive, voire néfaste, dans la mesure où elle empêchait les acteurs de mener toute négociation dans un contexte politico-légal clairement défini. Les communiqués de RAN laissaient entendre que le territoire traditionnel des U'was était le seul cadre de référence du conflit, ce pourquoi ils prétendirent s'appuyer sur l'étude de l'INCORA, qui mentionne les limites de ce territoire en guise d'introduction et comme antécédents à la négociation. Dans cette perspective, ils soulignèrent que les U'was ne détenaient que 14% de leur territoire ancestral, lequel inclurait selon eux tout le bloc Samoré/Siriri. Ce faisant, les écologistes occultaient une dimension fondamentale de l'affaire, à savoir le fait que les U'was furent les véritables négociateurs dans l'agrandissement du territoire.

Le rapprochement du mouvement populaire du Sararé avec les U'was commença en 1997, avec la réalisation de l'étude socio-économique en vue de la constitution du territoire unifié. Toutefois, c'est en juillet 1998 que les secteurs affectés par l'activité pétrolière à Caño Limón et dans le bloc Samoré convergèrent, lors de la plus grande manifestation jamais organisée durant le conflit. De cette rencontre naquit un mouvement social de défense de la « terre mère ». Dans un communiqué aux accents néo-zapatistes, les U'was appelèrent « les frères d'autres races et d'autres cultures [à s'unir] à la lutte », tout en invitant à la solidarité entre les colons, qui avaient pourtant été leurs ennemis en d'autre temps, alors qu'ils envahissaient leur « territoire sacré ». Dès lors, les secteurs sociaux entraînés par la CUT d'Arauca épousèrent la cause autochtone, au point de se mobiliser massivement pour assurer leur sécurité physique lors des grèves et occupations de sites qui se multiplièrent en 2000, après l'attribution du permis environnemental pour Gibraltar 1.

La dénonciation des impacts sociaux et environnementaux de Caño Limón apparaît dans tous les textes et accords postérieurs à la réunion d'Arauca de janvier 1995. Logiquement, ces antécédents servirent de point de départ pour la coopération objective des deux secteurs et devinrent un mot d'ordre dans les mobilisations collectives, pour demander justice au nom de 25 000 ou 125 000 Colombiens, selon les événements. Cette dénonciation recouvrit ce que nous avons appelé les quatre champs sociologiques du mouvement social. En effet, au niveau politique, l'enjeu était « l'abandon de l'État » et la politique énergétique contre la protection de la population. Au niveau social, c'était la banalisation de la violence et les impacts sociaux et environnementaux de l'activité pétrolière. Au niveau économique, c'était la crise agroalimentaire, la corruption et le clientélisme auquel donnaient lieu les redevances, ainsi que l'inefficacité des autorités locales et gouvernementales pour éradiquer la pauvreté. Surtout, ce que le rapprochement du mouvement populaire et des U'was exprima, c'était une moralisation des luttes sociales. De fait, non seulement le mouvement social valorisait les luttes autochtones contre un système économique et politique de domination – faisant au passage référence au mouvement zapatiste au Mexique – mais il voyait dans la position de rejet de l'activité pétrolière dans la région une nouvelle manière d'opposer le développement à l'équilibre, la « voracité du capitalisme » à la préservation de

l'environnement et de la « terre mère ». La résistance des U'was devint même une question de souveraineté régionale et nationale, face à l'abandon de la richesse nationale et des ressources naturelles aux entreprises multinationales. Le suicide collectif annoncé par les U'was était vu comme une alternative logique au « suicide collectif de l'humanité », qu'entraînerait le développement du capitalisme.

La rencontre entre les deux secteurs pour l'étude socio-économique en vue du territoire unifié peut être considérée comme un acte fondateur, à partir duquel la solidarité populaire envers les U'was irait crescendo. Depuis sa création en 1972, la CUT (sous-direction d'Arauca) avait pris la tête de 17 mouvements collectifs – grèves, marches, conseils ouverts et forums divers – parmi lesquels les principales préoccupations des organisations rurales semblaient être les violations des droits de l'homme par les paramilitaires et l'armée, la crise agroalimentaire et la crise des services publics. À partir de 1997, l'un des mots d'ordre des mobilisations populaires devint la protection de l'environnement et la solidarité avec les U'was, comme le suggèrent les titres évocateurs des communiqués. Cela s'exprima également par l'association d'Aso U'wa aux communiqués publiés par l'Association nationale des usagers paysans, le Conseil régional autochtone d'Arauca et autres organisations sociales telles que l'Association régionale des jeunes et étudiants ou encore les syndicats d'enseignants et de commerçants de viande.

Juste après la création du territoire unifié et la délivrance du permis environnemental à Occidental pour Gibraltar 1, ces organisations dénoncèrent la proximité du puits d'exploration, considérant « cynique et fausse » la manière d'agir du gouvernement et soutenant la position des U'was qui défendaient le concept de territoire ancestral. De même, les organisations populaires de l'Arauca assumèrent un rôle protagoniste dans les mobilisations autour de Gibraltar 1 et le blocage de la route Saravena-Pamplona à Gibraltar, qui culminèrent avec la mobilisation de Gibraltar, entre février et mars 2000. Leur collaboration se matérialisa également par la venue d'observateurs internationaux, dont une « mission internationale de surveillance » en mars 2000 et la visite de militants de Vía Campesina, conduite par le militant altermondialiste José Bové en juillet de la même année. Les manifestations qui débutèrent en décembre 1999 se multiplièrent après le déplacement forcé des familles résidant dans l'aire d'influence du

puits, dans le hameau Cedeño, en janvier 2000. L'intervention de la 18^e brigade et du peloton anti-émeute de la police de Cucuta à Cedeño et La China (le 28 janvier 2000), Las Canoas (le 12 février 2000) et Gibraltar (les 21 février et 24 juin 2000) accompagnèrent la polarisation croissante du conflit et l'escalade de la violence dans la zone, matérialisée par la mort accidentelle de quatre enfants à Las Canoas, l'intoxication par gaz lacrymogène et les blessures par balles de plusieurs personnes, ainsi que la détention de 71 personnes à Gibraltar. Certes, la formation d'une mission de suivi des impacts environnementaux à Gibraltar en juillet 2000 mit fin à cette escalade pour un temps, cependant les U'was et les organisations sociales quittèrent la table des négociations peu après que l'aire entourant Gibraltar 1 eut été déclarée « zone de réserve spéciale », tandis que l'INCORA étudiait la délimitation d'une zone spéciale sur un périmètre de 14,5 km².

Au-delà de la rencontre des secteurs populaire et autochtone, l'étude socio-économique en vue de la constitution du territoire unifié favorisa la rencontre de deux mondes, qui se traduisit par l'universalisation du discours social, incluant une perspective éthique à partir de la prise en compte des différences socioculturelles. À travers les déclarations qui rythmèrent les mobilisations collectives de 1999-2000, surgit et se renforça une nouvelle identité collective populaire et autochtone, basée sur un espace « naturel, spirituel et culturel de la communauté millénaire qui conserve intactes nos racines ancestrales ». Partant du constat que les U'was avaient une organisation sociale « totalement différente » à la leur, les organisations rurales leur reconnaissaient une légitimité supérieure dans la définition de ce qui était erroné, du bien et du mal, des droits et devoirs, des récompenses et punitions que méritent les Blancs. À partir de cette reconnaissance, ils défendirent la nécessité d'instaurer un nouveau cadre légal, qui situait la perspective universelle au-dessus du local et du national. Dans la pratique, ce mouvement social valorisa l'existence de traits communs entre les organisations populaire et autochtone, ce qui facilita le rapprochement des points de vue et justifia la formation d'une alliance stratégique, en dépit des antécédents historiques de la colonisation moderne. Entre « eux » et « nous » il existait donc des intérêts communs, qui favorisaient une redéfinition de l'identité régionale, surtout quand il s'agissait de faire face à un adversaire commun tel que l'entreprise multinationale.

Cette identité collective, en quête de légitimité, fit appel à la société globale pour défendre la souveraineté, la culture et l'environnement. C'est ainsi que l'éthique fit irruption dans les trois champs sociologiques traditionnels – politique, social et économique. On opposa aux valeurs du pouvoir et de l'argent, associées au pétrole, celles de la vie, l'environnement sain, la fertilité de la terre et l'harmonie sociale, associées à la « culture » régionale. De la même manière, le système agricole de contrôle vertical des paliers thermiques pratiqué par les U'was s'opposait au « système dégradant » de l'agriculture occidentale, laquelle utilisait des produits chimiques qui empoisonnaient les sols et l'eau.

Enfin, s'opposaient les formes de résistance pacifique revendiquées par les organisations sociales et les U'was à la brutalité de la force militaire et policière. Cela nous conduit à considérer un acteur du conflit qui, de plusieurs façons, fit obstacle à toute forme de résolution de ce conflit environnemental, c'est-à-dire l'acteur armé, qu'il s'agisse de la guérilla, des paramilitaires ou des militaires.

Pétrole et violence armée dans le Sararé

Selon la mission OEA-Harvard réalisée en 1997, la présence de la guérilla Armée de libération nationale^[35] (ELN) dans la région s'étendait comme une ombre silencieuse sur tous les acteurs et complique toute analyse ou tout effort de résolution du conflit. En ce qui concernait les aspects relatifs au conflit entre les U'was et Occidental, cette mission laissa percevoir plus clairement le rôle joué par les guérilleros de l'ELN, que certains confondaient avec ceux qui étaient impliqués dans la défense légitime des droits autochtones (OEA-Harvard, 1997 : 8). Alors que la présence des FARC-EP dans le conflit ne s'était pas manifestée avant l'enlèvement et l'exécution des trois militants américains, début 1999, l'ELN commença ses activités en avril 1992, ce qui provoqua la suspension des études géologiques. En avril 1995, ce mouvement enleva un employé de Grand Geophysical, sous-traitante d'Occidental pour l'exploration sismique (EIA, 1996). En mai 1995, l'ELN séquestra durant 30 heures le sénateur Lorenzo Muelas qui, une fois libéré, accusa Occidental de violer les droits et le territoire des U'was. En décembre 1998, le Front Domingo Laín assassina deux employés d'Inversísmica, qui avait pris la succession de Grand

Geophysical après la production d'un mandat opérationnel d'ordre public de la part de l'armée.

Suivant la chronologie des relations entre Occidental et les U'was, en novembre et en décembre 1993, quelques U'was informèrent le Conseil National de Défense et de Sécurité et le Procureur Général de l'existence de mesures d'intimidation de la guérilla. Ces plaintes donnèrent lieu à une enquête pénale qui ne fut jamais conclue. De même, en novembre 1994, Occidental informa la DGAI de l'interférence de la guérilla dans les négociations avec les U'was et ces derniers renouvelèrent leur plainte auprès du Procureur en avril 1995. Cela dit, il faut préciser que ces plaintes ne furent pas toujours appuyées par les autorités traditionnelles ni par le Grand conseil u'wa qui, en revanche, dénoncèrent des manipulations de la part d'Occidental.

Pour les U'was et l'ONIC, le triple assassinat des militants indigénistes par les FARC constitua une attaque directe pour taire l'opposition au projet Samoré/Siriri. L'ONIC se dit « épouvantée » qu'un groupe qui se prétendait solidaire envers les peuples autochtones ait commis un tel « acte de barbarie ». Ce qui généra un malaise est le fait que, à aucun moment, les défenseurs des U'was dans leur lutte contre Occidental n'aient prévu qu'une action de la guérilla pouvait se retourner contre eux. Le contexte politique des négociations de paix ne fournit qu'une explication partielle. On peut avancer l'hypothèse que, à travers l'enlèvement des trois militants, se jouait un épisode de la guerre entre les guérillas, dans laquelle les FARC disputaient à l'ELN sa principale zone d'influence. Dans cette dispute, apparemment, les acteurs armés occupaient un espace particulier dans le champ stratégique que représentait le bloc Samoré/Siriri car, d'un côté, l'armée intensifia sa présence dans la région pour protéger les infrastructures pétrolières et, de l'autre, les FARC adoptèrent une position de facto favorable à l'industrie^[36].

En fin de compte, s'il est vrai que l'activité pétrolière dans le pays s'accompagna de la militarisation et de la multiplication des affrontements entre les guérillas et l'armée, c'est que, pour les uns comme pour les autres, le bloc Samoré/Siriri représentait un enjeu stratégique. Pour l'État, le défi était d'imposer sa présence dans une zone où il n'avait jamais été reconnu légitime, tandis que pour les guérillas, il s'agissait d'un espace de déploiement dans lequel elles ne toléraient aucune contestation de leur

légitimité. De sorte qu'argumenter, comme le firent les médiateurs ventriloques au nom des U'was, que l'abrogation du projet Samoré/Siriri était la seule manière d'empêcher l'explosion de la violence dans la région, revenait à inverser les termes du problème.

Longtemps, les secteurs sociaux dénoncèrent les actions des paramilitaires et la complicité de l'armée, tout en faisant peu de cas des guérillas. La fréquence des violations des droits de l'homme était attribuée aux secteurs militaire et paramilitaire dans la lutte anti insurrectionnelle. Ainsi, entre 1989 et 1996, la seule commune de Fortul (Arauca)registra 31 plaintes de violations des droits de l'homme (assassinats, viols ou tentatives de viol, détentions arbitraires et torture), contre 19 pour Saravena entre 1984 et 1993, 23 pour Tame entre 1986 et 1991, et 14 pour Arauquita entre 1991 et 1993. En août 1997 se tint une « Audience pour la vie et le respect des droits de l'homme et contre l'impunité et la sale guerre », dont la fonction était de dénoncer la multiplication des disparitions et assassinats attribués aux paramilitaires. À la suite de cette réunion se forma une commission interinstitutionnelle pour le dépassement de l'impunité (Procureur Général de la Nation, le Ministère de l'intérieur, la Chancellerie, le Défenseur du peuple, le Conseil de la présidence pour les droits de l'homme, l'Église et des représentants de six ONG), sous la vigilance du Haut Commissariat des Droits de l'Homme de l'ONU. Cette commission n'eut pas grand succès, si l'on considère que, dix mois après sa création, les organisations sociales la délaissèrent, en protestation contre la société de surveillance dénommée El Corral, une organisation originaire du Moyen Magdalena et arrivée à Arauca en septembre 1997. En février 1998 des manifestations furent organisées contre El Corral, à qui l'on attribuait la responsabilité de 14 assassinats et quatre disparitions en deux mois, avec la présumée complicité de la 18^e Brigade d'Arauca.

El Corral générait des désordres depuis un an, lorsqu'elle fut déclarée illégale, fin 1998. Cependant, les Autodéfenses Unies de Colombie (AUC) ne tardèrent pas à occuper l'espace laissé vacant, si l'on en juge par leur interférence dans les grèves de 1999 et, en particulier, leur opposition brutale à l'organisation de manifestations en mai de cette année. Dans une lettre adressée à Carmen Sua, Présidente du syndicat de la commune d'Arauca, les AUC qualifient ses activités de « délictueuses » aux ordres de la guérilla, allant jusqu'à lui ordonner d'abandonner le département avec le

conseil de direction et les syndicats. Plus tard, elles déclarent à l'Assemblée départementale d'Arauca que ses élus se sont convertis en « bandits à col blanc soumettant la société civile aux abus et violations des droits de l'homme de la part de la guérilla », l'invitant à défendre les institutions légales sous peine d'être déclarés « objectif militaire pour trahison à la patrie et corruption ». Ces événements survinrent après la multiplication des plaintes pour complicité entre l'armée et les paramilitaires, dans les années 1990. Ainsi, les relations entre les forces de l'ordre et la population civile dans la région reflètent une hostilité réciproque, que le bombardement de Santo Domingo (commune de Tame) par l'armée en décembre 1998 vint encore exacerber. L'armée s'opposa d'ailleurs en plusieurs occasions à l'organisation de grèves civiques et ne cacha pas son mépris envers les organisations sociales, comme le montre une lettre adressée au maire de Saravena, dans laquelle ces organisations sont qualifiées de « narcoterroriste ».

S'il est vrai qu'ils protestaient contre la présence des « cagoules » dès la fin des années 1980 dans l'Arauca, les secteurs sociaux – en particulier l'Alliance nationale des usagers paysans et l'Union Syndicale Ouvrière (USO) – semblaient faire preuve d'une certaine tolérance face à l'ELN et aux FARC, confirmant ainsi la thèse selon laquelle l'ELN bénéficiait de l'appui de la population rurale et de l'USO depuis son entrée dans la région (Peñate : 1991). Ainsi, jusqu'en août 1998, ils demandaient aux mouvements insurrectionnels de « veiller à l'accomplissement des accords » signés avec le gouvernement national, qu'il s'agisse de demandes sociales telles que l'amélioration des réseaux routiers, l'augmentation des budgets dans l'éducation et la santé ou la délimitation du territoire unifié u'wa. Au mieux, ils demandaient à l'État et aux entreprises de s'abstenir de signer un accord avec l'insurrection « sur le dos du peuple ». Cela dit, au moment où s'organisa la grève civique de juin 1999, les FARC accusèrent les « mal dénommées organisations sociales » d'être complices de l'armée dans l'organisation de l'événement. À peine un mois après l'assassinat des trois militants américains, le Cinquième Front avait enlevé Juan de Dios Pontón, dirigeant de l'Association de Jeunes qui fut exécuté 57 jours plus tard. Cet assassinat vint allonger la liste de représentants syndicaux persécutés ou assassinés par les FARC dans les communes de Fortul, Tame et Saravena. De la même manière, la population civile fut victime d'agressions de l'ELN, lors d'affrontements entre l'armée ou la police et le

Front Domingo Laín (comme à Tame, Saravena et Arauquita), entre ce dernier et le 10^e Front des FARC (à Puerto Rondón et Cravo Norte) ou encore lors des attentats à l'explosif dans les centres urbains.

Tout semble donc montrer que la population civile du Sararé se trouva progressivement prise dans une spirale de violence généralisée, entre les tirs croisés de l'armée et des guérillas, aggravés par la sale guerre des paramilitaires dans la région. Avec l'exacerbation du conflit de Samoré en 1998-1999 et plus encore après la « regrettable erreur » des FARC, le rejet des guérillas devint aussi radical que celui des paramilitaires, du moins dans les communiqués publics des organisations sociales. Cela contredit la croyance selon laquelle les seuls criminels qui s'étaient caractérisés par les massacres des secteurs populaires et leurs dirigeants comme méthodes répressives des États illégitimes étaient les paramilitaires, et obligea les organisations sociales à réitérer sans ambiguïté leur position d'acteur neutre dans le conflit armé.

Comme on l'a vu, pour les organisations sociales, la présence de la guérilla dans les zones d'activité pétrolière justifiait moins le rejet de la violence que celui des activités pétrolières. Jusqu'à l'escalade de violence survenue en 1998-1999, les déclarations des organisations rurales, écologistes et autochtones ne cessèrent de répéter que le pétrole était synonyme de violences dont les populations autochtones étaient les premières victimes, et que, par conséquent, il fallait limiter l'activité pétrolière pour limiter la violence armée. Or, la présence de la guérilla dans le Sararé était antérieure à celle de l'industrie pétrolière. Le déploiement de l'ELN en zones urbaines au début des années 1980 atteste d'ailleurs que le pétrole n'était qu'un élément de plus, dans l'ensemble des ressources destinées à financer la stratégie de dédoublement des fronts. On peut en dire autant de la cocaïne pour les FARC, en particulier dans le Putumayo, où le pétrole constituait une source secondaire de financement. Qui plus est, la position de l'ELN de rejeter l'activité pétrolière dans le Sararé confirma à quel point sa stratégie pouvait être changeante et flexible. En effet, d'un côté elle élaborait un discours nationaliste qui appelait à un débat public sur la nationalisation du pétrole, de l'autre elle prétendait défendre les intérêts de la population rurale et des U'was en rejetant la présence de l'industrie dans ses « espaces protégés ».

La thèse de la manipulation défendue à l'époque par Occidental n'était pas plus convaincante. Selon l'entreprise, chaque fois qu'elle fut sur le point de signer un accord avec les U'was, ces derniers firent marche arrière sous la pression de l'ELN. En effet, de la première tentative de signer l'accord de coopération, en août 1993, jusqu'à la réunion de Saravena pour la formation de la commission de suivi des travaux de Gibraltar 1, en juillet 2000, l'ELN ne cessa de manifester son opposition violente au projet Samoré/Siriri. Pour Occidental, l'explication était simple : le Front Domingo Laín, qui contrôlait alors la zone, dénonçait la militarisation dont s'accompagnait l'activité pétrolière car il ne voulait pas voir son hégémonie remise en cause dans cette région. Cette explication s'appuyait notamment sur la thèse d'Andrés Peñate (1991), qui avait mis en évidence le lien historique entre l'ELN et les secteurs radicaux de l'Association nationale des usagers paysans. Néanmoins, il est peu probable que les U'was soient entrés dans le même schéma de coopération avec la guérilla, ce qu'eux-mêmes et l'ONIC nièrent tout au long du conflit.

Par contre, il semble certain que les deux guérillas cherchèrent à profiter de la forte légitimité des U'was au sein des secteurs sociaux et de l'opinion publique, pour accroître leur propre légitimité. Ainsi, les FARC appuyèrent la position de l'ONIC en comparant l'activité pétrolière avec la Conquête et la colonisation. Pour sa part, l'ELN profita de la « regrettable erreur » de sa rivale pour intensifier ses efforts et augmenter sa légitimité auprès des autochtones, comme le démontrèrent les communiqués en faveur des U'was, dans lesquelles se mêlaient les slogans nationalistes et les professions de foi humanistes : « La forme digne et exemplaire dont les U'was assument la défense de leur souveraineté (*Owarchita*), leur culture (*Uchita*), leur terre (*Ika*), l'unité (*Owara*), guidés par leurs autorités traditionnelles et leurs sages (*Werjayas*), a non seulement convoqué la solidarité nationale et internationale, mais exige une résolution rapide et définitive au conflit avec l'Oxi-État [*sic*] ». Une telle affirmation ne manquait pas de cynisme, de la part d'une organisation responsable de la déperdition de plus de 1,7 million de barils de pétrole dans la nature, pour les attentats contre les oléoducs colombiens entre 1985 et 1999.

Conclusion

Durant les cinq phases qui marquèrent l'évolution du conflit autour du bloc Samoré, un mouvement social se constitua donc autour des U'was, qui impliqua des acteurs exogènes, de compétences et savoirs complémentaires, pour mettre en œuvre une série de mesures judiciaires et médiatiques et sortir cette affaire de la discrétion des négociations économiques. Au centre de ce mouvement, les U'was élaborèrent un discours identitaire fondamentalement éthique, dans lequel il faut voir la marque de diverses influences exogènes, que ce groupe s'appropriâ et qu'il intégra à un processus d'ethnogenèse. Leur principal argument, réitéré dans les documents publics et les communiqués à l'opinion nationale et internationale, pour rejeter l'activité pétrolière dans la zone qu'ils défendaient comme leur territoire ancestral, peut se résumer dans ce leitmotiv : le pétrole est sacré, on ne négocie pas avec le sacré, donc on ne négocie pas avec Occidental. Cet argument s'articula avec diverses problématiques, telles que la défense de l'identité collective et du territoire, de l'environnement et de la paix.

Dans cette bataille juridique et médiatique, la stratégie identitaire adoptée par les U'was s'imposa comme une réponse nouvelle face à la menace à laquelle ces derniers faisaient face. Il s'agissait bien d'un mouvement social identitaire ethnique, qui s'inscrivait dans la globalisation des échanges économiques et culturels, et définissait les nouvelles conditions de l'institutionnalisation des arrangements issus des conflits environnementaux en Colombie. Dans un contexte où la communication globale semblait compenser l'insuffisance ou l'absence de communication locale, les U'was s'intégrèrent de façon surprenante aux réseaux transnationaux et interculturels, composés d'experts en lobbying, versés dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Certes, les études socio-économiques réalisées à la fin des années 1980 pour la constitution du territoire unifié faisaient allusion à la dégradation des relations endogènes, en partie du fait de divergences entre les autorités traditionnelles, en partie du fait de l'isolement géographique des communautés. Cependant, le conflit avec Occidental et le mouvement de solidarité qui s'ensuivit contribuèrent finalement à sauver de l'anomie un groupe ethnique enfermé dans un isolement géographique, économique et

culturel croissant, en donnant à ses autorités traditionnelles une nouvelle légitimité et à ses communautés une plus grande cohésion. C'est dans ce contexte que purent apparaître de nouveaux chefs charismatiques, tels que Roberto Cobaría ou Roberto Perez, Présidents successifs du Grand conseil, qui garantirent le pouvoir de la parole pour les communautés.

Apparemment, les traces d'un vocabulaire de médiateurs ventriloques indiquent deux dimensions de la rhétorique u'wa élaborée au fil du conflit : la reconstruction identitaire et la recherche d'alliés stratégiques. Tandis que les citations d'Ann Osborn leur servaient à légitimer et exprimer les formes d'organisation traditionnelle et la cosmologie sur laquelle ils s'appuyèrent pour valoriser une identité propre et renforcer leurs arguments contre l'activité pétrolière, le vocabulaire et les figures de style inspirés par les organisations écologistes et populaires constituaient à la fois la marque d'influences extérieures et de nouveaux éléments assimilés au sens pratique ou à la connaissance des *werjayas*. Dans la mesure où les U'was se désignaient comme « gens intelligents qui savent parler », il faut voir cet exercice d'appropriation du langage comme un élément du processus de compréhension et de persuasion qui s'articula parfaitement avec l'hypothèse de l'ethnogenèse. S'il est vrai que l'organisation communautaire de base et l'unité autochtone déterminent le degré de conscience des communautés face aux risques que représente le développement de l'industrie pétrolière sur leurs territoires, il faut ajouter que celle-ci requiert une information technique sur les méthodes de production, de transformation et de commercialisation du pétrole. Dans le cas des U'was, la réunion de ces conditions fut permise par les différents acteurs sociaux pour faire valoir l'argument traditionnel de la menace de désintégration communautaire que représentait l'irruption d'Occidental et Ecopetrol dans la région.

La dimension économique du mouvement social qui se forma autour des U'was s'exprima par le rejet de tout type d'accord de coopération avec Occidental et de toute aide de la part de l'entreprise, ce qui montre que, dans ce conflit, intérêts et nécessités occupaient un rang secondaire par rapport aux valeurs et aux droits. En revanche, les dimensions éthique, sociale et politique du mouvement furent prépondérantes. L'alliance des U'was avec l'ONIC était fondamentalement politique, dans la mesure où l'ONIC exerça une forte pression sur l'État pour la constitution du territoire

unifié et fit du droit à la consultation préalable son cheval de bataille. L'alliance stratégique entre les U'was et les écologistes de RAN était plutôt de nature éthique, dans la mesure où elle reposa sur un ensemble de valeurs partagées qui répondaient à une éthique de la conviction. Enfin, l'alliance des U'was avec les secteurs populaires était plutôt de nature sociale, non seulement du fait de la multiplication des grèves et manifestations qu'elle entraîna, mais aussi pour l'apparition du concept d'identité régionale du Sararé et ce que l'on peut qualifier d'« ethnicisation » du discours du mouvement populaire, pour caractériser les références de plus en plus fréquentes à cette identité culturelle ou collective, depuis 1998.

CHAPITRE 4

Les enjeux culturels de la gouvernance énergétique : les Matsiguengas et Yines face au projet de gaz Camisea (Pérou)^{37}.

L'implication des Matsiguengas et des Yines dans le projet d'exploitation de gaz Camisea, au Pérou, a pris une voie très différente de celle suivie par les U'was en Colombie et des Quichuas en Équateur. Plutôt que de s'opposer à ce projet au nom de l'intégrité de leurs territoires ancestraux, ils revendiquèrent le droit de participer aux bénéfices qu'il pourrait générer tout en étant protégés contre les effets négatifs qu'il ne manquerait pas de provoquer. La découverte d'importants gisements de gaz naturel dans les années 1980 a placé le Pérou au rang de producteur moyen d'hydrocarbures en Amérique latine, tout en générant une forte résistance, jusqu'à l'exploitation de ces gisements sous l'égide du « projet Camisea ». Depuis le début de la phase d'exploration, en 1981, mais surtout depuis le lancement de la production, en 2003, ce projet eut deux types d'effets sur les populations autochtones du Bas Urubamba : d'un côté, il exerçait de fortes pressions sur les groupes non-contactés, ou vivant en autarcie, situés à l'intérieur de la Réserve territoriale kugapakori, nahua et nanti et du Parc national Manu ; de l'autre il représentait à la fois une opportunité et une menace qui seront déterminantes pour les Matsiguengas, les Yines et (dans une moindre mesure) les Ashaninkas dans les prochaines décennies.

Au-delà du projet Camisea, c'est le sort de la région péruvienne et de sa population qui est en jeu. En effet, après la période d'incertitude durant laquelle des organisations autochtones et des ONG écologistes s'opposèrent ouvertement à l'exploitation de ces gisements, les présidents successifs Alberto Fujimori, Valentin Paniagua, Alejandro Toledo et Alan García multiplièrent les séries d'appels d'offres pour l'exploration et l'exploitation de nouveaux gisements de pétrole et de gaz naturel.

Le conflit autour du projet de gaz Camisea au Pérou

Le projet de gaz Camisea

L'importance du gisement de gaz de Camisea – 229 milliards de mètres cubes, soit plus des deux tiers des réserves prouvées de gaz du pays, fin 2006 – fut connue dès le début des années 1980^[38]. Mais avant d'entrer dans sa phase d'exploitation, le « projet Camisea » dut attendre près de 20 ans. Deux types de problèmes expliquent ce délai : d'une part le conflit qui opposa l'entreprise Shell, alors opératrice du lot 88 et le premier gouvernement d'Alan García, puis celui d'Alberto Fujimori ; de l'autre, les conflits sociaux qu'il suscita entre l'État et les organisations écologistes et indigénistes.

Entre 1986 et 1988, Royal Dutch Shell annonça la découverte d'un gisement de gaz naturel et de produits condensés sur les sites de San Martin et Cashiriari (actuel lot 88), puis à Mipaya et Pagoreni (actuel lot 56). Ces négociations ne reprurent qu'en 1996 avec une nouvelle équipe à la direction de Shell Pérou. Ces découvertes ouvrirent une première phase de négociations entre Shell et le gouvernement d'Alan García. Toutefois, faute de parvenir à un accord sur la modalité contractuelle, Shell abandonna le projet et quitta le pays, en 1988.

En 1996, le gouvernement d'Alberto Fujimori le relança, en accordant un permis de 40 ans à un consortium formé par Shell et Mobil. Cependant, Shell y renonça une nouvelle fois en 1998, à cause d'un autre différend avec le gouvernement sur le prix du gaz destiné à l'électricité, le droit d'exportation vers le Brésil et l'intégration verticale, interdite par la loi anti-trust péruvienne. Ainsi, l'entreprise néerlandaise perdit-elle définitivement les quelque 400 millions de dollars qu'elle avait investis durant la phase d'exploration, depuis 1981 (Wise, 2007 : 317-318).

Ce n'est qu'en 2000, dans le contexte d'agitation politique qui précéda la chute d'Alberto Fujimori (survenue en novembre 2000), que furent signés les deux contrats annonçant l'entrée en phase de production du projet. En février, un premier contrat confia pour 40 ans l'exploitation du gaz naturel et des liquides associés à un consortium privé, dirigé par Pluspetrol Perú

Corporation S.A. (Argentine) et intégré par Hunt Oil (États-Unis), SK Corporation (Corée du Sud) et Tecpetrol del Perú (filiale de Techint, Argentine). En octobre, un second contrat confia pour 33 ans le transport du gaz naturel et des liquides de gaz entre Camisea et Lima, ainsi que la distribution du gaz à Lima et Callao au consortium privé Transportadora de Gas Peruana (TGP), intégré par Tecgas N. V. (filiale de Techint), Pluspetrol, Hunt Oil, S. K. Corporation, Sonatrach (Algérie) et Graña y Montero.

Les négociations avec les acteurs sociaux

Les conflits liés à l'exploitation du pétrole en Amazonie péruvienne, se concentraient jusqu'alors dans les départements de Loreto, Amazonas et Madre de Dios (Fontaine, 2005 b). Mais la perspective du « projet Camisea » et les impacts sociaux et environnementaux que celui-ci pourrait occasionner, ne laissèrent pas d'inquiéter les mouvements autochtone et écologiste. Confrontée à l'opposition de Greenpeace en Mer du Nord et des Ogoni au Nigéria, Shell dut faire face à l'opposition croissante d'ONG localisées aux États-Unis et en Europe, comme Oxfam America, Friends of the Earth ou Amazon Watch, ainsi qu'en Amérique latine, tels le réseau équatorien Oilwatch ou l'Association interethnique de développement de la forêt péruvienne (AIDSESP), principale organisation autochtone péruvienne.

De fait, le premier contact entre les Nahuas et l'entreprise, en 1984, eut des conséquences particulièrement néfastes pour ces communautés vivant en autarcie, puisqu'une épidémie de grippe provoquée par le déplacement forcé d'un groupe de personnes à la ville voisine de Sepahua provoqua la mort de 40 à 60 d'entre elles parmi les 200 malades à ce moment-là (Zarzar, 1987 ; Clousdey, 1988). Cette tragédie déclencha d'ailleurs une campagne de protestations qui conduisit, en particulier, à la création de la réserve territoriale kugapakori et nahua, en 1990. D'autre part, dès 1985, les Matsiguengas sollicitèrent la rédaction d'un accord qui tiendrait compte de la valorisation des terres et des arbres exploités par l'entreprise, mais cette demande ne fut jamais satisfaite car elle allait à l'encontre des contrats de concession d'usufruit de terrains, signés entre Shell et les communautés de Sepahua et Nouveau Monde en 1984.

Jusqu'à la première rupture, en 1988, les négociations menées entre l'entreprise et le gouvernement péruvien n'associèrent que marginalement

les acteurs locaux et les organisations non-gouvernementales. Ces derniers réclamaient pourtant un accès à l'information contenue dans les études d'impact et le plan de gestion environnementaux. En janvier 1988, fut organisé le premier forum sur « Le gaz de Camisea : une ressource stratégique pour la région Sud » à Cusco, au cours duquel furent discutés les termes de référence de l'accord de base, négocié avec Shell en février. Cette année-là, Petroperu organisa plusieurs réunions de consultation avec les organisations sociales et autochtones pour entendre leur avis sur les impacts sociaux et environnementaux potentiels du projet Camisea.

Cette consultation fut au centre d'un processus d'organisation politique dans toute la région de l'Urubamba. Après l'échec d'une première tentative d'organisation des communautés matsiguengas dans le Haut Urubamba, en 1985, avait été créée la Centrale de communautés natives matsiguengas « Juan Santos Atahualpa » (CECONAMA), à l'origine de la création de la Confédération de nationalités amazoniennes du Pérou (CONAP), deux ans plus tard. En 1988 fut créé le Conseil matsiguenga du fleuve Urubamba (COMARU), qui s'affilia en 2001 à l'AIDSESEP. En 1999 fut créé le Comité de gestion pour le développement durable du Bas Urubamba (CGBU), qui élaborait un Plan stratégique 2001-2005 et un Plan de développement du Bas Urubamba 2002-2006, validé par le COMARU et la CECONAMA, auxquels se joignirent ensuite la Fédération de communautés natives yineyamis (FECONAYY).

Dans un deuxième temps, tant le gouvernement que l'entreprise s'ouvrirent davantage à ce secteur. La stratégie d'action sociale de Shell se basait alors sur la Convention 169 de l'OIT et prétendait faire du projet Camisea un modèle de consultation auprès des communautés autochtones et des organisations écologistes. Tandis que l'État renforçait, sous la pression des acteurs sociaux, la législation environnementale et la protection des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne les activités hydrocarbures et l'administration des territoires ancestraux, l'entreprise mettait en avant de nouvelles procédures de contrôle de l'environnement et de restriction des contacts avec les populations locales.

À l'opposition frontale des années 1980 succéda alors une stratégie d'influence politique de la part des acteurs sociaux (Ross, 2008). Durant cette période, on vit s'opérer une division des tâches entre les ONG nationales et internationales, les organisations autochtones et les pouvoirs

locaux. Les plus radicales, qui organisèrent une campagne internationale de lobbying visant les investisseurs privés, obtinrent le retrait d'Exim Bank du projet Camisea, en août 2003. Les plus pragmatiques négocièrent avec l'État le droit d'être associées aux bénéficiaires et de donner leur avis pour réduire les effets potentiellement négatifs du projet. Peu à peu s'imposa une logique de négociation, entraînée par les secteurs les plus pragmatiques de la société civile.

Du côté des organisations autochtones, la CONAP s'efforçait de négocier avec l'État et les entreprises des contreparties financières et sociales pour les communautés de l'aire d'influence directe du projet Camisea. Elle relayait au niveau national les organisations locales telles que la CECONAMA et la FECONAYY. À l'occasion, elle appuyait les communautés regroupées au niveau local au sein du COMARU, pourtant affilié à une organisation rivale (l'AIDSESEP). Du côté des organisations écologistes, la Société péruvienne de droit environnemental (SPDA) joua un double rôle d'expert et de facilitateur des discussions. Cette ONG anima un groupe de la société civile qui s'efforçait d'exercer une influence politique sur la planification du projet Camisea, notamment à travers le dialogue avec la Banque Interaméricaine du Développement (BID). Tandis que d'autres ONG plus activistes faisaient vainement pression pour annuler le projet, ce groupe assumait une position de « partenaire rival » avec le gouvernement et les entreprises. De fait, c'est surtout après la signature des contrats, en 2000, que ce conflit prit une tournure plus constructive, avec un rôle actif de la BID.

Les innovations institutionnelles et les réformes légales

Depuis 1998, le « Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique » de la Banque Mondiale recommandait aux agences multilatérales de s'impliquer dans le suivi du projet Camisea (Wise, 2007 : 325). La BID s'y intéressait déjà particulièrement et accorda un prêt conditionné de 5 millions de dollars en 2002 pour compléter la légalisation des terres situées autour des champs de gaz de Camisea et financer un programme d'ingénierie institutionnelle, sur lequel nous reviendrons plus tard. En 2004, elle accorda un nouveau prêt de 75 millions de dollars pour 14 ans au consortium associé aux activités de l'aval, sous deux conditions. D'une part, elle créa une responsabilité partagée entre les deux consortia, pour la gestion de l'environnement et la responsabilité sociale. D'autre part,

elle sollicita la création d'un fonds de placement pour le développement, dénommé « Fonds Camisea », alimenté par 7,5% des royalties générées par le projet de gaz. Ce fonds ne vit pas le jour sous sa modalité initiale mais, en décembre 2004, le Congrès en reprit l'idée à travers la Loi 28451, créant le Fonds de développement socio-économique de Camisea. La principale différence, avec l'idée originale défendue par la BID, est que ce fonds serait administré par le gouvernement et non par une institution financière indépendante.

En outre, l'implication des communautés autochtones dans le projet Camisea était cohérente avec les principes exposés par la BID, dans sa « Stratégie pour le Développement Autochtone » (BID, 2006 b : 37.). C'est la raison pour laquelle, au-delà de ces deux prêts conditionnels, le rôle de la BID s'affirma à travers une participation constante dans les grandes phases de la négociation entre le gouvernement péruvien, les entreprises et la société civile. La Banque devint à la fois la cible du lobbying des ONG et la médiatrice des tensions entre les différents ministères impliqués dans le projet Camisea. Elle veillait aussi à la mise en place de réformes institutionnelles et à la participation des communautés locales dans les processus de dialogue, ainsi qu'au suivi des opérations des deux consortia sur le plan environnemental et social.

Entre-temps, d'importantes réformes légales furent entreprises dans le domaine de l'environnement et de la protection des droits de l'homme. En 1997, la Loi 28611 dite « Loi générale de l'environnement » dérogea et remplaça le « Code de l'environnement et des ressources naturelles », pour réguler l'utilisation des ressources naturelles renouvelables et non-renouvelables (notamment minières). La même année furent promulguées la Loi organique pour l'utilisation durable des ressources naturelles qui introduisit le concept de zonification écologique et économique, et la Loi des espaces naturels protégés qui établit trois classes d'aires selon leur administration (nationales, régionales et privées).

Dès 2001, la Loi 27446 dite « Loi du système national d'évaluation d'impact environnemental » introduisit l'obligation de présenter une étude d'impact détaillée, en préalable à tout type d'activité extractive. D'autre part, le règlement à la Loi des aires protégées établit que les activités d'hydrocarbures soient soumises à des procédures spécifiques incluant la

coordination entre le Ministère de l'énergie et des mines et l'Institut national des ressources naturelles (ce dernier ayant à charge, notamment, la définition des termes de référence pour les études d'impact).

En 2006, un Décret suprême dérogea et remplaça le Règlement pour la protection environnementale des activités d'hydrocarbures, précisant en particulier les normes pour l'élaboration des études d'impact. Un autre Décret suprême approuva le « Texte unique de procédures administratives du Ministère de l'Énergie et des Mines », qui consigne les obligations pour l'approbation de ces études. Finalement, en 2008, fut approuvé le Règlement de participation citoyenne pour la réalisation des activités énergétiques.

Par ailleurs, pour que les intérêts de la société péruvienne dans son ensemble soient pris en compte par le secteur des hydrocarbures, il fallait procéder à une série de réformes, dont le projet Camisea n'a marqué que le début.

Parmi les innovations institutionnelles opérées après la signature des contrats, en 2000, pour l'exploitation du gaz de Camisea, la première fut la création du Groupe technique de coopération interinstitutionnelle (GTCI) et de la Défense de Camisea, en 2002. Le premier, qui fonctionnait sous l'égide du Ministère de l'Énergie et des Mines, avait pour mission de coordonner l'action de 12 institutions publiques^{39}. C'est notamment cette plate-forme qui assura la coordination de la consultation préalable auprès des acteurs locaux et diffusa l'information nécessaire au sujet du projet. Entre 2002 et 2006, il organisa ainsi plus d'une centaine de réunions décentralisées, dans toute la zone d'influence du projet Camisea. Il mit également tous les documents techniques produits par les entreprises et l'État – notamment les études d'impact environnemental, les rapports d'expertise et les projets d'investissements – sur un site web d'accès libre^{40}.

La Défense de Camisea, une ONG spécialisée dans la médiation et liée à l'Université Catholique du Pérou, était pour sa part chargée de résoudre les conflits liés à ce projet et de faire connaître les abus ou manquements dans l'exécution des opérations, que ce soit dans les activités de l'amont ou de l'aval. Cette mission fut confiée au Centre de résolution des conflits de l'Université Catholique du Pérou. Malgré la vocation éminemment fonctionnaliste de cet instrument, il constitua une innovation intéressante

pour la prévention de conflits liés au projet et permet de traiter de nombreuses demandes d'ordre social ou plaintes liées à l'environnement, avant que les effets pervers des activités d'hydrocarbures ne prennent une tournure dramatique et ne génèrent des conflits plus durs.

Enfin, une troisième innovation institutionnelle liée au projet Camisea vint compléter ces instruments : le Programme de suivi environnemental communautaire (PMAC), qui associe jusqu'à ce jour les communautés avec les équipes techniques des entreprises en charge des opérations d'exploration, d'exploitation et de transport. Soutenu par la BID, ce programme a connu des débuts difficiles liés au fait qu'il était financé par l'entreprise Pluspetrol. D'aucuns soupçonnaient en effet que l'entreprise puisse altérer les résultats des expertises ou restreindre l'accès aux zones d'activités, de sorte que le PMAC se serait converti en une sorte de mécanisme de validation a priori du plan de gestion environnementale et sociale du lot 88. Or il n'en est rien, puisque les techniciens formés par l'ONG responsable de sa coordination, Pro Naturaleza, se recrutent au sein de toutes les communautés affectées par le projet et ont gagné en légitimité au fil des années. Le PMAC a produit de nombreuses études sociales et environnementales qui vinrent compléter des instruments plus classiques comme les études d'impact ou les rapports de suivi et de contrôle élaborés par des entreprises spécialisées en gestion de l'environnement. Il a d'ailleurs été étendu à d'autres lots d'exploration et d'exploitation de gaz, ce qui démontre, a fortiori la crédibilité de ses méthodes.

L'influence croissante des acteurs sociaux dans la gouvernance

Le rôle des réseaux et des acteurs locaux

Durant la phase qui précéda le lancement du projet Camisea, des réseaux se formèrent autour des deux organisations autochtones AIDSESEP et CONAP, des ONG nationales, comme la SPDA, ou locales, comme le Centre de recherche et de promotion de l'Amazonie (CIPA), ou encore des organisations internationales, telles qu'Oxfam America. Leur rôle fut déterminant dans la gestion des risques d'accident causés par les activités d'hydrocarbures, tant pour en limiter la portée en exerçant une vigilance

constante sur les sites d'exploitation et de transport, que pour en informer l'opinion publique et obliger les parties prenantes à en assumer les responsabilités. En particulier, ils permirent aux acteurs locaux d'avoir accès à une information jusqu'alors confidentielle, voire de débattre avec l'État et les entreprises grâce à des rapports indépendants.

Ainsi, en avril 2002, une ancienne responsable de WWF-Bolivie, Patricia Caffrey, remit un rapport dans lequel elle formulait des réserves sur la rigueur des normes environnementales et sociales utilisées dans l'étude d'impact pour le projet Camisea. Un an plus tard, un ex-conseiller pour l'environnement auprès de la Banque Mondiale, Robert Goodland, suggéra de réaliser une évaluation indépendante avant de procéder au financement public du projet. Cet expert fut notamment à l'origine de l'idée d'un fonds de placement pour la conservation de la biodiversité et l'amélioration de la qualité de vie des populations locales. Après la publication par la BID d'un rapport sur les impacts sociaux et environnementaux du projet Camisea, le groupe coordonné par la SPDA obtint le report de la décision de la Banque, sous prétexte d'un complément d'information.

Ces rapports d'expertises montrent que la relation entre les acteurs sociaux, les entreprises d'hydrocarbures et l'État suivit une évolution positive pour la gouvernance énergétique. Il reste que les communautés autochtones doivent à présent faire face à des risques sociaux particulièrement préoccupants, auxquels les réseaux de communauté politique ne peuvent pas grand-chose. Il s'agit notamment, de la pénétration de la colonisation agraire, qui pourrait trouver un vecteur à travers la construction d'une voie carrossable souhaitée par une partie de la population d'Echarate. À cet égard, ni les communautés, ni les organisations sociales et les ONG ne sont pas parvenues à un consensus, pour ou contre ce projet d'aménagement du territoire envisagé de longue date par les pouvoirs locaux. Mais dans l'immédiat, c'est surtout la menace du changement social accéléré qui plane sur les autochtones, et les effets pervers associés au développement non contrôlé : consumérisme dépendant du marché, alcoolisme et désarticulation familiale, etc.

Face à ces enjeux, le seul acteur susceptible d'apporter des solutions viables à court terme est le CGBU, qui rassemble actuellement 22 communautés autochtones, six établissements de colons, trois organisations professionnelles, deux ONG et cinq organismes gouvernementaux. Il est

présidé en alternance par les trois organisations autochtones de base, mentionnées plus haut : COMARU, CECONAMA et FECONAYY. Dans son plan stratégique pour la période 2001-2005, on trouve déjà trace de ces préoccupations, à travers les quatre programmes qui structurent son action : renforcement du comité et des organisations de base, promotion de la production et de la gestion des ressources naturelles, infrastructures et amélioration des services sociaux. Ces axes structurent à leur tour le plan de développement régional pour la période 2002-2006, pour un budget prévisionnel estimé à 8,16 millions de dollars.

Les résultats économiques et les problèmes liés au développement

Dans l'ensemble, les acteurs sociaux, politiques et économiques devraient profiter de la rente de l'exploitation du gaz de Camisea, qui constitue une part essentielle des revenus générés par le secteur des hydrocarbures au Pérou. Entre 2000 et 2006, les revenus fiscaux du secteur des hydrocarbures augmentèrent de 35 à 296 millions de dollars (UNCTAD, 2007: 137). À cela s'ajoutent les dividendes ou royalties, qui représentaient 1,2 milliard de dollars en 2007, dont 43% furent attribués aux régions de la zone d'influence directe du projet Camisea, au titre de dividendes (ou canon de gaz) (Propuesta Ciudadana, 2009: 35). Dans le seul district d'Echarate, dont la population atteignait alors 18 000 habitants, cette forme d'impôt apporta 44 millions de dollars (Propuesta Ciudadana, 2008).

La loi dite du « canon de gaz » ordonne que 30% de ces revenus soient dédiés au financement de projets productifs des communautés de la zone d'extraction de gaz. Or, l'utilisation de ces revenus dans la programmation budgétaire se heurte à deux types de problèmes. D'un côté, la définition des limites de la zone d'extraction dépend de la municipalité d'Echarate, ce qui peut conduire à marginaliser les communautés locales à l'heure de planifier les dépenses publiques financées à ce titre. De l'autre, la capacité de dépense de ces communautés est conditionnée par des facteurs culturels et techniques. En effet, jusqu'à l'irruption de l'industrie des hydrocarbures dans la région, ces dernières vivaient relativement à l'écart de l'économie de marché, voire de l'économie monétarisée. En outre, leurs dirigeants sont en général peu préparés à l'élaboration de projets répondant aux critères du développement économique définis par l'État péruvien, ce qui limite leur

capacité de proposition au bénéfice d'acteurs extérieurs et des pouvoirs locaux.

Malgré les innovations institutionnelles qui répondirent aux demandes sociales liées au projet Camisea, tous les défis ne furent pas résolus et la perspective de développement de nouveaux lots pour l'exploration et l'exploitation est lourde de nouvelles menaces. En effet, une série d'accidents de transport du gaz, entre 2003 et 2005, montra que le contrôle des risques environnementaux n'était pas total, ce qui causa beaucoup d'inquiétude parmi la population quant à la fiabilité des infrastructures et des procédures de gestion de l'environnement. L'attribution des lots 54 et 57, qui touchent le lot 88, présente une nouvelle source de risques pour les communautés du Bas Urubamba. Il reste à démontrer que les mesures adoptées pour le lot 88, sous la responsabilité de Pluspetrol, seront assumées avec autant de rigueur par Petrobras et Repsol-YPF, opératrices de ces nouveaux lots. D'autre part, de nombreuses demandes formulées par les communautés autochtones restèrent insatisfaites. C'est le cas, par exemple, des demandes d'emplois rémunérés et de sources de revenu indépendantes des programmes de relations communautaires des entreprises de la zone, ou encore de la demande d'accès aux services de base comme l'eau courante ou l'électricité domestique. Ce décalage entre demandes sociales et réponses institutionnelles s'explique en partie par la capacité limitée de dépense des pouvoirs locaux, liée au Système national d'investissement public et à la déconcentration des ressources, liée à la décentralisation. En attendant, le développement du projet Camisea pourrait entraîner de nouveaux flux migratoires liés à la colonisation agraire, en particulier si le projet de construction d'une route entre Echarate et le Bas Urubamba était mis en œuvre.

La participation des communautés locales dans la gouvernance énergétique

Le projet Camisea permet de tirer deux autres leçons en ce qui concerne la gestion et le contrôle des impacts sociaux et environnementaux de l'exploitation d'hydrocarbures. D'une part, il montre que les organisations locales ont pu s'unir et ont eu intérêt à le faire, au moment de négocier l'accès à l'information et le paiement de compensations ou d'exiger du gouvernement les mesures de contrôle et les sanctions qui font partie d'un

système de gouvernance efficace – indépendamment des activités qu'il régule. D'autre part, ce projet montre que la participation des communautés autochtones dans les processus d'extraction ne se limite pas à une simple question d'indemnités ou de compensations. Il s'agit avant tout d'un droit inaliénable d'administrer leur territoire ou habitat et, par conséquent, de surveiller et contrôler toutes les activités susceptibles de l'affecter. Cet élément constitue sans doute le principal facteur de cohésion entre les communautés du Bas Urubamba, comme l'illustre le succès du PMAC.

La participation des acteurs locaux dans ce programme, dans l'élaboration du Plan de développement du Bas Urubamba et dans la négociation des dividendes perçus au titre du canon de gaz devrait leur garantir d'importants avantages en matière de développement durable. Outre qu'ils firent preuve d'une grande capacité de cohésion face à une menace extérieure qui pouvait s'avérer fatale à leur identité et leurs conditions de vie, ils apprirent à contrôler le processus qui, durant deux décennies, s'était converti en un facteur de changement social accéléré.

Il ne faudrait toutefois pas sous-estimer les menaces provenant des activités d'hydrocarbures dans cette région, au premier rang desquelles se trouve la perspective de la colonisation agraire massive, dérive du projet d'infrastructure routière déjà mentionné. Certes, le document élaboré par le CGBU laisse apparaître des désaccords entre certaines organisations, mais il considère l'intégration du transport comme une priorité pour garantir le bien-être des populations locales. Par ailleurs, la rente affectera sans doute le style de vie et les habitudes de consommation à court terme. Ce problème est signalé dans les rapports de surveillance du PMAC et il suscite une sérieuse préoccupation, tant de la part des ONG (écologistes ou non) que des organisations autochtones. Il existe à ce jour peu d'informations quantitatives sur les effets de l'afflux de ressources dans les communautés locales. Néanmoins, les entretiens réalisés auprès des habitants laissent percevoir l'existence de problèmes liés à l'alcoolisme et à d'autres pathologies sociales non identifiées dix ans plus tôt.

Enfin, la participation des communautés locales aux activités d'hydrocarbures ne signifie pas que soit résolu le problème de la privatisation de la politique sociale de l'État. Les relations communautaires n'ont pas été remplacées par un nouveau type de relations entre les entreprises et les communautés. Il semblerait plutôt que le même modus

operandi, reposant souvent sur un modèle paternaliste clientéliste, soit à l'œuvre dans la zone d'influence des lots attribués, lequel se superpose à d'autres processus tels que la surveillance communautaire ou la planification stratégique. Qui plus est, la politique d'investissements publics elle-même induit que les besoins élémentaires des communautés de base soient couverts par des acteurs privés ou des associations caritatives, puisque le Système national d'investissement public prévoit uniquement le financement d'infrastructures et de projets productifs.

Conclusion

Le projet Camisea est un cas sui generis, non seulement parce que la participation des autochtones dans son exécution n'est pas associée à un gouvernement particulier, mais aussi parce qu'il intervient dans un contexte politique adverse. En effet, nous avons vu que la politique des présidents Paniagua et Toledo poursuivit pour l'essentiel celle d'Alberto Fujimori et en fit un projet emblématique de la transition démocratique. Le rôle de la société civile dans ce contexte fut de soutenir explicitement la position du gouvernement, tout en exigeant le respect de certaines garanties. En ce sens, deux faits attirent l'attention : d'un côté, les ONG radicales ne purent jamais imposer leur agenda, en dépit de leur présence au sein des réseaux transnationaux d'influence et malgré le succès de certaines campagnes, comme celle qui incita Exim Bank à retirer son soutien au projet Camisea ; de l'autre, les organisations autochtones locales ne laissèrent pas s'accentuer leurs différences, en dépit de leur affiliation à des organisations nationales rivales et du fait qu'elles défendent des positions et des intérêts parfois divergents.

Durant le conflit lié au projet Camisea, les acteurs sociaux assumèrent un rôle particulier et construisirent des blocs d'alliance ou d'opposition divers, selon le contexte politique et en fonction de leurs logiques d'action respectives. Une première logique d'action oriente les communautés autochtones vers la défense de styles de vie liés à leurs identités collectives et à leurs territoires ancestraux. Celles-ci sont représentées au niveau local par trois organisations de deuxième degré (le COMARU, la CECONAMA et la FECONAYY) et au niveau national par deux organisations de troisième degré (l'AIDSESEP pour la première et la CONAP pour les deux

autres) (Mora, 2007). Une deuxième logique d'action pousse les individus et les groupes non autochtones à revendiquer des bénéfices économiques et sociaux liés aux droits de l'homme et à la démocratie. Ceux-là sont représentés au niveau local par les pouvoirs locaux (municipalité d'Echarrate, gouvernement de La Convention et district de Cusco) et par des organisations sociales réunies au sein d'une plate-forme régionale (le CGBU). Une troisième logique d'action incite les acteurs exogènes à promouvoir la défense de l'environnement et la diversité culturelle, contre les impacts dérivés de l'exploitation d'hydrocarbures en Amazonie. Ces derniers sont regroupés en ONG écologistes (comme la SPDA et la Société nationale de l'environnement) ou indigénistes (comme Racimos de Ungurahui) au niveau national ; ils sont appuyés par des organisations internationales comme Oxfam America.

La résolution du conflit autour du projet Camisea donna lieu à d'importantes innovations institutionnelles. En premier lieu, la campagne d'influence entraînée par Oxfam America incita la BID à réviser certaines normes environnementales et culturelles avant d'accorder tout prêt pour le financement de projets d'extraction d'hydrocarbures en Amazonie. D'autre part, cette campagne conduisit à la création d'un nouveau mécanisme de suivi environnemental et social du projet Camisea. Outre les audits commandés par la BID et les rapports présentés aux organismes de contrôle de l'État péruvien, le PMAC fut appliqué dans la zone d'influence du lot 88 et des gazoducs. Finalement, compte tenu de l'importance du projet Camisea et de la complexité de ses enjeux, une structure multisectorielle fut mise en place avec l'aide de la BID, notamment à travers le GTCI.

Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives quant à l'expérience de participation aux activités d'hydrocarbures au Pérou. En effet, la participation des communautés locales au projet Camisea ne fut effective qu'à partir de 2006 et reste à évaluer. Cependant, compte tenu de l'importance des revenus espérés, nul doute que les attentes des communautés situées dans la zone d'influence directe et indirecte de ce projet ne soient particulièrement élevées. Cela peut expliquer, en partie, l'attitude volontariste d'un secteur important des organisations représentatives, ainsi que sa prédisposition à développer de nouvelles capacités de négociation et de gestion. Cela peut aussi expliquer l'opposition de secteurs représentant des communautés situés en dehors de

la zone d'influence du projet, tout comme leur propension à concentrer leur action dans le domaine politique.

Cela dit, la perspective de revenus économiques liés aux activités d'hydrocarbures a généralement tendance à devenir un facteur d'affaiblissement des organisations. Tout d'abord, elle génère une méfiance envers les dirigeants impliqués dans les négociations, cœur de la gouvernance énergétique. D'autre part, elle constitue un facteur d'éloignement entre ces derniers et leurs bases, ce qui rend apparemment difficile la génération de consensus dans les assemblées générales et les réunions de grande affluence. Finalement il peut s'avérer difficile de garder un critère équitable au moment de définir qui doit bénéficier de la rente des hydrocarbures et dans quelles proportions.

Les impacts sociaux et environnementaux provoqués par ces activités sont désormais bien documentés et les populations amazoniennes profitent, à cet égard, de la présence d'acteurs clé tels que les ONG d'influence politique et les organisations représentatives de niveaux national et régional. Toutefois, la situation du Pérou diffère de celle d'autres pays d'Amazonie andine. En effet, au Pérou, ces conflits ne rencontrent pas le même degré de médiatisation ni de polarisation. Cela peut expliquer que la disposition des communautés autochtones envers les projets d'hydrocarbures s'avère plus favorable au Pérou qu'en Équateur, par exemple.



CHAPITRE 5

Le théâtre de la schizophrénie : exploitation pétrolière et conservation dans le Parc national Yasuni (Équateur)^{41}.

À mesure qu'elle progresse dans le bassin amazonien, l'exploitation des hydrocarbures exerce une pression croissante sur les espaces naturels protégés en Colombie, au Pérou et en Équateur. La superposition de plusieurs blocs pétrolifères avec le Parc national Yasuni constitue un exemple paradigmatique de ce phénomène. Ce parc est considéré comme l'un des « joyaux de la couronne », parmi les 34 aires du système national équatorien d'espaces protégés « pour sa biodiversité, son héritage culturel, et parce qu'il possède un paysage sylvestre en grande partie intact »^{42}. Il fait d'ailleurs partie des trois réserves de la biosphère que compte le pays (avec les îles Galápagos et le Grand Sumaco). Toutefois, depuis sa création en 1979, il fut administré avec peu de ressources et pâtit de la fragilité institutionnelle des autorités de tutelle.

Certes, les propositions de gestion n'ont pas manqué, mais elles purent difficilement être appliquées, en partie à cause du manque de concertation avec les acteurs locaux – non seulement les communautés et organisations autochtones, mais aussi les entreprises pétrolières qui opèrent dans la région – et en partie par manque de ressources financières, techniques et humaines. Il est vrai que ce parc national figurait en quatrième position (derrière le Machalilla, le Sumaco et la réserve écologique Cotacachi-Cayapas) à l'inventaire des biens, infrastructures et équipements actualisés du système d'espaces protégés réalisé en 2001, avec un patrimoine de 120 079 de dollars. Cependant il s'agissait de l'aire disposant de l'équipe technique la plus réduite et captant le moins de dépenses courantes, en relation avec la superficie du parc (81 833 ha/technicien et 9 centimes de dollar/ha), derrière la réserve animalière Cuyabeno. D'autre part, la ligne de base des dépenses courantes représentait à peine 88 130 de dollars, alors que les nécessités

financières (dépenses courantes et investissements annuels) étaient estimées entre 348 434 de dollars (scénario de base) et 699 681 de dollars (scénario intégral).

Dans ce contexte, la création du Comité de gestion de la réserve de biosphère Yasuni (en 2001) répond à la volonté de donner lieu à un nouveau type de coopération institutionnelle. L'apparition de ce nouvel instrument de politique de l'environnement amène logiquement à formuler une série de problématiques ayant trait à son caractère innovant, à l'originalité de son fonctionnement, sa portée et ses limites, etc. Comment ce comité prétend-il répondre aux problèmes de conservation dans le parc Yasuni ? Dans quelle mesure illustre-t-il les difficultés de la société civile équatorienne à influencer la gouvernance de l'environnement ? Quels sont les obstacles internes et externes à son fonctionnement ? Comment fait-il face au problème de la multiplicité d'acteurs représentés en son sein ? Comment concilier cette multiplicité d'acteurs avec les nécessités opérationnelles de la gestion de l'environnement dans le parc ?

Pour répondre à ces questions, nous montrerons tout d'abord comment la création du comité de gestion de la réserve de biosphère Yasuni s'inscrit dans une stratégie de conservation globale. Ensuite, nous analyserons comment les conflits environnementaux liés à l'exploitation pétrolière en Amazonie influencent le processus de coopération institutionnelle que ce comité incarne.

Une gouvernance environnementale déficiente

Parc national et réserve de biosphère

Presque dix ans après la création du Parc national Yasuni, l'État équatorien sollicite à l'UNESCO l'inscription de cet espace protégé au programme « L'homme et la biosphère ». Ainsi fut créée la Réserve de biosphère Yasuni, le 25 mai 1989, comprenant, outre le parc, le territoire des Huaoranis et une zone d'amortissement de 10 km de large alentour. Cette réserve, fait partie d'un réseau de quelques 480 sites dans le monde doit contribuer à articuler le savoir scientifique avec les modalités de la

gouvernance pour réduire la perte de biodiversité, améliorer la qualité de la vie, élever les conditions sociales, économiques et culturelles, tout en concourant à la réalisation des « Objectifs du millénaire » (en particulier le 7^e, sur l'environnement durable (UNESCO, 2006 : 3).

Le programme « L'homme et la biosphère » fut lancé en 1970 pour contribuer à la préservation de la diversité biologique et l'utilisation des ressources naturelles. En 1974, un groupe de travail de ce programme élaborait le concept de « Réserve de biosphère », définie comme une zone d'écosystèmes terrestres ou marins, ou une combinaison des deux, qui remplit trois fonctions : la conservation des ressources génétiques, des espèces, des écosystèmes et des paysages ; le développement économique et humain durable ; et le soutien logistique aux activités de recherche, d'éducation, de formation et d'observation permanente (UNESCO, 2006 : 3). Ces réserves sont régies par le droit international « mou » (*soft law*) et les programmes internationaux tels que la Déclaration de Stockholm (1972), la Charte mondiale pour la nature (1982), le Rapport Brundtland (1987), la Déclaration de Rio et l'Agenda 21 (1992), le projet de Convention internationale sur l'environnement et le développement, élaboré par l'UICN en 1995, ou encore la Déclaration du millénaire préparée par le PNUD (2000) (Jeffery 2004 : 14-16).

Certes, la politique de l'environnement reste du domaine exclusif de l'État national, mais la gouvernance de l'environnement répond de plus en plus à des préoccupations et des processus de décision globaux, bien que ces derniers ne soient pas nécessairement contraignants. Par conséquent, les pays signataires de ces documents et membres de ces programmes du « régime international environnemental » sont de plus en plus responsables face à la communauté globale, car les principes du droit international ont une influence morale croissante, bien que les États continuent d'exercer un rôle clé dans leur mise en œuvre. (Jeffery, 2004 : 32.)

En théorie, les réserves de biosphère se divisent en trois zones : un noyau (ou plusieurs), une zone d'amortissement et une autre de transition (ou zone de coopération). Pour que cette démarcation contribue au développement durable, l'UNESCO recommande que les activités humaines qui s'y développent soient compatibles avec la préservation de la biodiversité. Ainsi, dans la zone de transition sont envisagées des activités agricoles et d'autres usages (*sic*), où les acteurs présents sont censés travailler ensemble

à l'administration et au développement durable des ressources de la zone. Dans la zone d'amortissement sont prévues des activités coopératives compatibles avec des pratiques économiques « rationnelles » telles que l'éducation, les loisirs, le tourisme environnemental et la recherche appliquée. Enfin, dans les zones « noyaux » ne sont prévues que des activités de recherche et d'éducation, qui n'altèrent pas les écosystèmes (UNESCO, 1996 : 3).

Il n'est pas dit que les activités extractives – telles que l'exploitation pétrolière – soient compatibles avec ces recommandations, mais si l'on se réfère à la taxonomie de l'UICN, qui est assumée par le programme « L'homme et la biosphère », il ne fait aucun doute que ces activités contredisent directement le concept de durabilité et de conservation. Toutefois, une incertitude demeure quant à la définition des « autres usages » de la part des acteurs locaux et des autorités de tutelle. Or dans le cas de la Réserve de biosphère Yasuni, ces activités sont à l'origine de nombreux conflits et, dans une certaine mesure, cela explique les résultats limités de l'administration de cette aire.

Un premier Congrès international sur les réserves de biosphère fut organisé conjointement avec le Programme des Nations unies pour l'Environnement à Minsk, en 1983. Cet événement prépara le plan d'action officiellement approuvé par l'UNESCO l'année suivante.

Néanmoins, ce n'est qu'en 1993, après l'adoption de la Convention sur la diversité biologique signée à l'issue du Sommet de la Terre, que le concept de réserve de biosphère commença à s'articuler avec les stratégies de conservation au niveau mondial. Dans ce contexte, un nouveau congrès fut organisé à Séville en 1995, pour évaluer l'efficacité du plan d'action élaboré à Minsk. De cette réunion surgit la Stratégie de Séville (approuvée lors de la 13^e réunion du Conseil international de coordination du programme « L'homme et la biosphère »), qui oriente jusqu'à ce jour les actions du réseau mondial de réserves de ce type.

Parmi les dix directives qui orientent cette stratégie, certaines sont d'ordre téléologique. Ainsi, la 5^e directive rappelle la nécessité que les réserves de biosphère contribuent à la conservation, au développement durable et à la connaissance scientifique. La 4^e recommande d'intensifier la recherche

scientifique et l'enseignement. La 10^e souligne qu'elles doivent servir à développer la connaissance des relations entre l'homme et l'environnement.

En revanche, d'autres traduisent la volonté de rendre opérationnel le concept de réserve. Elles recommandent en particulier de renforcer la contribution de ces réserves à l'application des accords internationaux, à l'origine de la conservation et du développement durable, et de consolider les réseaux régionaux. Le programme, par ailleurs, se propose de diversifier et d'élargir les réserves aux zones urbaines et d'agrandir les zones de transition pour y favoriser la gestion des écosystèmes (UNESCO, 1996 : 6).

Les directives 7 à 9 sont d'un intérêt particulier pour le cas du Yasuni, car elles insistent sur l'articulation entre conservation et activités humaines. La 7^e recommande d'accorder plus d'importance aux connaissances ancestrales et aux ressources génétiques ; la 8^e recommande d'œuvrer en faveur de pactes entre les communautés locales et l'ensemble de la société ; la 9^e invite à regrouper tous les acteurs et secteurs intéressés en une tâche commune qui permette de promouvoir les réserves de biosphère.

L'un des objectifs principaux de la Stratégie de Séville est d'utiliser ces réserves comme un modèle d'aménagement du territoire et comme lieux d'expérimentation du développement durable. Pour ce faire, l'UNESCO recommande d'y inclure les zones et les usages autochtones de la diversité biologique et celles où les interactions entre la population et l'environnement sont particulièrement critiques. L'UNESCO invite aussi à définir et susciter des activités compatibles avec la conservation, ainsi qu'à élaborer les moyens de déterminer les incompatibilités entre les fonctions de conservation et d'utilisation durable des réserves de biosphère en cherchant un équilibre entre ces deux fonctions (UNESCO, 1996 : 8-9).

Enfin, pour appliquer ce concept, il est recommandé d'élaborer une politique ou un plan d'administration opérationnel, de stimuler les initiatives du secteur privé orientées vers la création et le soutien d'entreprises durables, d'élaborer et de réviser les stratégies nationales et les plans d'action, d'organiser les mécanismes d'échange d'information. Au niveau des réserves, l'UNESCO suggère explicitement de redéfinir les zones noyaux, d'amortissement et de transition, selon des critères de développement durable, le cas échéant (UNESCO 1996 : 12).

Conformément au cadre statutaire du réseau mondial de réserves de biosphère, la situation du Yasuni devait être révisée en 1999 à partir d'un rapport préparé par le Ministère de l'Environnement et soumis au Comité consultatif sur ces réserves, puis au Comité international de coordination du programme « L'homme et la biosphère ». Bien que ce rapport ne soit disponible ni à l'UNESCO ni au Ministère de l'Environnement de l'Équateur, on sait que cette évaluation fut réalisée mais ne donna pas lieu à une redéfinition de la réserve Yasuni. En ce sens, certaines questions clé demeurent sans réponse, quant à la compatibilité des activités pratiquées dans cette région avec les objectifs de la Stratégie de Séville.

Selon le président du Comité équatorien des réserves de la biosphère de l'époque (également fonctionnaire de l'entreprise publique Petroecuador), la crise de multiples dimensions traversée par l'Équateur, principalement dans le domaine économique, a reporté d'une certaine manière l'application de la philosophie de la Stratégie de Séville et en a limité l'ampleur dans le pays (Torres Espinosa, 2001 : 160).

Toutefois, la conjoncture de la crise financière et politique qui marqua le tournant du siècle en Équateur n'offre aucune explication satisfaisante aux défauts de la gouvernance de l'environnement. En fait, si les progrès de la Stratégie de Séville furent limités dans le cas du Yasuni, cela tient en grande partie à l'agenda pétrolier des gouvernements successifs, bien avant la crise de 1999-2000, voire avant la création de la réserve en 1989. Dès sa création, le parc national – et a fortiori la réserve de biosphère du même nom – fut le théâtre de la « schizophrénie de l'État », qui prétendait conserver les espaces protégés en surface, tout en intensifiant l'exploitation du sous-sol pour le pétrole.

L'année de la création du parc national Yasuni, 1979, fut aussi celle de l'inauguration des routes Auca et Yuca, appelées à devenir des axes de pénétration pour la colonisation de la région amazonienne équatorienne. En 1983, le territoire des Huaoranis fut légalisé sur une superficie de 66 570 ha, comprenant le protectorat de Tihueno, créé par les missionnaires évangélistes de l'Institut Linguistique d'Été entre 1968 et 1973. Le consortium Texaco-CEPE avait effectué des travaux d'exploration sismique dans ce secteur, tandis que la Direction générale de développement forestier du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage élaborait à peine sa Stratégie

préliminaire pour la conservation d'espaces remarquables (*sic*) en Équateur, et recommandait la création d'un système de conservation incluant dix sites – parmi lesquels figurait le Yasuni.

En outre, entre 1985 et 1987 furent attribués successivement les blocs 15, 16, 14 et 17 à des consortiums pétroliers, entre les fleuves Napo et Curaray. La réduction de la surface du parc Yasuni à 544 730 ha, permit d'en exclure les blocs 16 et 17, mais s'il fut de nouveau agrandi à 982 000 ha en 1992, cela n'empêcha pas la construction de la route Maxus entre les fleuves Napo et Tiputini (en 1993-1994), la zone étant appelée à devenir un foyer de colonisation interne pour quelques familles huaoranis. Cela n'empêcha pas davantage l'attribution du bloc 31 au sud du Tiputini (en 1996), ni la conclusion des campagnes d'exploration sismique par Petroecuador dans les champs pétrolifères Ishpingo, Tiputini, Tambococha et Imuya en 2001. Le territoire légal des Huaoranis – élargi à 679 000 ha en 1990 – coïncide avec ce qui tient lieu de zone d'amortissement de la réserve de biosphère Yasuni, et les blocs attribués se situent en grande partie à l'intérieur du parc national.

Il en résulte que le parc dans sa totalité ne saurait être considéré comme la « zone noyau » de la réserve, suivant les critères de l'UNESCO. Cette situation paradoxale implique que les activités pétrolières s'articulent avec la conservation de la biodiversité et seraient compatibles avec l'usage durable des ressources naturelles de la zone (premier scénario). Dans le cas contraire, la démarcation de cette réserve devrait être soumise à révision et les activités extractives devraient y être interdites une fois pour toutes, ce qui reviendrait à annuler les contrats en vigueur dans ces blocs (second scénario).

Suivant la logique d'action et les intérêts défendus par les différents acteurs, on privilégie l'un ou l'autre de ces scénarios. La logique du mouvement écologiste – avec ses diverses expressions – est traditionnellement favorable au second scénario. Ce mouvement est le principal protagoniste des conflits environnementaux liés au pétrole en Amazonie équatorienne, depuis la fin des années 1980. Ainsi, plusieurs ONG sont à l'origine d'actions légales contre l'État et les entreprises pétrolières, appuyées opportunément par des campagnes de presse et mobilisations collectives de portée géographique variable.

La logique des communautés et des organisations autochtones de la région est ambivalente. Certes, celles-ci cherchent à défendre un style de vie lié à un territoire, mais leur histoire oscille entre les deux scénarios. Certaines se sont alliées au mouvement écologiste ou revendiquent l'exclusion des activités pétrolières dans le parc (voire dans la région amazonienne)^[43]. Pour leur part, les communautés quichuas établies dans la zone d'amortissement de la réserve ont évolué au gré d'une dynamique d'occupation territoriale particulière, parvenant très récemment à un accord formel de coopération avec le Ministère de l'Environnement^[44].

Selon la conjoncture et la direction en place, la Fédération de Communes Natives et Unions de l'Amazonie Équatorienne (FCUNAE) et l'Organisation de la Nationalité Huaño (*sic*) de l'Amazonie Équatorienne (ONHAE) oscillent entre une tactique de collaboration avec les entreprises et l'opposition à leur présence dans la région.

Jusqu'en 2007, l'État équatorien a toujours opté pour le premier scénario, dans la mesure où aucune reconfiguration du parc national ni de la réserve de biosphère n'était envisagée officiellement, alors que l'avancée de la frontière extractive se poursuivait. Exceptionnellement cependant, il promut le second scénario, en excluant le bloc 32 du cadastre pétrolifère et en créant la zone intangible Tagaeri-Taromenane sur une aire de 700 000 ha entre les fleuves Yasuni et Pastaza, bien qu'avec de sérieuses limitations, comme le retard dans la démarcation légale de cette zone. En 2007, il annonça aussi un moratoire à l'exploitation des champs Ishpingo, Tiputini y Tambococha (ITT), en espérant compenser partiellement le manque à gagner par une contribution financière de la communauté internationale à la conservation du parc Yasuni.

De même, les entreprises qui interviennent dans la région défendent logiquement le premier scénario, avec des modalités et des résultats variables, selon les cas et le moment. Dans de nombreux cas, elles ont obtenu l'appui de communautés autochtones locales, ce qui a des conséquences jusqu'à ce jour pour la logique d'action du mouvement autochtone amazonien. Dès 1986, les entreprises des États-Unis, Conoco et Maxus élaborèrent une stratégie originale de relations communautaires avec les Huaoranis sur le bloc 16, reprise à son compte par l'entreprise hispano-argentine Repsol-YPF, qui s'accompagnait d'une communication

particulièrement agressive autour de la gestion de technologie de pointe pour la réduction des impacts environnementaux (Narváez, 1996). De même, Occidental élaborait un Code de conduite avec les communautés secoyas établies dans le secteur nord du bloc 15, mit en œuvre un plan de relations communautaires avec les Quichuas de la commune El Edén sur les rives du Napo et limita au minimum ses activités dans le parc Yasuni (dans le secteur sud du bloc 15). Dans le bloc 17, l'entreprise canadienne Encana élaborait une stratégie similaire, sous le signe de la « responsabilité sociale des entreprises » (Benálcazar, 2006). Enfin, l'entreprise brésilienne Petrobras menait à bien des activités du même ordre avec les communautés quichuas et huaoranis dans le bloc 31, jusqu'à son départ en 2008.

Certains considèrent, à cet égard, que la politique sociale de l'État envers les peuples autochtones – ou néo-indigénisme –, en partie déléguée aux acteurs privés, n'était qu'une nouvelle étape de la politique d'intégration des Huaorani, en marche depuis l'ouverture de la frontière de la colonisation agraire (Rival, 1996). Quoi qu'il en soit, ces logiques prétendent rompre avec les pratiques de Texaco et CEPE-Petroecuador dans les années 1970-1980, qui correspondent à un troisième scénario : l'exploitation sans discrimination du pétrole, où que ce soit et sans souci des impacts environnementaux et sociaux qu'elle provoque. Ce scénario coïncide avec la période d'administration du Sous-secrétariat délégué aux Forêts et Ressources Naturelles entre 1979 et 1992, durant laquelle fut inauguré le premier bureau du parc national à Nuevo Rocafuerte (plus tard transféré au port Francisco de Orellana) et furent construits trois postes de gardiennage.

En juillet 1989, un Plan d'urgence de gestion du parc national et de la réserve Yasuni fut présenté par le directeur des espaces naturels de cette institution et le coordinateur de l'ONG Conservation de la Nature (TNC) (Coello y Nations 1989). Celui-ci suggérait délimiter le parc à un million d'hectares suivant la démarcation suivante : une zone de récupération (usage industriel) ou d'usage spécial dans la partie qui coïncide avec les blocs pétrolifères (environ 54% de la superficie totale), une zone interdite à toute activité humaine (24% de la superficie totale), une zone touristique incluant les établissements huaoranis (12% de la superficie totale) et une zone restreinte à l'activité scientifique (10% du total). Dans la zone d'amortissement alentour, se situeraient les établissements humains.

Bien que ce plan fût approuvé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et le comité équatorien du programme « L'homme et la biosphère », il ne bénéficia ni de la participation ni de l'appui des populations locales (Villaverde *et al.*, 2005 : 251-253). En outre, il fut très critiqué par la majorité des écologistes, selon lesquels il ratifierait la présence des activités pétrolières, au moment où ces derniers prétendaient précisément la contrecarrer avec la campagne « Amazonie pour la vie ». En fin de compte, il demeura lettre morte avec la modification du parc, en 1990.

Sous l'administration de l'Institut Équatorien des Forêts et des Aires Naturelles et de la Vie Sylvestre, entre 1993 et 1999, plusieurs projets se succédèrent pour appuyer la gestion du parc à différents niveaux : les projets Subir-Care-USAID (1992-1994), Fonds global pour l'environnement (1996-1999), Yasuni-FEPP-Ambassade des Pays-Bas (1996-2002) et Petramaz-Union Européenne (1997-2000). Du projet Petramaz surgit une nouvelle proposition de démarcation de la réserve de biosphère Yasuni, présentée en décembre 1999. Celle-ci révisait la proposition du Sous-secrétariat délégué aux Forêts et Ressources Naturelles et de TNC, en proposant une zone noyau de 634 000 ha (incluant la réserve naturelle stricte Cononaco et la zone intangible Tagaeri-Taromenane), des zones associées au noyau de 557 500 ha (incluant la réserve naturelle stricte Curaray-Pintoyacu, la zone de nature sauvage Tivacuno, la zone spéciale Nashiño et le parc national Tiputini-Jatun Cocha), des zones d'amortissement de 464500 ha (incluant le paysage protégé Tiputini et les réserves Curaray, Bameno et Huaorani) et une zone de transition de 614 000 ha (incluant les zones d'usage rationnel du fleuve Napo et la route Auca).

Le Plan-cadre pour la protection de la biodiversité à travers la consolidation du système national d'espaces protégés, financé par le Fonds global pour l'environnement (*Global Environment Facilities*) durant la même période, est d'une importance notable. Il constitua un pas important pour l'administration de la zone et prépara l'approbation du Plan de gestion stratégique du parc national Yasuni, par le Ministère de l'Environnement, critiqué par certains pour son manque de cohésion interne et l'absence d'analyse en profondeur de la composante sociale et des scénarios concrets, en particulier en relation avec les activités pétrolières (Villaverde *et al.*, 2005 : 259-263).

Ce document volumineux (sept tomes) comprend trois parties : un diagnostic de la diversité biologique, un diagnostic social et économique et un plan de gestion. Il propose une nouvelle démarcation de la réserve de biosphère, avec une zone intangible au Sud, une zone d'usage restreint (dans les secteurs Yasuni et Tiputini-Tivacuno, où se superposent les blocs 14, 16, 31 et 20), une zone d'usage réglementé (secteurs Tiputini-Jatun Cocha et Curaray, où se superposent les blocs 14, 31 et 20), une zone d'usage extensif (secteurs Napo-Tiputini et Llanchama, où se superposent les blocs 14 et 15) et une zone de transition (périmètre extérieur du parc, où se situent les communautés quichuas du Bas Napo et du Curaray, le territoire des Huaorani, les établissements paysans du Nord-Ouest et la commune Nuevo Rocafuerte). Ce plan envisageait aussi la conformation d'un comité interinstitutionnel de gestion de la réserve de biosphère Yasuni et une entité d'appui technique composée des deux stations scientifiques de la zone (des universités Catholique et San Francisco de Quito). Le budget total estimé pour la mise en œuvre de ce plan était estimé à 2,44 millions de dollars (0,5 million par an), avec 32 techniciens, sept postes de gardiennage et un bureau d'appui à Nuevo Rocafuerte. Ce plan, qui est jusqu'à présent l'instrument le plus élaboré, sert encore de référence aux différentes instances impliquées dans la gestion de la réserve de biosphère Yasuni, notamment son comité de gestion.

En fin de compte, en dépit des tentatives de transformer en mesures concrètes les principes de la Stratégie de Séville, la gestion du parc Yasuni, de sa zone d'amortissement et du territoire huaorani obéit à une logique d'action bureaucratique dont les limites se manifestent par le manque d'avancée dans l'exécution du plan de gestion du parc. Cette approche ne permet pas de faire face aux principaux défis de la conservation dans cette région, en particulier en ce qui concerne la superposition partielle de blocs pétrolifères avec ce parc. Face à ce constat, la création du comité de gestion de la réserve de biosphère, en 2001, est un effort original pour passer à une conception plus participative de la gouvernance.

Le comité de gestion comme instrument de la gouvernance environnementale

On peut identifier trois phases durant le fonctionnement du comité de gestion de la réserve de biosphère Yasuni, entre 2001 et 2010 : une phase de

création et de mise en œuvre, une phase d'instrumentalisation et une phase de redéfinition des rôles.

L'objectif principal de ce comité est de renforcer les capacités locales de gestion participative du parc, avec l'appui de la Direction de la biodiversité du Ministère de l'Environnement, grâce à la production d'information et de recherches scientifiques, au dialogue entre les acteurs et à l'institutionnalisation de la base sociale. Ses fonctions consistent à coopérer avec le Ministère à la conservation et l'administration du parc et sa zone d'amortissement, participer à l'élaboration de la politique de l'environnement, assurer le suivi et l'évaluation des projets de conservation, veiller à l'intégrité du parc, dénoncer les infractions et les délits, ainsi qu'harmoniser les objectifs de conservation et de développement local. Pour cela il compte sur l'appui d'un groupe d'assistance technique, qui doit lui présenter des lignes d'action prioritaire et offrir la capacitation et l'assistance technique pour le renforcer.

La phase de création et de planification du comité fut marquée par trois rencontres de concertation et un cycle de réunions du directoire provisoire et du comité d'assistance technique, qui commencèrent à faire face aux problèmes du parc liés aux activités pétrolières et aux territoires ancestraux. En janvier 2001, quelque 85 personnes représentant 25 organisations participèrent à une première rencontre à Francisco de Orellana. Cet événement constitue un moment historique pour la conservation en Équateur, dans la mesure où les participants reconnurent la nécessité de disposer d'un comité de gestion avec les acteurs clés de la région et annoncèrent l'orientation participative qui marquerait les débuts du processus.

Une deuxième rencontre eut lieu en octobre de la même année, cette fois avec 126 participants. Il s'agissait alors de caractériser les acteurs clés et de créer un groupe de volontaires chargé d'élaborer une proposition de structure de gestion (un comité). Celle-ci fut intégrée par le responsable du parc, des représentants des pouvoirs locaux (conseil provincial), de l'armée, de l'Église catholique, des organisations autochtones de la zone (FCUNAE, OPIP, CONFENIAE) et des organisations paysannes et des ONG (le Fond équatorien populaire pour le progrès et la Société de conservation de la vie sauvage).

Ce groupe parvint à un accord sur la nécessité de délimiter les territoires quichuas et d'élaborer un projet d'écotourisme avec le Ministère, ainsi qu'une proposition de cogestion de la zone. D'autre part, il proposa d'organiser le comité de gestion à quatre niveaux : une assemblée générale, un directoire, des commissions techniques et des commissions spéciales. Cette proposition fut discutée lors d'une troisième rencontre où participèrent 35 représentants des 15 organisations principales de la zone en mai 2002. À cette occasion fut élu un directoire provisoire, chargé d'élaborer les statuts du comité de gestion, de constituer un groupe d'assistance technique et de rédiger un plan d'action pour traiter les problèmes tels que l'aménagement du territoire, les conflits environnementaux et le renforcement des organisations de base et des pouvoirs locaux.

Avec ce directoire, intégré par dix institutions (dont le Ministère de l'Environnement, les pouvoirs locaux, l'Institut pour l'écodéveloppement régional amazonien, les organisations autochtones, la station scientifique de l'Université San Francisco de Quito et la Brigade Napo de l'armée de terre), apparut un deuxième niveau de coopération institutionnelle, par délégation. Il se donna pour tâche de coordonner la légalisation des fermes entre le Ministère de l'Environnement et l'Institut national de développement agricole (ce qui impliquait d'élaborer une liste des familles sans titre foncier), d'aider à l'élaboration de plans de gestion par les communautés autochtones situées à l'intérieur du parc et d'organiser des séances d'information sur le comité de gestion dans la province de Pastaza (où se situe la moitié sud du Yasuni). Enfin, ce directoire organisa plusieurs réunions avec les autorités du Fonds National pour l'Environnement, celles de la réserve de biosphère Gran Sumaco (en particulier l'agence de coopération allemande GTZ) et des entreprises pétrolières alors présentes dans le Yasuni (Repsol-YPF, Petrobras et Encana), notamment pour étudier les possibilités de financement du plan de gestion de la réserve de biosphère Yasuni.

D'autre part, le groupe d'assistance technique créé en décembre 2001 fut intégré par des représentants de sept institutions (le Ministère de l'Environnement, le Fonds national pour l'environnement, les stations scientifiques des universités Catholique de l'Équateur et San Francisco de Quito et les ONG telles que le FEPP, la Wildlife Conservation Society et le

Centre de recherche de la forêt tropicale). À l'origine, ce comité avait pour tâche la médiation de conflits, l'éducation environnementale, la supervision et l'élaboration de plans de gestion. Toutefois, ses activités s'orientèrent vers l'analyse des principaux problèmes du parc, en particulier les conflits territoriaux entre organisations autochtones et Ministère et les activités pétrolières dans les blocs 14, 16 et 31.

En juin 2002, ce comité présenta un plan de gestion de six ans, un diagnostic de la situation du parc et un plan opérationnel biennuel. Ce plan fut présenté au gouvernement et aux organisations sociales, en novembre 2003. Au fil des réunions, il devint patent que le comité se substituait au directoire, en prenant de plus en plus d'initiatives et en entretenant des rapports directs avec les acteurs stratégiques de la réserve de biosphère. Entre-temps, la présentation du plan de gestion donna au processus une tournure instrumentale, qui se substitua progressivement à la gestion participative des débuts.

La phase d'instrumentalisation de la coopération institutionnelle pour la conservation du parc Yasuni se caractérisa par l'intensification du dialogue du groupe d'assistance technique avec le secteur pétrolier, tandis que le processus de consolidation du comité de gestion fut interrompu. Durant cette période, le directoire du comité de gestion se réunit trois fois, alors que le groupe d'assistance technique multipliait les rencontres. C'est ainsi qu'apparut un troisième niveau de coopération institutionnelle, plus technocratique, qui prévoyait la participation directe des entreprises pétrolières dans le financement de la conservation du parc. Le groupe avait ouvert le dialogue avec ces entreprises en novembre 2003, notamment à propos des plans de gestion de l'environnement des blocs 31 et 17.

En mars 2004, lors de la 11e réunion du groupe, fut discuté un document intitulé « Programme de consolidation du parc national Yasuni et de la réserve de biosphère Yasuni », avant sa présentation au Ministère. Celui-ci dressait un bilan critique de la situation du parc, soulignant en particulier que le budget annuel de 54 000 dollars couvrait à peine 10% des nécessités estimées dans le plan de gestion stratégique de 1999. Il considérait que le Ministère de tutelle offrait une image institutionnelle dégradée, faute de capacité réelle de gestion pour faire face à la multiplication de conflits territoriaux, à l'extraction de bois, à la chasse et la pêche illégales, ou

encore aux problèmes provoqués par la superposition du bloc 17 avec la zone intangible Tagaeri-Taromenane.

Les auteurs de ce document rappelèrent que le plan de gestion articulait trois programmes : la gestion de l'environnement, l'usage public et l'administration. Sur cette base, le plan de consolidation prévoyait la capacité institutionnelle locale du Ministère, l'augmentation des effectifs, la planification des activités de gestion de l'environnement, ainsi que le suivi et l'évaluation de ces programmes. Le document détaillait par ailleurs un programme d'activités pluriannuel, où se précisait le rôle du comité de gestion. Après la création d'un bureau la première année, la deuxième année devait voir l'élaboration de programmes d'éducation environnementale et de développement communautaire, puis une phase de concertation pour l'élaboration des plans d'administration territoriale et, enfin, la promotion de plans de gestion intégrale des communautés riveraines du Napo et de la route Auca. La troisième année verrait culminer la phase de concertation pour le plan d'aménagement territorial et le plan de conservation et de développement de la réserve de biosphère, qui serait mis en œuvre dès la quatrième année. Durant les cinq années suivantes, le comité de gestion serait incorporé à une commission permanente de suivi de ce plan, au côté du responsable du parc, des représentants du groupe d'assistance technique et des entreprises pétrolières.

Cette phase d'instrumentalisation culmina avec la rencontre de 200 représentants issus de 20 institutions et d'une trentaine de communautés en juillet 2004. Cette assemblée approuva les statuts du comité de gestion et insista sur la nécessité de procéder à sa légalisation auprès du Ministère. Cependant, ce n'est qu'en 2009 que les autorités publiques procédèrent à cette légalisation.

En 2004, le dialogue avec le secteur pétrolier évolua vers un processus de coopération directe, à travers un programme de financement. L'articulation avec les espaces publics locaux de discussion sur la politique de l'environnement passa au second plan. Dès lors, pour les pouvoirs locaux, le groupe d'assistance technique perdit sa légitimité en parlant au nom du comité de gestion sans contribuer à l'institutionnalisation du dialogue autour de la conservation et du développement dans la réserve. Ce dernier fut alors l'objet de fortes critiques de la part des organisations écologistes,

non seulement pour ses relations avec le secteur pétrolier mais aussi pour se substituer, de fait, au directoire du comité de gestion. Dans ce contexte, le directoire reprit l'initiative, pour réactiver le processus de coopération et assigner au groupe d'assistance technique un rôle moins politique. Il procéda notamment à des ajustements aux statuts du comité de gestion, en supprimant la figure d'un secrétariat exécutif et en créant des secrétariat techniques, des groupes de travail et des comités sectoriels. D'autre part, il prépara une mission d'évaluation du processus de coopération institutionnelle par l'UNESCO. En juillet 2005, le groupe d'assistance technique lui remit tous les documents relatifs à la négociation avec les entreprises pétrolières, en particulier pour la création d'un fond commun de placement destiné à financer la conservation. Il décida enfin de reporter la création de ce fonds à une étape ultérieure, en attendant la légalisation des statuts du comité.

L'évolution des relations entre le comité de gestion et le groupe d'assistance technique laisse apparaître une participation croissante du second dans le processus de prise de décision qui, initialement, dépendait du premier. En même temps, le dialogue entre ce groupe et le secteur pétrolier s'orienta vers la gestion et le financement de la conservation, avec l'appui formel du comité de gestion. Cela entraîna la substitution progressive d'une stratégie participative par une gestion technocratique privée, qui contraste avec la gestion bureaucratique publique du parc et de la réserve de biosphère jusqu'au début des années 2000.

Bien qu'elle constitue un enjeu majeur de la conservation en Équateur, l'administration du parc Yasuni n'a jamais fait l'objet d'un consensus entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux. Dans ce contexte, la coopération institutionnelle manque d'une réelle capacité de gestion et ne peut répondre correctement aux déficiences de la gouvernance environnementale. Ce manque de consensus est encore accentué par la persistance et la polarisation des conflits liés au pétrole dans la région amazonienne.

Le mouvement écologiste et la politique pétrolière

Le rôle des acteurs sociaux

L'opposition aux activités pétrolières en Amazonie équatorienne s'organisa à la suite de la création d'Action Écologique, en 1987. Cette ONG, qui se définit comme une organisation « écologiste radicale », marqua une rupture avec l'écologisme de type institutionnel, incarné depuis 1978 par la fondation Natura. Entre 1989 et 1994, elle mena une campagne dénommée « Amazonie pour la vie », dans laquelle convergèrent les trois principaux acteurs du mouvement écologiste : les ONG écologistes ou de défense des droits de l'homme, les organisations ethniques et les organisations paysannes. Ses principaux axes furent la mobilisation pour dénoncer les impacts de l'ère Texaco dans le Nord et les manifestations contre l'attribution du bloc 16 (en 1986), situé dans le parc national Yasuni. Ces deux conflits devinrent des exemples emblématiques de campagnes d'incidence politique ou de lobbying, bien qu'ayant eu des résultats différents.

En effet, la campagne contre Texaco fut à l'origine d'un mouvement social régional, articulé avec des réseaux transnationaux de défense, suivant un « effet boomerang » qui incite des acteurs sociaux à recourir à des instances internationales pour faire pression sur leur gouvernement, quand celui-ci refuse de répondre favorablement à leurs demandes (Keck et Sikkink, 2000 : 170-224). À l'origine de ce conflit, on trouve une plainte déposée aux États-Unis par les représentants légaux de 30 000 Équatoriens contre Texaco, pour dénoncer la pollution que produisirent ses activités entre 1972 et 1992 (Yanza, 2004). Cette affaire fut particulièrement médiatisée, du fait de son importance symbolique. Il s'agissait en effet de la première plainte déposée par des populations affectées devant les autorités du pays d'origine de l'entreprise incriminée, et le montant des dommages et intérêts était alors évalué à 1,5 milliards de dollars (USD). Toutefois, la demande fut rejetée par deux fois par les tribunaux de New York, avant d'être renvoyée par la Cour d'appel, en 2002, devant la justice équatorienne.

Certes, ce conflit n'était pas le premier. Il suffit de rappeler la lutte entre l'Organisation des peuples autochtones du Pastaza (OPIP) et le consortium Arco-AGIP (originaire des États-Unis et d'Italie) qui s'ouvrit en 1989 avec le début de la campagne d'exploration sismique du bloc 10. Toutefois, il est à ce jour le plus médiatisé, en particulier pour l'effet démonstratif de la pollution qui continue d'affecter le nord de la région amazonienne

équatorienne. Non seulement, les écologistes y voient une clé pour remettre en cause le modèle de développement basé sur l'exploitation pétrolière en Équateur, mais ils soulignent que, outre ses aspects judiciaires, il concerne l'organisation et l'éducation populaire dans les communautés amazoniennes, ainsi que la responsabilité de l'État (Jezic, 2001). A fortiori, avec l'acceptation par le président de la Cour Supérieure de Lago Agrio (province de Sucumbíos), le 13 mai 2003, d'ouvrir une instruction contre Texaco (qui avait fusionné entre-temps avec Chevron), ce cas est devenu une référence incontournable pour comprendre les conflits environnementaux actuels dans toute la région. À cet égard, la campagne « Amazonie pour la vie » eut pour effet de rendre public l'audit environnemental réalisé sur les activités de Texaco et montrer que ses résultats étaient tronqués en faveur de l'entreprise, au point d'obliger celle-ci à signer un accord de réparations avec l'État équatorien (Varea *et al.*, 1995). Un autre résultat fut la mobilisation, à partir de 1993, des secteurs sociaux autour du Front de défense de l'Amazonie (FDA), allié aux organisations secoyas, cofanes, huaoranis et quichuas du Nord-est.

La lutte contre l'exploitation pétrolière dans le parc national Yasuni donna des résultats plus contrastés. Certes, la campagne « Amazonie pour la vie » gagna un fort appui de la part de la communauté scientifique internationale et des organisations écologistes ou de défense des droits de l'homme. Le rôle joué par les Huaoranis contribua d'ailleurs en grande partie à la convergence de l'écologisme et à la lutte pour les droits des peuples autochtones. Cependant, comme on l'a vu dans ce chapitre, ces acteurs ne parvinrent pas à arrêter l'avancée de l'industrie pétrolière.

Indépendamment de leur origine ethnique, les organisations autochtones adoptèrent des tactiques de confrontation et de négociation différentes, selon le contexte géographique et historique où elles se sont développées. En effet, certaines s'opposent avec succès depuis 1998 aux activités d'exploration dans les blocs 23 et 24, situés sur des territoires ancestraux quichuas, shuars et achuars de Pastaza et Morona Santiago (López, 2004). D'autres luttent pour limiter les impacts environnementaux et sociaux de ces activités, comme dans le cas de l'OPIP, opposée à la construction d'une route d'accès au bloc 10 (*cf.* chapitre 2). D'autres encore s'efforcent de négocier des compensations et des indemnités pour la possible

attribution de blocs pétrolifères superposés avec leurs terres communautaires, comme dans le cas des communautés quichuas de Napo et Pastaza, confrontées à l'éventuelle assignation des blocs 20 et 29, qui répondirent favorablement à la consultation préalable organisée par l'État en 2003 (Izko, 2004).

Quoi qu'il en soit, ces conflits ont en commun la défense du territoire et l'action orientée par des valeurs culturelles, en termes wébériens. En effet, les conflits contre Burlington, CGC, Arco et AGIP cherchent à préserver l'intégralité du territoire pour protéger le style de vie de ses habitants. Dans leurs luttes, les groupes quichuas, shuars et achuars parvinrent à une forte cohésion politique et sociale, jusqu'à la fin des années 1990, grâce à la mobilisation de ressources symboliques telles que les marches jusqu'à Quito, l'occupation pacifique des installations pétrolières ou la séquestration de techniciens des entreprises pour les obliger à négocier. Ils eurent aussi recours à des moyens légaux, tels que l'action pour anti-constitutionnalité due au non-respect de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) – souscrite par l'État équatorien en 1989 et ratifiée après la réforme constitutionnelle de 1998 – qui proclame le droit des peuples autochtones à être informés et consultés, ainsi qu'à participer aux projets de développement susceptibles d'affecter leurs conditions de vie.

La multiplication des conflits environnementaux dans les années 1990 reflète donc la capacité croissante de mobilisation de ces communautés. Pourtant, la nécessité de s'organiser pour interpeller l'État et résister à la logique de marché n'a pas donné lieu à une stratégie régionale, en dépit des tentatives de formation de fronts de résistance aux activités pétrolières. Au contraire, les divergences sur ce thème et les intérêts contradictoires au sein des groupes ethnolinguistiques ont provoqué la désarticulation du mouvement ethnique amazonien, devenue patente avec la collaboration d'un groupe de dirigeants de la CONFENIAE avec le gouvernement Gutiérrez, malgré l'abandon du pouvoir par la CONAIE^[45]. Face à la pression continue de la part de l'État et des entreprises pétrolières pour étendre la frontière extractive vers le Sud, la CONFENIAE et ses organisations membres se trouvent actuellement dépourvues de mécanismes adéquats de consultation et de participation, ce qui affecte a fortiori leurs processus de consultation et de décision. D'autre part, la dualité des

mouvements ethniques et paysans demeure un motif de tension au sein du mouvement amazonien.

En 2000, la perspective de la construction de l'oléoduc de pétrole lourd (OCP, pour ses initiales en espagnol) provoqua une mobilisation des secteurs modérés et radicaux du mouvement écologiste, en particulier du fait que ce chantier affectait directement la forêt protectrice de Mindo, sur la cordillère occidentale des Andes. Certes, la campagne contre l'OCP ne parvint pas à mettre un terme à ce projet, mais elle eut un effet sur l'opinion publique, en transformant un problème particulièrement technique en objet de débats dans les médias. En outre, pour la première fois en Équateur, l'étude d'impact environnemental fut mise à disposition de la population sans restriction, grâce à l'Internet. Avec la construction de cet oléoduc, entre 2001 et 2003, les organisations paysannes réclamèrent des indemnisations et la construction d'ouvrages civils pour satisfaire de nouvelles demandes – comme l'accès à l'électricité et l'eau potable, ou encore l'amélioration de l'éducation et des services de santé. L'évolution de ce mouvement suivit dès lors un processus d'institutionnalisation, marqué notamment par la création d'une assemblée bi-provinciale (pour Sucumbíos et Orellana), où convergèrent les secteurs déjà représentés au sein du Front de Défense de l'Amazonie et d'autres organisations sociales, avec les partis politiques de gauche et les élus locaux (municipalités et conseils provinciaux) de Sucumbíos et Orellana^{46}.

D'autres conflits sociaux surgirent dans la région, qui coïncidèrent avec l'agitation qui affecta le pays entre avril et août 2005. Après le renversement de Lucio Gutiérrez (en avril 2005), l'assemblée bi-provinciale organisa une mobilisation massive pour rappeler à son successeur, Alfredo Palacio, les engagements du président déchu (augmenter les dépenses d'éducation, d'infrastructures routières et de réhabilitation de l'environnement dans ces deux provinces)^{47}. Le conflit dura après le gel des fonds destinés à la construction de l'« axe amazonien », un réseau routier régional que le secteur paysan et certaines organisations autochtones du Nord et du Centre appelaient de leurs vœux^{48}. Les organisations sociales s'opposèrent également aux entreprises pétrolières, pour les obliger à donner priorité au marché local dans l'achat de matières premières et l'embauche de main-d'œuvre. Le mouvement se radicalisa, jusqu'à la

déclaration de l'état d'urgence, le 17 août, après un attentat contre le système d'oléoducs trans-équatorien.

Dans un tel contexte, les conflits environnementaux semblent exprimer une hostilité croissante envers les multinationales, plus que l'opposition aux activités pétrolières en soi. Certes, la pollution et la protection de l'environnement demeurent des thèmes importants au cœur des mobilisations sociales, comme le montre la présence d'une commission de l'environnement dans l'assemblée bi-provinciale. De fait, pendant le conflit social de 2005, celle-ci entretint le dialogue avec le Ministère de l'Environnement, sur les mécanismes de financement des espaces protégés, le règlement de consultation préalable pour la Loi de gestion de l'environnement, ou encore les audits environnementaux prioritaires pour les ministères de l'Environnement et de l'Énergie et des Mines. Il n'en demeure pas moins que l'objet central de ces mobilisations consistait à obtenir des entreprises multinationales et de l'État des compensations sous forme de grands travaux et de créations d'emplois, plus que la réparation et la protection de l'environnement ou la conservation de la diversité biologique.

Le mouvement écologiste est donc animé par deux types d'acteurs, qui assument un rôle distinct dans les conflits liés au pétrole : un secteur radical et un autre, plus bureaucraté. Les logiques d'action rationnelle à l'œuvre dans ces conflits peuvent être contradictoires. Dans un cas, elles vont de pair avec une idéologie anticapitaliste et des tactiques fondées sur l'action directe, la mobilisation politique dans les communautés locales, les campagnes de presse et l'Internet ; dans l'autre, elles orientent la négociation voire l'assistance aux acteurs stratégiques (entreprises et organismes d'État) et s'accompagnent de techniques de médiation, de lobbying. L'existence d'une telle ligne de fracture du point de vue idéologique, stratégique et pratique affecte l'influence du mouvement écologiste sur la gouvernance de l'environnement, comme on le verra plus loin. Cela dit, il convient de ne pas exagérer ces différences du point de vue sociologique. En effet, toutes deux proviennent des classes sociales d'origine urbaine, disposant de revenus supérieurs à la moyenne nationale, ayant reçu une éducation universitaire et spécialisées dans le secteur tertiaire, faisant une utilisation intensive des technologies de l'information et de communication digitales. Or cet habitus commun les différencie des

deux autres secteurs associés au mouvement écologiste dans les conflits liés au pétrole – paysans et autochtones.

Une influence limitée sur la politique de conservation

L'influence du mouvement écologiste équatorien dans les conflits liés au pétrole en Amazonie se traduit par une série de réformes légales et institutionnelles. Elle n'a cependant pas permis d'infléchir la politique d'extraction pétrolière dans les zones écologiquement sensibles, y compris celles qui font partie du système national d'espaces protégés, comme le parc national Yasuni.

La polarisation des conflits écologistes à travers la campagne « Amazonie pour la vie » eut un impact notable sur l'opinion publique nationale et internationale, qui donne lieu à une prise de conscience du caractère hautement polluant des activités pétrolières. Cette campagne exprima avant tout le refus de ses protagonistes de voir la région amazonienne livrée à l'activité pétrolière sans discrimination ni contrôle. En ce sens, il s'agit d'une convergence dans la résistance. Néanmoins s'y expriment aussi des revendications positives. En particulier, la campagne exigea la reconnaissance des droits de l'homme (tels que celui de vivre dans un environnement sain et libre de pollution) et de droits culturels (tels que celui de vivre sur un territoire qui garantisse l'intégrité et le mode de vie des communautés autochtones). Ces demandes furent assumées par l'ensemble du mouvement écologiste, malgré des divergences d'intérêts sectoriels, ce qui institutionnalisa l'écologisme dans la deuxième moitié des années 1980. Ainsi, les tactiques de résistance à l'œuvre dans les conflits environnementaux se doublèrent peu à peu d'une stratégie d'influence politique (lobbying), soucieuse de réformer et de développer la législation sur l'environnement. Cette stratégie eut des résultats substantiels. En particulier, elle donna lieu à la création d'un Ministère de l'Environnement en 1997 (qui fusionna en 1999 avec l'Institut équatorien des forêts et espaces protégés et de la vie agreste, dépendant du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage). En outre, elle permit l'introduction d'articles importants sur les droits collectifs et le thème de l'environnement dans la Constitution de 1998 (à l'instar de la seconde section du chapitre 5 : articles 86 à 91). Sur le plan législatif, elle entraîna une série de réformes consécutives à la réforme constitutionnelle de 1998.

Ainsi, les activités pétrolières s'inscrivirent dorénavant dans un ensemble de lois, règlements et normes légales qui prétendaient éviter ou mitiger leurs impacts environnementaux et sociaux. Tel est le cas de la Loi de gestion de l'environnement (1999), la Loi forestière de conservation des espaces protégés et de la vie agreste (2002), la Loi de prévention et de contrôle de la pollution (1999) et du texte unifié de législation secondaire du Ministère de l'Environnement (2003). Au niveau sectoriel, furent également élaborés le Règlement environnemental pour les activités liées aux hydrocarbures (2002, substitutif du Règlement de 1995) et le Règlement de consultation préalable et de participation en relation avec ces activités (2002).

Plus récemment, l'influence du mouvement écologiste se traduisit par la présence du secteur radical au sein de l'Assemblée Constituante de 2008. Cette tendance s'affirma, par exemple, par la voix du président de l'Assemblée, Alberto Acosta, appuyé notamment par Action Écologique et un groupe d'économistes néo-marxistes influents dans les milieux de l'écologie politique. Elle fut accentuée par la présence de militants quichuas et d'activistes indigénistes, à l'origine du mouvement anti-pétrolier dans les provinces de Pastaza et Morona Santiago, tels que Monica Cuji, la présidente de la commission des ressources naturelles et de l'environnement de la Constituante et Marlon Santi, le président de la CONAIE. Cette union des secteurs indigénistes et écologistes radicaux donna lieu à une controverse autour des « droits de la nature » et du « droit des peuples autochtones » liée au consentement préalable pour l'exploitation de ressources non-renouvelables sur leurs territoires. Le débat s'est conclu sur la reconnaissance des premiers et l'exclusion du second.

Malgré ces avancées au plan légal et institutionnel, le mouvement écologiste n'a pourtant pas réussi à infléchir la politique pétrolière, en dehors de la délimitation de deux zones « intangibles » – situées dans la réserve animalière de Cuyabeno et dans le parc national Yasuni – qui présente jusqu'à ce jour des problèmes de viabilité, compte tenu de la faiblesse financière et technique du Ministère de l'Environnement. Entre 1995 et 2002, les dépenses publiques liées à l'environnement ont représenté moins de 27 millions de dollars par an. Parmi ces dépenses, celles liées à la protection de la diversité biologique atteignaient en moyenne 2,38 millions de dollars par an (soit 8,8%). Le Fonds National pour l'Environnement, notamment chargé de la gestion des fonds pour le système des espaces

protégés, était doté de 11,31 millions de dollars en 2002 (Gutiérrez Endara, 2005 : 47).

Entre-temps, les politiques publiques en matière énergétique poursuivirent la tendance amorcée à la fin des années 1960 par les militaires au pouvoir. L'inauguration de l'OCP avait ouvert la voie à une nouvelle phase d'expansion de la frontière pétrolière dans la réserve de biosphère Yasuni. D'un côté, il s'agissait d'exploiter les gisements découverts par Pérez-Companc dans le bloc 31 et Petroecuador dans les champs pétrolifères ITT. De l'autre, les gouvernements successifs voulaient lancer des appels d'offre pour l'attribution de plusieurs blocs situés au sud du Curaray. La création des zones intangibles Cuyabeno-Imuya et Tagaeri-Taromenane (en janvier 1999) avait été pensée pour anticiper cette tendance, réaffirmer la priorité de la conservation dans la région et limiter les activités extractives dans les espaces protégés. Néanmoins, tant les champs ITT que le bloc 31 demeuraient, pour l'essentiel, hors des limites de ces zones.

Cette limitation de l'efficacité politique du mouvement écologiste n'est pas étrangère à son dualisme entre radicalisation et institutionnalisation. En effet, un tel dualisme donne lieu à une relation ambiguë entre la société civile, l'État et le marché, qui oscille entre la coopération pour influencer les politiques publiques et l'opposition systématique à travers les conflits environnementaux locaux et les campagnes de sensibilisation au niveau national et – surtout – international. Dans ce contexte, le seul projet politique qui obtint un ample soutien parmi tous les secteurs de l'écologisme fut la proposition de moratoire aux activités pétrolières dans la région amazonienne. Elle consistait à redessiner le cadastre pétrolifère de telle sorte que l'État annule les contrats dans le centre et le sud de la région amazonienne, renonce à lancer de nouveaux appels d'offres dans cette zone, et réforme l'article 6 de la loi de gestion de l'environnement.^[49]

En mai 2004, Action Écologique publia un document intitulé « Petrobras dans le Yasuni, commentaires à l'étude d'impact environnemental du bloc 31 », qui annonçait l'intensification de sa campagne contre la filiale équatorienne du groupe brésilien. Ensuite, elle consacra un numéro entier de son bulletin électronique « *Alerta Verde* » au parc Yasuni. De leur côté, plusieurs ONG lancèrent des actions judiciaires contre le permis environnemental pour ce bloc, accordé le 19 août 2004. Ainsi, un recours de

protection constitutionnelle (*accion de amparo constitucional*) fut présenté contre le Ministère de l'Environnement devant le Tribunal administratif, fondé sur l'article 46 de la loi de contrôle constitutionnel. Celui-ci fut rejeté par le juge, le 11 octobre 2004, au motif que le permis avait été expédié par l'autorité compétente et respectait les dispositions légales en vigueur, décision confirmée ensuite par le Tribunal constitutionnel. Un deuxième recours fut présenté en septembre 2005. Une fois de plus, il fut rejeté (le 14 novembre), sur la base de l'article 57 de la Loi organique de contrôle constitutionnel, selon laquelle il est interdit de présenter plus d'un recours de cette nature, sur le même motif et avec le même objet, devant plus d'un juge ou un tribunal. En outre, la juge se déclara incompétente pour résoudre les litiges et controverses entre des parties affectant le respect des termes contractuels du permis environnemental pour le bloc 31.

Ces deux initiatives reflètent la division entre organisations radicales et institutionnelles, qui traverse le mouvement écologiste. En effet, le groupe d'ONG à l'origine du premier recours était proche d'Action Écologique, tandis que le second fut présenté par un groupe d'ONG proches de la fondation Natura. Certes, il existe une certaine convergence quant à l'opposition aux activités pétrolières au sein d'espaces protégés et en faveur du renforcement du statut de parc national Yasuni comme zone intangible. Mais les deux groupes partent d'analyses différentes et ne parviennent pas à formuler un programme d'action commun. Dès lors, le conflit se déplaça à un niveau plus politique que légal et déboucha sur une série de contradictions dans la politique du ministère de l'Environnement, laquelle aggrava la déficience déjà connue du système de gouvernance environnementale. En effet, trois mois après son émission, le permis environnemental pour le bloc 31 fut suspendu, au motif de la création d'un mécanisme de suivi et de contrôle. Cette suspension fut levée en novembre 2004, mais Petrobras n'obtint pas l'autorisation d'entrer dans le parc pour commencer les travaux de construction du centre logistique. Quelques mois plus tard, elle fit l'objet d'une sanction immédiate de la part du Ministère de l'Environnement, pour avoir acheminé des matériaux jusqu'au chantier en passant par une voie fluviale à l'intérieur du Yasuni.

Au-delà de ces arguties juridiques, une véritable lutte d'influence se jouait en fait entre les écologistes et le secteur pétrolier, qui avait pour cibles le Ministère de l'Énergie et des Mines et celui de l'Environnement. Outre les

objections pour infraction majeure, ce dernier exigea de l'entreprise l'élaboration d'un nouveau plan de gestion de l'environnement, pour limiter les impacts environnementaux. Il ajouta que le permis environnemental pourrait être annulé, car l'entreprise avait introduit des modifications au plan initial, sans consulter les communautés locales. Or, pour obtenir ce permis, Petrobras avait précisément accédé à la demande d'un groupe de conseillers techniques du même ministère. Il s'agissait en fait de situer le centre logistique dans les limites du parc national – et non à l'extérieur, comme le prévoyait le plan initial – et de renoncer à construire une voie d'accès qui, à long terme, menacerait de se convertir en axe de pénétration et de colonisation du parc. L'argument de ces conseillers techniques était que le contrôle serait plus efficace si le site dépendait de l'autorité du Ministère de l'Environnement, surtout après la fin des opérations dans le bloc 31.

Plus tard, le ministère fit état de plaintes au sujet de « possibles irrégularités » survenues lors du processus d'attribution du permis environnemental, notamment pour la constitution de la commission de suivi et de contrôle des opérations dans le bloc. Pour sa part, le directeur de la fondation Natura adressa une lettre au Président de la République, demandant la suspension des opérations du bloc et la révision en profondeur de ce processus, en particulier en ce qui concerne la localisation du centre logistique dans les limites du Yasuni. Finalement, en mai 2006, le Contrôleur général de l'État rendit un rapport où il faisait état d'un vice de procédure dans l'attribution du permis avec les changements introduits par Petrobras. Il confirma que la localisation du centre logistique dans les limites du parc national modifierait sensiblement les résultats de l'étude d'impact et le plan de gestion de l'environnement. Il recommanda donc au Ministère de l'Environnement d'exiger de Petrobras la présentation d'une nouvelle étude. D'autre part, en ce qui concerne le processus de suivi et de contrôle social et environnemental, le contrôleur général de l'État confirma que l'objection pour infraction majeure, présentée par ce ministère, ne reposait sur aucune erreur grave ou manque de respect des termes de l'étude d'impact, de la part de l'entreprise. Cela explique a posteriori pourquoi le permis environnemental pour le bloc 31 ne fut jamais annulé.

Entre-temps (janvier 2006), la direction de Petrobras avait cependant approuvé une nouvelle proposition technique, qui consistait à construire ce

centre logistique à l'extérieur du parc et à établir un pont aérien pour accéder aux puits d'exploitation sans voie d'accès carrossable. Ainsi, avant même la publication du rapport du Contrôleur général de l'État, l'entreprise et les deux ministères étaient parvenus à un accord, selon lequel Petrobras s'engageait à modifier l'étude d'impact conformément aux recommandations déjà formulées par la ministre de l'Environnement.

Cette nouvelle étude serait présentée en septembre de la même année, après consultation aux communautés locale. En octobre 2007, la validité du permis fut confirmée par le président Correa, mais l'entreprise brésilienne mit fin à ses opérations dans cette zone en juillet 2008, dans le contexte de la renégociation de ses contrats d'exploration et exploitation avec l'État équatorien.

Historiquement, la gouvernance environnementale déficiente a donc conduit à la situation paradoxale dans laquelle le parc national Yasuni est à la fois le cœur d'une réserve de la biosphère reconnue par l'UNESCO – d'où les activités pétrolières sont théoriquement exclues – et le lieu d'une intense activité extractive. Le conflit autour du bloc 31 illustre bien cette situation, puisqu'il montre, d'une part, quelles conséquences peut avoir une simple erreur d'appréciation des ONG proches du Ministère de l'Environnement, et de l'autre, quel effet peut avoir la bureaucratisation excessive de ce dernier, à l'origine de décisions contradictoires et de sa capacité insuffisante de reddition de comptes. L'issue de ce conflit sanctionne autant la division du mouvement écologiste que la stratégie de radicalisation des conflits environnementaux.

L'utopie au pouvoir

La perspective d'une nouvelle « prospérité » pétrolière

Depuis plusieurs années, s'est ouvert la perspective d'une nouvelle « prospérité pétrolière » pour l'Équateur, produit cumulé des prix élevés sur les marchés mondiaux et du volume de pétrole lourd que contiennent les champs ITT, découverts dans les années 1990. Cependant, la localisation de ces derniers dans la région amazonienne pose un problème de gouvernance environnementale comparable à celui du bloc 31. Élu sur un programme

alliant des réformes sociales et environnementales à une proposition de refonte des institutions équatorienne, notamment à travers une nouvelle Constitution, Rafael Correa était entouré d'un groupe d'économistes néo-marxistes et de militants écologistes radicaux à l'origine d'une proposition de moratoire sur les activités pétrolières dans le parc national Yasuni. En juin 2007, il rendit publique cette proposition, qui visait à conserver les réserves de ITT in situ, en échange d'un paiement pour les services environnementaux, qui pourrait être versé par la communauté internationale. Le gouvernement a dès lors lancé une campagne de collecte de fonds à travers des mécanismes compensatoires provenant de diverses sources : échange de bons de la dette avec le Club de Paris, la Banque Interaméricaine du Développement et la Banque Mondiale, donation entre gouvernements, contributions volontaires de la société, apports d'ONG et réseaux internationaux de défense, placement sur le marché international de « certificats de brut non-exploité » (*sic*), etc.

Dans un premier temps, cette proposition fut surtout relayée par le premier cabinet de Rafael Correa, à travers le Ministre de l'Énergie et des Mines, la Ministre des Affaires Étrangères, le Secrétaire national de planification et le Vice-président de la République. Toutefois, elle ne rencontra pas le succès escompté et, en décembre 2007, elle menaçait déjà de se transformer en un échec retentissant, tant pour le gouvernement que pour le mouvement écologiste. En effet, ce projet n'avait donné lieu à aucun engagement ferme de la part de la communauté internationale. On peut assimiler cette proposition à une « contre-utopie », qui s'oppose à l'« utopie du développement » défendue par les tenants de l'exploitation pétrolière en Amazonie^[50]. Ces derniers, qui ont orienté la politique économique du pays depuis plusieurs décennies, défendent une vision du développement fondée sur la croissance et, par conséquent, l'exploitation des ressources naturelles. Face à eux, les écologistes au pouvoir depuis 2006 défendent une vision du développement plus qualitative, reposant sur une meilleure répartition des fruits de la croissance et une stabilisation du processus d'extraction minière.

Une deuxième proposition fut alors préparée avec le concours d'économistes, issus du secteur institutionnel du mouvement écologiste, qui orientèrent la négociation avec la communauté internationale vers le marché de séquestration de carbone, grâce à la création d'un fonds commun de placement doté de deux lignes : un fonds de donations (destiné à recevoir

les dons de la communauté internationale) et un fonds de capitalisation (destiné aux investissements financiers). Le principe défendu était alors que le fait de soustraire les réserves d'ITT du marché énergétique mondial permettrait de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Selon le document officiel, le moratoire au projet ITT permettrait de « retirer » jusqu'à 111 millions de tonnes de dioxyde de carbone (375 millions d'émissions non-produites et 547 millions de tonnes pour le déboisement évité). Les parties intéressées achèteraient ainsi des « bons Yasuni-ITT » sur ce marché, afin que l'État équatorien perçoive une part du manque à gagner pour la nonexploitation de ces gisements. Au cas où un gouvernement déciderait d'exploiter ces réserves à l'avenir, ces bons se transformeraient en titres de la dette extérieure de l'Équateur et pourraient ainsi être renégociés sur les marchés financiers, obligeant l'État à les garantir.

Toutefois, en deux ans et demi, le gouvernement n'obtint pas l'engagement financier espéré, en dépit des déclarations d'intentions de plusieurs pays (en particulier l'Allemagne, premier émetteur de CO₂ de l'Union Européenne et, partant, très intéressée par cette initiative). Après avoir reporté à plusieurs reprises la décision, Rafael Correa avait décrété une prolongation indéfinie de ce moratoire, le 5 février 2009, invoquant que l'exploitation du pétrole lourd des champs ITT devenait moins attractive après la baisse des prix du pétrole en 2008-2009. Avec l'aide du PNUD, le groupe de négociateurs de la proposition de moratoire, entraîné par le Ministre des Affaires Étrangères, prépara les termes de référence pour constituer un fonds commun de placement destiné à recevoir les fonds engagés, qui pourrait être créé en marge du Sommet de Copenhague sur le changement climatique (en décembre 2009). Pour éviter la rupture éventuelle du contrat de ce fonds par les futurs gouvernements, le projet prévoyait en outre l'émission de « certificats de garantie Yasuni », c'est-à-dire une sorte de bons de la dette qui pourraient être vendus par les donateurs au cas où l'on exploiterait les champs ITT. Néanmoins, le Président de la République refusa de signer ce document et critiqua sévèrement les termes de la négociation, provoquant la démission de l'équipe et du ministre des Affaires Étrangères en janvier 2010.

Le refus de Rafael Correa de créer ce fonds commun de placement s'explique en partie pour des raisons politiques. Le motif invoqué fut que la modalité retenue par l'équipe technique aurait affecté la souveraineté de

l'Équateur. De fait, d'un côté l'administration de ce fonds aurait été confiée au PNUD et non au gouvernement équatorien, de l'autre les intérêts du fonds auraient été pour l'essentiel destinés à des fins de conservation et de reboisement, et dans une moindre mesure à des investissements pour la transition énergétique vers des sources alternatives aux hydrocarbures. L'ensemble de l'aire supervisée par le comité de gestion du fonds aurait atteint quelque 110 000 km² (soit près de la moitié du territoire national), en tant qu'espaces naturels protégés (qui représentaient alors 48 000 km², territoires autochtones ou afroéquatoriens (50 000 km²) ou espaces privés de reboisement (10 000 km²). En fin de compte, au lieu de financer le développement économique ou de substituer la rente pétrolière pour financer les dépenses publiques, ce que prétendaient financer les concepteurs de ce fonds c'était une politique de l'environnement fondée sur la conservation.

Au-delà des arguments politiques, le chef de l'État invoqua implicitement des raisons économiques, qualifiant de « honteux » le résultat de la négociation et d'« aumône » les fonds engagés. Selon l'équipe de négociateurs, ces derniers représentaient 1,5 milliard de dollars pour les prochaines années, un effet d'annonce peu réaliste si l'on considère qu'aucun gouvernement démocratique n'était en mesure d'engager les finances publiques de son pays au-delà de l'exercice fiscal en cours. Or la principale promesse rendue publique portait sur 50 millions d'euros (bien qu'elle n'ait jamais été confirmée officiellement par le gouvernement allemand). Enfin, les termes de référence du fonds prévoyaient implicitement la cessation des activités pétrolières dans l'ensemble du parc national Yasuni, d'où provenait alors un tiers du pétrole national, afin de « conserver efficacement et de prévenir déforestation de 40 espaces protégés »^{51}, une disposition difficilement soutenable pour un pays aussi dépendant de la rente pétrolière que l'Équateur^{52}.

Il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences de cette convergence de logiques d'action rationnelle – celle de l'État et du mouvement écologiste – mais dans les termes actuels, la décision du président Correa semble plus liée à un nouveau type de facteurs externes – le fonctionnement des marchés financiers et, parmi ces derniers, du marché des bons de carbone – qu'à la volonté d'assumer le risque politique de ne pas exploiter les réserves de ITT. Elle ne découle pas davantage de la formulation d'une politique de

développement alternative à celle qui dépend, depuis quatre décennies, des cycles de prospérité et de rareté du marché pétrolier. Ce que met en évidence l'épisode du fonds commun de placement, c'est que le secteur des écologistes radicaux présent au sein de l'appareil de l'État envisageait une réforme bien plus profonde que ce que laissait croire la non exploitation des champs ITT. Sous le concept de promouvoir une économie « post pétrolière », à court terme, il prétendait ni plus ni moins mettre fin à l'exploitation d'hydrocarbures et de ressources minières dans la moitié du pays.

Les imprécisions de l'écologie politique

En fait, la proposition de moratoire à l'exploitation des champs pétrolifères ITT répondait davantage à une logique de mouvement social que de politique publique, en dépit de l'apparente coïncidence d'intérêts exprimée dans les discours officiels sur ce thème. Les écologistes s'efforcèrent de convaincre la communauté internationale qu'un moratoire à un projet qui affecterait quelque 20 000 hectares dans le bassin amazonien constituerait une mesure exceptionnelle pour sauver le monde d'une catastrophe écologique. Il s'agit là d'une tactique courante pour ces militants, qui repose sur le symbolisme et la dramatisation pour alerter l'opinion publique (Keck et Sikkink, 2000). Du point de vue de l'État, cette tactique s'avère cependant peu convaincante, du moins s'il s'agit de financer l'application d'un tel programme. Si l'idée consistait à faire de cette proposition un exemple pour le monde, encore fallait-il apporter la preuve que l'Équateur était disposé à renoncer à exploiter, non seulement les 920 millions de barils des réserves probables des champs ITT (près d'un quart des réserves nationales), mais aussi les réserves des cinq blocs en activité, situés en partie dans le périmètre du parc national Yasuni. Cela reviendrait, actuellement, à réduire de 40% la production nationale et à renoncer à un tiers de la rente pétrolière (qui atteignait environ 5 milliards de dollars en 2007). Une autre option était de demander à la communauté internationale de financer ce manque à gagner, ce qui serait revenu à tripler le montant des compensations demandées pour le moratoire au projet ITT. Le manque à gagner que représentait cette option était d'ailleurs assez imprécis dans l'esprit des écologistes. Dans un premier temps, on envisagea la création d'un « fonds de compensation de l'ITT », pour un montant de 1,05 milliard de dollars, dont le rendement pourrait compenser « au moins » la moitié des

revenus nets non-perçus par l'État. Plus tard, on parla de 1,75 milliard de dollars, calculé à partir d'une évaluation de la valeur nette des gisements ITT de l'ordre de 3,5 milliards de dollars. Ailleurs, on demanda un apport à la communauté internationale de 4,6 milliards de dollars, pour compenser « le sacrifice consenti par l'État » (*sic*).

Au-delà d'une discussion des chiffres avancés, il faut surtout reconnaître que la proposition technique de moratoire, dans ces conditions, reposait sur une série de prémisses non vérifiables, voire erronées, ainsi qu'une méthode de calcul pour le moins discutable. Tout d'abord, le calcul pour définir le montant du fonds de compensation partait d'une estimation des bénéfices espérés du projet ITT, autant dire d'un exercice théorique. En effet, le montant des investissements restait indéterminé, dans la mesure où il existait au moins trois scénarios d'industrialisation très différents. Ce montant dépendait aussi de facteurs tels que le type de contrat, le coût de transport du pétrole extrait et les prix des matières primaires – non seulement du pétrole, mais aussi de l'acier, utilisé pour les travaux. On ne saurait pas davantage anticiper le prix de vente du pétrole produit, au-delà de trois ou quatre ans. Quand bien même cela serait possible, en se fondant sur l'évolution des quatre dernières années, les revenus bruts pourraient s'avérer beaucoup plus élevés que ce que prévoyaient les auteurs de la proposition de moratoire. Enfin, ces calculs ne tenaient même pas compte des bénéfices possibles générés par la vente de produits dérivés du pétrole. C'est pourtant dans cette perspective que, dès 2007, Rafael Correa avait signé un protocole d'accord avec son homologue vénézuélien, Hugo Chavez, pour la construction de la nouvelle raffinerie. Or, cet accord fut ratifié avant même l'échéance du moratoire au projet ITT et prévoyait l'inauguration du complexe industriel en 2013.

D'autre part, la base de calcul des services environnementaux manquait de précision. Le moratoire au projet ITT prétendait contribuer à la lutte contre le changement climatique par deux moyens : d'un côté, par la séquestration de carbone, de l'autre, en retirant du marché le volume de pétrole brut qui serait conservé in situ. Or ces gisements se concentrent en réalité dans un périmètre de 200 km², ce qui signifie que les services environnementaux que procure ce secteur pour son aire boisée sont marginaux, comparés à la superficie de la région amazonienne équatorienne (plus de 120 000 km²) ou même avec celle du parc national Yasuni. Quant à l'idée de réduire les

émissions de gaz à effet de serre, grâce au retrait de toutes les réserves de ITT de l'offre globale d'énergie primaire, elle relevait d'un contre-sens. En fait, depuis 1999, le marché mondial de l'énergie (qui dépend pour plus de 80% des hydrocarbures) est orienté par la demande, en particulier du fait de la croissance économique des pays dits « émergents » du groupe BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) (Klare, 2006 : 48 ; De Lestrangle *et al.*, 2005 : 30). Cela signifie que la demande mondiale d'hydrocarbures croît plus vite que l'offre disponible ; par conséquent, si un pays importateur ne peut satisfaire sa demande d'approvisionnement quelque part, il cherche un autre fournisseur dans le pays le plus proche. Dans le cas de l'Équateur, cette mesure reviendrait à céder le pas au Venezuela, qui dispose de réserves bien supérieures^{53} pour approvisionner les marchés chinois et brésilien. Il est donc naïf de croire que le fait de ne pas exploiter les 920 millions de barils des champs ITT se traduirait automatiquement par une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, les auteurs de la proposition demandaient à la communauté internationale de financer un moratoire indéfini au projet ITT, or il existait peu de garanties que cet engagement soit tenu, au-delà du gouvernement actuel. En effet, au cours des quatre dernières décennies, la politique de l'environnement de l'Équateur fut à la merci des priorités énergétiques et du commerce extérieur, ce qui conduisit notamment à permettre l'exploitation pétrolière dans le parc national Yasuni, à l'encontre des principes élémentaires de la gouvernance environnementale globale. Or, nous avons rappelé que cette incohérence était apparue dès la création du système national d'espaces protégés, à la fin des années 1970, puis ratifiée par la déclaration de l'UNESCO créant la réserve de la biosphère Yasuni, en 1989. On peut donc se demander ce qui motiverait la communauté internationale à financer un « sacrifice » que l'État équatorien n'a, jusqu'à présent, jamais consenti.

Conclusion

Après deux décennies de conflits environnementaux liés au pétrole en Amazonie, l'Équateur n'a toujours pas résolu les tensions de la gouvernance sectorielle. D'un côté, il continue de dépendre financièrement des revenus pétroliers, ce qui sous-tend la politique énergétique depuis près

de 40 ans. De l'autre, il cherche à résoudre les problèmes environnementaux liés à ces activités – ou tout au moins à ne pas les aggraver –, sous la pression d'un mouvement écologiste tiraillé entre une tendance radicale et une autre plus progressiste. L'échec du modèle de conservation appliqué dans le parc national Yasuni montre combien la tension entre ces politiques publiques peut s'avérer néfaste, en particulier pour les populations locales et pour la conservation de la biodiversité. Elle montre aussi l'échec patent des deux stratégies d'influence adoptées par le mouvement écologiste jusqu'à présent. Entre radicalisation et institutionnalisation, celui-ci n'a pas encore opté et ces oscillations continuent d'être un facteur aggravant de la crise de gouvernance déjà identifiée.

En fin de compte, tout porte à croire que la proposition de moratoire au projet ITT ne doit pas être analysée comme une proposition économique ou technique, mais comme une proposition idéologique, qui oppose de façon irréductible l'écologisme utopique à la politique pétrolière. D'un côté, le mouvement écologiste prétend en faire un exemple dans la lutte contre le changement climatique en présentant des chiffres injustifiables. De l'autre, le gouvernement refuse d'en supporter le coût économique (qui se traduirait immédiatement par un coût social, puis politique) et en appelle à la communauté internationale, cherchant au passage à profiter de la prise de conscience croissante des méfaits du changement climatique et de la nécessité de changement de matrice énergétique mondiale. En opposant une contre-utopie (la non-exploitation pétrolière) à l'utopie du développement (l'exploitation tous azimuts des réserves), cette proposition ne fait que polariser le débat autour de la rationalisation des activités pétrolières en Équateur. Nous sommes ici en présence d'un cas limite de tension entre les logiques d'action militante et technocratique, produit de l'institutionnalisation du mouvement écologiste et de sa participation dans le gouvernement Correa.

CONCLUSION

L'institutionnalisation des arrangements

Une société civile hétérogène

La naissance de l'industrie pétrolière accéléra l'irruption de la modernité dans la région amazonienne. En particulier en Équateur, l'importance stratégique du pétrole et les problèmes posés par le conflit avec le Pérou incitèrent l'État à consolider son hégémonie sur le territoire, la population et les ressources de la région. Mais le paradoxe est que l'Amazonie, source de la plus grande partie des devises pour ce pays, est aussi la plus mal lotie en matière de services publics et fournit les pires indicateurs sociaux. Qui plus est, aucune solution n'a permis de remédier aux effets néfastes de l'activité pétrolière des années 1970-1980, en dépit de la multiplication des études d'impact et des plans de gestion environnementale, ou encore de la création du Sous-secrétariat de l'environnement du Ministère de l'énergie et des mines, puis de l'Unité de Gestion environnementale de Petroecuador. Dans ces conditions, les organisations écologistes continuent de jouer un rôle protagoniste dans la diffusion de l'information relative à l'activité pétrolière (Varea et Ortiz, 1995 : 89-131).

L'intérêt de ces ONG pour la région amazonienne surgit dans des pays dont la culture politique et les intérêts diffèrent de ceux des pays du bassin amazonien. Dans bien des cas, les ONG du Nord développèrent des liens avec des ONG des pays du Sud – parfois créées ex nihilo – pour canaliser des ressources et faciliter la circulation de l'information et la formation, diffusant un discours idéologique déjà structuré. L'État ne tarda pas à récupérer les thèmes de l'écologie comme un élément de patriotisme et de son discours de légitimation. Cette préoccupation environnementale et stratégique devint ainsi un mécanisme d'accès aux ressources financières des pays riches. De ce point de vue, la conservation de l'environnement est souvent prise en compte dans la mesure où la nature peut se capitaliser. Pour les organisations internationales, les ONG semblent représenter la

solution au problème de l'élargissement des espaces démocratiques, comme le montre leur association dans l'organisation du Sommet de la Terre. En réalité, cette stratégie s'apparente à une « élimination magique du conflit », pour employer la formule de Charles Wright Mills (1997), et opère une inversion dans la relation de légitimité, puisque les ONG se voient attribuer le rôle de représentantes de populations auxquelles elles sont étrangères.

Au-delà de l'influence des ONG internationales, il faut souligner la forte composition scientifique des mouvements environnementaux équatorien et colombien, qui se traduit autant dans les modalités du militantisme que dans la formulation de politiques publiques. D'un côté, cette nouvelle élite intellectuelle fait irruption dans le champ du pouvoir pour disputer à l'État le monopole de l'universel. D'un autre côté, elle s'impose comme nouveau « médiateur ventriloque » (Guerrero, 1994), dans la mesure où elle connaît les mécanismes institutionnels et produit un discours au nom des populations affectées – ou susceptibles de l'être – par les catastrophes écologiques comme la pollution et la déforestation entraînées par l'activité pétrolière en Amazonie. Il reste qu'elle ne s'exprime pas au nom de tous de la même façon, et l'on voit que, parmi les populations affectées, les groupes autochtones sont les plus représentés, ce qui induit une série de problèmes. En particulier, on peut se demander si ces groupes sont représentatifs de l'ensemble de la population intéressée ou s'ils sont des symboles vivants de la vulnérabilité de l'espèce humaine face au développement industriel incontrôlé. D'autre part, sont-ils intéressés ou non par une exploitation rationnelle des ressources naturelles non-renouvelables ? Enfin, leur droit à la consultation est-il respecté au nom de principes démocratiques ou au nom de logiques de pression sociale ?

Face à cela, la société civile présente des formes de pression sporadiques et peu articulées, ce qui se traduit, selon le contexte sociopolitique, par des hésitations entre alliance et opposition ou entre dénonciation et adhésion aux politiques publiques. En d'autres termes, elle ne formule pas de propositions spécifiques, ni ne promeut une participation responsable. Or les conflits environnementaux montrent que l'action en ordre dispersé a des conséquences néfastes sur les relations sociales : elle multiplie les intérêts concurrents et crée des déséquilibres entre les acteurs, qui font obstacle à la résolution ou l'anticipation de ces conflits.

Cet effet est aggravé par le fait que, ni en Colombie, ni en Équateur, ni au Pérou, l'État n'est parvenu à réguler ni à traiter les conflits sociaux de manière institutionnelle. Au contraire, par sa politique il favorisa traditionnellement la multiplication des affrontements entre les entreprises ou les colons et les organisations autochtones, à travers l'imposition d'une rationalité purement instrumentale. Pour certains, la résolution durable des conflits environnementaux reste donc soumise aux changements dans l'ordre politique national. Elle pourrait passer par la décentralisation et la création d'instances régionales de participation dans le débat politique. Ainsi, depuis 20 ans, le Traité de Coopération Amazonienne^{54} insiste sur la nécessité de développer les espaces et mécanismes de participation des populations pour parvenir à un modèle de développement durable en Amazonie (TCA, 1991 : 79-81). Il considère que la participation des peuples amazoniens en général est la pierre angulaire d'un processus de développement durable et que, pour l'amélioration des niveaux actuels de participation passe par la décentralisation, la déconcentration administrative et l'amélioration de l'éducation publique.

Cela implique de mettre en place des « Conseils ouverts » au niveau municipal, comme en Colombie, ou encore de développer les mécanismes de consultation permanente pour les thèmes qui affectent l'ensemble de la population. Par ailleurs, il s'agit de valoriser « l'expérience millénaire autochtone » et de substituer les « transferts de connaissances » aux transferts de technologies, notamment par l'éducation interculturelle, la reconnaissance de la propriété communautaire de la terre et la reconstitution de territoires, ou encore la reconnaissance de droits prioritaire en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles. Le TCA reconnaît à cet égard qu'un développement harmonieux des peuples autochtones n'est pas concevable sans un ample territoire, du fait de l'interdépendance totale de ces populations avec l'environnement. En ce sens, il recommande que leur soit reconnue la propriété sur les sols et la forêt, et qu'il leur soit donné un droit exclusif d'usufruit sur les cours d'eau et les plages aurifères dans ces territoires. Enfin, il met l'accent sur la nécessité de valoriser les connaissances des « peuples extracteurs ». Du fait de l'intérêt croissant pour la biodiversité amazonienne, ces acteurs gagneront en importance, en particulier en ce qui concerne leur connaissance de la faune et la flore.

Pourtant, ni l'État, ni les mouvements collectifs régionaux, ni les mouvements environnementaux ne sont homogènes. Ainsi, le secteur autochtone continue de s'organiser selon des codes différents de ceux des paysans colons. L'interaction entre ces acteurs dépend autant de la densité du tissu social que des pratiques clientélistes et des relations avec les autorités locales. En définitive, les relations que font et défont les acteurs sociaux sont déterminées par le degré d'intérêts communs et le contexte socio-historique dans lequel s'inscrivent ces conflits. Mais ils obéissent à la présence de réseaux et de stratégies de résolution de conflit qui s'institutionnalisent autour du pouvoir de mobilisation et de la légitimité des gouvernements locaux ou des agences publiques. Or, dans la mesure où chacun de ces acteurs se heurte au problème d'obtenir légitimité et reconnaissance, il construit son discours légitimateur autour de la distribution des ressources issues du pétrole.

À cela s'ajoute le fait que la forme d'assignation des ressources et les conditions des négociations semble consolider un ensemble de relations clientélistes et patrimoniales entre entreprises et communautés locales bénéficiaires, qui se reproduit de façon arbitraire en fonction de qui gère les ressources (Navarro, 1995 : 262). Il en va de même de la relation directe entre les communautés et les entreprises, ou encore de la distribution de ressources aux gouvernements locaux et aux municipalités. En général, la politique d'assistance aux autorités locales et les relations communautaires des entreprises ont pour fonction d'éviter l'interruption de l'activité pétrolière, obéissant, en ce sens, à une logique de prévention de crise. Le problème est que cette interaction entre les entreprises privées et les bénéficiaires crée une logique de pressions et de concessions réciproques, en fonction du degré d'organisation des communautés affectées. Enfin, le manque de cohérence des politiques publiques – en particulier dans l'assignation de ressources – entraîne des contradictions intra et intercommunautaires ou entre les communautés et le pouvoir local.

En fin de compte, en Colombie, en Équateur et au Pérou, la société civile peine à créer un système qui organise, place et traite les demandes des différents acteurs sociaux. Cela apparaît comme la condition nécessaire mais non suffisante pour institutionnaliser les conflits environnementaux et incorporer le dissentiment comme un moteur du changement social. De même, la transformation dans le traitement des problèmes de l'Amazonie

implique un changement dans les modalités de participation et d'intervention de la société civile et de l'État, autrement dit l'élargissement du dialogue entre la classe politique, la société civile et l'État. Il faut donc redéfinir au niveau politique les formes de représentation et de participation des ONG qui ne peuvent se substituer aux mécanismes de représentation et de participation de la population. Dans les termes de Jürgen Habermas (2001 : 438), les organisations de la société civile devraient s'autolimiter pour jouer un rôle protagoniste dans la définition de modèles alternatifs de développement et créer de nouvelles formes de pouvoir susceptibles d'appuyer les mobilisations collectives. Au mieux, leur fonction devrait se limiter à un soutien technique pour éviter de tomber dans les rigidités structurelles du parlementarisme ou dans la « démocratie de lobbying » qui fait partie de la mythologie du Nord.

Des acteurs en mutation

Les conflits environnementaux s'inscrivent dans un ensemble de croyances, de représentations, de valeurs et d'attitudes qui varient selon les situations. Par conséquent, les modalités de ces conflits varient en fonction des relations entre tradition et culture, de la situation démographique et de la localisation sur le front agraire et pétrolier ou encore du degré d'organisation politique. Ainsi, elles peuvent prendre la forme d'un rejet sans concession, comme dans le cas des U'was en Colombie, ou d'une stratégie dessinée pour le long terme et visant à réguler cette activité dans différentes zones, comme dans le cas des Quichuas du Pastaza (Équateur) ou des Matsiguengas et des Yines au Pérou.

Il reste que ces conflits sont asymétriques, dans la mesure où l'État est à la fois juge et partie et à cause des contradictions qui ont été mises en évidence au sein du système politique. Depuis les années 1970, la politique de protection de l'environnement a été menée parallèlement à une intensification des activités pétrolières. Cette pratique de l'État se traduit par une contradiction flagrante entre une politique agricole et pétrolière agressive d'un côté, et une politique opportuniste de légalisation des territoires ancestraux de l'autre, qu'aucune politique environnementale ne parvient à surmonter. Les contradictions légales et le caractère spécial des

lois sur les ressources non-renouvelables se doublent d'un centralisme politique et d'une inefficacité administrative qui renforcent la dépendance extérieure et constituent autant d'obstacles à l'institutionnalisation des conflits environnementaux. Dans certains cas, cette contradiction peut donner lieu à des manipulations, comme en témoigne le cas du Yasuni, où l'élargissement du parc et du territoire huaorani s'accompagna d'un allègement des contraintes liées à l'exploitation pétrolière dans le bloc 16.

L'ethnogenèse et le processus organisationnel peuvent donc devenir des modes efficaces de défense du territoire, marquant le passage d'une stratégie de résistance à une stratégie de lutte pour la participation et la maîtrise de l'historicité par les communautés autochtones. Au-delà de la revendication territoriale et identitaire, l'ethnicité devient alors le support d'une critique de la modernité qui va de l'isolationnisme à la demande de participation. Les cas présentés dans cet ouvrage témoignent de la façon dont les mouvements autochtones peuvent articuler des mesures d'action directe et d'action judiciaire, tout en cultivant leur légitimité auprès de l'opinion publique (plus souvent internationale que nationale), pour contraindre l'État et les entreprises à négocier les conditions de l'activité pétrolière sur des territoires ancestraux légalisés. Simultanément, les organisations autochtones consolident leur position en élargissant les limites de ces territoires, profitant des progrès réalisés dans le domaine de la consultation et renforçant progressivement leurs droits. Dans ces conditions, les acteurs sociaux forment des alliances à géométrie variable pour devenir les sujets du développement. Ainsi, à l'opposition traditionnelle entre les paysans colons et les communautés autochtones ou l'État, se substituent parfois des alliances entre paysans et communautés autochtones contre l'État ou les entreprises pétrolières. Dans ce cas, la convergence des mouvements autochtone et paysan dépasse l'opposition historique entre ces acteurs, pour déboucher sur la défense d'une identité régionale.

A fortiori, les conflits environnementaux résultant de la colonisation agraire et pétrolière peuvent contribuer au processus d'ethnogenèse ainsi qu'au renforcement des organisations autochtones et de l'identité ethnique. Le cas u'wa montre en particulier comment le pétrole peut participer de la recreation du mythe des origines. On a là un exemple d'utilisation du sacré comme ressource stratégique et de conversion du discours éthique en instrument d'action politique pour la défense du territoire. Nous avons vu

comment la menace de destruction physique des U'was, supposée ou réelle, se doublait d'une menace de perte de sens qui conduisit les autorités traditionnelles à envisager l'éventualité d'un suicide collectif. Il n'en demeure pas moins que la stratégie de résistance des U'was est loin de n'être que défensive, comme en témoigne leurs alliances avec différents acteurs sociaux : avec l'ONIC pour l'amplification du territoire unifié contre l'État, avec la CUT pour intensifier la mobilisation de la population contre Occidental ou encore avec RAN pour générer une opinion publique internationale défavorable à l'entreprise.

Toutes les études de cas montrent que les organisations écologistes et de défense des droits de l'homme jouent un rôle décisif dans le conseil et le renforcement des organisations communautaires, prélude à une action collective efficace contre l'État et l'industrie pétrolière. Toutefois, dans aucun pays cité, les ONG écologistes ne constituent un mouvement social homogène. En Colombie, ce mouvement est peu institutionnalisé, comme en témoigne la faible présence des organisations écologistes locales ou nationales, au regard du rôle clé joué par les ONG internationales et d'autres acteurs locaux (en particulier les syndicats de paysans et de l'industrie pétrolière, ou encore les militants indigénistes). En Équateur et au Pérou, ce mouvement est divisé entre, d'un côté, des organisations qui posent un questionnement radical du modèle de développement et visent la généralisation du conflit plus que l'aménagement d'une nouvelle politique pétrolière et, de l'autre, des organisations qui privilégient les réformes dans les pratiques de l'État ainsi que le renforcement des organisations sociales, assumant un rôle de médiation et de conseil dans la gestion des conflits particuliers.

Ces organisations sont capables de faire pression sur la politique pétrolière de l'État en générant une opinion publique favorable et en aidant les populations locales à s'organiser. Mais la division du mouvement écologiste équatorien après la campagne « Amazonie pour la vie » montre une nouvelle fois combien les mouvements sociaux sont vulnérables dès lors qu'ils entrent dans le champ du pouvoir. La politisation d'une partie de ce mouvement, qui est à l'origine de la scission entre organisations activistes et bureaucratiques accentue cette division au point de menacer le mouvement écologiste d'atomisation, du fait des dissensions entre organisations radicales et progressistes. Les ONG doivent donc

s'autolimiter car elles ne sauraient en aucun cas se substituer à la société civile : elles en font partie mais ne la représentent pas. Ce problème de légitimité des ONG renvoie à la double problématique de la représentation et de la participation des populations affectées par l'activité pétrolière. Elles occupent certes un espace laissé vacant par l'État, mais leur propension à s'ériger en médiatrices « ventriloques » présente un obstacle à l'institutionnalisation des conflits environnementaux.

Il en va de même pour les entreprises, contraintes de repenser leur modèle de relations communautaires et de substituer à la traditionnelle tactique de divisions et de négociations de cas particuliers une véritable stratégie de dialogue avec les organisations légitimes. Cette mutation implique un changement culturel qui obligerait les acteurs économiques à substituer une information de bonne foi à la traditionnelle communication de marketing. Chaque cas d'étude montre clairement que vouloir avancer trop vite dans la négociation d'accords partiels est un excellent moyen de perdre du temps et peut compromettre gravement les projets de l'entreprise. Cependant, à trop laisser l'initiative aux entreprises dans ce domaine, l'État encourage la privatisation de la politique sociale et de la politique de développement, ce qui se traduit par un affaiblissement de sa légitimité et une augmentation des coûts indirects.

BIBLIOGRAPHIE CITÉE

Aguablanca Esperanza, María Eugenia Romero Moreno (1993), « U'wa, Tunebo », *in* : Luz Marina Castro *et al.*, *Geografía humana de Colombia*, Tomo III, Vol. 2. Región de Orinoquia, Bogotá, Instituto Colombiano de Antropología e Historia, 145-184.

Alcorn John (1993), « Indigenous Peoples and Conservation », *Conservation Biology*, 7 (2) : 424-426.

Anaya James (2009), « Observaciones sobre la situation de los pueblos indígenas de la Amazonía y los sucesos del 5 de junio y días posteriores en las provincias de Bagua y Utcubamba, Perú », Genève, Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, mimeo, 15 p.

Anderson Anthony B. (1990), « Deforestation in Amazonia : Dynamics, Causes and Alternatives », *in* : Anthony B. Anderson (ed.), *Alternatives to*

Deforestation : Steps Toward Sustainable Use of The Amazon Rain Forest, New York, Columbia University Press, 3-23.

Andrade Germán I., Hurtado Adriana G., Torres Ricardo (1993), *Amazonía colombiana, diversidad y conflicto*, Bogotá, Colciencias-CONIA-CEGA, 385 p.

Becker Bertha (1994), « Which sustainable development for the amazon region ? », in : Luis E. Aragon (ed.), *What Future for the Amazon Region ?*, Stockholm, Institute of Latin American Studies-UNESCO-UNAMAZ, 173-183.

Benálcazar Fernando (2006), « Testimonio : La politica de responsabilidad corporativa de Encana », in : G. Fontaine (ed.), *Petróleo y desarrollo sostenible en el Ecuador. 3. Las ganancias y pérdidas*, Quito : FLACSO-ILDIS-Petrobras, 263-274.

BIC (Bank Information Center) (s. d.), « IIRSA. La iniciativa de los gobiernos y las instituciones financieras internacionales de la infraestructura regional de Sudamérica (IIRSA). Otra integración es posible y está en marcha, una perspectiva de la sociedad civil », Bank Information Center-Coalición Ríos Vivos-Núcleo Amigos de la Tierra du Brésil, mimeo.

Bodmer R, Eisenberg J. et Redford K. (1997), « Hunting and the Likelihood of Extinction of Amazonian Mammals », *Conservation Biology*, 11 (2) : 460-466.

Bonilla Victor Daniel (1968), *Siervos de dios y amos de indios*, Bogotá, Tercer Mundo Editores, 320 p.

Bourdieu Pierre (1980), *Le Sens pratique*, Paris, Minuit, 475 p.

Brown Michael (1993), « Facing The State, Facing The World : Amazonia's Native Leaders And The New Politics Of Identity », *L'Homme*, 126/128 : 307-321.

Brush Stephen, Doreen Stabindky (Ed.) (1996), *Valuing Knowledge, Indigenous People and Intellectual Property Rights*, Washington, Island Press, 324 p.

Bustamante Teodoro (1993), « El marco internacional de los problemas de la Amazonia », in : T. Bustamante *et al.*, *Retos de la Amazonía*, Quito, ILDIS, Abya-Yala, 159-201.

Bustamante Teodoro, G. Marco Restrepo, María Eugenia Tamariz Tormen (1991), *Frontera amazónica : historia de un problema*, Quito, CEDIME-CCE-NP, 150 p.

Cabrera Fabricio (1995) « Territorio y territorialidad entre los U'wa », *Pueblos & Ambiente*, S.N., 15-22.

Carrera De La Torre Luis (1993), « Políticas y estrategias de desarrollo sustentable de la región amazónica adoptadas por los países del Tratado de cooperación amazónica », *in* : L. Ruiz Mantilla (coord.), *Amazonía : escenarios y conflictos*, Quito, Cedime, Abya Yala, 251-290.

Castaño Uribe Carlos (1993), *Situación general de la conservación de la biodiversidad en la Región amazónica : evaluación de las áreas protegidas, propuestas y estrategias*, Quito, TCA-UICN-SURAPA-FAO-CEE, 112 p.

Chapin Mac (2004), « A challenge to Conservationists », *World Watch*, 17 (6) : 17-31.

Chase Smith Richard (1996), « La política de la diversidad. COICA y las federaciones étnicas de la Amazonía », *in* : S. Varese (coord.), *Pueblos indios, soberanía y globalismo*, Quito, Abya-Yala, 81-125.

Chicchón Avecita (2000), « Conservation Theory Meets Practice », *Conservation Biology*, 14 (5) : 1368-1369.

Clousdey Tim (1988), « La búsqueda del petróleo de la Shell y sus efectos sobre los nativos en la región del Bajo Urubamba, en la selva peruana », *Amazonía Peruana*, 9 (15): 119-128.

Coello Flavio, James Nations (1989), « Plan preliminar de manejo del parque nacional Yasuni Reserva de la Biosfera », Quito, Ministerio de Agricultura y Ganadería-The Nature Conservancy, mimeo.

COICA (Coordinadora de Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica) (1990), « Primer encuentro cumbre entre pueblos indígenas y ambientalistas », *in* : J. Juncosa (Comp.) (1992 b) *Documentos Indios*, Quito, Abya Yala : 103-121.

COICA (Coordinadora de Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica) (2005), *Agenda indígena amazónica. Volviendo a la maloca*, Quito, COICA, 86 p.

Colchester Marcus (1994), « Salvaging Nature, Indigenous Peoples, Protected Areas and Biodiversity Conservation », Discussion paper, Genève, UNRISD, 78 p.

Colchester Marcus (2000), « Self-Determination or Environmental Determinism for Indigenous Peoples in Tropical Forest Conservation », *Conservation Biology*, 14 (5) : 1365-1367.

Colchester Marcus, L. Lohmann (1993), *The Struggle for Land and the Fate of the Forests*, Londres, Zed Books-The World Rainforest Movement-The Ecologist, 402 p.

Crespo Ricardo (2007), « Petróleo en áreas protegidas : reglas contradictorias », in : G. Fontaine et I. Narváez (coord.), *Yasuní en el siglo XXI : el Estado y la conservación de la Amazonía*, Quito, FLACSO-IFEA-Abya Yala-Petrobras-CEDA-WCS, 207-228.

Cubides Fernando, Ana Cecilia Olaya, Carlos Miguel Ortiz (1998), *La violencia y el municipio colombiano, 1980-1997*, Bogotá, Facultad de Ciencias Humanas UN/Centro de Estudios Sociales (CES), 318 p.

De Lestrage Cédric, Christophe-Alexandre Paillard, Pierre Zelenko (2005), *Géopolitiques du pétrole : un nouveau marché, des nouveaux risques, des nouveaux mondes*, Paris : Technip, 264 p.

De Onis Juan (1992), *The Green Cathedral. Sustainable development of Amazonia*, New York-Oxford, Oxford University Press, 304 p.

Delgado Ramos Gian Carlo (2004), « IIRSA y la ecología política del agua sudamericana », *Enfoques Alternativos*, julio, S.N., Buenos Aires.

Dollfus Olivier (1997), *La mondialisation*, Paris, Presses de Sciences Po/Bibliothèque des citoyens, 170 p.

Domínguez Camilo, Augusto Gómez (1994), *Nación y étnias: conflictos territoriales en la Amazonía colombiana, 1750-1933*, Bogotá, COAMA-Union Européenne, 245 p.

Dore Mohammed, Nogueira Jorge (1994), « The Amazon Rainforest, Sustainable Development and the Biodiversity Convention : A Political Economy Perspective », *Ambio*, 23 (8) : 491-496.

Dunning Ted, Leslie Wirpsa (2005), « Oil and the Political Economy of Conflict in Colombia and Beyond : a Linkages Approach », in : P. Le Billon

(ed.), *Geopolitics of resource wars: resource dependence, governance and violence*, London-Portland, Frank Cass Publishers, 81-108.

Durkheim Emile (1986), *Le Suicide*, Paris, PUF/Quadrige, 464 p.

Echandía Castilla Camilo (1998), « Evolución reciente del conflicto armado en Colombia : la guerrilla », *in* : J. Arocha *et al.*, *Las Violencias : inclusion creciente*, Bogotá, Facultad de Ciencias Hunamas UN/Centro de Estudios Sociales (CES), 35-65.

EIA (Energy Information Agency) (1996), « Report 1996 », Washington, mimeo.

EIA (Energy Information Agency) (1998), « Country Overview : Colombia », Washington, mimeo.

Eraso Jurado Rosa Amalia (1997), « El Caso U'wa. Los derechos de los pueblos indígenas como base del reconocimiento de la diversidad étnica y cultural », Mémoire de Maestría, Bogotá, U. de los Andes, mimeo.

Fisher Roger, Andrea Schneider, Elizabeth Kopelman (1996), *Beyond Machiavelli. Tools to Cope with Conflicts*, Cambridge, Harvard University Press, 160 p.

Fisher Roger, William Ury, Bruce Patton (1991), *Getting to Yes : Negotiating Agreement without Giving In*, New York, Penguin Books, 187 p.

Fontaine Guillaume (2002), « Discurso ético y praxis política. La institucionalización de la etnicidad en Colombia y Ecuador », *Indiana*, 14-15 : 57-67.

Fontaine Guillaume (2003 a), *El Precio del petróleo. Conflictos socio-ambientales y gobernabilidad en la región amazónica*, Quito, FLACSO-IFEA, 530 p.

Fontaine Guillaume (2003 b), « L'Équateur, libéral malgré lui », *Problèmes d'Amérique Latine*, 49 : 101-118.

Fontaine Guillaume (2005 a), « Microconflictos ambientales y crisis de gobernabilidad en la Amazonía ecuatoriana », *Íconos*, 21 : 35-46.

Fontaine Guillaume (2005 b), « Governance and the role of civil society. The case of oil and gas extraction in the Andean Amazon », *in* : W. Leal

Filho (ed.), *The Handbook of Sustainability Research*, Frankfurt, Peter Lang Scientific Publishing, 327-349.

Fontaine Guillaume (2006), « Convergences et tensions entre ethnicité et écologisme en Amazonie », *Autrepart*, 38 : 63-80.

Fontaine Guillaume (2007), « Gobernanza energética, renta petrolera y conflictos en el Ecuador », *Ecuador Debate*, 70 : 11-41.

Fontaine Guillaume (2010), *Pétropolitique : Une théorie de la gouvernance énergétique*, Sarrebruck : Editions Universitaires Européennes, 272 p.

Gadgil M., Berkes F. et Folke C. (1993), « Indigenous Knowledge for Biodiversity Conservation », *Ambio*, 22 (2/3) : 151-156.

Gray Andrew (1991), « The Impact of biodiversity Conservation on Indigenous Peoples », in : V. Shiva (Ed.), *Biodiversity. Social and Ecological Perspectives*, London, Zed Book, 59-76.

Gros Christian (1994), « Identités indiennes, identités nouvelles. Quelques réflexions à partir du cas colombien », *Caravelle*, 63 : 129-160.

Gros Christian (1997), *Pour une sociologie des populations autochtones*, Paris, L'Harmattan, 303 p.

Guerrero Andrés (1994), « Una imagen ventrílocua : el discurso liberal de la "desgraciada raza indígena" a fines del siglo XIX », in : B. Muratorio (ed.), *Imágenes e imagineros. Representaciones de los indígenas ecuatorianos, siglos XIX y XX*, Quito, FLACSO, 197-252.

Guerrero Andrés (2000), « El proceso de identificación : sentido común ciudadano, ventriloquía y transescritura », in : A. Guerrero (ed.), *Etnicidades*, Quito, FLACSO, 9-56.

Guerrero Arias Patricio (1999), « Aproximaciones conceptuales y metodológicas al conflicto social », in : P. Ortiz (ed.), *Comunidades y conflictos socioambientales. Experiencias y desafíos en América Latina*, Quito, Abya-Yala, 35-88.

Gutiérrez Endara Nelson, Jiménez Noboa Sandra (2005), « El financiamiento del desarrollo sostenible en el Ecuador », Série « Medio Ambiente y Desarrollo », 114, Santiago : CEPAL, 79 p.

Habermas Jürgen (2001), *Facticidad y validez. Sobre el derecho y el Estado democrático de derecho en términos de teoría del discurso*, Madrid, Trotta,

689 p.

IWGIA (International Working Group on Indigenous Affairs) (1996), *Indigenous Peoples, Forest, and Biodiversity. Indigenous Peoples and the Global Environmental Agenda*, Londres, Copenhague-International Alliance of Indigenous-Tribal Peoples of the Tropical Forest-IWGIA, 198 p.

Izko Xavier (2004), « La consulta previa petrolera – Bloques 20 y 29 de la Amazonía ecuatoriana : entre el desafío y la nostalgia », in : G. Fontaine (ed.), *Petróleo y Desarrollo sostenible en el Ecuador : 2. Las apuestas*, Quito, FLACSO, 187-230.

Jeffery, Michael (2004). « An international legal regime for protected areas », in : J. Scanlon et F. Burhenne-Guilmin (ed.), « International environmental governance. An international regime for protected areas », *Environmental Policy and Law Paper*, 49, UICN, 14-16.

Jezic Tamara (2001), « Ecuador : The Campaign Against Texaco Oil », in : D. Cohen, R. de la Vega et G. Watson (ed.), *Advocacy for Social Justice. A Global Action and Reflexion Guide*, Washington, Oxfam America-Advocacy Institute, 185-202.

Jochnick Chris, Roger Normand, Sarah Zaidi (1994), *Violaciones de derechos en la Amazonía Ecuatoriana : las consecuencias humanas del desarrollo petrolero*, Quito, CDES-Abya Yala, 192 p.

Juncosa J. (comp.) (1992 a), *El indigena y la tierra. Conferencia de Ginebra, 12-18 de septiembre de 1981*, Quito, Abya Yala, 222 p.

Juncosa J. (Comp.) (1992 b), *Documentos indios, Declaraciones y pronunciamientos*, T. II, Quito, Abya-Yala, 316 p.

Kanie Norichika, Peter Haas, (2004). « Introduction », in : N. Kanie et P. Haas (ed.), *Emerging Forces in Environmental Governance*, Tokyo, United Nations University, 1-15.

Keck Margareth, Sikkink Kathryn (2000), *Activistas sin fronteras : redes de defensa en política internacional*, México D. F., Siglo XXI, 302 p.

Kimerling Judith, FCUNAIE (Federación de Comunidades y Union Nativa de la Amazonia Indígena Ecuatoriana) (1993), *Crudo Amazónico*, Quito, Abya-Yala, 154 p.

Klare Michael (2006), *Sangre y petróleo : peligros y consecuencias de la dependencia del crudo*, Barcelona, Urano.

Kremling Gómez Desider (1997), « El Desarrollo sustentable amazónico : una discusión a partir de las políticas del TCA », in : D. Herrera (ed.), *La Cuenca Amazónica de cara al nuevo siglo*, Quito, FLACSO, 15-39.

La Torre López Lily (1998), *¡Sólo queremos vivir en paz ! Experiencias petroleras en territorios indígenas de la Amazonía peruana*, Copenhague : IWGIA-Racimos de Ungurahui, 266 p.

Le Bot Yvon (1994), *Violence de la modernité en Amérique latine. Indianité, société et pouvoir*, Paris, Karthala, 292 p.

Leff Enrique (2001), *Ecología y capital. Racionalidad ambiental, democracia participativa y desarrollo sustentable*, México D. F., Siglo XXI Editores, 437 p.

López Víctor (2004), « Para entender el conflicto entre Sarayacu, Estado y empresas operadoras del bloque 23 », in : G. Fontaine (ed.), *Petróleo y Desarrollo sostenible en el Ecuador : 2. Las apuestas*, Quito, FLACSO, 153-170.

Lovejoy Thomas (1985), « Amazonia, People and Today », in : T. Lovejoy (ed.), *Key Environments. Amazonia*, Oxford, Pergamon Press, 328-338.

Martínez-Alier, Joan (1994), *De la economía ecológica al ecologismopopular*, Barcelona : Icaria Antrazyt, 362 p.

Mato Daniel (1997), « On Global-Local Connections, and the Transnational Making of Identities an Associated Agendas in Latin America », *Identities : Global Studies in Culture and Power*, 4 (2) : 167-212.

Maybury-Lewis David, 1984, « Demystifying the Second Conquest », in : M. Schmink et C. Wood (ed.), *Frontier Expansion in Amazonia*, Gainesville, University of Florida Press, 127-134.

Mora Carlos (Coord.) (2007), *La cultura ancestral matsigenka : respuesta a la modernidad del siglo XXI*, Lima, CONAP, 140 p.

Morin Françoise (1994), « De l'ethnie à l'autochtonie », *Caravelle*, 63 : 161-174.

Muratorio Blanca (1998), *Rucuyaya Alonso y la historia social y económica del Alto Napo, 1850-1950*, Quito, Abya-Yala, 412 p.

Narváez Iván (1996), *Huaorani – Maxus. Poder étnico vs. poder transnacional*, Quito : Fundación Ecuatoriana de Estudios Sociales (FESO).

Navarro Manuel (1995), « Conflictos en políticas de asignación y uso de los fondos de beneficio social y mitigación de impacto ambiental de las petroleras », in : A. Varea (coord.), *Marea negra en la Amazonía : conflictos socioambientales vinculados a la actividad petrolera en el Ecuador*, Quito, Abya-Yala-ILDIS-FTPP-UICN, 241-262.

Occidental Oil & Gas Corporation (1997), « Annual Report, 1997 », mimeo.

OEA (Organisation des États d'Amérique)/Harvard (1997), « Observaciones y recomendaciones sobre el caso del Bloque Samoré », Bogotá, mimeo.

Ortiz Carlos Miguel (1998 a), « Los Departamentos y el secuestro : 1982-1997 », in : F. Cubides *et al.*, *La violencia y el municipio colombiano, 1980-1997*, Bogotá, Facultad de Ciencias Humanas UN/Centro de Estudios Sociales (CES), 52-67 et 253-316.

Ortiz Carlos Miguel (1998 b), « Especificidades de los departamentos colombianos frente al homicidio », in : F. Cubides *et al.*, *La violencia y el municipio colombiano, 1980-1997*, Bogotá, Facultad de Ciencias Humanas UN/Centro de Estudios Sociales (CES), 38-51.

Ortiz Pablo (1997), « Arco-OPIP o la Amazonía en el contexto de la globalización de los conflictos socioambientales », in : D. Herrera (ed.), *La cuenca amazónica de cara al nuevo siglo*, Quito, FLACSO, 287-311.

Ortiz Pablo (1998), *Globalización y conflictos socioambientales*, Quito, Manarac, 138 p.

Osborn Ann (1985), *El vuelo de las tijeretas*, Bogotá, Fundación de Investigaciones Arqueológicas Nacionales, 153 p.

Osborn Ann (1995), *Las cuatro estaciones. Mitología y estructura social entre los U'wa*, Bogotá, Museo del Oro, 270 p.

OTCA (Organisation du Traité de Coopération Amazonienne) (2004), « Plan estratégico de la Organización del Tratado de Cooperación Amazónica », DOC/XII CCA-OTCA/04, Brasilia, mimeo.

Peñate Andrés (1991), *Arauca : Politics and Oil in a Colombian Province*, Thèse de Doctorat, Oxford, University of Oxford, mimeo.

Peres Carlos (1994), « Indigenous Reserves and Nature Conservation in Amazonian Forests », *Conservation Biology*, 8 (2) : 586-588.

Peres Carlos, Zimmerman Barbara (2001), « Perils in Parks or Parks in Peril ? Reconciling Conservation in Amazonian Reserves with and without Use », *Conservation Biology*, 15 (1) : 793-797.

Perz Stephen G., Carlos E. Aramburú, Jason Bremner (2003), « Cambios poblacionales y uso del suelo en la cuenca amazónica. Una comparación entre Brasil, Bolivia, Colombia, Ecuador, Perú y Venezuela », in : C. E. Aramburú, E. Bedoya Garland (ed.), *Amazonía : procesos demográficos y ambientales*, Lima, Consorcio de Investigación económica y social, 11-52.

Petrella Ricardo (Dir.) (1993), *Limits to Competition. Toward Effective Global Governance*, Cambridge (Mass.) -London, MIT Press, 189 p.

Philip Georg (1982), *Oil and Politics in Latin America. Nationalist Movements and State Companies*, Cambridge, Cambridge University Press, 572 p.

Pichón Francisco (1993), *Agricultural Settlement, Land Use, and Deforestation in the Ecuadorian Amazon Frontier : a Micro Level Analysis of Colonists' Land Allocation Behavior*, Thèse de Doctorat, University of Chapel Hill, North Carolina, mimeo.

Pineda Camacho Roberto (1995), « Pueblos indígenas de Colombia : una aproximación a su historia, economía y sociedad », in : R. Pineda Camacho (dir.), *Tierra Profanada, Grandes proyectos en territorios indígenas de Colombia*, Bogotá, Disloque-ONIC-CECOIN-GhK, 1-37.

Pineda Camacho Roberto (dir.) (1995), *Tierra Profanada, Grandes proyectos en territorios indígenas de Colombia*, Bogotá, Disloque-ONIC-CECOIN-GhK, 344 p.

PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) (2003), *Informe sobre desarrollo humano 2003. Los objetivos de desarrollo del milenio : un pacto entre las naciones para eliminar la pobreza*, New York, Mundi Press/PNUD, 367 p.

Poutignat Philippe et Streiff-Fenart Jocelyne (1995), *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 270 p.

Propuesta Ciudadana (2008), *Vigilancia de las industrias extractivas. Informe No 13*, Lima, Grupo Propuesta Ciudadana, 17 p.

Propuesta Ciudadana (2009), *Vigilancia de las industrias extractivas. Reporte nacional No 9*, Lima, Grupo Propuesta Ciudadana, 81 p.

RAN (Rainforest Action Network) (1998), *Blood of Our Mother. The Uwa People, Occidental Petroleum and the Colombian Oil Industry*, Berkeley, Project Underground, 40 p.

Real Byron, Enríquez Vásquez Marcela (1997), *Vida por petróleo. El caso del parque nacional Yasuni ante los tribunales*, Quito, FESO, 273 p.

Redford Ken, Sanderson Steven (2000), « Extracting Human from Nature », *Conservation Biology*, 14 (5) : 1362-1364.

Redford Ken, Stearman Allyn (1993 a), « Forest-Dwelling Native Amazonians and the Conservation of Biodiversity : Interests in Common of in Collision ? », *Conservation Biology*, 7 (2) : 248-255.

Redford Ken, Stearman Allyn (1993 b), « On Common Ground ? Response to Alcorn », *Conservation Biology*, 7 (2) : 427-428.

Reeve Mary-Elizabeth (1987), *Los Quichua del Curaray, El proceso de formación de la identidad*, Quito, Abya-Yala, 214 p.

Rival Laura (1996) *Hijos del sol, padres del Jaguar. Los Huaorani de ayer y hoy*, Quito, Abya-Yala, Colección 500 años, 542 p.

Roldán Roque (1995), « La aproximación histórica a la explotación de petróleo en territorios indígenas », in : R. Pineda Camacho (Dir.), *Tierra profanada, grandes proyectos en territorios indígenas de Colombia*, Bogotá, Disloque-ONIC-CECOIN-GhK, 259-305.

Ross Catherine (2008), « El caso del proyecto Camisea : logros y limitaciones de una coalición ciudadana naciente », in : M. Scurrah (ed.), *Defendiendo derechos y promoviendo cambios : el Estado, las empresas extractivas y las comunidades locales en el Perú*, Lima, Oxfam America-Instituto del Bien Común-Instituto de Estudios Peruanos, 199-268.

Rosbach de Olmos Lioba (2003), « Alianza del clima entre las ciudades europeas y pueblos indígenas de las selvas tropicales », in : GTZ, *La*

ecología a la cola de la política, Quito, Abya Yala, CEP-FLACSO-GTZ : 41-56.

Rubio Mauricio (1998), « Rebeldes y criminales. Una crítica a la tradicional distinción entre el delito político y el delito común », *in* : J. Arocha *et al.*, (comp.), *Las Violencias : inclusión creciente*, Bogotá, Facultad de Ciencias Hunamas UN/Centro de Estudios Sociales (CES), 121-162.

Rudel Thomas K., Bruce Horowitz (1993), *Tropical Deforestation. Small farmers and land clearing in the ecuadorian Amazon*, New York, Columbia University Press, 252 p.

Ruiz Mantilla Lucy (Coord.) (1993), *Amazonía : escenarios y conflictos*, Quito, Cedime-Abya Yala, 814 p.

Schwartzman Stephen, Moreira Adriana, Nepstad Daniel (2000 a), « Arguing Tropical Forest Conservation : People versus Parks », *Conservation Biology*, 14 (5) : 1370-1374.

Schwartzman Stephen, Moreira Adriana, Nepstad Daniel (2000 b), « Rethinking Tropical Forest Conservation : Perils in Parks », *Conservation Biology*, 14 (5) : 1351-1357.

Schwartzman Stephen, Zimmerman Barbara (2005), « Conservation Alliances with Indigenous Peoples of the Amazon », *Conservation Biology*, 19 (3) : 721-727.

Selverston-Scher Melinda (2000), « Building International Civil Society : Lessons From The Amazon Coalition », Draft paper prepared for UCSC Conference, mimeo.

Stavenhagen Rodolfo (1990), *The Ethnic Question. Conflicts, Development and Human Rights*, Tokyo, United Nations University Press, 188 p.

TCA (Traité de Coopération Amazonienne) (1991), *Amazonía sin mitos. Informe de la Comisión sobre desarrollo y medio ambiente para Amazonía*, Washington, TCA-BID-PNUD, 114 p.

Telban Blaz (dir.) (1988), *Grupos étnicos de Colombia, etnografía y bibliografía*, Quito, Abya-Yala, 528 p.

Terborgh J. (2000), « The Fate of Tropical Forest : a Matter of Stewardship », *Conservation Biology*, 14 (5) : 1358-1361.

Torres Espinosa, Wilson (2001). « Vinculación entre las reservas de biosfera y la toma de decisiones a nivel nacional en Ecuador », *in* : UNESCO, « Seville + 5. International meeting of experts. Proceedings. Pamplona, 23-27 october 2000 », *Man and Biosphere Report series*, 69, Paris : UNESCO.

Touraine Alain (1973), *Production de la société*, Paris, Le Seuil, 478 p.

Touraine Alain (1997). *Pourrons-nous vivre ensemble égaux et différents ?*, Paris, 1997, Fayard, 398 p.

Ulloa Astrid (2004), *La construcción del nativo ecológico : complejidades y dilemas de la relación entre los movimientos indígenas y el ambientalismo en Colombia*, Bogotá, ICANH, Colciencias, 366 p.

UNCTAD (United Nations Conference on Trade and Development) (2007), *World Investment Report : Transnational Corporations, Extractive Industries and Development*, New York-Geneva, United Nations, 290 p.

UNESCO (Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture) (1996), « Reservas de biosfera. La estrategia de Sevilla y el marco estatutario de la red mundial », Paris : UNESCO, mimeo.

UNESCO (Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture) (2006), « Proyecto de programa de la UNESCO 2006-2007 », Paris : UNESCO, mimeo.

Urban Greg, Joel Sherzer (1992), « Indians, Nation States, And Culture », *in* : G. Urban et J. Sherzer (ed.), *Nation States and Indians in Latin America*, Austin, University of Texas Press : 1-18.

Varea Anamaría (Coord.) (1995) *Marea negra en la Amazonía : conflictos socioambientales vinculados a la actividad petrolera en el Ecuador*, Quito, Abya-Yala-ILDIS-F TPP-UICN, 400 p.

Varea Anamaría (Coord.) (1997). *Desarrollo Eco-ilógico. 3. Conflictos Socioambientales desde la Selva hasta el Mar*. Quito : Abya Yala-Centro de Estudios para el Desarrollo y la Participación (CEDEP).

Varea Anamaría, Pablo Ortiz (1995), « Conflictos socioambientales vinculados a la actividad petrolera en el Ecuador », *in* : A. Varea (coord.), *Marea negra en la Amazonía : conflictos socioambientales vinculados a la actividad petrolera en el Ecuador*, Quito, Abya-Yala-ILDIS-F TPP-UICN, 25-170.

Varese Stefano (1979), « Notas sobre el colonialismo ecológico », *in* : A. Chirif (Comp.), *Etnicidad y ecología*, Lima, Centro de investigación y promoción amazónica, 177-186.

Varese Stefano (1996), « The New Environmentalist Movement of Latin American Indigenous People », *in* : S. Brush et D. Stabindky (ed.), *Valuing Knowledge, Indigenous People and Intellectual Property Rights*, Washington, Island Press, 122-142.

Villamil Hector (1995), « El manejo del conflicto con las petroleras : el caso de la Arco-OPIP », *in* : A. Varea (coord.), *Marea negra en la Amazonía : conflictos socioambientales vinculados a la actividad petrolera en el Ecuador*, Quito, Abya-Yala-ILDIS-FTPP-UICN, 339-365.

Villaverde Xavier, Fernando Ormaza, Verónica Marcial, Jeffrey Jorgenson (2005), *Parque Nacional y Reserva de Biosfera : Historia, problemas y perspectivas*, Quito : Abya Yala-FEPP-WCS-USAID, 283 p.

Wachtel Nathan (1992), « Note sur le problème des identités collectives dans les Andes méridionales », *L'Homme*, 122 /124 : 39-51.

Wade Peter (1997), *Race and Ethnicity in Latin America*, London, Chicago, Pluto Press, 154 p.

Walshburger Thomas (1992), « Delimitación y manejo de territorios indígenas ecológicamente equilibradas en áreas de selva húmeda tropical », *in* : M. Cardenas (ed.), *Derechos territoriales y ecología en las selvas tropicales del América*, Bogotá, Fundación GAIA-CEREC : 261-272.

Weber Max (1995 a), *Economie et société. T. II L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Paris, Pocket/Agora, 425 p.

Weber Max (1995 b), *Economie et société. TI Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket/Agora, 411 p.

Whitten Norman (1987), *Sacha Runa, etnicidad y adaptación de los Quichua hablantes de la Amazonía ecuatoriana*, Quito, Abya Yala, 367 p.

Wise Carol (2007), « Peru », *in* : S. Weintraub, A. Hester et V. Prado (ed.) (2007), *Energy Cooperation in the Western Hemisphere : Benefits and Impediments*, Washington : Center for Strategic and International Studies, 302-335.

Wright Mills Charles (1997), *L'Imagination sociologique*, Paris, La Découverte, 230 p.

Yanza Luis (2004), « El juicio a Texaco. Las apuestas para el Ecuador », in : G. Fontaine (ed.), *Petróleo y Desarrollo sostenible en el Ecuador : 2. Las apuestas*, Quito, FLACSO, 37-44 et 244-246.

Zárate Carlos G. (1993), « Cambio ambiental y apropiación del espacio en la historia de la Alta Amazonía ecuatoriana », in : L. Ruiz Mantilla (coord.), *Amazonía : escenarios y conflictos*, Quito, Cedime-Abya Yala, pp. 15-32.

Zarzar Alonso (1987), « Radiografía de un contacto : los nahua y la sociedad nacional », *Amazonía Peruana*, 8 (14) : 91-114.

Ziegler-Otero Lawrence (2004), *Resistance in an Amazonian Community. Huaorani Organizing against the Global Economy*, New York, Bergham Books, 176 p.

LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS

AIDSEP Association Interethnique du Développement de la Forêt Péruvienne

AIEPRA Association des Autochtones Evangélistes de la Région Amazonienne (Équateur)

APA Association des peuples amérindiens de Guyana

ASODIRA Association de Développement Autochtone de la Région Amazonienne (Équateur)

Aso U'wa Asociacion des conseils et autorités traditionnelles U'wa

AUC Autodéfenses Unies de Colombie

BID Banque Interaméricaine du Développement

CAF Corporation Andine d'Investissement

CDES Centre de Droits Economiques et Sociaux (Équateur)

CECOIN Centre de Coopération Autochtone (Colombie)

CECONAMA Centrale des communautés natives matsiguengas (Pérou)

CEDR Centre de recherche de conception environnementale (Université de Berkeley, États-Unis)

CEPE Entreprise Publique Pétrolière de l'Équateur

CGBU Comité de gestion pour le développement durable du Bas Urubamba (Pérou)

CGG Compagnie Générale de Géophysique (France)

CIDOB Confédération des Peuples Autochtones de l'Orient Bolivien (Bolivie)

CIDHOEA Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme de l'Organisation des États Américains

CIPA Centre de recherche et de promotion de l'Amazonie (États-Unis)

CNUED Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

CODENPE Conseil national de développement des nationalités et peuples d'Équateur

COIAB Coordination des organisations autochtones d'Amazonie brésilienne

COICA Coordination des Organisations Autochtones du Bassin Amazonien

COMARU Conseil matsiguenga du fleuve Urubamba (Pérou)

CONAP Confédération de nationalités amazoniennes du Pérou

CONIAE Confédération des Nationalités Autochtones de l'Équateur

CONIVE Conseil national indien du Venezuela

CONFENIAE Confédération des Nationalités Autochtones de l'Amazonie Équatorienne

CUT Centrale Unie des Travailleurs du Sararé (Colombie)

DGAI Direction générale des affaires autochtones (Colombie)

Ecopetrol Entreprise Colombienne de Pétrole

ELN Armée de Libération Nationale (Colombie)

FARC-EP Forces Armées Révolutionnaires de Colombie-Armée du Peuple

FCUNAE Fédération de Communes Union de Natifs de l'Amazonie Équatorienne

FDA Front de Défense de l'Amazonie (Équateur)

FECONAYY Fédération de communautés natives yine-yamis (Pérou)

FEPP Fond Équatorien Populaire pour le Progrès (Équateur)

FOAG Fédération des organisations autochtones de Guyane française

GTCI Groupe Technique de coordination interinstitutionnelle (Pérou)

INCORA Institut Colombien de Réforme Agraire

ITT Ishpingo, Tiputini, Tambococha (Équateur)

OEA Organisation des États Américains

OCP Oléoduc de pétrole lourd (Équateur)

OIS Organisation des indiens du Surinam

OIT Organisation Internationale du Travail
OLADE Organisation Latino-américaine de l'Énergie
ONHAE Organisation de la Nationalité Huaorani de l'Amazonie Équatorienne
ONIC Organisation Nationale Autochtone de Colombie
OPIAC Organisation des Peuples Autochtones de l'Amazonie Colombienne
OPIP Organisation des Peuples Autochtones du Pastaza (Équateur)
ORIWOC Organisation Régionale Autochtone Uwa de l'Orient Colombien
Petroecuador Pétroles de l'Équateur
PMAC Programme de suivi environnemental communautaire (Pérou)
RAN Réseau d'Action pour les Forêts Tropicales Humides (États-Unis)
SPDA Société Péruvienne du Droit de l'Environnement
TCA Traité de Coopération Amazonienne
TNC Conservation de la Nature (États-Unis)
UICN Union Mondiale pour la Conservation de la Nature
USO Union Syndicale Ouvrière (Colombie)
YPF Gisements Pétrolifères Publics (Argentine)

L'HARMATTAN, ITALIA

Via Degli Artisti 15 ; 10124 Torino

L'HARMATTAN HONGRIE

Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'HARMATTAN BURKINA FASO

Rue 15.167 Route du Pô Patte d'oie
12 BP 226 Ouagadougou 12
(00226) 76 59 79 86

ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA

Faculté des Sciences Sociales,
Politiques et Administratives
BP243, KIN XI ; Université de Kinshasa

L'HARMATTAN GUINÉE

Almamyia Rue KA 028 en face du restaurant le cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 60 20 85 08
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE

M. Etien N'dah Ahmon
Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31

L'HARMATTAN MAURITANIE

Espace El Kettab du livre francophone
N° 472 avenue Palais des Congrès

BP 316 Nouakchott
(00222) 63 25 980

L'HARMATTAN CAMEROUN

Immeuble Olympia face à la Camair
BP 11486 Yaoundé
(00237) 99 76 61 66
harmattancam@yahoo.fr

-

L'HARMATTAN SÉNÉGAL

« Villa Rose », rue de Diourbel X G, Point E
BP 45034 Dakar FANN
(00221) 33 825 98 58 / 77 242 25 08
senharmattan@gmail.com

{1}. Ces chiffres (fournis par Petroecuador) sont probablement très conservateurs, si l'on tient compte du fait que le tremblement de terre de 1987 fut à l'origine de multiples ruptures du système d'oléoducs, lequel transporte environ 250 000 barils par jour. À titre de comparaison, les pertes occasionnées par le naufrage de l'Exxon Valdez en Alaska atteignirent 259 200 barils.

{2}. Le concept de gouvernance est encore sujet à de nombreuses interprétations contradictoires et à une certaine confusion avec celui de gouvernabilité. Par gouvernance, on entend ici les modes de régulations des interactions entre l'État, la société et l'économie ; par gouvernabilité, on se réfère aux processus à l'œuvre dans ces interactions. Pour une discussion plus détaillée et un état de l'art sur cette question, consulter l'ouvrage de Guillaume Fontaine (2010).

{3}. Des extraits de ce chapitre sont parus en français sous le titre « La globalisation de l'Amazonie : une perspective andine », *in* : F. Bustamante, H. Ibarra Crespo, M. Romero Cevallos, G. Fontaine, J. Sánchez Parga, J. Schuldt, *Dépendance et démocratie en Amérique Andine*, Brusela, Colophon Editions, 2005 : 11-29 ; « Convergences et tensions entre ethnicité et écologisme en Amazonie », *Autrepart*, 38: 63-80; et en espagnol sous le titre « La globalización de la Amazonía : una perspectiva andina », *Íconos*, 25, 2006 : 25-36.

{4}. Nous suivons ici la démarcation de Perz *et al.* (2003), qui coïncide avec les données du TCA (1991) et exclut le delta de l'Orénoque.

{5}. Le système des *encomiendas* instauré sous la colonie espagnole consistait à diviser les Indiens en groupes mis au service d'un « *encomendero* », chargé de leur évangélisation et de leur protection, en échange de quoi ils devaient payer un tribut en or, pita ou aliments.

{6}. Le système des *encomiendas* instauré sous la colonie espagnole consistait à diviser les Indiens en groupes mis au service d'un « *encomendero* », chargé de leur évangélisation et de leur protection, en échange de quoi ils devaient payer un tribut en or, pita ou aliments.

{7}. Le caoutchouc devint une ressource naturelle très prisée dès 1839, avec l'invention du procédé de vulcanisation par Goodyear, mais surtout en 1880, avec l'invention du pneumatique à valve par John Boyd Dunlop, qui précéda l'essor de l'industrie automobile.

{8}. L'UICN distingue dix catégories d'espaces naturels, dont les plus représentatives pour la région amazonienne sont les réserves et les parcs. Ces derniers sont des espaces administrés par l'État, destinés à la conservation d'espèces animales et végétales, où l'activité extractive est interdite ou réglementée. Ils doivent abriter des écosystèmes inaltérés par l'homme et une diversité biologique présentant un intérêt scientifique notoire. La différence entre parcs et réserves réside dans le degré de contrôle pour l'accès des touristes et le type d'activités humaines « tolérées » dans ces aires : en règle générale, les conditions de définition des réserves sont plus strictes sur ces points.

{9}. The Nature Conservancy, Conservation International, WWF et des organisations hollandaises et suédoises ont participé à ce système, dont l'inventeur est le biologiste James Lovejoy, fondateur de WWF-USA et directeur scientifique du Smithsonian Institute.

{10}. Le Rapport Brundtland, intitulé « Our Common Future », fut publié en 1987 par la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, sous la direction du Premier ministre de Norvège, Gro Brundtland. Il contient les principales lignes directrices sur le développement durable, actuellement suivies par l'ONU.

{11}. Zonification écologique et économique de l'Amazonie, Écologie, biodiversité et populations, Faune sylvestre, Ressources hydro-biologiques, Exploitation des ressources forestières, Planification et gestion des espaces protégés, Méthodologie d'évaluation des impacts écologiques, et Recherche appliquée à l'environnement.

{12}. L'histoire naturelle d'un mouvement social peut se diviser en trois phases : la formulation d'une contre-utopie en opposition à l'utopie de la classe dominante, l'affrontement au cours duquel les acteurs sociaux luttent pour des valeurs et pour le contrôle de l'historicité, puis

l'institutionnalisation ou répartition des bénéfices de l'affrontement (*idem* : 330).

{13}. Sur ce point, on peut notamment consulter l'ouvrage de Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fenart (1995).

{14}. Le Plan Colombie est une aide financière et technique accordée par le Congrès des États-Unis au gouvernement colombien en 2000, officiellement pour lutter contre le trafic de drogue dans la région. Les fumigations qui en résultent affectent en premier lieu le département amazonien du Putumayo.

{15}. Le Protocole de Kyoto est issu de la réunion de délégués de 160 pays en décembre 1997 à Kyoto (Japon), pour discuter des mesures à prendre pour contrer le réchauffement planétaire, en particulier à travers la réduction des émissions de six gaz à effet de serre. Il fut intégré à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée à l'issue du Sommet de la Terre, qui s'est tenu en juin 1992 à Rio de Janeiro, au Brésil.

{16}. La Convention sur la Biodiversité fut adoptée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement à Nairobi, en mai 1992, et entra en vigueur en décembre 1993. Elle a pour objectifs « la conservation de la diversité biologique, la gestion durable de ses composantes et le partage juste et équitable des bénéfices provenant de l'utilisation des ressources génétiques ».

{17}. L'Agenda 21 est le programme d'action qui fut adopté à l'issue du sommet de Rio, en juin 1992. En quatre sections et 40 chapitres, ce document aborde les dimensions sociales et économiques du développement durable, la conservation et la gestion des ressources pour le développement ainsi que le renforcement du rôle des principaux groupes et des moyens d'exécution.

{18}. La traduction littérale de l'expression « nativo ecológico » est « natif écologique ». Cependant, Ulloa semble jouer avec l'ambiguïté entre « écologique » (qualité objective) « écologiste » (qualité subjective).

{19}. Une version préliminaire de ce chapitre est parue en espagnol sous le titre « Actores y lógicas racionales en los conflictos socio-ambientales : el caso del bloque 10 en Ecuador (Pastaza) », in : F. Falconí, M. Hercowitz, R. Muradián (Ed.), *Globalización y desarrollo en América Latina*, Quito, FLACSO, 2004 : 155-172.

{20}. Sur l'organisation sociale des Huaoranis, consulter l'ouvrage de Laura Rival (1996) et les nombreux articles publiés par cette anthropologue.

{21}. Le Pastaza est la plus grande province de la région amazonienne équatorienne, avec 30 000 km² pour une population de 35 000 habitants (dont 48% autochtones des communautés quichua, shiwiar, huao, shuar, achuar et záparo). Outre le bloc 10, cette région est affectée en partie ou en totalité par les blocs 20, 22, 24, 26, 28, 29 et 30, auxquels s'ajoutent deux concessions de Petroecuador.

{22}. Dans la mesure où le réseau routier couvre à peine 12% de la province et où le réseau électrifié est très déficient, les modes de communication privilégiés pour accéder aux confins du Pastaza restent l'avion et la radio.

{23}. En Équateur, on distingue quatre niveaux parmi les organisations sociales, en fonction de leur degré de représentation : premier degré pour les organisations locales ou communautaires, deuxième degré pour les organisations provinciales, troisième degré pour les organisations nationales et quatrième degré pour les organisations internationales.

{24}. Une version préliminaire de ce chapitre est parue en français sous le titre « Logique de conflit et conflit de logiques : ethnicité versus pétrole dans le Sararé », *Cahiers du GRESAL*, 3, 2003 : 159-196.

{25}. Le recensement de 1980 estimait la population u'wa à 3 408 personnes (Telban, 1988 : 454), tandis que l'Atlas de la géographie humaine de Colombie donne le chiffre de 4 042 pour 560 familles (Aguablanca et Moreno, 1993 : 156), une enquête démographique réalisée en avril 1993 portait la population à 4 266 en 1990 (Pineda, 1995 : 22).

{26}. En juillet 2001, Occidental annonça que de nouvelles études étaient nécessaires à la poursuite de l'exploration. Les forages autour de Gibraltar 1 ne permirent pas de confirmer les prédictions optimistes faites par le Ministère de l'Énergie l'année antérieure.

{27}. Bachira, Barrosa, Bókota, Cobaría, Rinconada, Rotorbaria, Tegría, Aguablanca, Tauretes, Tamara, Cascajal, Mulera, Segovia, Unkasía, Laguna, Tamarana.

{28}. Les communautés qui intègrent l'Asociación de Consejos et Autoridades Tradicionales U'was (Aso U'wa) sont : Bachira, Barrosa, Bókota, Cobaría, Rinconada, Rotarbaría, Tegría, Aguablanca, Tauretes, Cascajal, Laguna, Mulera, Segovia, Tamarana, Unkasía et Santa Marta.

{29}. Cobaría, Cubugón, Róyota, Banadía, Cravo Norte, Tame, Sísiga, Cusay et Cóncavo, qui alimentent les fleuves Arauca, Casanare et Chicamocha.

{30}. Souligné dans le texte.

{31}. Cette position radicale du président du Grand Conseil lui valut d'être considéré par certains secteurs comme un extrémiste, influencé par l'ELN, ce que l'intéressé nie énergiquement dans tous les entretiens qu'il nous a accordés.

{32}. Le régime d'Abacha est responsable de l'exécution de Ken Saro Wiwa et de 10 militants du Mouvement indépendantiste ogoni (MOSOP) en octobre 1995, accusés de faire obstacle aux activités de Shell dans le delta du Niger. Dans les années 1990, la junte militaire birmane profita de la construction du gazoduc par Total et Unocal, entre le gisement off-shore de Yadana et le continent, pour accroître la répression contre les nationalistes Mon et Karen, et recruter de force des milliers d'habitants pour la construction de bases militaires et le chantier du gazoduc.

{33}. Le Projet de Défense des U'wa regroupait Amazon Watch, le Grand conseil U'wa, l'ONIC, le Center For Justice and International Law, la Commission Colombienne des Droits de l'Homme, Earth Justice Legal

Defense Fund (ex-Sierra Club Legal Defense Fund), la Fondation Earth Trust, l'association Social and Environmental Entrepreneurs (SEE), FIAN Germany, Project Underground, RAN et SOL Communications.

{34}. Ce mouvement de guérilla d'obédience communiste fut créé en 1964 par les colonnes de paysans déplacés qui se dirigèrent vers la région de colonisation agraire dans les années 1960, après la répression des « Républiques indépendantes » (1962-1964).

{35}. Ce mouvement d'obédience castriste, rival des FARC-EP, fut créé en 1964 par des paysans et des dirigeants du mouvement étudiant. Il fit siennes les thèses de la théologie de la libération.

{36}. Ainsi, durant la première phase de la construction du puits d'exploration, en décembre 1999, le 10^e Front accompagna le transport des machines d'Occidental sur le secteur qu'il contrôlait le long de la route Pamplona – Saravena. L'armée devait prendre le relais, mais l'ELN intervint dans le kilomètre qui séparait le dernier barrage des FARC et le premier barrage militaire. Cette information, qui fut confirmée quelques mois plus tard par le Ministère de l'Intérieur, confirma la thèse selon laquelle les FARC étaient devenues un allié objectif d'Occidental, ce qui n'empêche pas le 10^e Front de prélever un impôt de guerre à la même entreprise.

{37}. Des extraits de ce chapitre ont été publiés en français, sous le titre « Le rôle du secteur privé dans la gouvernance énergétique péruvienne », *in* : *Les acteurs privés de la gouvernance*, Paris, Institut de Recherche sur la Gouvernance, 2010 ; et en espagnol, sous le titre « La interacción entre extracción de hidrocarburos y gobernanza económica indígena en la región amazónica : un estudio comparado de los proyectos Camisea (Perú) y Amazonía Gas (Ecuador) » (avec Marc Le Calvez), *in* : C. Gros, J. Foyer (Dir.), *¿Desarrollo con identidad ? Gobernanza económica indígena : Siete estudios de caso*, Lima, IFEA-FLACSO-CEMCA, 2010.

{38}. À l'époque, les réserves prouvées de gaz naturel s'élevaient à 334,2 milliards de m³. Cf. Ministerio de Energía y Minas (2007), « Capítulo 3. Reservas », *in* : *Anuario estadístico de hidrocarburos 2007*.

Disponible [02/2009] à l'url :

http://www.minem.gob.pe/hidrocarburos/pub_anuario_2007.asp/

Sur les réserves prouvées de Camisea, Cf. Ministerio de Energía y Minas (2007), « Capítulo 6. Miscelaneo », in: *Anuario estadístico de hidrocarburos 2001*. Disponible [02/2009] à l'url : http://www.minem.gob.pe/archivos/dgh/publicaciones/anuario2001/capitulo_6.pdf

{39}. En 2008, ces institutions étaient : l'Organisme superviseur des investissements pour l'énergie et les mines (OSINERMIN), la Commission nationale des peuples andins, amazoniens et afro-péruviens (CONAPA), le Conseil national de l'environnement (CONAM), la Défense du peuple, l'Institut national du développement (INADE), de la direction générale de capitaineries et garde-côtes de la Marine (DICAPI), l'Institut national de la culture (INC), ainsi que les Ministère de l'Agriculture, de la Santé et des Transports.

{40}. <http://www.gtci-camisea.com.pe/>

{41}. Des extraits de ce chapitre ont été publiés en espagnol sous le titre « Los conflictos ambientales y los límites de la cooperación institucional », in : G. Fontaine, I. Narváez (coord.), *Yasuní en el siglo XXI: el Estado ecuatoriano y la conservacion de la Amazonía*, Quito, FLACSO-IFEA-Abya Yala-Petrobras-CEDA-WCS, 2007: 75-127 ; « Verde y negro: Ecologismo y conflictos por petróleo en el Ecuador », in: G. Fontaine, G. van Vliet y R. Pasquis (coord.), *Políticas ambientales y gobernabilidad en América Latina*, Quito, FLACSO-IDDRI-CIRAD, 2007: 223-256 ; et « Le mouvement écologiste contre l'exploitation d'hydrocarbures en Équateur », *Problèmes d'Amérique Latine*, 70, 2008 : 41-60.

{42}. Selon le document publié en 2004, par un groupe de scientifiques, sous le titre : « Científicos preocupados por el parque nacional Yasuní. Informe técnico consultivo : la biodiversidad del parque nacional Yasuní, su importancia para la conservación, el impacto de las carreteras dentro del mismo, y nuestra posición. Acta del simposio sobre la investigación científica en el Yasuní (Mindó, 11-13 de octubre) », Quito, mimeo.

{43}. Tel est le cas, par exemple de Moi Enomenga, figure charismatique du conflit entre les Huaorani et les entreprises pétrolières, aidé en particulier par Action Écologique (Ziegler-Otero, 2004).

{44}. Un premier accord d'usage et d'administration des ressources naturelles fut signé en décembre 1998 entre Yolanda Kakabadse (Ministre de l'environnement sous le gouvernement de Jamil Mahuad) et les communautés établies sur la rive sud du Napo (Pompeya, Indillama, Nueva Providencia et Centro Añangu). Il fut dénoncé en 2002 par quatre communautés quichuas de la route de Loreto et de la rive nord du Napo (Jivino, Centro Manduro, San Luis de Armenia y Patasyacu), affiliées à la FCUNAE, qui signèrent un accord séparé avec Lourdes Luque (Ministre de l'environnement sous le gouvernement d'Alfredo Palacio) pour réaliser des activités d'écotourisme dans le même secteur. Un troisième accord fut signé en 2004 entre la Direction régionale Sucumbios-Orellana du Ministère de l'environnement et les communautés de Pompeya, Indillama, Nueva Providencia, Centro Añangu, Sani Isla et San Roque.

{45}. Il suffit ici de mentionner la présence d'Antonio Vargas (dirigeant quichua de Pastaza qui fut l'allié de Gutiérrez dans le renversement de Jamil Mahuad) au sein du Ministère du Bien-Être, ou la proximité de José Quenama, alors président de la CONFENIAE, avec le gouvernement.

{46}. On peut voir dans cette évolution une nouvelle étape de ce qu'Alain Touraine appelle « l'institutionnalisation des mouvements sociaux » (à ne pas confondre avec l'institutionnalisation des arrangements, qui fait l'objet du présent article). Dans cette phase – qui fait suite à la formulation d'une contre-utopie puis à l'affrontement pour le contrôle de l'historicité – les acteurs sociaux négocient la répartition des bénéfices de l'affrontement (Touraine, 1973).

{47}. Lucio Gutiérrez, qui avait participé au renversement du président Jamil Mahuad, en 2000, gagna les élections de 2002 mais fut lui-même renversé à la suite d'un soulèvement populaire. Le vice-président, Alfredo Palacio, avait alors assumé la présidence jusqu'à l'organisation de nouvelles élections, en 2007.

{48}. Ces fonds provenaient essentiellement du Fonds de stabilisation, d'investissement social et productif et de réduction de l'endettement, créé en 2003 avec les revenus de l'État, provenant du transport de brut lourd, via l'oléoduc OCP, dans un contexte de hausse accélérée des prix du pétrole sur les marchés internationaux. Il fut liquidé en juillet 2005, puis remplacé par un compte spécial appelé CEREPS (Compte de réactivation productive et sociale, du développement scientifique technologique et de la stabilisation fiscale).

{49}. Cet article établit que l'extraction d'hydrocarbures pourra être autorisée à l'intérieur des espaces protégés et des écosystèmes fragiles exceptionnellement et pour l'intérêt national, après étude de faisabilité économique et évaluation d'impact écologique (Crespo, 2007 : 216).

{50}. Selon Touraine, l'utopie est l'auto-identification de la classe dirigeante au progrès et à l'intérêt général. Face à cela, les mouvements collectifs tendent à opposer une "contre-utopie" en rejetant en bloc la société qui se forme sur ce modèle pour lui opposer une "contre-société" qui fait peu de cas de l'état réel de l'économie ou de l'ensemble des éléments du modèle de développement et du système de valeurs en formation. (Touraine, 1973 : 330).

{51}. « The Ecuador Yasuni ITT Trust Fund. Terms of Reference (draft 24 November) », Artículo 7 (a), mimeo, p. 5.

{52}. Ainsi, en 2006, le montant de la rente atteignit 4,3 milliards de dollars, dont plus de la moitié était destinée au budget de l'État, un tiers à des fonds d'investissement, 10% à Petroecuador et une vingtaine d'institutions publiques telles que les forces armées et les universités, et 5% aux pouvoirs locaux (Fontaine, 2007).

{53}. Ces réserves sont de l'ordre de 78 milliards de barils de pétrole conventionnel (15 fois plus que l'Équateur), auxquels s'ajoutent 270 milliards de barils de pétroles non-conventionnels, selon l'OLADE.

{54}. Rappelons que ce traité fut signé en 1978 par la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, le Pérou, le Surinam et le Venezuela.